

Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by

An Anonymous Donor



UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS



66

10166 I



É L É M E N S

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE,

Depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XV.

PAR M. L'ABBÉ MILLOT,
de l'Académie Française.

Nouvelle édition continuée j'usqu'à
la mort de Louis XVI, par
Marie-Auguste Amar du Rivier.

TOME TROISIÈME.

A P A R I S.

An XI, 1801.

534428

9.4.59

DC

39

M54

1801

E.3

É L É M E N S

DE L'HISTOIRE

DE FRANCE.

FRANÇOIS II.

DANS la courte durée de ce règne , qui fut de dix-sept mois , on vit éclore les semences des guerres de religion , le plus terrible fléau qu'ait éprouvé le royaume. L'ambition des grands arma le fanatisme des peuples. Il en résulta des maux infinis , dont la mémoire doit inspirer une vive horreur pour cet esprit de cabale , que le faux zèle change quelquefois en frénésie. Un roi de seize ans , infirme , incapable de gouverner , montoit sur le trône dans un temps où trois factions puissantes divisoient la cour ; celles des princes du sang , Antoine de Bourbon , roi de Navarre , et son frère Louis I , prince de Condé , l'un et l'autre indignés depuis long-temps de n'être pour rien dans les affaires ; celle des Guises , à qui la qualité d'oncles du roi (la reine Marie Stuart étant leur nièce) devoit donner plus de crédit

1559.

Epoque
des guerres de religion.

Trois factions à la cour,

qu'ils n'en avoient eu sous le dernier règne : enfin celle des Montmorencis , dont le chef, par ses longs services et par sa dignité de connétable , se croyoit en droit de prétendre à tout.

Catherine
de Médicis.

La reine mère , Catherine de Médicis , princesse d'un génie souple et artificieux , d'une politique digne de Machiavel ; tellement maîtresse de ses sens , qu'elle avoit eu tous les dehors de l'amitié à l'égard de la duchesse de Valentinois sa rivale , balançoit d'abord entre ces différens partis. Elle se déclara bientôt pour les Guises , qu'elle haïssoit , mais dont elle crut avoir besoin. François II avoit mis à la tête du gouvernement le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Le connétable de Montmorenci fut disgracié , et le roi de Navarre adroitement éloigné de la cour.

Les protestans
disposés à la
révolte.

Si d'une part , il étoit impossible de concilier tant d'intérêts opposés ; de l'autre , en offensant des hommes illustres , on s'attiroit de redoutables ennemis. Le prince de Condé , aussi vif , aussi entreprenant que son frère étoit flegmatique et irrésolu , ne tarda point à comploter avec Coligni et d'Andelot , neveux du connétable , partisans déclarés du calvinisme. C'est à Coligni qu'on attribue le projet de soulever les protestans. Tout les portoit à la révolte. Les exécutions ne discontinuoient point. Un in-

quisiteur exerçoit encore l'autorité du tribunal sanguinaire que la nation détestoit. Anne du Bourg, conseiller-clerc au parlement de Paris, magistrat distingué par sa naissance, ses mœurs et son intégrité, venoit d'être pendu et brûlé à la grève comme hérétique. Sa mort avoit paru un martyre. L'enthousiasme et le désespoir échauffoient violemment les esprits. L'expérience prouva bientôt que les Guises, en affectant pour la religion un zèle trop rigide, n'avoient bien entendu ni leur intérêt, ni celui de la religion même.

Supplice
d'Anne du
Bourg.

La fameuse conjuration d'Amboise fut le premier fruit de la haine qu'ils inspiroient. Un gentilhomme Périgourdin, nommé la Renaudie, en étoit le chef; le prince de Condé, sans paroître, en étoit l'âme. Plusieurs corps de protestans, conduits par de braves capitaines, devoient se rendre de différentes provinces à Amboise où étoit la cour, enlever le roi et les Guises, arracher un édit pour la liberté de conscience, et faire passer entre les mains du prince de Condé toute l'autorité du ministère. Le secret de la conspiration fut heureusement trahi par un avocat, nommé Avenelles, à qui la Renaudie eut l'imprudence de le confier. Aussitôt le duc de Guise est fait lieutenant général du royaume. Il prend des mesures admirables pour laisser éclater le

1560.
Conjuration
d'Amboise.

complot et pour en prévenir l'exécution. Au jour marqué, les rebelles arrivent par diverses routes. Ils étoient attendus; ils furent défaits. Plusieurs avec la Renaudie périrent les armes à la main. Ceux qu'on saisit n'échappèrent qu'en petit nombre aux supplices. Amboise devint une espèce de boucherie.

La cour
use de mé-
nagemens.

Le prince de Condé étoit venu à la cour attendre l'effet de la conjuration. Arrêté sur des soupçons vagues, sans pouvoir être convaincu, il se justifia en plein conseil avec beaucoup d'éloquence, et finit par déclarer que, malgré son titre de prince du sang, il défioit au combat quiconque oseroit l'accuser. Le duc de Guise, que ce défi regardoit, se posséda parfaitement; il soutint l'innocence du prince, il lui offrit même son épée si la preuve du duel étoit admise. On lui rendit la liberté, on écrivit au roi de Navarre et à l'amiral de Coligni des lettres pleines de confiance, quoique l'on se défiât d'eux autant que du prince; on commença même à modérer les édits contre les calvinistes: il fut ordonné qu'on puniroit seulement ceux qui seroient convaincus de violence et de sédition. Rien n'étoit plus juste; et la politique s'accordoit en cela avec l'esprit du christianisme.

Michel de
l'Hôpital,
chancelier

Michel de l'Hôpital, que son mérite venoit d'élever à la dignité de chancelier, avoit

des principes fort différens de ceux du cardinal de Lorraine et de presque tout le clergé. Ce cardinal vouloit exterminer les novateurs, et établir la tyrannie de l'inquisition. C'eût été mettre le feu au royaume. Pour éviter un tel malheur, le chancelier consentit à interdire aux parlemens, par l'édit de Romorantin, la connoissance du crime d'hérésie, et à l'attribuer aux évêques; édit qui, selon les vues du cardinal, devoit rendre les recherches contre les hérétiques plus exactes et plus rigoureuses.

Cette rigueur même leur inspiroit des sentimens de révolte. En Dauphiné, en Provence, en Normandie, ils excitèrent des séditions. « C'est ainsi, dit Daniel, qu'un » feu caché sous la cendre produisit tout-à-coup un incendie par tout le royaume, » et que ceux des catholiques qui avoient » souvert blâmé la rigueur des édits de » François I et de Henri II, apprirent par » une funeste expérience qu'on ne peut » prendre trop de précautions contre les » nouveautés en matière de religion, et » qu'indépendamment du zèle que tout catholique doit avoir pour la vraie foi, il » suffit d'aimer l'état pour ne rien négliger » de ce qui peut contribuer à les étouffer » dans leur naissance ». Il est sans doute essentiel d'étouffer dans leur naissance les pestes publiques. Mais l'historien pouvoit

Les supplices révoltent les protestans.

observer que les supplices avoient produit un effet contraire ; qu'ils avoient allumé le feu , bien loin de l'éteindre , que plus il faut réprimer les perturbateurs de l'état , plus on doit avoir de compassion pour des malheureux qui n'ont d'autre crime que l'erreur. Le zèle de la religion est-il donc contraire à l'humanité ? Est-ce par les flammes que l'on détrompe les esprits ? Falloit-il brûler des milliers de citoyens , uniquement parce qu'ils ne pensoient pas comme l'église ? Et que pouvoit-il y avoir de plus dangereux dans les circonstances , que d'envenimer la haine et d'exciter le fanatisme des sectaires multipliés de toutes parts ? La bonne politique , comme le vrai zèle , devoit opposer des barrières aux progrès du calvinisme , sans fournir aux calvinistes des prétextes de révolte.

Traité
avec la rei-
ne d'An-
gleterre.

Elisabeth , par une conduite également ferme et prudente , réussissoit beaucoup mieux à maintenir son autorité et sa nouvelle religion. Elle soutenoit les protestans fanatiques d'Ecosse , révoltés contre Marie Stuart qui vouloit lui disputer la couronne d'Angleterre. Les Guises avoient envoyé des troupes françaises en Ecosse , sous prétexte de défendre les catholiques , et réellement pour former des entreprises contre Elisabeth. Mais elle força la cour à faire un traité , par lequel Marie s'obligeoit à ne plus porter dans son

écusson les armes d'Angleterre , et le roi à rappeler ses troupes.

On tint une grande assemblée à Fontainebleau , selon l'ancienne coutume , afin de chercher des remèdes aux divisions intestines. C'est là que Coligni présenta une requête , au nom des protestans , pour obtenir la liberté de conscience et l'exercice public de leur religion. L'évêque de Valence , Jean de Montluc , conseiller d'état , ne craignoit point de parler en leur faveur. Il attribua en partie les maux publics à l'ignorance et aux désordres du clergé , n'épargnant ni le pape , ni les évêques , dont quarante , disoit-il , avoient été vus en même temps à Paris , où ils crouissoient dans la mollesse et dans l'oubli de leurs devoirs. Il représenta que les rebelles parmi les calvinistes devoient être sévèrement punis ; mais que ceux qui étoient de bonne foi , et qui le prouvoient par leur soumission et leur patience , méritoient d'être tolérés. Il conclut à les laisser tranquilles dans leur croyance , et à empêcher seulement les assemblées dangereuses. L'archevêque de Vienne , Charles de Marillac fut du même avis , et l'appuya par de très-fortes raisons.

Assemblée de Fontainebleau. Requête des protestans.

Deux évêques pour la tolérance.

Coligni harangua avec plus de véhémence ; il ne ménagea point les Guises , auxquels il reprochoit surtout de détruire la confiance des peuples en leur souverain , par la nom-

Plaintes de Coligni

breuse garde qu'ils mettoient autour de sa personne. (Depuis la conjuration d'Amboise, on avoit augmenté de deux cents hommes la garde du roi.) Il demanda que la garde fût supprimée, qu'on assemblât les états-généraux, et qu'on travaillât à l'extirpation des erreurs. Le duc de Guise et le cardinal son frère parlèrent, selon leurs principes, en maîtres du gouvernement. Le résultat de cette assemblée fut la convocation des états-généraux.

Sécurité
aveugle
des princes

Les Guises espéroient d'y attirer le roi de Navarre et le prince de Condé, que la crainte de quelque violence avoit empêché de venir à l'assemblée. Le dernier s'étoit déclaré ouvertement calviniste; il étoit auteur d'une nouvelle conspiration, découverte comme celle d'Amboise. Le roi de Navarre, quoique toujours flottant, ne paroissoit guère moins suspect ni moins redoutable. François II les manda à Orléans pour les états, leur promettant sûreté entière. Ils se la promettoient eux-mêmes. Sept ou huit cents gentilshommes offrant leurs services au roi de Navarre, ce prince les remercia, et ajouta qu'il demanderoit leur grâce si l'on vouloit procéder contre eux. *Notre grâce, Monseigneur*, lui dit un des gentilshommes! *vous serez bien heureux si vous obtenez la vôtre en la demandant avec beaucoup d'humilité.*

A peine les deux frères sont arrivés à Or-
léans, que le prince de Condé est mis en Procès de
Condé prison, et le roi de Navarre, gardé à vue.
On nomme des commissaires pour instruire
le procès du prince. Il refuse de leur répon-
dre; il demande à être jugé, selon le privi-
lège de sa naissance, par la cour des pairs.
On ne laisse pas de dresser l'arrêt de mort.
Cet arrêt ne fut point signé, selon de Thou;
d'autres disent qu'excepté le chancelier, le
comte de Sancerre et un autre tous le
signèrent. On se préparoit sans doute à l'exé-
cuter. Les Guises devenus plus audacieux
depuis qu'ils tenoient leurs ennemis, se cro-
yoient sûrs d'un triomphe complet, lorsque
le roi mourut tout-à-coup âgé de dix-sept Mort du roi
ans. Quelques-uns l'appeloient, à cause de
l'innocence de ses mœurs, *le roi sans vice*;
titre plus glorieux que tout autre, dit judi-
cieusement Mézerai, quand il a pour fonde-
ment, non pas l'imbécillité de l'esprit, mais
la sagesse et la vertu.

Dans un ouvrage publié sous le nom de Les Guises
accusés
d'un crime
affreux. Jeanne d'Albret reine de Navarre, on assure
que les Guises avoient formé contre le roi
son époux un complot d'assassinat, d'autant
plus affreux qu'il devoit s'exécuter dans la
chambre de François II, et de concert avec
lui. Sur l'avis qu'en reçut le roi de Navarre,
il dit au capitaine Ranty, qu'il leur *vendrois*

sa peau bien cher ; mais qu'en cas de mort, il lui ordonnoit de porter sa chemise toute sanglante à sa femme et à son fils , pour les animer à la vengeance. Il entra ensuite dans la chambre du roi , qui , soit par humanité ou par foiblesse , changea tout-à-coup de résolution. *O le pauvre roi que nous avons-là !* dit le duc de Guise en voyant le coup manqué. Ce fait , supprimé par Daniel , se trouve dans l'histoire de l'illustre président de Thou ; mais il ne le donne pas *comme certain et indubitable*. Le P. Griffet y oppose des raisons que je voudrois trouver plus convaincantes. C'étoit malheureusement le siècle des crimes atroces , toujours colorés par des prétextes de religion ou de politique.

Despotisme du cardinal de Lorraine.

Au commencement de ce règne , la cour étant à Fontainebleau où les affaires particulières attiroient une infinité de personnes , le cardinal de Lorraine , pour se délivrer des importuns , fit publier à son de trompe un édit , portant ordre à toutes personnes venues en cour pour solliciter , d'en sortir dans vingt-quatre heures , sous peine d'être pendu. Il y avoit une potence dressée tout exprès. Quelle tyrannie ! Faut-il s'étonner de la haine qu'on portoit aux Guises ?

CHARLES IX.

LA mort du dernier roi augmenta la chaleur des factions. Charles son frère et son successeur n'avoit encore que dix ans. La reine mère vouloit gouverner. Sa politique adroite ménageoit tous les partis, pour se servir des uns contre les autres. Elle n'eut garde d'abandonner le prince de Condé à la vengeance ambitieuse des Guises. Elle se réconcilia avec lui et avec le roi de Navarre, en tirant le premier de sa prison, et en procurant à l'autre la lieutenance générale du royaume. Ces princes et les Guises parurent déposer entre ses mains leur inimitié mutuelle. Plus ennemis que jamais au fond du cœur, ils agirent ensemble avec tous les dehors de la bienveillance. Le connétable de Montmorenci fut rappelé. En arrivant à Orléans, il demanda ce que faisoient là tant de gardes, et si le roi n'étoit pas en sûreté au milieu de ses sujets? Sans autre éclaircissement, il ordonna aux gardes de se retirer, et fut obéi. On voit ce que pouvoit un connétable.

1560.
Politique
de Catherine de
Medicis.

Trait hardi du connétable.

Les états se tinrent dans cette ville, pour ne produire aucun bien réel. Quoique le chancelier de l'Hôpital, qui en fit l'ouverture, eût blâmé le zèle violent des religionnaires et des catholiques; quoiqu'il eût désapprouvé les noms injurieux de *Papistes* et de

Etats
d'Orléans.

Huguenots (1), et exhorté tout le monde à se réunir pour le bien commun ; on s'occupa foiblement des intérêts du royaume. La noblesse et le tiers-état déclamèrent contre le clergé ; l'orateur du clergé invectiva contre les calvinistes , et demanda même que quiconque auroit présenté ou présenteroit des requêtes pour leur obtenir l'exercice de leur religion , fût puni comme hérétique. Ce trait portoit directement sur l'amiral de Coligni , qui se fit faire réparation de l'injure. Les violences pour cause de religion furent défendues , sous peine de mort ; mais la défense ne produisit rien. Il étoit essentiel de rétablir les finances. Les dettes montoient à quarante-deux millions , quoique Henri II eût trouvé dix-sept cents mille écus dans l'épargne. On proposa de faire rendre compte à ceux qui avoient administré les revenus du roi. C'étoit en particulier le cardinal de Lorraine ; aussi la demande tomba-t-elle sans effet.

Mauvais
état des fi-
nances.

Ordon-
nance sur
la Pragma-
tique.

Tout le fruit des états d'Orléans se réduisit à une célèbre ordonnance , par laquelle l'administration de la justice fut entièrement réservée aux gens de robe , et la

(1) Il est vraisemblable que le nom de *Huguenots* , qu'on donnoit en France aux réformés , vient d'un mot Allemand qui signifie *alliés par serment*.

pragmatique rétablie par rapport aux élections ; car Pie IV (chose étonnante) avoit fait annuler le concordat comme trop avantageux aux roi , afin de s'emparer de la collation des bénéfices. Mais la cour de Rome , privée des annates , ne tarda point à redemander le concordat , qui fut rétabli en 1562. Les états réglèrent que Catherine de Médicis gouverneroit le royaume *conjointement et par le conseil du roi de Navarre*. Elle n'eut pas le titre de régente.

Quelqu'habile que fût Catherine , il lui étoit impossible de manier tellement les cœurs , que le choc de tant de passions et d'intérêts inconciliables ne produisît bientôt de funestes changemens. Le roi de Navarre déjà mécontent se préparoit à quitter la cour , et le connétable devoit le suivre. Leur retraite eût augmenté la puissance des Guises. Le roi , que sa mère faisoit parler et agir comme elle vouloit , ordonna au connétable de demeurer. Ce vieux guerrier céda malgré les sollicitations de ses neveux. Il haïssoit les nouveautés en matière de religion autant que les Coligni les favorisoient. C'est ce qui le détermina peut-être à s'unir enfin au duc de Guise , contre le vœu de sa maison et contre le penchant de son cœur. Son changement retint le roi de Navarre.

Celui-ci sollicitoit toujours la reine mère en faveur des protestans , qu'il protégeoit ,

Montmorenci retenu à la cour.

Projet de conférences avec les protestans.

soit par politique, soit par bonté, ou par préjugé, sans être ouvertement de leur parti. Catherine avoit grande envie de les satisfaire, quoique toujours déclarée pour les catholiques. Elle proposa le dangereux expédient d'une conférence publique entre les uns et les autres. Rien ne paroissoit plus contraire aux intérêts de l'église Romaine dont on alloit compromettre la doctrine, ni plus conforme aux désirs de ses adversaires, qui se trouveroient en quelque sorte de niveau avec leurs juges. Mais la vanité du cardinal de Lorraine fit adopter ce projet, malgré le cardinal de Tournon. Il se flatta de briller dans la dispute, et de confondre les plus fameux ministres de la réforme.

1561.
Colloque
de Poissi.

Ces conférences, si connues sous le nom de colloque de Poissi, ne servirent, comme on pouvoit le prévoir, qu'à rendre chacun plus ferme dans ses sentimens. Le cardinal de Lorraine d'une part, et de l'autre, Théodore de Beze, disciple de Calvin, aussi aimable que son maître étoit dur, y signalèrent leur éloquence et leur savoir. Pie IV n'ayant pu empêcher une assemblée dont il appréhendoit les suites, y avoit envoyé un légat accompagné du P. Lainez, second général des Jésuites, et le principal auteur de leur institut. Celui-ci dans une des séances harangua avec une hardiesse qui choqua la reine, Il dit en lui adressant la

parole, que ni elle, ni aucun prince, ne devoit traiter des affaires de religion; que de pareilles conférences étoient capables d'altérer la foi des laïques, et qu'on devoit s'en rapporter au jugement de l'église, qui seule avoit droit de prononcer.

Si Catherine eût écouté son ressentiment, Etablissement des Jésuites. c'en étoit assez pour fermer aux Jésuites toutes les portes du royaume. Mais le crédit de Lainez, les instances des cardinaux de Lorraine et de Tournon, firent passer l'acte de leur établissement en forme de collège, à la charge qu'ils renonceroient au nom de *Société de Jesus*, et qu'ils seroient soumis à l'évêque diocésain. Tel fut le foible commencement d'une compagnie qui s'étendit bientôt par tout le royaume, jusqu'à devenir un corps aussi puissant que célèbre. Rome ne pouvoit opposer à ses ennemis de plus zélés défenseurs.

A en croire le P. Daniel, le colloque de Poissi, où de part et d'autre on s'étoit attribué la victoire, affoiblit les préventions Le roi de Navarre change de parti. du roi de Navarre pour les calvinistes. Le légat agit plus efficacement sur son cœur en lui faisant espérer la restitution de la Navarre, ou quelque chose d'équivalent. L'intérêt fixe bientôt un caractère indécis. Ce prince embrassa subitement le parti des catholiques, dont il avoit été jusqu'alors très-éloigné. Il s'unit au duc de Guise et

au connétable, qui, avec le maréchal d'Albon de Saint-André, formoient le *Triumvirat*.

1562.
Liberté de conscience

La reine mère dont la grande maxime étoit qu'*il faut diviser pour régner*, crut ne pouvoir balancer une faction si considérable, qu'en fortifiant la faction contraire. Ce fut le motif d'un édit par lequel on accordoit la liberté de conscience aux protestans, à condition qu'ils tiendroient leurs assemblées dans les faubourgs et non dans les villes. Une infinité des personnes que la crainte retenoit, commencèrent à lever le masque. Partout on couroit au prêche, on désertoit les couvens, on insultoit les catholiques comme ils insultoient les huguenots. Le peuple, toujours porté aux excès, devient aisément furieux dans les querelles de religion. Moins il raisonne, plus il s'enflamme. Il falloit peu de chose pour causer un embrasement général. Le massacre de Vassi fut le signal des guerres civiles.

Massacre de Vassi.

Le duc de Guise passant par Vassi en Champagne, quelques-uns de ses gens troublèrent le prêche qui se tenoit dans une grange. Des injures on en vint aux coups. Guise accourut pour appaiser le tumulte, et fut blessé d'une pierre. Ses gens transportés de fureur, firent main-basse sur les huguenots, dont ils tuèrent plus de soixante. On prétend qu'à cette occasion, com-

me le juge du lieu rappeloit l'édit de la liberté de conscience, il dit imprudemment, en portant la main à la garde de son épée : *Voilà celle qui fera la rescision de ce détestable édit.* C'étoit un mot échappé dans la colère, et le massacre de Vassi, un accident arrivé contre l'intention du duc. Mais les protestans n'attendoient qu'un prétexte pour se révolter.

Tandis que les chaires catholiques retentissoient de l'éloge du prince Lorrain, et que les prédicateurs le comparoient à Moïse et à Jehu, *qui en répandant le sang des impies avoient consacré leurs mains et vengé la querelle du Seigneur*, on le représentoit ailleurs comme un exécrationnable meurtrier, comme le tyran de la nation et l'ennemi des lois. Les deux partis ne respiroient que la guerre.

Déclamations pour et contre le duc de Guise.

Le roi de Navarre et le triumvirat, pour s'assurer de la personne du roi, le forcèrent de quitter Fontainebleau, et de les suivre à Paris. La reine mère sollicite le prince de Condé à venir le tirer d'entre leurs mains. Ce motif spécieux colore sa rébellion. Les religionnaires accourent de toutes parts, forment une armée au prince, l'établissent leur chef; plusieurs villes considérables entrent dans la ligue; Condé s'empare d'Orléans dont il fait sa place d'armes. Trop foible contre les royalistes, il traite avec la reine

Guerre civile.

Le roi de
Navarre
tué au
siège de
Rouen.

d'Angleterre, et lui livre le Havre pour acheter son secours. Rouen est pris et saccagé par les catholiques. Le roi de Navarre y meurt blessé d'un coup d'arquebuse. Ce prince, dit un auteur célèbre, ne mérite d'être placé dans l'histoire que parce qu'il fut le père du grand Henri IV. Le président du Bosc, personnage illustre, fut exécuté avec quelques gentilshommes et un ministre. Le prince de Condé, par représailles, fit pendre un conseiller-clerc et un abbé régulier.

1563.
Bataille de
Dreux.

Comme s'il n'eût pas suffi des François pour déchirer le royaume, on le livra en proie aux étrangers. De part et d'autre on fit venir des troupes Allemandes. Les deux armées combattirent enfin à Dreux, avec l'acharnement qui caractérise les guerres civiles, et surtout les guerres de religion. (1) Ce qu'il y eut de singulier dans cette jour-

(1) Pour en avoir une idée complète, il suffiroit de lire en détail les cruautés du baron des Adrets contre les catholiques, et celles du fameux Montluc contre les protestans. Le premier inonda de sang le Dauphiné, le Lyonois, le Languedoc, la Provence, etc.; le second, la Guienne, dont il étoit gouverneur, et les provinces voisines; l'un et l'autre, se faisant un plaisir de la plus horrible barbarie. Montluc ne dissimule pas que sa fureur contre les religionnaires le mettoit hors de lui-même, et qu'il auroit voulu les exterminer jusqu'au dernier.

née, ce fut la prise des deux généraux, le prince de Condé et le connétable de Montmorenci. Le Maréchal de Saint-André y périt. Les royalistes remportèrent la victoire. Elle augmenta la réputation du duc de Guise, qui se fit encore plus d'honneur par la manière dont il traita son prisonnier. Tous deux couchèrent dans le même lit. Condé assura ensuite qu'il n'avoit pu fermer l'œil, et que le duc avoit dormi aussi tranquillement que s'ils eussent été amis intimes. Rarement une pareille grandeur d'âme s'allie avec l'animosité et la haine; il ne manquoit au duc de Guise, pour être un modèle d'héroïsme, que de borner son ambition à la gloire des vertus.

Guise couche avec son ennemi.

Le siège d'Orléans, qu'il entreprit après la bataille de Dreux, sembloit annoncer la ruine des rebelles. Un des faubourgs avoit déjà été pris d'assaut, lorsque ce grand homme fut assassiné par Poltrot, jeune gentilhomme protestant; premier exemple du fanatisme affreux, qui consacre le meurtre comme un acte de religion. Quelques historiens racontent qu'un gentilhomme fanatique avoit voulu faire le même coup au siège de Rouen. Le duc averti de son dessein lui en demanda le motif. Vous ai-je fait quelque mal? Non, répondit-il, mais j'ai voulu venger ma religion, dont vous êtes l'ennemi mortel. Hé bien, reprit le duc, s'il

Le duc le Guise assassiné.

*vo*tre religion vous apprend à tuer qui ne vous a jamais offensé, la mienne m'apprend à pardonner. Je vous pardonne. Jugez par-là laquelle des deux religions est la meilleure. Il faut convenir que cette belle réponse n'est point concluante, puisqu'on auroit pu en dire autant à des assassins zélés pour la bonne cause. Les deux partis faisoient profession de l'évangile, et se livrèrent également aux excès du fanatisme : nous n'en verrons que trop d'exemples de part et d'autre, malgré l'horreur que celui-ci devoit inspirer.

Religion
politique
des Guises.

D'ailleurs, la politique plutôt que la religion dirigeoit les démarches des Guises ; puisque le duc et le cardinal, traitant avec les protestans d'Allemagne en 1562, les avoient flattés de faire recevoir en France la confession d'Augsbourg. Mais quel que fût le mobile secret de leur conduite, sans eux la religion catholique eût vraisemblablement succombé dans le royaume.

Coligni ac-
cusé par
Polrot.

Le lâche Polrot, arrêté après son crime, accusa l'amiral de Coligni, Beze et quelques autres, de l'y avoir sollicité. L'amiral cria à l'imposture, et demanda instamment qu'on suspendît l'exécution de l'assassin, pour être confronté avec lui. On refusa. Comme la haine fortifie les préventions les plus injustes, Henri de Guise, fils

ainé du mort, conçut dès ce moment le dessein de perdre Coligni.

Un traité de paix ayant enfin terminé la guerre civile, la liberté de conscience fut de nouveau confirmée. Catholiques et protestans paroissoient réunis de bonne foi pour le bien de la patrie. Ils forcèrent le Havre, qu'Elisabeth refusoit de rendre au roi. En violant ainsi sa parole, elle fournit une raison plausible de ne point restituer Calais, comme on s'y étoit engagé par le traité de Catau-Cambrésis. Quoique l'Angleterre n'eût rien tant à cœur que la restitution de cette place, Elisabeth ne laissa pas de conclure la paix avec la France.

Paix qui dura peu.

on reprend le Havre et l'on garde Calais,

Concile de Trente.

Depuis le commencement du protestantisme, les catholiques soupiroient pour un concile général, dans l'espérance qu'il dissiperoit l'hérésie en condamnant les novateurs. Tantôt les divisions des princes, tantôt la politique des papes, avoient mis obstacle à l'accomplissement de leurs désirs. Les papes craignoient une assemblée dont ils ne seroient pas les maîtres, et qui pourroit, à l'exemple de celles de Bâle et de Constance, exercer son autorité sur eux-mêmes. Cependant la crainte qu'on ne tint en France un concile national, plus dangereux peut-être à la cour de Rome, déterminâ Pie IV à rassembler le concile de Trente, commencé en 1545 sous Paul III,

assemblé de nouveau en 1551 sous Jules III, et long-temps interrompu. Il finit en 1563, après avoir confirmé les dogmes sans convaincre les sectaires.

Les protes-
tans le mé-
prisent.

Ceux-ci prétendoient devoir être admis au concile parmi leurs propres juges. Ils ne manquèrent pas de décrier l'ouvrage de l'église comme une production de scoiastique et de cabale. Ils publièrent que la philosophie d'Aristote avoit enfanté de nouveaux articles de foi; que le concile n'avoit pas été libre; que la cour de Rome en avoit dicté les décisions. Lansac, ambassadeur de France, ayant écrit qu'il ne falloit pas que *le pape envoyât de Rome le saint-Esprit dans la malle du courrier*, cette expression, attribuée aussi à un évêque de Hongrie, fut un prétexte de satire pour les protestans, qui ne cherchoient qu'à colorer leur révolte. Mais les catholiques du moins furent affermis dans leur croyance.

Il n'est pas
publié en
France.

On s'opposa dans le royaume à la publication du concile, soit à cause du dernier édit de pacification, soit parce qu'il y avoit des décrets de discipline contraires à la juridiction séculière et aux libertés Gallicanes; ce qui n'empêcha point de regarder les points de doctrine comme autant d'articles de foi. Ce fameux concile fut troublé par de violentes contestations au sujet de la préséance, entre les ambassadeurs de Charles IX et

Disputes
au concile
sur des
choses de
cour.

de Philippe II. Le pape décida malgré lui en faveur du roi de France. Des disputes sur le pas et d'autres démêlés politiques firent long-temps négliger les affaires de religion ; car les hommes sont toujours prêts à perdre de vue le spirituel , dès qu'un objet sensible occupe leur ambition et leur vanité.

Catherine de Médicis se flattoit en vain de tenir la balance entre deux partis résolus à se détruire l'un l'autre. Elle ne pouvoit ni les concilier ni les satisfaire. Son adresse et sa dissimulation excitoient leur défiance.

Soupçonnée de calvinisme , indifférente sur la religion , elle affecta la plus grande exactitude aux cérémonies de l'église. En parcourant les provinces avec le roi , elle vit à Bayonne la reine d'Espagne sa fille , et eut de fréquentes conférences avec le duc d'Albe , général de Philippe II. Ce monarque se monroit extrêmement zélé pour le catholicisme , et ne l'étoit au fond que pour ses propres intérêts. Il ne cessoit d'animer la cour de France contre les sectaires , afin de profiter des discordes et des malheurs du royaume. On crut que les conférences tendoient à leur ruine.

Un nouvel incident appuya cette conjecture. Les Pays-bas , où l'hérésie avoit pénétré comme ailleurs , s'étant soulevés contre le roi d'Espagne , qui vouloit les gouverner despotiquement , anéantir leurs privi-

Embarras
de Catherine
de Médicis.

1565.

Conférences de Bayonne.

Révolte
des Pays-
bas contre
l'Espagne.

Seconde
guerre ci-
vile.

lèges, et les soumettre à l'inquisition, il envoyoit le duc d'Albe à la tête d'une armée pour exterminer les rebelles. Sous prétexte de précautions nécessaires en cas que cette armée voulût attaquer la France, Catherine leva des troupes, et fit venir un renfort de six mille Suisses. Les protestans ne doutèrent point que ce ne fût à dessein de les opprimer. Depuis quelque temps ils se plaignoient amèrement de la cour : on restreignoit leur liberté ; on ne punissoit plus les violences des catholiques. Les cruautés que le duc d'Albe exerça en Flandre leur firent craindre d'en essuyer de pareilles. Ces sujets de plainte et d'inquiétude causèrent la seconde guerre civile.

1567.
Bataille de
S. Denis.

Le prince de Condé, par le conseil de Coligni, entreprend d'enlever le roi à Meaux. En devenant maîtres de sa personne, ils l'eussent été du gouvernement. La cour éventa leur dessein presque au moment de l'exécution. On se sert utilement des Suisses pour se délivrer d'un si grand péril. Ils reçoivent le monarque dans leur bataillon, et le conduisent à Paris sans que les rebelles puissent les enfoncer. Quelque temps après, le connétable attaque le prince de Condé à Saint-Denis avec une armée trois fois plus forte que la sienne. Ce combat, où la victoire des royalistes fut presque douteuse, termina la carrière de l'illustre Montmorenci.

renci. Il y reçut huit blessures, et conserva jusqu'au bout sa fermeté. *Penses-tu, mon ami*, dit-il à un cordelier qui l'exhortoit, *qu'un homme qui a vécu près de quatre-vingts ans avec honneur, ne sache pas mourir un quart-d'heure ?* Sa grande maxime étoit en trois mots : *une foi, une loi, un roi*. Sa place ne fut point remplie, parce qu'elle donnoit trop de pouvoir à un sujet. *Je n'ai que faire de personne pour porter mon épée*, disoit Charles IX, *je la porterai bien moi-même*. On nomma lieutenant général du royaume le duc d'Anjou, frère du roi, jeune prince de grande espérance, dont la réputation devoit échouer un jour sur le trône. La guerre finit bientôt par un traité moins honorable pour la cour qu'avantageux pour les calvinistes, à qui l'on confirma la liberté de conscience; mais elle ne tarda point à se rallumer avec plus de violence.

Comme les griefs se multiplioient tous les jours malgré les conventions réciproques Catherine s'imagina qu'il falloit couper racine au mal en arrêtant les chefs de la faction. Condé et Coligni, informés de son dessein, se réfugièrent à la Rochelle, le boulevard des protestans. Cette entreprise de la reine fut regardée comme une déclaration de guerre. Elle occasionna la disgrâce du chancelier de l'Hôpital, *magistrat au-dessus*

Personne ne le remplace.

Le duc d'Anjou.

Troisième guerre civile.

Disgrâce du chancelier de l'Hôpital.

de tout éloge, comme le dit M. Hénault, mais trop ennemi de tout excès pour ne pas déplaire aux deux partis. Il s'étoit toujours efforcé de les reconcilier par de sages tempérans, *estimant* (ce sont ses propres termes) *qu'il n'y avoit rien de si dommageable en un pays qu'une guerre civile, ni plus profitable qu'une paix à quelque prix que ce fût.* Le connétable de Montmorenci lui disant un jour en colère dans le conseil, qu'il ne lui appartenoit pas de se mêler de ce qui regardoit les armes : *il est vrai*, répondit l'Hôpital, *mais je puis fort bien savoir quand il est à propos de les prendre.* Combien de maux il eût épargnés à la religion et au royaume, si la sagesse avoit pu être écoutée de part et d'autre ! Selon de Thou, l'occasion de sa disgrâce fut d'avoir parlé contre une bulle de Pie V, par laquelle il étoit permis au roi d'aliéner les biens ecclésiastiques, pour cinquante mille écus de rente, à condition d'employer l'argent à exterminer ou subjuguier les calvinistes.

Bientôt ils reprennent les armes, secourus par les Allemands et par l'Angleterre. On révoque les édits pour la liberté de conscience. Les ravages, les hostilités, les massacres désolent la France, comme si elle eût été inondée de barbares. Deux grandes armées Françaises se livrent bataille à Jarnac vers la Saintonge. Le duc d'Anjou remporte

là victoire. Le prince de Condé est tué de sang-froid par Montesquiou, après avoir rendu les armes : il avoit combattu le bras en écharpe et avec une blessure à la jambe ; prince d'un génie et d'une valeur extraordinaires , digne d'être mis en parallèle avec les plus fameux de ses descendans , malheureux d'avoir eu l'ambition d'un chef de parti , et surtout de n'avoir pas eu le temps de réparer ses révoltes.

Mort du prince de Condé.

Coligni, l'homme du monde le plus fécond en ressources , sauva les débris de l'armée , et se fit craindre après la défaite. Au prince de Condé , dont la perte sembloit être la ruine de son parti , succéda un autre prince du sang , né pour servir de modèle à tous les rois. C'étoit Henri , prince de Béarn , (depuis Henri IV), fils de la reine Jeanne d'Albret , aussi zélée protestante que son mari avoit été foible catholique. Elle-même vint présenter son fils aux vaincus , elle ranima leur courage et leurs espérances (1). On déclara le jeune Henri chef de la ligue. L'amiral et l'intrépide Andelot mirent tout en mouvement , tandis que le cardinal de Châtillon leur frère (qu'on appeloit le comte

Ressources des huguenots.

Le prince de Béarn.

(1) Elle fit frapper une médaille avec cette légende : *Pax certa , Victoria integra , Mors honesta.* (*Paix sûre , Victoire entière , Mort glorieuse.*)

de Beauvais, du nom de son évêché, depuis qu'il avoit abandonné l'église Romaine), travailloit en Angleterre pour l'intérêt du calvinisme.

Secours
des protes-
tans étran-
gers.

Les protestans d'Allemagne signalèrent aussi leur zèle. On vit le duc de Deux-Ponts, à la tête d'environ douze mille hommes, traverser presque toute la France pour joindre l'armée de l'amiral. Le fameux Guillaume de Nassau, prince d'Orange, eut beaucoup de part à cette entreprise, dont le succès fut en partie l'ouvrage de la mésintelligence des généraux catholiques. Tant de mesures et de ressources n'aboutirent qu'à de nouveaux revers. Coligni leva le siège de Poitiers, et fut défait à Montcontour par le duc d'Anjou. Mais toujours ferme et redoutable dans le malheur, il fit en sorte que son parti, après quatre batailles perdues, fut encore en état de résister à la puissance royale. Le prince de Béarn, âgé de seize ans, le regardoit comme son père, se formoit à son école, et paroissoit digne d'un tel maître.

Bataille
de Mont-
contour.

1570. Au lieu de poursuivre les rebelles dispersés, le duc d'Anjou s'arrêta imprudemment à faire des sièges, et profita peu de la victoire. Le Poitou, la Saintonge, le Béarn, la Guienne, furent inondés de sang. La fureur des deux partis croissoit chaque jour, et les protestans ne vouloient mettre bas les

Paix avan-
tageuse aux
protestans
vaincus.

armes qu'à des conditions avantageuses. Ils les obtinrent par le traité de S. Germain en Laie. On leur accorda non-seulement des prêches, mais quatre villes de sûreté, entre autres la Rochelle. On les déclara de plus capables de toutes les charges, on leur permit même de récuser, dans leurs procès avec les catholiques, un certain nombre de juges, sans en apporter la raison. Cette paix inespérée étoit un triomphe pour eux. Dans les vues de Catherine de Médicis, ce n'étoit vraisemblablement qu'un piège fatal. Elle vouloit détruire par la perfidie ceux qu'elle ne pouvoit abattre autrement. Charles IX, imbu de ses maximes, exercé à la dissimulation, enclin à la cruauté, seconda parfaitement son dessein. La plus atroce méchanceté fut couverte des plus belles apparences.

Pour attirer à la cour les chefs du parti, le roi offrit sa sœur Marguerite en mariage au jeune prince de Béarn. La reine de Navarre, charmée de cette marque de réconciliation, vint conclure elle-même le traité. On la combla d'honneurs et de caresses. Après la première entrevue, Charles IX demande à sa mère s'il n'a pas bien joué son rôle. — *Oui*; répond Catherine; *mais ce n'est rien faire que de commencer, si l'on n'achève.* Il réplique en jurant Dieu, *qu'il les mettra tous dans ses filets.* Le plus difficile étoit d'y mettre l'amiral. Cet homme sage

Perfidie de
la cour.

se laissa entraîner par un appât séduisant.

Coligni
donne
dans le
piège.

Les *Gueux* (on appeloit ainsi les religionnaires des Pays-bas), venoient encore de se révolter contre l'Espagne, et le prince d'Orange profitoit de la tyrannie du gouvernement, pour lui enlever des sujets, et pour fonder la république des Provinces-unies. Dans ces conjonctures, le roi parut disposé à prendre les armes contre Philippe II. Le zèle violent de ce monarque, et ses liaisons étroites avec les Guises le rendoient infiniment odieux aux réformés. Proposer à Coligni une guerre de cette nature, et lui offrir le commandement, c'étoit le prendre par son foible. Malgré ses justes défiances, il se rendit auprès de Charles IX, qui reçut avec de grands témoignages d'amitié celui dont la tête, peu auparavant, avoit été mise à prix avec opprobre.

1572.
Mort de la
reine de
Navarre.

Cependant une mort prématurée enlève la reine de Navarre. Le bruit se répand sans aucune preuve, qu'elle a été empoisonnée. De tous côtés on exhorte l'amiral à se défier de la cour. Un capitaine calviniste prenant un jour congé de lui, et l'amiral lui demandant pourquoi il se retiroit en province : *c'est, dit-il, parce qu'on nous fait ici trop de caresses. J'aime mieux me sauver avec les fous, que de périr avec ceux qui se croient trop sages.* Coligni se moquoit de ces prétendues terreurs paniques. Tant il est

vrai que les plus habiles se laissent tromper par qui flatte adroitement leurs passions.

Enfin le prince de Béarn, qu'on appeloit le roi de Navarre depuis la mort de sa mère, arriva aussi avec le prince de Condé son cou-

Mariage
de Henri
son fils.

sin, à peu près de même âge que lui. Le 17 août se fit la cérémonie de son mariage avec Marguerite de France. Les jours suivans se passèrent dans les plaisirs et les fêtes. Toutes les haines sembloient étouffées; mais le feu couvoit sous la cendre. L'amiral se retirant

Coligni
assassiné.

à pied dans son hôtel le 22, sur les onze heures du matin, après avoir vu jouer le roi à la paume, fut blessé d'un coup d'arquebuse. *Voilà*, s'écria-t-il, *le fruit de ma réconciliation avec le duc de Guise*. Ce duc avoit effectivement juré de venger la mort de son père, dont il le croyoit auteur. Charles IX, à la nouvelle de l'assassinat, paroît transporté de colère, il va voir l'amiral, et lui promet une vengeance d'éclat. *Mon père*, lui dit-il, *la blessure est pour vous et la douleur pour moi*. Etoit-ce dissimulation ou sincérité? on n'en peut juger que par les faits.

Tandis que les protestans murmurent, menacent tout haut, Catherine de Médicis et le conseil secret du monarque méditent le massacre de la S. Barthélemi. Le duc de Guise est chargé de l'exécution, lui qu'on vouloit arrêter après la blessure de l'amiral. Les ordres

1572.

La Saint-
Barthéle-
mi.

Mort de
Coligni.

sont donnés aussitôt sans que le secret transpire. La nuit du 23 au 24 août commence cette effroyable boucherie. Coligni est une des premières victimes. Son ennemi mortel, Guise, fait lui-même enfoncer sa porte, et Besme, domestique du duc, porte le premier coup. *Jeune homme*, lui dit l'amiral d'un air tranquille, *tu devrois respecter mes cheveux blancs ; mais fais ce que tu voudras ; tu ne m'abrègeras la vie que de quelques jours*. Il ajouta en expirant : *au moins si je mourois de la main d'un honnête homme et non pas de celle d'un goujat !* Une foule de seigneurs et de gentils-hommes sont égorgés jusques dans le Louvre. Les catholiques remplissent Paris de carnage ; plusieurs, pour venger leurs querelles particulières, poignent d'autres catholiques, que la haine transforme à leurs yeux en huguenots. Enfans, vieillards, femmes grosses, tout est confondu sous le fer des assassins. Un orfèvre se vançoit d'avoir tué pour sa part quatre cents personnes. Le massacre dura plusieurs jours ; on raconte que le maréchal de Tavanne couroit les rues, criant au peuple : *saignez, saignez ; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en tout ce mois d'août comme en mai*.

Massacre
général.

Cruauté
du roi.

Charles IX tira lui-même avec une longue arquebuse sur les malheureux qui pre-

noient la fuite. Le corps de Coligni , couvert d'opprobres par la populace , et pendu au gibet de Montfaucon , fut pour lui un agréable spectacle. Quelqu'un ayant dit qu'il sentoit mauvais : *le corps d'un ennemi mort sent toujours bon* , répondit le roi. Parole empruntée de Vitellius , et également odieuse dans la bouche de l'un et de l'autre. On avoit délibéré si le roi de Navarre et le prince de Condé seroient compris dans la proscription. La qualité de princes du sang leur sauva la vie. Charles leur commanda de renoncer au calvinisme. Le premier fit peu de résistance ; le second parut d'abord inflexible. *Messe , mort , ou bastille* , lui dit un jour le roi en colère. La crainte décida la conscience ; mais ces conversions forcées durèrent autant que le motif qui les avoit produites.

Conversions forcées des princes.

Paris ne fut pas le seul théâtre de cette tragédie. L'ordre de massacrer les calvinistes , envoyé par tout le royaume , s'exécuta en plusieurs endroits avec la même fureur. Un historien célèbre compte environ soixante mille François immolés sous prétexte de religion : d'autres en comptent cent mille. On bénit aujourd'hui les noms de quelques commandans de province , qui refusèrent courageusement d'être les meurtriers de leurs citoyens. Le vicomte d'Orthe écrivit de Bayonne au roi : « J'ai communiqué le com-

Massacre dans les provinces.

Refus de massacrer.

» mandement de V. M. à ses fidèles habi-
 » tans et gens de guerre de la garnison : je
 » n'y ai trouvé que bons citoyens et fermes
 » soldats, mais pas un bourreau. C'est
 » pourquoi eux et moi, supplions très-
 » humblement V. M. vouloir employer en
 » choses possibles, quelque hasardeuses
 » qu'elles soient, nos bras et vies ». Pré-
 cieux monument pour l'humanité !

On célé-
 bre la S.
 Barthéle-
 mi.

Une chose presque aussi étrange que ce massacre, c'est que le roi n'eut pas honte d'en prendre sur lui tout l'odieux. Il déclara dans un lit de justice qu'il avoit été fait par ses ordres ; il en exposa les raisons. Le premier président Christophe de Thou loua sa prudence, supposant une conjuration formée contre la maison royale. Le parlement flétrit la mémoire de Coligni, livra les restes de son cadavre au bourreau, et ordonna qu'on feroit tous les ans une procession pour remercier Dieu de la délivrance du royaume. Les esprits trop échauffés n'avoient pas encore réfléchi sur l'atrocité de cette barbarie. Elle fut célébrée à Rome et en Espagne par de pompeux panégyriques, et en France par une médaille dont l'inscription étoit, PIETAS ARMAVIT JUSTITIAM (*la piété arma la justice*). Heureusement, on sait de nos jours que la piété ne peut être sanguinaire, ni la justice barbare, et l'on ne craint point, à l'exemple d'un sage prélat

François, de dépeindre la S. Barthélemi comme *une action exécrationnelle qui n'avoit jamais eu et qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de semblable (Péréfixe)*. Du moins est-ce le vœu du vrai citoyen.

On trouva dans les papiers de l'amiral un avis au roi de prendre garde, en assignant l'apanage à ses frères, de ne pas leur donner une trop grande autorité. La reine mère fit lire cet article devant le duc d'Alençon, le dernier frère de Charles IX, qu'elle savoit affligé de la mort de Coligni. Voilà votre bon ami, lui dit-elle; voyez le conseil qu'il donne au roi. « Je ne sais pas, répondit le » duc, s'il m'aimoit beaucoup; mais je sais » qu'un semblable conseil n'a pu être donné » que par un homme très-fidèle à Sa Ma- » jesté, et très-zélé pour l'état ». Si ce trait fait quelque honneur à l'amiral de Coligni, rien ne peut effacer la tache de sa rébellion. Un grand homme armé contre les rois est toujours un grand fléau. Il est affreux de voir la patrie déchirée par ceux qui devroient être sa gloire et son appui. Mais quelle terrible leçon la providence ne semble-t-elle pas donner aux ambitieux, dans la personne de tous ces chefs de parti, si distingués par leur rang ou par leur mérite! Ils périrent de mort violente, François de Guise, Louis de Condé et l'amiral: indignement assassinés: le connétable de Montmorenci, le roi de Navarre

Observation sur l'amiral de Coligni, etc.

Antoine de Bourbon, et le maréchal de S. André, tués dans la guerre civile. Tous, en bouleversant l'état, avoient rendu leur vie malheureuse, et s'étoient creusé un tombeau.

Les protes-
tans plus
furieux que
jamais.

L'effet de la S. Barthélemi fut précisément le contraire de celui qu'on espéroit. Au lieu d'écraser le calvinisme, elle rendit ses partisans plus furieux. L'expérience a prouvé cent fois que le zèle des religionnaires s'irrite par les persécutions sanglantes, et qu'on leur donne des forces en les réduisant au désespoir. Charles IX voulut se remettre en possession des places de sûreté accordées aux calvinistes. Ils refusèrent de les rendre; ils protestèrent qu'après la trahison qu'on venoit de faire au sein de la paix, ils ne pouvoient se fier à la cour, et qu'ils aimoient mieux périr en défendant leur religion et leur liberté, que par la main d'un bourreau. Ainsi le massacre ne servit qu'à rallumer la guerre.

Elle ne fut pas avantageuse aux catholiques. Le duc d'Anjou perdit près de vingt-quatre mille hommes au siège de la Rochelle. Cette place soutint neuf grands assauts et une infinité d'autres attaques. Hommes et femmes travailloient avec la même ardeur à repousser les assaillans. Les Rochelois obtinrent une capitulation, qui les laissoit maîtres chez eux, et dans laquelle ils firent comprendre Nîmes et Montauban. Il fut stipulé que le roi y mettroit des gouverneurs, mais sans

1573.
Sièges de
la Rochelle
et de
Sancerre.

garnison, les bourgeois devant se garder eux-mêmes. Ce siège mémorable fut moins étonnant que celui de la petite ville de Sancerre. Les assiégés, dépourvus de vivres, mangèrent tout ce qu'il y a de plus dégoûtant parmi les animaux, et dévorèrent enfin les os des morts, les cuirs, les parchemins, quelques-uns même, dit-on, leurs propres enfans. Ce n'étoient point des soldats, mais des bourgeois, des artisans, des vigneron, animés d'un fanatisme invincible. Après plus de sept mois de siège, ils ne se rendirent qu'en obtenant la liberté de conscience.

On venoit d'apprendre que le duc d'Anjou étoit élu roi de Pologne. La renommée qui exagéroit son mérite, l'habileté de Montluc évêque de Valence, ambassadeur pour cet objet, lui avoient procuré les suffrages. Charles IX, extrêmement jaloux de son frère, fut ravi de cette occasion de l'éloigner. Autant il pressoit son départ, autant le duc craignoit de quitter la France, où il espéroit de régner bientôt. Cependant il fallut partir. La reine mère, qui avoit pour lui une affection particulière, se chargea de ses intérêts. Elle conservoit toujours son autorité, quelque envie qu'eût le roi de s'en affranchir. Les troubles de l'état le tenoient dans la dépendance. Déjà le goût des factions se ranimoit. Il s'en forma une nouvelle sous le nom de *Malcontens* ou de *politiques*, qui, lais-

Le duc
d'Anjou,
roi de Po-
logne.

Faction
des politi-
ques.

sant la religion à l'écart , ne parloit que de réformer le royaume , et se proposoit surtout d'abaïsser les Guises , dont le pouvoir n'avoit presque plus de bornes. Le duc d'Alençon , frère du roi , esprit inquiet , léger , inconsidéré , se mit à la tête de cette cabale , excitée par les Montmorenci. Les protestans y entrèrent , ainsi que le roi de Navarre et le prince de Condé , très-mécontents de la cour. Un complot pour enlever ces princes fut découvert. On emprisonna nombre de seigneurs , on arrêta le roi de Navarre et le duc d'Alençon. Les fureurs de la guerre renaissoient dans les provinces , lorsque le roi , toujours malade depuis la S. Barthélemi , mourut à l'âge de vingt-quatre ans , sans enfans mâles , après avoir déclaré régente Catherine de Médicis , jusqu'au retour du roi de Pologne son frère et son successeur.

1574.
Mort du
roi.

Charles IX avoit des qualités estimables , de l'esprit , du jugement , de l'activité , du courage. Peut-être seroit-il devenu un grand roi , si l'éducation en eût fait un homme vertueux. Le maréchal de Retz , Florentin , abusa de sa faveur pour le corrompre , et sa mère lui inspira cette politique détestable que Machiavel avoit enseignée en Italie. Né avec un caractère violent , il s'étoit endurci l'âme par la fureur de la chasse. Une dissimulation perfide , jointe à ce fond de

cruauté, le rendit capable de commander la S. Barthélemi, dont sa mère, le comte d'Anjou, Retz, Tavanne, Gonzague duc de Nevers, et quelques autres furent les premiers auteurs. Cependant il aimoit les lettres, et cultivoit même la poésie. Daurat, Ronsard et Baïf furent honorés de ses bonnes grâces. Il fit grand-aumônier son précepteur Amiot, le traducteur de Plutarque, dont le mérite auroit peut-être croupi dans l'indigence sous un autre règne. Ce n'est pas le premier exemple d'un prince sanguinaire qui ait eu du goût pour la littérature. Les plaisirs de l'esprit ne changent pas la trempe du cœur.

Une chose bien singulière, c'est que nos plus sages lois prirent naissance parmi tant de barbaries et de désordres. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital « qui faisoit » honneur à la raison et à la justice, dit » M. Hénault, de penser qu'elles étoient » plus fortes que les armes mêmes, et que » leur sainte majesté avoit des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes, » quand on savoit les faire valoir ». Les ordonnances faites par ce grand homme sont pleines d'une profonde sagesse. Elles eussent établi solidement l'ordre et la paix, si la rage des factions avoit pu souffrir un frein salutaire. C'étoit toujours un bien infini,

La législation perfectionnée par Michel de l'Hôpital.

que les lois parlassent avec dignité, avec précision, et que de l'ancien chaos, mal débrouillé jusqu'alors, il sortit un plan régulier qui pût conduire à une législation encore plus parfaite.

Lois remarquables.

Tous les juges, gens de robe.

Moins de juridictions.

Les actes signés.

Monitoires restreints.

Déclaration du revenu des bénéfices.

Les baillis et les sénéchaux étoient gens de guerre. Louis XII avoit ordonné qu'ils prissent des gardes ; mais les gardes ne suppléaient point à la science. Par l'ordonnance d'Orléans, en 1560, il fut réglé qu'ils seroient tous de *robe courte*, ce qui fit passer à leurs lieutenans l'administration de la justice, et établir une distinction entière entre la robe et l'épée. La même ordonnance veut qu'il n'y ait qu'un siège de justice dans les seigneuries qui ne sont pas royales, en conservant le droit d'appel ; droit précieux, mais que les degrés de juridiction trop multipliés rendoient préjudiciable. Elle veut que les actes soient signés des parties : on n'avoit pas encore senti la nécessité de ce règlement. Elle défend de publier des monitoires, sinon pour crime et scandale (il étoit si facile d'abuser de ce moyen d'inquisition au gré de la haine, de l'intérêt, ou du préjugé et de l'ignorance !) : En 1561, on ordonna par des lettres patentes à tous les bénéficiers, de faire une déclaration des revenus de leurs bénéfices ; mais ces lettres furent révoquées, et quoique le bien de l'état semble exiger que le gouvernement connoisse les revenus

de toutes les terres, les exemptions ecclésiastiques y ont toujours mis obstacle. L'ordonnance de Moulins en 1566, réforma en plusieurs choses la justice, qui présente encore tant de choses à réformer; elle régla qu'on puniroit les crimes dans le lieu où ils auroient été commis. Un édit de 1567, porte que les mères ne succéderont point à leurs enfans *es biens provenans du côté paternel*: c'étoit pour que les terres ne sortissent pas des familles. Il fut ordonné par des lettres patentes du même temps, que nul ne seroit reçu dans un office de judicature, sans information de vie et de mœurs, et s'il n'est de la religion catholique. L'année commençoit la veille de Pâques; usage sujet à beaucoup d'inconvéniens, cette fête étant mobile. L'ordonnance de Roussillon, en 1564, fixa le commencement de l'année au premier Janvier. Le parlement ne consentit à cette réforme que trois ans après. Tant l'empire de la coutume prévaut quelquefois sur la raison.

Justice réformée.

Succession des mères limitée.

Information de vie et de mœurs.

L'année ne commence plus à Pâques.

Pour se former une idée des mœurs de la cour, qui influent nécessairement sur celles de la nation entière, il faut réunir tous les désordres portés aux plus grands excès, la superstition et l'athéisme, la méchanceté et la débauche, la fourberie et la cruauté. Catherine de Médicis avoit accredité l'astrologie judiciaire. Rien n'étoit plus commun

corruption de la cour.

que les sortilèges , par lesquels on croyoit se défaire de ses ennemis. On y joignoit malheureusement un moyen plus efficace , le poison. Toutes ces pestes venoient principalement d'Italie. La renaissance des lettres , en raffinant les esprits , sembloit avoir développé des talens pernicious. L'impiété d'une part , l'hérésie de l'autre , en abusoient pour le malheur de la société. C'est que la plupart ignoroient encore les vrais principes qui doivent régler la conduite de chaque particulier et le gouvernement des états.

La noblesse
se ignore.
rante.

D'ailleurs , la noblesse en général étoit si ignorante , qu'on fit venir exprès deux gentilshommes pour converser en latin avec les ambassadeurs Polonois. Cependant Michel Montaigne , gentilhomme Gascon , également distingué par son esprit et par ses lumières , cultivoit paisiblement la philosophie. On admire encore le style nerveux et les pensées fortes de ses *Essais* ; ouvrage utile pour la connoissance du cœur humain , mais où la religion et les mœurs ne sont pas toujours respectées.

Galanterie
atroce.

Quoique les femmes influassent plus que jamais dans les affaires , et que la galanterie régnât à la cour , les mœurs étoient aussi atroces que dépravées. Un amant se plaisoit à faire couler son sang pour sa maîtresse ; il ne craignoit pas de s'obliger pour elle aux

plus grands crimes : l'assassinat , l'empoisonnement devenoient pour lui en quelque façon des devoirs. Les associations étroites entre les seigneurs ou les guerriers tendoient souvent au même but. En un mot , on ne respectoit plus rien. Les femmes se montrèrent barbares ainsi que les hommes. Si le Louvre fut plusieurs fois un théâtre de meurtres et de scélératesse , jusqu'où devoit se porter ailleurs une licence effrénée ?

Sous ce règne , il se passa en Amérique Les François en Amérique. une chose mémorable. L'amiral de Coligni y avoit envoyé une colonie , qui s'établit dans la Floride. Les Espagnols ne vouloient point de voisins , s'imaginant avoir des droits exclusifs sur cet immense hémisphère. Ils surprirent les François , et les massacrèrent tous , quoqu'il n'y eût point de guerre entre les deux nations. La cour de Madrid approuva cette injuste cruauté ; celle de Paris ne pouvoit ou ne vouloit pas en tirer vengeance. Un gentilhomme Gascon , nommé Dominique Gourgues. Dominique Gourgues , 'entreprit de le faire sans secours. Il vendit son bien en 1567 , équipa quelques navires , attaqua les Espagnols , s'empara de leurs forts et fit pendre ceux qui tombèrent entre ses mains. On trouva un monument de leur expédition , où ils se vantoient d'avoir exterminé les habitans de l'ancienne colonie , *non comme François , mais comme Luthériens.* Gourgues

fit graver de même le récit de sa victoire, en marquant qu'il avoit ainsi traité les Espagnols, *non comme Espagnols, mais comme traîtres, brigands et meurtriers*. Loin d'être récompensé à son retour, il courut risque de perdre la vie. Les Guises, par ménagement pour Philippe II, demandèrent qu'on lui fit son procès. L'injustice ne fut pas poussée si loin. Elisabeth, qui savoit mieux employer le mérite, offrit à ce brave capitaine le commandement d'une flotte Angloise. Il se disposoit à partir, lorsqu'il mourut. Peut-on ne pas observer combien ce mot *mais comme Luthériens*, peint au naturel l'esprit d'un siècle où la religion fut le prétexte des plus monstrueuses horreurs ?

HENRI III.

IL est étonnant que Henri III, dans sa vingt-quatrième année, soit monté sur le trône après deux de ses frères, François II et Charles IX. Il l'est encore plus que ce prince, qui s'étoit fait une brillante réputation n'étant que duc d'Anjou, se soit rendu si méprisable étant roi. L'ennui le dévorait en Pologne. Impatient de revenir dans sa patrie et prévoyant que les Polonois mettroient obstacle à son retour, il s'é-

1574.
Henri
quitte la
Pologne.

vada de nuit comme un captif qui brise ses chaînes. L'empereur, les Vénitiens et les plus sages des François lui conseillèrent vainement de ménager les calvinistes, et de rétablir le calme dans le royaume agité de factions meurtrières. Il se déclara pour les voies de rigueur, comme il avoit fait au temps du massacre; mais il ne tarda guère à s'en repentir. La petite ville de Livron, qu'il vouloit forcer, lui résista avec insulte. *Approchez, assassins, crioit-on du haut des murailles, vous ne nous trouverez pas endormis comme l'amiral.*

Bons conseils qu'il ne suit pas.

Dès le commencement de son règne, il se montra tel qu'il fut toujours, ennemi des affaires, occupé sérieusement de parure et de bagatelles, livré avec quelques jeunes seigneurs, ses mignons, aux plus infâmes débauches, et augmentant le scandale de ses mœurs par des grimaces de dévotion. Que devoit-on augurer d'un roi qui, souillé de vices abominables, affectoit d'aller en procession sous un sac de confrère pénitent, et de contrefaire le dévot en vivant comme un impie (1)?

Vices de Henri III.

(1) On lit dans le *Journal de Henri III*, non-seulement qu'il disoit son chapelet de *têtes de mort* le long des rues, mais qu'il le *marmotoit* jusques dans ses parties de débauche, et qu'il l'appeloit en plaisantant le *fouet de ses grandes haquenées*.

Factions,
révoltes.

Le duc d'Alençon, à qui il avoit rendu la liberté ainsi qu'au roi de Navarre, conspira contre sa vie. Henri lui pardonna en frère ; ensuite sur quelques nouveaux soupçons, il conjura le roi de Navarre de le faire périr. Celui-ci seroit devenu par ce crime l'héritier présomptif de la couronne ; mais il étoit incapable d'une noirceur, et refusa d'y prêter la main. Des mécontentemens communs unirent les deux princes, quoique brouillés par antipathie et par des intrigues galantes. Le duc d'Alençon s'enfuit de la cour. La confédération des politiques et des protestans acquit de nouvelles forces, ayant à sa tête le frère du roi. Il fut bientôt suivi du roi de Navarre, qui ne se vit pas plutôt libre, qu'à l'exemple du prince de Condé, il rétracta l'abjuration qu'on lui avoit arrachée sous le dernier règne. La Saint-Barthélemi auroit-elle pu faire de bons catholiques ? La guerre civile se ralluma dans les provinces.

Insolence
de Mont-
brun.

Montbrun, chef des huguenots de Dauphiné, est fait prisonnier et on lui tranche la tête. Il avoit eu l'insolence de dire tout haut : « Le roi m'écrit comme roi, et » comme si je devois le reconnoître ! Je » veux qu'il sache que cela seroit bon en » temps de paix ; mais en temps de guerre, » qu'on a le bras armé et le cu sur la selle, » tout le monde est compagnon ». *Il verra*

Il est mon compagnon, dit le roi en apprenant qu'il étoit maître de sa personne. Le gain d'une bataille ne lui eût pas causé plus de joie. Déjà des troupes Allemandes étoient venues au secours des confédérés. On sentit la nécessité de la paix. Il n'étoit plus temps de la faire avec honneur; on la fit telle que la voulurent les factieux.

Les plus grands avantages furent accordés aux calvinistes par l'édit de pacification; ^{1576.} liberté entière de conscience, exercice public de *la religion prétendue réformée* (ce sont les termes de l'édit), excepté à deux lieux de Paris et de la cour; chambres mixtes de catholiques et de protestans dans les huit parlemens du royaume (1); la mémoire de l'amiral réhabilitée; les chefs de la confédération reconnus pour bons et fi- ^{Les calvinistes triomphans.}

(1) Depuis que le parlement avoit eu une consistance fixe à Paris, et que l'on avoit senti mieux que jamais la nécessité des lois, et l'avantage des tribunaux chargés de rendre la justice, un parlement unique ne pouvant embrasser toutes les provinces dans son ressort, on en établit successivement plusieurs. Celui de Toulouse fut créé par Philippe le Bel, et les autres ensuite par différens rois. Leur sagesse s'est quelquefois démentie dans des temps de troubles et de vertiges; mais leur établissement, comme l'observe Loiseau, a sauvé le royaume d'un démembrement, et l'a *maintenu en son entier*. Les lois sont un des plus fermes remparts des états.

delles sujets. On déclare que les prêtres ou moines mariés ne pourront être inquiétés à ce sujet, et que leurs enfans seront regardés comme légitimes. On augmente l'apanage du duc d'Alençon, qui devient dès-lors duc d'Anjou; et pour comble d'opprobre, on achète le départ des Allemands, on leur donne des ôtages, on souffre qu'ils pillent les provinces en se retirant chez eux. Voilà les suites de la Saint-Barthélemi, à laquelle Henri III n'avoit que trop contribué. Jamais l'hérésie ne parut si triomphante, ni le gouvernement si avili.

Naissance
de la ligue.

L'indignation et le zèle des catholiques produisirent un mal encore plus funeste; la *sainte Ligue* prit naissance. On appella ainsi cette dangereuse confédération, dont le motif ou le prétexte étoit de défendre l'église, le roi et l'état; mais dont le principal effet fut de bouleverser l'état, d'assassiner le roi, et de déshonorer l'église. Le cardinal de Lorraine (mort en 1574) passe pour en avoir ébauché le plan; ouvrage digne de son excessive ambition. Les huguenots, animés de l'esprit républicain, avoient formé de pareilles entreprises contre l'autorité souveraine. Celle des catholiques devint en quelque sorte une révolte générale.

C'étoit une
révolte
manifeste.

Dans un article de l'association, telle que la rapporte un auteur exact, il étoit dit que, pour la défense commune, on procéderoit
soit

soit par la voie de la justice, ou des armes, sans nulle acception de personnes. La formule dressée par la Picardie, où la ligue prit naissance, porte que quiconque refuseroit ou différeroit d'y entrer, seroit réputé ennemi de Dieu, déserteur de sa religion, rebelle à son roi, traître et proditeur de sa patrie, abandonné de tous, et exposé à toutes les injures et oppressions qui lui pourroient survenir. Enfin il étoit dit qu'on éliroit au plutôt un chef, à qui tous les confédérés seroient obligés d'obéir; et ceux qui refuseront, seront punis selon sa volonté... Le chef seul décidera les contestations qui pourroient survenir entre les confédérés, et ils ne pourront recourir aux magistrats ordinaires sans sa permission. Voilà un chef à la place du roi.

Henri duc de Guise, surnommé le *Balafré* à cause d'une blessure qu'il avoit reçue au visage en combattant les calvinistes, animoit sourdement la cabale sans paroître encore en être le chef. Elle fit des progrès rapides; les religionnaires furent insultés en plusieurs endroits, et la cour, malgré l'édit de pacification, ne pensa guère à réprimer ces violences. Ne pouvant contrebalancer un parti par l'autre, elle se déclara ouvertement aux états de Blois contre celui qu'elle espéroit le plus d'accabler, et ré-

Henri duc de Guise.

Etats de Blois. Le roi autorise la ligue.

voqua l'édit accordé aux protestans. C'étoit peu de leur fournir un nouveau prétexte de guerre. Le roi par une politique inconcevable, autorisa la ligue, s'en déclara le chef, se mit à la tête d'une faction formée contre lui-même. Tel fut le fruit des états de Blois : la guerre civile et nul secours d'argent pour la soutenir.

1577. Nouvelle paix. A peine avoit-on repris les armes, que le roi désira la paix. Il accorde un nouvel édit de pacification conforme en plusieurs points au dernier, de nouvelles places de sûreté pour le calvinistes; *en attendant, dit-il, qu'il ait plu à Dieu de lui faire la grâce, par le moyen d'un bon, libre et légitime concile, de réunir tous ses sujets à l'église catholique.* (Expression singulière après le concile de Trente.) Dans ce court intervalle de tranquillité, Henri III institua l'ordre du Saint-Esprit. Celui de Saint-Michel, que les Guises avoient prodigué pour se faire des créatures, étoit tombé dans un tel avilissement, qu'on l'appelloit le *collier à toutes bêtes*. Les catholiques seuls pouvoient être admis dans le nouvel ordre : c'étoit un appât pour attirer les protestans. Mais le roi, méprisé des premiers à cause de sa conduite scandaleuse, détesté des autres comme un des auteurs de la S. Barthélemi, ne connoissoit pas les vrais moyens de ramener les esprits et de réta-

Ordre du
S. Esprit.

blir son autorité. En prodiguant tout à son luxe et à ses mignons, il manquoit de tout pour les besoins de l'état. Les deux partis ne voyoient dans sa personne qu'un prince foible, débauché, et bassement hypocrite. Aussi le bravèrent-ils tour-à-tour.

Comme la cour étoit peu fidelle à ses engagements, le roi de Navarre ne crut pas devoir l'être davantage aux siens. Il recommença la guerre, et acquit une grande réputation au siège de Cahors. D'un côté, le duc d'Anjou (auparavant duc d'Alençon), dont l'humeur ne pouvoit sympathiser avec celle de Henri III son frère, s'évada secrètement, et alla profiter des troubles des Pays-bas, où la domination Espagnole déclinait de plus en plus. Le duc d'Albe, après avoir livré à l'exécuteur dix-huit mille hérétiques en cinq ans, s'étoit retiré avec le chagrin de voir l'hérésie et la révolte plus audacieuse que jamais. Tout le sang versé par les ordres de Philippe II n'avoit servi qu'à enflammer la haine des peuples contre lui, et celle des protestans contre l'église. Le prince d'Orange, qu'il venoit de proscrire, dont il avoit mis la tête à prix, détermina enfin les états à le déclarer solennellement *déchu de la principauté, pour avoir violé les privilèges des peuples, contre son serment. Pour cette cause*, ajoute la proclamation, les

1581.
Le duc
d'Anjou
aux Pays-
bas.

Républi-
que de
Hollande.

états, suivant la permission que le roi Philippe leur en avoit donnée lui-même lorsqu'il fut reconnu prince de Flandre, étant libres et dégagés de l'obéissance qu'ils lui avoient vouée, choisissent pour leur prince, de leur bon gré et de leur propre mouvement, François de Valois, duc d'Alençon, frère du roi de France. Le roi approuva l'élection, mais il falloit, pour la soutenir, plus de génie et de prudence que n'en avoit le duc d'Anjou.

1583. Mauvaise conduite du duc d'Anjou.

Mécontent de ce que les Provinces-unies gènoient son autorité, et jaloux du prince d'Orange qui n'avoit eu garde de se donner un maître absolu, il tenta de s'emparer des principales villes. Cette entreprise ruina ses affaires. Les bourgeois d'Anvers repoussèrent les François, qui crioient partout *vive le duc et la Messe*, et ils en firent un grand carnage. Ce malheureux prince fut obligé de revenir en France, ayant perdu par sa faute un état où il pouvoit être heureux en respectant la liberté nationale. Il se flattoit d'épouser la reine d'Angleterre; il en avoit même reçu un anneau pour gage de sa foi. C'étoit la coutume d'Elisabeth de nourrir l'espoir des princes qui vouloient régner avec elle. Elle trompa le duc d'Anjou comme tant d'autres, quoique amoureuse de lui. Consumé de chagrin, il mourut en 1584. Le prince d'Orange ayant été assassiné par un fanatique, la

Malheurs et mort de ce prince.

nouvelle république offrit au roi de le reconnoître pour souverain. Une offre si avantageuse ne fut point acceptée. Sous un gouvernement foible, les occasions échappent sans retour.

Les Hollandois veulent se donner à la France.

On vit enfin que la sainte ligue, colorée d'une apparence de zèle n'étoit dans les vues des principaux chefs qu'une conspiration contre l'autorité royale et les lois fondamentales du royaume. La mort du duc d'Anjou fit éclater le vrai dessein des ligueurs. Comme le roi de Navarre étoit dès-lors l'héritier présomptif de la couronne : ils affectèrent plus que jamais de gémir sur les dangers de l'église, sur les triomphes certains de l'hérésie, en cas qu'un prince hérétique vînt à régner. Henri III n'étoit point épargné dans leurs invectives. Les édits bursaux dont il écrasoit le peuple, ses profusions pour d'indignes favoris, ses débauches monstrueuses, ses confréries, ses processions fréquentes, le sac dont il se couvroit, une discipline et un rosaire à sa ceinture, fournissoient ample matière de satire. Pour le décrier davantage, on le peignoit comme fauteur de l'hérésie, ami secret du roi de Navarre, protecteur déclaré de Genève et des religionnaires Flamands. Les ecclésiastiques et les moines, transportés la plupart d'un zèle aveugle, souffloient à l'envi le feu de la

1584.
Projets des ligueurs.

Invectives
contre le
roi.

rebellion. Ils entraînoient aisément un peuple crédule et enthousiaste.

Le pape approuve la révolte.

Le duc de Guise faisoit jouer tous les ressorts avec autant de prudence que d'activité. Un Jésuite Lorrain, nommé Matthieu, fut un de ses principaux agens. On l'appeloit le courrier de la ligue. Grégoire XIII, qu'il avoit commission de consulter sur ce cas de conscience : *si le motif de maintenir la religion catholique pouvoit dispenser de l'obéissance due aux souverains*, décida verbalement, selon les anciennes maximes de Rome, que la guerre en ce cas étoit permise contre le roi. Les scrupules des âmes droites étant levés par cette réponse, il n'y eut qu'une voix pour prendre les armes.

Le cardinal de Bourbon, chef de la ligue.

L'ambition effrénée de Henri de Guise aspirait au trône. Il sut la couvrir d'un voile imposant. Il persuada au vieux Charles cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que son neveu étant, comme hérétique, incapable de régner, c'étoit lui que la couronne regardoit. Ce prélat crédule, facile, imbu d'ailleurs de préjugés dominans, se laissa éblouir d'une espérance chimérique, qui redoubloit l'ardeur de son zèle. Tout-à-coup parut un manifeste où il se déclaroit le chef de la ligue en exposant les intentions des ligueurs. Les noms du pape, de l'empereur, du roi d'Espa-

Son manifeste,

gne, de presque tous les souverains catholiques, appuyoient cette déclaration. Elle portoit que tous les confédérés avoient fait serment de *tenir la main forte et armée* à ce que l'église fût rétablie en sa dignité, et la religion catholique maintenue, le peuple soulagé, les nouveaux impôts abolis, etc.

Après ce signal de guerre, les ligueurs se mettent bientôt en campagne. Henri III, quoiqu'en état de les dissiper, se contente de faire son apologie. Il invite le roi de Navarre à changer de religion, et à venir le seconder pour leurs communs intérêts. Celui-ci répond qu'il faut auparavant le convaincre de la fausseté de sa religion; qu'il n'est point opiniâtre sur cet article; mais qu'en attendant, il suivra les lumières de sa conscience. La cour n'avoit ni prudence, ni courage; et Catherine de Médicis, soit penchant pour la ligue, soit envie de temporiser, augmenta les frayeurs du roi.

On fit donc à Nemours un traité de paix, le plus avantageux aux ligueurs, et le plus capable de révolter les protestans. On dépouilloit ces derniers de tout ce qui leur avoit été accordé; on accordoit aux autres tout ce que des rebelles peuvent désirer pour l'anéantissement de la puissance royale. Le cardinal de Bourbon et les princes de la maison de Guise obtinrent des gardes, des villes de sûreté, de l'argent, et une ap-

Le roi ne monte que de la foiblesse.

1585.
Traité avec les ligueurs.

probation authentique de tout ce qu'ils avoient entrepris contre l'état. Cette nouvelle frappa tellement le roi de Navarre, qu'un côté de sa moustache, dit son historiographe Matthieu, en blanchit tout-à-coup.

Sixte-
Quint ex-
communie
le roi de
Navarre.

Cependant la ligue perdoit son crédit à Rome. Sixte-Quint, ce pape fier et entreprenant, né d'un vigneron, nourri dans un cloître, parvenu à force d'artifices au pontificat, mais capable de gouverner un empire, la regardoit comme une cabale aussi dangereuse pour la religion que pour le royaume. Quoiqu'il en parlât avec mépris, il ne laissa pas de lui fournir des armes en publiant une fameuse bulle, par laquelle il excommunioit le roi de Navarre et le prince de Condé, comme hérétiques, relaps, ennemis de Dieu et de l'église, les appelant *génération bâtarde et détestable de l'illustre maison de Bourbon*, les déclarant privés de tous leurs droits, incapables de succéder à toute souveraineté, et déliant les sujets du roi de Navarre de leur serment de fidélité. Le parlement, indigné de cet attentat, en fit la matière des plus fortes remontrances. Un conseiller fut d'avis de faire brûler cette bulle injurieuse. Les deux princes en appelèrent à un concile libre.

Protestation vigoureuse de ce prince.

Le roi de Navarre, dans sa protestation, donne un démenti à Sixte-Quint, et ajoute que *si par le passé les rois et prin-*

ces ses prédécesseurs ont bien su châtier la témérité de tels galans, comme est ce prétendu Sixte, lorsqu'ils se sont oubliés de leur devoir, et passé les bornes de leur vocation; confondant le temporel avec le spirituel; il espère lui qui n'est en rien inférieur à eux, que Dieu lui fera la grâce de venger l'injure faite à son roi, à sa maison, à son sang, et à toutes les cours du parlement de France, etc. Selon lui, c'est le pape qu'on doit regarder comme hérétique; et il prétend le prouver dans un concile légitime. Il eut le courage de faire afficher ce placard dans Rome même. Le pape admira sa fermeté, mais les ligueurs ne manquèrent pas de se prévaloir de la bulle. C'étoit tout pour eux de paroître n'attaquer que les ennemis de l'église. Leur cause devenoit ainsi aux yeux du peuple la cause de la religion.

Henri III fut forcé de lever des troupes contre le roi de Navarre et les calvinistes, après avoir révoqué le dernier édit rendu en leur faveur. Il manda le premier président, le prévôt des marchands, le cardinal de Guise, et leur dit avec ironie, « qu'il » louoit le zèle de la magistrature, de la » bourgeoisie et du clergé pour la cause » de la religion; mais que la guerre ne » se faisoit pas sans argent; qu'ainsi tant » qu'elle dureroit, le parlement trouveroit

1586.
Plaintes
du roi sur
la nécessité
de recommen-
cer la
guerre.

» bon que ses gages fussent supprimés ;
 » que les bourgeois fourniroient volontiers
 » deux cents mille écus d'or dont il avoit
 » besoin ; qu'il ne se feroit pas scrupule
 » de toucher aux revenus ecclésiastiques ;
 » car c'étoit une guerre sainte , et le clergé
 » devoit la soutenir ». Comme on vou-
 loit répliquer : *il falloit donc m'en croire,*
 ajouta-t-il brusquement , *et conserver la*
paix , plutôt que de décider la guerre
dans une boutique ou dans un chœur.
J'apprehende fort que pensant à détruire
le préche , nous ne mettions la messe en
grand péril. Davila , qui rapporte ce fait ,
 dit que le roi laissa tout confus ceux à la
 bourse desquels la guerre étoit ainsi déclarée.

Il prend
 les armes
 contre les
 calvinistes

Il venoit d'ordonner par un édit , sous
 peine de crime de lèse-majesté , que les
 hérétiques abjurassent dans quinze jours. Le
 roi de Navarre avoit ordonné à son tour ,
 par une déclaration , que les catholiques fus-
 sent traités comme on traiteroit les calvinis-
 tes. Cette guerre des *trois Henris* (elle est
 désignée sous ce nom) , déchira les pro-
 vinces , sans produire de grands événemens.
 On manquoit de ressources ; et le parlement
 rejetoit les édits bursaux , par lesquels on
 vouloit épuiser la France , déjà trop malheu-
 reuse. Catherine de Médicis tenta encore
 les voies de négociation.

Elle eut une conférence en Saintonge

avec le roi de Navarre. Elle y avoit mené les femmes galantes de sa cour, moyen de séduction qui lui réussissoit souvent. Le prince en les voyant dit à la reine : *Il n'y a rien là que je veuille.* — *Quoi*, répliqua-t-elle, *aurois-je donc pris une peine inutile, moi qui n'aime que le repos ?* — *Madame, je n'en suis pas cause*, répondit le prince, *ce n'est pas moi qui vous empêche de coucher dans votre lit; c'est vous qui m'empêchez de coucher dans le mien. La peine que vous prenez vous plaît et vous nourrit, le repos est le plus grand ennemi de votre vie.* Le duc de Nevers lui représentant qu'il n'auroit pas même le pouvoir de lever un impôt à la Rochelle, il repartit fièrement : *je fais à la Rochelle tout ce que je veux, parce que je n'y veux rien que ce que je dois.* Cette parole devoit donner une haute idée de Henri IV. Nous l'appellerons désormais ainsi, puisque, selon la remarque de M. de Voltaire, ce nom si célèbre est devenu un nom propre. Comme il persistoit à ne vouloir point abjurer le calvinisme par un pur motif d'intérêt, la conférence suspendit à peine quelque temps les hostilités. On s'égorgeoit impitoyablement les uns les autres. *J'ai peur*, disoit le vicomte de Turenne, *que cette guerre ne nous mange tous, si Dieu n'y met la main.*

Conférence de la reine mère avec Henri IV.

1587.
Supplice
de Marie
Stuart.

Un événement affreux augmenta la haine des catholiques contre les religionnaires, et acheva de manifester l'inertie du gouvernement. Marie Stuart reine d'Ecosse, après la mort de François II son époux, s'étoit retirée dans ses états. Elisabeth, qui voyoit en elle une dangereuse rivale, fomenta soigneusement la révolte des protestans Ecossois, plus furieux que les autres, parce qu'ils étoient plus fanatiques. Les foiblesses de leur reine (car il est difficile de la justifier de galanterie, quand on pèse les témoignages pour et contre), servirent peut-être à irriter leur fanatisme. Chassée de son royaume en 1568, elle chercha un asile auprès de son ennemie. Elisabeth, moins généreuse que politique, la tint en prison dix-neuf ans, et lui fit trancher la tête, sous prétexte des soulèvemens qu'elle occasionnoit dans l'état. Il est certain que les catholiques avoient formé quelques conspirations contre Elisabeth. Mais quel droit la reine d'Angleterre pouvoit-elle avoir sur les jours de la reine d'Ecosse? Celle-ci reçut la mort avec un héroïsme vraiment chrétien. Henri III ne pensa point à venger la veuve de son frère, ni les droits de la royauté. Il avoit tout à craindre pour lui-même.

Les Seize.

On découvrit en ce temps là une nouvelle faction très-dangereuse, la ligue des

Seize, ainsi nommée parce que ceux qui la composoient étoient distribués dans les seize quartiers de Paris. Elle existoit depuis deux ans, étroitement unie à la grande ligue, et formant le dessein, non-seulement d'assujettir le roi, mais encore de le détrôner. Après avoir été averti de ce complot, il n'en fut ni plus actif, ni plus prévoyant. Les ligueurs, qu'il regardoit avec raison comme ses ennemis mortels, l'obligent à continuer la guerre contre l'héritier présomptif de la couronne. Il confie le commandement de l'armée au duc de Joyeuse, l'un de ses favoris, dont les qualités brillantes couvroient les vices ordinaires de la cour. Ce seigneur est défait par Henri IV à la journée de Coutras en Guienne.

La différence des deux armées sembloit annoncer l'événement. L'une étoit pleine de jeune noblesse, brave, impétueuse, mais sans discipline, amollie par le luxe, couverte d'armes dorées et de magnifiques ajustemens : l'autre, composée de vrais guerriers, simplement vêtus, endurcis à la fatigue, et qui ne pensoient à briller que par leurs exploits. Avant la bataille, Henri dit au prince de Condé et au comte de Soissons : *Souvenez vous que vous êtes du sang de Bourbon ; et vive-Dieu, je vous ferai voir que je suis votre aîné. Et nous*, répondirent-ils, *nous vous montrerons que vous avez de bons cadets.*

Bataille de
Coutras.

De jeunes seigneurs libertins , voyant les calvinistes faire la prière, dirent d'un ton moqueur : *Ils sont à nous , les poltrons , ils tremblent et se confessent.* Quelqu'un plus sensé répondit : *ne nous y trompons pas ; quand les huguenots font cette mine , ils ont envie de se bien battre.* En moins d'une heure la victoire fut décidée.

Gloire de
Henri IV.

Jamais le roi de Navarre n'avoit montré tant de conduite ni tant de valeur. Il se distingua encore plus par sa modération , prenant soin des blessés , renvoyant les prisonniers gratuitement , et paroissant aussi digne d'amour que la ligue le peignoit digne de haine. Il fit rendre les honneurs funèbres au duc de Joyeuse , qu'on avoit tué de sang-froid après le combat. Ces sortes de meurtres , inspirés par le fanatisme , déshonoroient tour-à-tour les deux partis.

Succès du
duc de
Guise.

Le duc de Guise se signaloit d'un autre côté contre les Allemands , qui venoient au secours des huguenots. Leur armée étoit de huit mille Reîtres et de cinq mille Lansquenets , auxquels devoient se joindre seize mille Suisses. (On appeloit *Reîtres* la cavalerie Allemande, et *Lansquenets* l'infanterie.) Ce général les dissipa aisément ; car déjà effrayés du mauvais succès de leur entreprise , et le roi de Navarre ne marchant point à leur secours , ils ne pensoient qu'à précipiter leur retraite. Guise en fit un grand car-

nage. Alors on vit redoubler l'enthousiasme et l'insolence des ligueurs. Tout Paris élevoit leur idole jusqu'aux nues. Les chaires ne retentissoient que de ses louanges; les prédicateurs affectoient de rabaisser le roi en préconisant le duc. Ces paroles, qu'ils répétoient avec enthousiasme, *Saül en a tué mille, mais David en a tué dix mille*, devinrent le cri universel de la populace. Les esprits étoient si étrangement fascinés, que la Sorbonne décida dans une assemblée secrète, qu'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouveroit pas capables, comme l'administration au tuteur que l'on avoit pour suspect; maxime dictée par les Seize, et qu'ils prétendoient mettre en pratique. La mort du prince de Condé, empoisonné à Saint-Jean d'Angeli, augmenta leur confiance. Leur impunité même ne prouvoit que trop combien ils étoient redoutables.

Décision de la Sorbonne.

Mort du prince de Condé.

Cependant le duc de Guise, toujours occupé de ses grands desseins, tandis que le roi demouroit comme enseveli dans une stupide léthargie, assemble à Nancy les chefs de la ligue et les princes de sa maison. Ils conviennent entre eux de faire de nouvelles demandes à Henri III. On lui envoie un mémoire pour le prier d'éloigner de la cour les personnes suspectes, de faire publier le concile de Trente, d'établir le tribunal de

1588.

Assemblée séditieuse de Nancy.

Demandes au roi.

L'inquisition dans les principales villes, et d'en commettre l'exercice à des étrangers; d'abandonner aux chefs de la ligue les places d'importance qu'on désigneroit; de payer leurs troupes, etc, etc. De pareilles demandes mettoient le comble à la révolte.

Il prend
un parti de
vigueur.

Le roi dissimula, résolu de faire un exemple sur les Seize. Dans cette vue, il rassembla quelques troupes, et envoya défense au duc de Guise, qui étoit alors à Soissons, de revenir à Paris. Il falloit vingt-cinq écus au courrier chargé de la lettre; on ne les trouva point, et la lettre fut mise à la poste.

Journée
des barri-
cades.

Guise,
maître de
Paris.

Au moment qu'on s'y attend le moins, arrive le duc de Guise. Présenté au roi, il jure qu'il n'a reçu aucun ordre. Deux jours après, Henri III fait entrer les Suisses, pour s'assurer de la ville. Les bourgeois séditieux prennent les armes, forment des barricades jusqu'au Louvre, enveloppent ou désarment les soldats. Le roi s'enfuit, et abandonné sa capitale au duc rebelle, qui auroit voulu se saisir de sa personne, mais qui appréhenda peut-être de se rendre trop odieux par cette violence. Les Parisiens l'adoroient, Paris et la Bastille étoient à sa disposition; il eut bientôt rétabli l'ordre partout. Achille de Harlai, premier président, qu'il alla visiter, plus indigné qu'effrayé de son triomphe, lui dit: *c'est grand pitié quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à Dieu,*

Courage
du premier
président.

mon cœur est à mon roi, et mon corps est entre les mains des méchans : qu'on en fasse ce qu'on voudra. Ainsi un magistrat illustre se montrait, par sa fidélité et sa vertu, bien supérieur à ce héros criminel. La plupart des membres du parlement partageoient les sentimens de leur chef; et l'Etat n'avoit plus guère d'autre ressource.

Les Parisiens rougirent bientôt de leurs excès, ou plutôt ils craignirent la vengeance.

Procession
bizarre
des li-
gueurs.

Une procession de capucins alla jusqu'à Chartres pour fléchir le roi. Frère Ange (Henri de Joyeuse, un de ses mignons, devenu novice capucin), marchoit à la tête, portant sur les épaules une grande croix, et frappé de coups de discipline par deux religieux, tandis que les autres chantoient le *Miserere*, et que le peuple crioit d'un ton lamentable, *miséricorde*. A cette bizarre cérémonie succéda une députation respectueuse pour demander pardon, et le parlement sollicita la grâce du peuple. Henri III s'expliqua d'abord avec assez de fermeté; il accorda ensuite comme auparavant tout ce que pouvoient souhaiter les rebelles.

Un édit *d'union*, signé à Rouen, porte qu'il fera serment d'exterminer l'hérésie dans son royaume : de ne faire jamais ni paix ni trêve avec les hérétiques, ni aucun édit en leur faveur; que tous ses sujets jureront de ne recevoir pour roi après sa mort aucun

Edit hon-
teux d'u-
nion.

prince hérétique ou fauteur d'hérétique ; que toutes les charges seront données aux catholiques ; que le roi aura deux armées pour exterminer l'hérésie ; que le concile de Trente sera publié au plutôt , sans préjudice de l'autorité royale et des libertés de l'église Gallicane ; que les sujets se départiront de toutes intelligences , ligues , associations , soit au dedans , soit au-dehors ; qu'il y aura amnistie générale pour le passé , et nommément pour la journée des barricades , attendu que tout s'est fait par zèle pour la religion , etc. Le seul article avantageux au roi , étoit de lui rendre la Bastille ; il ne fut point exécuté. Les autres le livroient en quelque manière à la discrétion des factieux. Ainsi plus le gouvernement plie dans les orages , plus les chefs de partis savent profiter des circonstances.

Flotte invincible
battue.

L'armement prodigieux de Philippe II , auquel on donnoit le nom de *Flotte invincible* , détermina peut-être la cour à céder avec tant de honte. Cette flotte , composée de cent trente grés vaisseaux , où le maître du Pérou avoit déployé toutes ses forces , devoit détrôner Elisabeth , et sembloit menacer la France aussi bien que l'Angleterre. Mais elle fut battue par les vents et par les Anglois , de manière que l'entreprise ne produisit absolument rien.

1588.
Etats de
Blois.

Outré de l'avilissement où il se voyoit réduit par les ligueurs , le roi résolut enfin de faire

des coups d'autorité. Ceux qui lui avoient conseillé jusqu'alors les voies de douceur et de conciliation, perdirent sa confiance, la reine mère en particulier, qui, indifférente pour tous les partis, sacrifioit tout à l'ambition de gouverner. Les états-généraux furent assemblés à Blois. Henri fit serment avec eux d'observer l'édit d'union comme une loi fondamentale du royaume. Les partisans des Seize, qui vouloient imposer le joug au souverain, proposèrent hardiment que les délibérations fussent publiées sans attendre les ordres du conseil, dont les longueurs et les modifications, disoient-ils, rendoient inutiles les remèdes les plus salutaires. On fit au roi de nouvelles demandes propres à l'aigrir davantage. On vouloit qu'il exclût nommément de la couronne le roi de Navarre, déjà exclus en qualité d'hérétique par le traité de Rouen. On insista sur la publication du concile de Trente; moyen infailible dont le duc de Guise se servoit pour s'attacher la cour de Rome.

Cette proposition excita de violentes disputes au sujet des libertés de l'église Gallicane. L'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinaç, osa les dépeindre comme des chimères inventées contre l'autorité du saint siège; mais l'avocat général d'Espesses les défendit en bon François, comme l'ancien droit commun que la France avoit eu le bonheur de

Dispute sur les libertés gallicanes.

conserver. Il les réduisit à ces deux maximes, 1^o. que le pape n'avoit rien à commander dans le royaume, et ne pouvoit rien statuer en matière civile; 2^o. que, quoiqu'il fût reconnu en France pour le chef de l'église, on n'y avoit jamais admis cette puissance absolue qu'il exerçoit ailleurs. Le cardinal de Gondi se récria, disant que ceux qui parloient de la sorte ne savoient guère de théologie. D'Espesses lui ferma la bouche en répondant qu'il s'avoueroit vaincu, si celui qui le taxoit d'ignorance pouvoit seulement décliner son nom en latin. Cette dispute, humiliante pour les ligueurs, augmenta leur animosité, mais suspendit une délibération embarrassante.

Henri sent
qu'il risque
d'être dé-
trôné.

Le marquisat de Saluces envahi sous prétexte de zèle par le duc de Savoie, qu'on croyoit d'intelligence avec Henri de Guise; les desseins de ce dernier, dont le but étoit évidemment de détrôner le monarque; l'insolence des Seize, qui lui étoient tous dévoués, et qui dominoient dans le tiers-état; le ressentiment, la colère, la crainte déterminèrent Henri III à faire périr un chef de parti, d'autant plus redoutable, qu'il effaçoit par ses grandes qualités presque tous les princes de son temps. « Ce n'étoit point une » terreur panique, dit M. Hénault, que la » crainte des entreprises qu'il pouvoit for- » mer : il se trouvoit dans des circonstances

» pareilles à celles dont Pépin profita : Henri
 » III ne ressembloit pas mal aux derniers
 » rois de la première race , et le prétexte de
 » la religion auroit fort bien pu susciter
 » quelque pape de l'humeur de Zacharie ».

Il paroissoit impossible dans les circonstances de faire le procès au duc de Guise, tout puissant dans le royaume. Un assassinat étoit la voie la plus sûre ; on ne pensa point que c'étoit la plus odieuse. Henri proposa au brave Crillon de s'en charger. Crillon répondit qu'il promettoit de tuer ce héros dans un combat singulier , mais que l'office de bourreau ne lui convenoit point. Les meurtriers furent choisis parmi les gardes appelés les Quarante - cinq. Le roi , en leur distribuant des poignards : *c'est un acte de justice* , dit-il , *que je vous commande sur l'homme le plus criminel de mon royaume. Les lois divines et humaines me permettent de le punir. Ne pouvant le faire par les voies ordinaires de la justice , je vous autorise à le faire par le droit que me donne ma puissance royale.* Guise reçut avis de plusieurs endroits qu'on tramoit quelque chose contre lui. Un billet qu'il trouva sous sa serviette lui annonçoit une prochaine catastrophe. Il écrivit sur ce billet avec un crayon , *on n'oseroit* , et le jetta sous la table. Son intrépidité le perdit. Les satellites le percèrent de coups dans la chambre même

Assassinat
 du duc et
 ducardinal
 de Guise.

du roi, qui fit assassiner le lendemain le cardinal de Guise son frère, homme aussi violent que le duc étoit circonspect et mesuré dans ses démarches (1).

Mœurs du
duc.

Ce fameux duc, l'auteur de la *sainte Ligue*, qui avoit toujours la religion à la bouche, étoit si peu chrétien par les mœurs, qu'il ne dissimuloit guère son libertinage, et que la jalousie pour une maîtresse lui fit appeler un jour en duel son troisième frère le duc de Mayenne. On eut soin cependant de brûler son corps et celui du cardinal, et de jeter leurs cendres au vent, de peur qu'il ne restât au peuple un objet de fanatisme, et qu'on ne rendît à leurs prétendues reliques le même culte qu'à celles des martyrs. *Ils avoient si bonne mine ces princes Lorrains*, disoit la maréchale de Retz, *qu'au près d'eux les autres princes paroissent peuple*. Un tel avantage ajoutoit beaucoup aux talens, dans un pays où les femmes avoient déjà tant d'empire.

1589.
Tout Paris
en combustion.

Au lieu de voler à Paris avec des troupes, et de profiter de la première consternation des ligueurs, le roi retombe dans son indo-

(1) Le cardinal disoit souvent que son plaisir seroit de tenir la tête du roi, quand on lui feroit une troisième *couronne* chez les capucins. Les deux premières étoient celles de Pologne et de France. Il vouloit y ajouter celle de moine.

lence ordinaire , ne prend aucune mesure , ne donne aucun ordre pour prévenir les séditions. Bientôt tout Paris est en feu. Les Seize s'abandonnent aux derniers excès. Leurs prédicateurs changent la morale chrétienne en maximes de révolte et de vengeance. Quelques-uns exigent de leur auditoire un serment de venger les princes massacrés. Un de ces fanatiques, apostrophant le premier président de Harlai, l'oblige de lever la main comme les autres , sans quoi la populace l'eût mis en pièces. Un curé, faisant l'oraison funèbre du duc de Guise, déclame en furieux ces vers latins dictés par la rage :

Fanatisme
en chaire
et ailleurs.

*Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor ,
Qui face Valesios ferroque scquare tyrannos.*

La Sorbonne déclare les sujets déliés de leurs obligations envers le souverain ; soixante et dix docteurs signent ce décret, et on le donne pour le sentiment unanime du corps , quoiqu'il y eût quelques opposans parmi les anciens. La confession même sert à inspirer le crime. Point d'absolution dans la plupart des églises pour quiconque n'a pas les sentimens d'un rebelle.

Bussi-le-Clerc, procureur, à qui le duc de Guise avoit confié la Bastille comme au plus furieux des Seize, se rend au palais,

Le parlement, prisonnier des Seize.

suivi d'une troupe de satellites. Il présente une requête pour que le parlement déclare, conformément au décret de la Sorbonne, que les sujets sont déliés du serment de fidélité. Ne trouvant pas cette compagnie dans les dispositions qu'il exigeoit, il ordonne au premier président et à quelques autres de le suivre. Tout le parlement se lève, et marche à la suite de Harlai. On les conduit à la Bastille; on forme un nouveau parlement composé des magistrats les moins suspects aux ligueurs. La requête de Bussi-le-Clerc y est entérinée, la ligue confirmée, et la résolution prise avec serment de venger la mort du duc et du cardinal de Guise, contre tous ceux qui en avoient été les auteurs ou les complices.

Mort de
Catherine
de Médicis

A cette multitude d'attentats, le roi n'opposoit que des manifestes, des apologies. Il venoit de perdre sa mère Catherine de Médicis, qui, depuis trente ans, avoit, par son génie ambitieux et sa perfide politique, fomenté toutes les factions pour les faire servir toutes au maintien de son autorité (1).

(1) Ces anciens vers, en forme d'épithame, ne peignent pas mal le caractère et le gouvernement de Catherine de Médicis.

La reine qui ci-gît fut un diable et un ange,
Toute pleine de blâme, et pleine de louange:
Elle sourint l'état, et l'état mis à bas,
Elle fit maints accords, et pas moins de débats;
Quoiqu'elle

Quoiqu'elle eût toujours haï le roi de Navarre, elle recommanda en mourant à son fils de se réconcilier avec lui, et ajouta qu'il ne pouvoit rétablir la paix dans le royaume qu'en accordant la liberté de conscience; les princes d'Allemagne et plusieurs autres souverains de son siècle n'ayant jamais pu pacifier par les armes les troubles excités par la religion. La nécessité donnoit du poids à ce double conseil, fondé sur des expériences palpables.

Un nouveau chef avoit remplacé le duc de Guise : c'étoit le duc de Mayenne, Le duc de Mayenne. moins vif, moins audacieux, mais du reste digne successeur de son frère. Il se trouvoit à Lyon pendant les états de Blois. Henri III n'ayant pu s'assurer de sa personne tâcha inutilement de le gagner par les offres les plus avantageuses, qui tendoient à mettre le tiers du royaume entre les mains des princes Lorrains. On devoit bien s'attendre que le meurtre de ses frères exciteroit sa défiance, et autoriseroit ses refus. Les ligueurs et leur parlement (le roi venoit de transférer à Tours celui de Paris) le déclarèrent lieutenant-général de la couronne de France. Ils le

Elle enfanta cinq rois et deux guerres civiles,
 Fit bâtir des châteaux et ruiner des villes,
 Fit bien de bonnes lois et de mauvais édits.
 Souhaite-lui, passant, enfer et paradis.

faisoient roi sous un autre nom , car ils supposoient le trône vacant , et ne pensoient qu'à le remplir. Quantité de villes considérables embrassèrent hautement le parti du duc. A peine restoit-il au roi quelques provinces , contenues par l'autorité des gouverneurs.

Henri III
et Henri
IV unis
contre la
ligue.

Dans ces fatales circonstances , il traite enfin avec Henri IV , dont on l'avoit forcé d'être l'ennemi. Ce grand prince ne balance point à venir le joindre , malgré les inquiétudes qu'on tâche de lui inspirer. C'étoit une démarche hasardeuse , après tant d'exemples de perfidie ; mais la confiance d'un héros , excité par l'amour du bien public , l'emporte sur les considérations personnelles. Les deux rois s'embrassent avec tendresse , et s'unissent étroitement contre la ligue.

générosité
de la Noue

Parmi des détails peu intéressans , nous trouvons un trait digne de rester dans la mémoire des hommes. La Noue , gentilhomme Breton , le modèle des protestans , loué par les catholiques mêmes , (tant la vertu a d'empire sur les cœurs !) devoit secourir promptement Senlis , que l'armée des Seize alloit emporter. Il falloit y conduire des munitions. Elles étoient toutes prêtes , mais les marchands refusoient de les livrer sans argent ou sans une caution sûre. La Noue s'adresse à quelques traitans enrichi au service du roi ; pas un ne veut ouvrir sa bourse. In-

digné de leur avare ingratitude : *oh bien*, dit-il, *ce sera donc moi qui ferai cette dépense. Garde son argent quiconque l'estime plus que son honneur. Tandis que j'aurai une goutte de sang et un arpent de terre, je l'emploierai pour la défense de ma patrie.* Aussitôt il engage ses biens aux marchands, vole au secours de Senlis, défait les ligueurs, et sauve la place.

L'union des deux rois étoit un sujet d'alarmes pour la cour de Rome. Quoique Sixte-Quint n'estimât point la ligue, il la favorisoit politiquement. Le massacre du duc de Guise lui avoit paru un acte de justice nécessaire ; mais celui du cardinal et l'emprisonnement de quelques prélats ligueurs lui paroissoient des attentats crians contre l'église et le saint siège. En vain le roi demanda l'absolution sans avoir été frappé d'anathème. Ce pape altier, qui avoit l'ambition de maîtriser les souverains, le voyant ligué avec un prince hérétique, fulmina contre lui un monitoire, par lequel il lui ordonnoit de mettre en liberté le cardinal de Bourbon, arrêté aux états de Blois, et le citoit à comparoître devant lui dans soixante jours ou en personne ou par procureur ; le déclarant excommunié, en vertu de la bulle *In cœna Domini*, s'il n'informoit pas le saint siège de son obéissance dans l'espace de trente jours.

Monitoire
de Sixte-
Quint.

Bulle *In*
cæna Do-
mini.

Cette bulle *In cæna Domini*, composée de plusieurs bulles, publiées en 1568 par Pie V (1) toujours rejetée en France et en quelques autres états, toujours lue à Rome le jeudi saint (excepté sous le pontificat de Clément XIV), a principalement pour objet les immunités de l'église, et va jusqu'au point d'excommunier les princes qui exigent des ecclésiastiques quelque contribution que ce puisse être. Elle défend même d'imposer de nouvelles taxes sur les laïques sans une permission expresse de Rome. Les excommunications sans nombre qu'elle porte sont toutes réservées au pape. Elle excommunie quiconque appelle au futur concile de ses décrets ou sentences, quiconque enseigne ou croit qu'il est soumis au concile général. Toute la France seroit excommuniée à jamais par une bulle, en suivant la doctrine du concile de Constance! tous les princes à jamais privés des droits de souverain! et la cour de Rome toujours armée de censures pour soutenir ses anciennes prétentions! Mais si les princes, les ministres et les peuples venoient un jour à ouvrir les

(1) On fait remonter cette bulle jusqu'au pontificat de Grégoire XI dans le quatorzième siècle. Elle existoit en partie depuis long-temps, lorsque Pie V, dominicain, excessivement zélé pour l'inquisition, la publia telle qu'on la voit aujourd'hui.

yeux, quels effets devoit nécessairement produire cet abus de l'autorité spirituelle ?

Le timide roi fut consterné du monitoire de Rome. Henri IV eut beaucoup de peine à le rassurer. *Vainquons*, lui dit-il, *et nous aurons l'absolution, mais si nous sommes battus, nous serons excommuniés, aggravés et réaggravés.* Effectivement le cardinal de Joyeuse avoit écrit de Rome qu'on donneroit ou refuseroit l'absolution, selon que les armes seroient heureuses ou malheureuses. Il falloit assiéger Paris, et étouffer la ligue dans son fort. Un secours de dix mille Suisses, que Sanci, maître des requêtes, obtint sans argent par un prodige de zèle et d'habileté, mit l'armée royale en état de former cette entreprise. Le roi s'empare de S. Cloud le 29 Juillet 1689. C'est-là que le fanatisme devoit l'immoler.

Siège de Paris.

Un jeune prêtre dominicain, nommé Jacques Clément, grossier, libertin et fougueux, la tête échauffée par les déclamations des prédicateurs, par la doctrine courante du régicide, et par les entretiens journaliers des enthousiastes, se croit inspiré de délivrer le royaume d'un tyran. (On ne donnoit pas d'autre nom à Henri III.) Bourguin son prieur le confirma dans sa résolution. Il y a même tout sujet de croire que des personnes du premier rang en furent les

Jacques Clément assassine le roi.

instigateurs , et la duchesse de Montpensier , sœur des Guises , femme d'un caractère violent et de mœurs très-peu respectables , fut particulièrement soupçonnée. Muni de passe-ports et de lettres de créance , Clément se rend à S. Cloud , se fait présenter au roi , sous prétexte d'avoir des choses essentielles à lui dire , et avec tout le sang-froid d'un scélérat lui plonge son couteau dans le ventre. Henri III mourut le lendemain âgé de trente-huit ans , entre les bras du roi de Navarre , qu'il appeloit son frère et son successeur. La race des Valois étant éteinte , la couronne lui appartenoit comme au premier prince du sang.

On préconise le régicide.

Si le religieux parricide n'eût pas été massacré d'abord , on lui auroit sans doute arraché des secrets étranges. Les transports des Parisiens , après cet événement firent assez connoître l'esprit de la ligue. La duchesse de Montpensier parcourut les rues en carrosse avec sa mère , criant *bonnes nouvelles* , et excitant le peuple à la joie. Jacques Clément fut honoré comme un saint ; on le comparoit dans les chaires à Judith , qui avoit abattu la tête d'Holopherne ; on exposa son image sur les autels. Le pape s'exprima sur son compte de la même façon que les ligueurs. Presque tous les théologiens catholiques soutenoient cette doctrine atroce et absurde , qui excite au meur-

tre , au régicide même , pour la défense de l'église. Rien ne prouve mieux combien l'esprit de parti et le faux zèle peuvent éteindre non-seulement les lumières de la raison , mais celles de la religion. Il faut avouer que la conduite de Henri III ne contribua pas peu à inspirer cette démence. La superstition , jointe à ses autres vices , le rendoit également méprisable et odieux. On lui reprochoit la Saint-Barthélemi , et les catholiques semblèrent être les vengeurs des protestans. Son règne fut appelé le *règne des favoris*.

Ce prince , par l'ordonnance de Blois , déclara que les roturiers qui acheteroient des fiefs nobles ne seroient plus ni anoblis par-là , ni mis au rang de la noblesse. Dès-lors la possession des fiefs cessa de faire des nobles. Cet abus s'étoit introduit par la licence du gouvernement , et avilissoit la noblesse en la rendant trop commune. Il étoit d'ailleurs contraire aux droits du souverain , qui seul doit conférer la noblesse. Henri IV supprima de même dans la suite celle qu'on acquéroit par la profession des armes. Pour s'anoblir , il fallut désormais des lettres du roi , ou un office auquel ce privilège fût attaché.

L'ordonnance de Blois , de 1579 , ainsi nommée parce qu'elle fut rendue en consé-

Ordon-
nance sur
la nobles-
se.

Ordon-
nance sur
les affaires
ecclésiastiques.

quence des fameux états de Blois , renferme plusieurs réglemens ecclésiastiques , conformes à la discipline du concile de Trente , que ces états s'étoient efforcés de faire publier dans le royaume. Elle fixe les vœux de religion à seize ans. L'ordonnance d'Orléans les avoit fixés à vingt ans pour le filles , et à vingt-cinq pour les hommes. Un changement si considérable occasionné par le concile de Trente , se rapportoit plus à l'intérêt des religieux qu'à celui de la société civile.

Raisons
qui ont
empêché
de rece-
voir le
concile de
Trente.

Pour peu qu'on réfléchisse sur quelques-uns des autres décrets du concile , on sentira la force des raisons qui empêchèrent toujours la France de recevoir sa discipline. Il soumet à la juridiction ecclésiastique non-seulement les adultères , mais tous ceux qui sont mariés ayant la tonsure cléricale ; il attribue aux seuls ordinaires le jugement des livres , et condamne à une amende ceux qui en débitent de prohibés ; il ordonne la confiscation , la saisie de biens , l'emprisonnement même des laïques , en certains cas , et permet aux évêques de déposer les administrateurs des hôpitaux ; il leur commande de publier les censures de Rome ; il les fait exécuteurs des legs pieux ; enfin il les suppose *délégués* du pape dans leurs fonctions ; il excommunie les rois qui prennent les fruits des bénéfices pour quelque occasion que ce puisse être , et par consé-

quent anéantit le droit de régale. C'étoit autant de brèches faites, soit à la puissance législative, soit à l'autorité des magistrats, soit aux libertés de l'église Gallicane, dont la plupart des évêques François se montraient alors peu jaloux, ou qu'ils ne connoissoient point.

On cherchoit tous les moyens d'arrêter les progrès de l'hérésie; l'essentiel étoit d'en trouver de bon, et l'on n'y réussit pas toujours. A la terreur des supplices, on ajouta des entraves pour l'esprit humain, qui, en le tenant captif dans les ténèbres, pouvoient nuire à la religion même autant qu'à la raison et aux sciences. Philippe II fit imprimer le catalogue des livres défendus par l'inquisition d'Espagne. Paul IV, l'année suivante 1559 ordonna que le *Saint Office* de Rome publiât aussi un semblable catalogue. C'est l'origine de l'*Index*, où se trouvent confondus avec les livres hérétiques tous les ouvrages anonymes imprimés depuis quarante ans, des livres de littérature, et généralement (ce qui paroît incroyable) tous les livres sans distinction sortis de la presse de soixante-deux imprimeurs, nommés dans une liste particulière. Excommunication réservée au pape, privation de bénéfice, infamie perpétuelle, etc. c'étoient les peines prononcées contre les lecteurs. On vit des ouvrages de littérature, sans rap-

Index de Rome pour les livres défendus.

port à la religion, défendus en *haine* de l'auteur qu'on jugeoit ou hérétique ou suspect. Les livres que tel auteur pourroit composer, furent même condamnés ainsi avant que de naître.

Il n'est point reçu en France.

La France n'a point reconnu ce tribunal qui flétrit les Érasme, les Galilée, et tant d'écrivains respectables dont les lumières ont éclairé toute l'Europe. Mais si les principes des ligueurs avoient prévalu, la France auroit porté le même joug que l'Espagne, le Portugal et l'Italie. On oublioit que *les pasteurs dans les premiers temps avoient soin de bien instruire les chrétiens, chacun selon sa portée, sans prétendre les gouverner par la soumission aveugle, qui est l'effet et la cause de l'ignorance.* (Fleury, VII Disc.)

Dumoulin condamné spécialement.

Aucun auteur n'a essuyé de plus terribles condamnations à Rome, que le célèbre jurisconsulte Charles Dumoulin. Comme il étoit lu et admiré en dépit de l'*Index*, Clément VIII défendit de nouveau en 1602 tous ses ouvrages, même ceux qui avoient été corrigés, parce que, dit ce pape *ils ne peuvent être corrigés que par le feu.* Encore aujourd'hui quand la congrégation de l'*Index* permet la lecture des mauvais livres, elle excepte toujours les livres de Dumoulin. Un poison si détestable se débite en France avec privilège du roi, et ne fait

de mal qu'aux prétentions de la cour Romaine. On a rectifié par des notes ce qu'il y a de répréhensible dans le texte. Cela vaut mieux sans doute que de défendre la lecture d'excellens ouvrages où il s'est glissé quelques erreurs, mais qui renferment un trésor de vérités.

Cependant Grégoire XIII s'immortalisa par une entreprise digne du siècle d'Auguste. Il employa d'habiles mathématiciens à réformer le calendrier. Cette réforme se fit d'une manière très-simple, en retranchant dix jours de l'année 1582. Le calendrier Grégorien fut établi en France par un édit. Quelque nécessaire que fût le changement, les pays protestans le rejetèrent, parce qu'il venoit de Rome. On l'auroit peut-être de même rejeté à Rome, s'il étoit venu de Genève. C'est la bizarrerie ordinaire des préjugés.

L'exemple du célèbre Ramus étoit effrayant pour quiconque osoit braver les opinions les plus absurdes. Ce professeur philosophe, mathématicien, grand littérateur, essuya des persécutions à Paris pour avoir enseigné la véritable prononciation du Q. Il suffisoit de prononcer comme lui *quanquam*, au lieu de *kankam*, pour encourir la censure. Il eut le courage de combattre la philosophie péripatéticienne; et il fut traité en hérétique. Des meurtriers envoyés par

Le calendrier réformé.

Ramus persécuté.

un de ses rivaux, le tuèrent à la S. Barthélemi. Les écoliers, animés de l'esprit des professeurs, signalèrent leur haine sur son cadavre. On doit à Ramus la fondation d'une chaire de mathématique au collège royal, qui suffiroit pour rendre sa mémoire précieuse.

Impertinence des fanatiques.

Qui étoient donc ces grands zélateurs, qui se prétendoient les soutiens de la religion en persécutant le génie, en bouleversant l'état, et détrônant le souverain? Quels étoient leurs talens et leurs lumières? on peut en juger par un exemple rapporté dans les Mémoires de la ligue. En 1589 un prédicateur annonça qu'il prêcheroit non le saint du jour, mais les *déportemens de Henri de Valois*. Le sermon finit par cette tirade : *Bref, c'est un Turc par la tête, un Allemand par le corps, une Harpie par les mains, un Anglois par la jarretière, un Polonois par les pieds, et un vrai diable en l'âme.*

HENRI IV.

LA France ne pouvoit désirer de maître plus digne que Henri IV de la gouverner, ni plus capable de réparer ses malheurs. C'étoit un prince né avec une grande âme, un beau génie, un jugement admirable; formé par une éducation mâle et simple; endurci aux fatigues de la guerre, éprouvé

1589.
Caractère
de Henri
IV.

par l'infortune, qui apprend aux rois à être hommes ; parvenu à l'âge de trente-six ans où l'esprit et le corps ont toute leur force ; plein de droiture et de franchise, de générosité pour ses amis, d'affection pour les peuples ; trop susceptible des foiblesses de l'amour, mais aimant la gloire et le bien public préférablement aux plaisirs, calviniste modéré et sans entêtement, disposé à maintenir la religion dominante, à l'embrasser même quand on l'auroit détrompé de ses erreurs.

Cependant la plus grande partie de la France refusoit de le reconnoître. Chef de la branche de Bourbon-Vendôme, descendant de Robert, comte de Clermont, cinquième fils de saint Louis, quoiqu'il ne fût parent du dernier roi qu'au vingt-deuxième degré, les lois lui assuroient la couronne. Il n'avoit contre lui que sa propre religion ; barrière presque insurmontable dans un temps de fanatisme et de révolte. Le duc d'Épernon et d'autres seigneurs ou gentilshommes de l'armée se retirèrent d'abord, sous prétexte que leur conscience ne leur permettoit pas de servir un prince hérétique. La plupart des autres lui demeurèrent fidèles, à condition qu'il s'en rapporteroit au jugement du concile. Mais le duc de Mayenne, qui, soit modération, soit politique, ne voulut point du titre de roi, le fit donner au

Sa religion
empêche
de le re-
connoître.

vieux cardinal de Bourbon encore prisonnier, qu'on proclama quelques mois après sous le nom de Charles X.

Avantages
des li-
gueurs.

L'armée royale, forte de trente mille hommes au commencement du siège de Paris, diminuoit considérablement tous les jours. Les désertions fréquentes, la retraite d'une foule d'officiers qui demandoient leur congé, le manque d'argent, les scrupules des catholiques, la défiance des huguenots, tout contribuoit à l'affoiblir. Henri IV leva le siège, et se retira vers Dieppe, n'ayant plus que cinq à six mille combattans. On délibéra dans le conseil s'il passeroit en Angleterre; tant les ligueurs avoient de supériorité. Mayenne le poursuivoit avec une armée trois ou quatre fois plus nombreuse que la sienne. Il se vançoit déjà d'une victoire infaillible. Le *Béarnois* (c'est le nom que la ligue donnoit au monarque) ne pouvoit, disoit-il, lui échapper, à moins de se jeter dans la mer. Le péril étoit effrayant; mais Henri n'en redoutoit aucun.

Mayenne
battu par
Henri IV.

La bataille d'Arques confondit les espérances des rebelles. Il les défit avec sa petite armée (1). Ce fut en partie la faute du duc de Mayenne, trop lent dans ses opérations,

(1) Après cette bataille, Henri IV écrivit à Crillon, *Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étois pas,*

appesanti par la masse de son corps , et qui perdoit beaucoup de temps au lit et à table. *S'il n'y va pas d'une autre façon*, dit Henri IV , *je suis assuré de le battre toujours à la campagne.* L'activité infatigable et l'extrême sobriété du roi lui donnoient tout l'avantage sur son ennemi. On a écrit qu'il usoit plus de bottes que l'autre n'usoit de souliers.

Après sa victoire , ayant reçu un ren-^{Paris pres-} fort de quatre mille Anglois , il va porter ^{que forcé.} la terreur jusqu'à Paris , où l'on avoit répandu le bruit de sa défaite. Il s'empare de cinq faubourgs l'épée à la main. Si le canon étoit arrivé un peu plutôt , la ville pouvoit être forcée. Les ducs de Mayenne et de Nemours y rentrèrent à propos pour la défendre. Il s'en falloit bien que Henri fût au terme de ses épreuves.

Tout le royaume étoit déchiré , et le ^{Entrepris} parti de la ligue dominoit. Quelques par- ^{contre le} lemens autorisoient la rebellion. Celui de ^{roi.} Toulouse rendit un arrêt fanatique , qui ordonnoit des processions en mémoire de l'assassinat de Henri III , et qui déclaroit Henri IV incapable de succéder à la couronne. Sixte-Quint avoit envoyé un légat avec commission de faire élire un roi tel que la cour de Rome pouvoit le souhaiter ; et ce légat , Gaétano , ne ménageoit rien , quoique les ordres du pontife l'obligeassent

à des ménagemens. Philippe II, roi d'Espagne, demandoit le titre de protecteur de la France, pour la démembrer au gré de son ambition. Ce prince artificieux vouloit se rendre maître de la ligue. En lui accordant des secours médiocres, il se proposoit de la tenir toujours dans la dépendance. Mais le duc de Mayenne, résolu de ne pas se donner un maître, fit avorter ses projets, sans se priver de ses secours. Il diminua le pouvoir des Seize, dont l'audace ne connoissoit plus de frein.

1590.
Bataille
d'Ivri.

La journée d'Arques avoit terni sa réputation. Afin de la rétablir par une action d'éclat, il marcha contre le roi qui assiégeoit Dreux, et qui leva aussitôt le siège pour aller combattre. Malgré l'avantage du nombre, le duc fut encore défait à Ivri. Cette fameuse bataille pourroit seule immortaliser Henri IV. Général, et soldat, il montra autant d'habileté que de bravoure. C'est là qu'avant l'action, parcourant les rangs avec un air de gaieté qui présageoit la victoire, il dit aux troupes : *Enfans, si les cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire. Dieu est pour nous.* On le crut mort dans la mêlée. Dès qu'il reparut, couvert du sang des ennemis, ses soldats devinrent autant de héros. Les ligueurs

furent taillés en pièces. Le maréchal de Biron commandoit le corps de réserve ; et sans être au fort du combat , eut beaucoup de part à la victoire. Il félicita le roi en ces termes : *Sire , vous avez fait aujourd'hui ce que devoit faire Biron ; et Biron , ce que le roi devoit faire.* La clémence du vainqueur releva la gloire de son triomphe. *Sauvez les François ,* s'écrioit-il , en poursuivant les fuyards. Tous ces traits peignent le grand homme , qui possède l'art de gagner les cœurs. On doit y ajouter les caresses , les éloges dont il honora ses officiers. Le maréchal d'Autmont étant venu le soir prendre ses ordres , il l'embrassa tendrement , l'invita à souper , le fit asseoir à sa table. *Il est bien juste ,* dit-il , *qu'il soit du festin , puisqu'il m'a si bien servi à mes noces.*

Bonté du
roi.

Nous devons surtout admirer la réparation qu'il avoit faite à Schomberg. Ce général des Allemands , quelques jours avant la bataille , lui demanda la paye de ses troupes. Les finances manquoient ; un mouvement de dépit emporte le roi : *Jamais homme de cœur ,* répondit-il , *n'a demandé de l'argent la veille d'une bataille.* Se repentant d'une vivacité injurieuse , il saisit pour la réparer le moment où l'on alloit se battre. *M. de Schomberg ,* dit-il , *je vous ai offensé. Cette journée sera peut-être*

Réparation
qu'il
fit à
Schom-
berg.

la dernière de ma vie : je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme ; je sais votre mérite et votre valeur : je vous prie de me pardonner, et embrassez-moi. Schomberg lui répondit : *Il est vrai que V. M. me blessa l'autre jour ; aujourd'hui elle me tue : car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir en cette occasion pour son service.* Le brave Allemand signala en effet sa valeur ; et fut tué auprès du roi.

Blocus de Paris.

Après quelques lenteurs causées par le besoin d'argent, Henri IV forme le blocus de Paris. Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, y commandoit en qualité de gouverneur. Il pourvut à tout avec une prudence et une activité singulière. Cependant le cardinal de Bourbon meurt dans sa prison de Fontenai en Poitou, bon prélat, affectionné au roi son neveu, et qui s'étoit prêté aux manéges des ligueurs moins par ambition de prince, que par zèle de catholique. Alors la Sor-

Décret de la Sorbonne.

Fanatisme des Parisiens.

bonne décide solennellement que Henri de Bourbon, hérétique, fauteur d'hérétiques, relaps et excommunié, *quand même il seroit absous des censures*, ne peut être admis à la couronne ; qu'on est obligé en conscience de l'empêcher d'y parvenir ; qu'en mourant pour une si sainte cause, on s'assure *la palme du martyr*. Le parlement,

ou plutôt le reste de cette illustre compagnie, par une lâcheté ou un délire inconcevable, approuve ce décret aussi plein d'extravagance que de fureur, et défend sous peine de mort de parler d'aucune composition avec le roi.

Pour comble de démence, on forme une espèce de régiment de prêtres et de moines, qui parcourent les rues en procession, la cuirasse sur le dos et le mousquet sur l'épaule; spectacle ridicule, mais propre à exciter le fanatisme de la populace. Le légat voulut animer la troupe par sa présence. Un de ces nouveaux soldats tira pour le saluer, ne sachant pas sans doute que son arquebuse étoit chargée à balle. L'aumônier du légat recoit le coup, et meurt dans le carrosse. On s'écrie de toutes parts qu'il est heureux de mourir dans une si sainte action; *qu'il falloit le croire, parce que monseigneur le légat, qui savoit bien ce qui en étoit, l'assuroit ainsi.*

Il restoit environ deux cent vingt mille personnes dans Paris. Trois mois de blocus avoient épuisé les vivres. La famine devenoit intolérable. On étoit déjà réduit à pulvériser les os des morts pour en faire du pain. Les religieux qui inspiroient l'ardeur du martyr, n'étoient pas les plus indifférens pour la vie. Une visite faite dans les couvens dévoila leurs manœuvres intéressées; et

Régiment
de prêtres
et de moines.

Famine
dans Paris.

Mézerai assure même qu'on trouva dans celui des capucins, d'abondantes provisions. Cette découverte fut une petite ressource.

Bonté excessive du roi.

Mais Paris ne pouvoit échapper à Henri IV, si par un excès de bonté il n'eût souffert que les bouches inutiles se retirassent, que ses propres officiers et ses soldats fissent entrer des rafraîchissemens pour leurs amis. On raconte que deux paysans qui alloient être pendus pour avoir amené du pain à une poterne, s'étant jetés à ses genoux, et lui représentant qu'il n'avoient pas d'autre moyen de gagner leur vie : *Allez en paix*, leur dit-il, en leur donnant l'argent qu'il avoit sur lui, *le Béarnois est pauvre ; s'il en avoit davantage, il vous le donneroit.* Il entroit sans doute de l'imprudenc dans cette conduite, mais une imprudence digne d'admiration. *J'aimerois quasi mieux*, disoit ce bon prince, *n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné par la mort de tant de personnes.*

Le duc de Parme délivre Paris.

Cependant la nécessité rendoit les Parisiens plus traitables. Malgré les décrets de la faculté de théologie et les arrêts du parlement de la ligue, il y eut quelques conférences pour un accommodement. On offrit de se soumettre, pourvu que le roi renonçât au calvinisme, mais regardant le succès comme infaillible, il vouloit imposer les conditions. Un événement imprévu

lui fit perdre le fruit de tant de travaux. Philippe II, qui craignoit la fin des troubles, et qui se flattoit d'y gagner la couronne de France, avoit ordonné au duc de Parme, Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-bas, de marcher au secours de Paris, quelque dangereux qu'il fût de dégarnir des provinces exposées aux entreprises des Hollandois. Ce fameux général approche avec une puissante armée. Henri IV au désespoir lui présente la bataille, et lui fait dire que de son côté il ne l'esquivoit jamais. *Pour moi*, répond le duc de Parme, *je l'esquiverai à ses dépens, et quiconque m'y contraindra en saura plus que moi.* La délivrance de Paris étoit le but de son expédition : il réussit sans peine. Ce coup de foudre répandit le ^{Embarras et pauvreté du roi.} découragement parmi les troupes du roi. Elles manquoient d'argent, d'habits, de nourriture. Le roi lui-même, n'ayant pas de quoi dîner, alla manger un jour dans la tente de François d'O, surintendant des finances, dont la table n'étoit que trop bien servie.

Le duc de Parme se retira bientôt dans les ^{Invasion du duc de Savoie.} Pays-bas ; la guerre continua en France avec la même animosité, sans rien produire de mémorable. Un ennemi étranger augmenta les malheurs publics. C'étoit le duc de Savoie, qui, non content d'avoir usurpé le marquisat de Saluces, vouloit envahir le

Lesdiguières sauve le Dauphiné.

Dauphiné et la Provence. Lesdiguières, un des plus grands hommes de guerre de ce temps-là, rebelle sous les règnes précédens en qualité de calviniste, mais fidèle à Henri IV, et zélé pour sa propre fortune, mit le Dauphiné à couvert de l'invasion. Il envoya demander ensuite le gouvernement de Grenoble. Le roi refusa d'abord, de l'avis de son conseil, parce qu'il s'étoit engagé à réserver les gouvernemens pour les catholiques. *Messieurs*, dit l'envoyé des Lesdiguières, *vostra réponse inopinée m'a fait oublier un mot : c'est que, puisque vous ne trouvez pas à propos de donner à mon maître le gouvernement de Grenoble, vous songiez aux moyens de le lui ôter.* Cette hardiesse ne déplut point à Henri IV. Lesdiguières étoit tout puissant dans sa province; on avoit besoin de lui; on jugea que dans un cas extraordinaire il falloit passer sur les règles. Il est des conjonctures où l'autorité affoiblie ne se soutient qu'en mollissant.

L'ennemi reçu en Provence.

C'étoit beaucoup de garantir le Dauphiné; mais le duc de Savoie fut plus heureux en Provence. On le reçut dans le pays, comme s'il en eût été le souverain. Le parlement d'Aix l'en déclara gouverneur, et lui donna le titre de général *sous la couronne de France*. Le meilleur des rois étoit toujours regardé comme un tyran par ceux qui ne

croyoient pas qu'on pût régner sans être catholique : préjugé fatal dont l'ambition se servoit pour exercer une véritable tyrannie.

Rome fut toujours redoutable dans ces conjonctures orageuses. Sixte-Quint étoit mort en 1590, méprisant la ligue qu'il fa-^{1591.}vorisoit par une fausse bienséance, et esti-^{Entrepri-}mant Henri IV qu'il outrageoit par politique. ^{ses de Ro-}Grégoire XIV, ne sujet du roi d'Espagne, ^{me.}abusa encore plus que Sixte de l'autorité pontificale. Il publia des monitoires pour ordonner sous peine d'excommunication, à toute sorte de personnes, de quitter le parti d'un roi *hérétique, relaps, persécuteur de l'église, excommunié et privé de tous ses domaines*; (c'étoit le style ordinaire.) Il envoya de l'argent et promit des troupes aux ligueurs. En vain le roi ne cessoit de protester qu'il étoit prêt à se faire instruire, et que ses ennemis l'en empêchoient par une guerre opiniâtre. On ne daignoit avoir égard ni à ses raisons ni à ses promesses, tant l'esprit de faction envenimoit l'aigreur du faux zèle.

A Rome et à Paris, on travailloit moins pour la religion que pour le roi d'Espagne. Cet ambitieux monarque se flattoit d'usurper la France, comme il s'étoit emparé du Portugal; il prétendoit y régner, ou du moins y faire régner sa fille. Comptant sur sa politique et ses trésors, il disoit déjà *ma ville*

Politique
de Philip-
pe II.

Insolence *de Paris, ma ville de Rouen, etc.* Les
 des Seize. Seize entroient avec ardeur dans ses vues. Leur insolence croissoit tous les jours, jusqu'à vouloir maîtriser le duc de Mayenne. Furieux de ce que le parlement avoit renvoyé absous un particulier dont ils sollicitoient la mort, ils saisirent trois magistrats, entre autres le président Brisson, qui étoit alors à la tête du parlement; ils les condamnèrent à être pendus, et les firent exécuter.

Mayenne
 les réprime A la nouvelle de cet attentat, Mayenne absent se hâte de revenir, il dissimule quelques jours, il livre enfin au supplice quelques-uns de ces furieux. Bussi-le-Clerc, le plus coupable de tous, devenu gouverneur de la Bastille, obtint la permission de se retirer. Ainsi fut détruite la tyrannie des Seize, faction composée de quelques curés fanatiques, et d'un grand nombre de gens de la lie du peuple, aussi redoutable aux chefs de la ligue qu'à l'héritier de la couronne. Le curé Pelletier avoit eu le front de leur dire en pleine assemblée, avant l'exécution des trois magistrats : *C'est trop endurer, il faut jouer des couteaux.* Voilà comme des prêtres mêmes prétendoient défendre la cause de Dieu ! Il s'étoit formé un troisième parti en faveur du jeune cardinal de Bourbon, fils du prince de Condé tué à Jarnac. Le roi découvrit l'intrigue, et l'étouffa en s'assurant de la personne du cardinal. Peu aupa-

ravant

ravant il avoit fait une tentative inutile sur Paris. C'est ce qu'on appelle la *journée des farines*.

Elisabeth et les princes protestans d'Allemagne lui ayant envoyé des troupes, il entreprit le siège de Rouen, l'un des boulevards de la ligue. On avoit dit des Parisiens qu'ils *savoient mieux jeûner que se battre*. Ce fut le contraire à Rouen. Villars-Branca, parfaitement secondé par la garnison et les bourgeois, se défendit avec une valeur dont il y a peu d'exemples dans l'histoire. Henri IV s'exposa souvent comme un officier de fortune. Rosni l'invitant à se ménager : *mon ami*, répondit-il, *c'est pour ma gloire et pour ma couronne que je combats, ma vie et toute autre chose doivent être comptées pour rien*. L'attaque et la défense étoient également vives ; mais les rebelles auroient enfin succombé, si le duc de Parme n'étoit encore venu à leur secours.

Le roi marcha avec une partie de l'armée pour le combattre. Il fut blessé d'un coup de mousquet dans une action, où suivi de quarante chevaux seulement, il affronta témérairement trente mille hommes. Les ennemis pouvoient le poursuivre et le prendre. Le duc de Parme, le croyant soutenu de toute sa cavalerie, manqua cette occasion décisive. On en murmura ; sa prudence fut taxée de foiblesse. *J'avois pensé*, dit-il pour

Henri assiéger Rouen.

1592.
Farnèse délivre la place.

sa justification, *avoir affaire à un général d'armée, et non pas à un capitaine de chevaux-légers, tel que je connois maintenant le roi de Navarre.* Duplessis-Mornai écrivit au roi sur cette action : *Sire, vous avez assez fait l'Alexandre; il est temps que vous soyez Auguste. C'est à nous à mourir pour vous, et c'est là notre gloire; à vous, Sire, de vivre pour la France, et j'ose vous dire que ce vous est un devoir.* Henri fut contraint de lever le siège de Rouen. Mais les revers n'étoient qu'un aiguillon pour exciter son courage.

Belle retraite du duc de Parme.

Il poursuivit le duc de Parme, engagé dans le pays de Caux. Ce général manquant de vivres, serré de près, malade d'une blessure, se voit à son tour dans un extrême péril. Il ne peut échapper qu'en passant la Seine à Caudebec, où elle est fort large. L'entreprise paroissoit impossible. Le roi ne songea pas même à y mettre obstacle. Un pont de bateaux se trouve prêt, sans qu'il en ait le moindre soupçon. Les ennemis passent, détruisent le pont, et retournent vers Paris. On dit que le duc de Parme ayant envoyé demander au roi ce qu'il pensoit de sa retraite, il répondit brusquement qu'il ne se connoissoit point en retraite, et que la plus belle du monde lui paroissoit une véritable fuite. Ce mot échappé peut-être dans un premier mouvement, n'est pas digne d'un

prince si éclairé, et si juste estimateur du mérite. Péréfixe assure qu'il *estima cette retraite plus glorieuse que deux batailles; reconnoissant que le chef-d'œuvre d'un grand capitaine n'est pas tant de combattre et de vaincre, comme de faire ce qu'il a entrepris sans hasarder de combat.*

Selon le même auteur, le maréchal de Biron; intéressé à la prolongation de la guerre, négligea les moyens de faire périr l'armée Espagnole. Son fils lui demandant quelques troupes pour une entreprise essentielle et immanquable : *quoi donc, maraud,* lui dit le maréchal en jurant, *nous veux-tu envoyer planter des choux à Biron ?* Si Biron ne dit pas ce que l'historien lui fait dire, on peut présumer qu'il le pensa; car il rapportoit tout à lui-même.

Ambition
de Biron,

Les affaires prenoient une meilleure face en Provence, où le duc de Savoie perdit toutes ses conquêtes. Lesdiguières avoit dissipé les troupes du pape. La ligue avoit perdu son héros, le chevalier d'Aumale, prince Lorrain, tué en attaquant S. Denis. Mais le roi regrettoit aussi le brave et vertueux la Noue, tué au siège de Lambale. Toutes les provinces étoient inondées de sang, les villes prises et reprises, les campagnes ravagées, une infinité de petits combats exterminoient la noblesse et dépeuploient le royaume. Le maréchal de Biron eut la tête emportée d'un

Suite de la
guerre.

coup de canon devant la ville d'Epernai. C'étoit le premier général de France, aussi prudent que brave, aussi distingué par son savoir que par ses exploits. Henri IV lui devoit beaucoup, et auroit été infiniment sensible à sa perte, si la hauteur et les prétentions de ce seigneur n'avoient un peu affoibli la reconnoissance de ses services.

1593. Différentes factions à Paris. Dans la crise violente de l'Etat, Paris étoit le centre des troubles. Il y avoit alors deux factions. Celle des Seize, considérablement déchue, vouée aux Espagnols, irritée contre Mayenne, vouloit pour roi le jeune duc de Guise, qui venoit de s'échapper de la prison où il avoit été mis après le meurtre de son père. Celle des Politiques, composée de gentilshommes, de magistrats, des meilleurs bourgeois, ne demandoit pour reconnoître Henri IV, que de le voir soumis à l'église. Le duc de Mayenne, penchant aussi à la paix, se ménageoit habilement entre le roi d'Espagne, dont il ne pouvoit encore se passer, et le roi de France, dont il prétendoit tirer bon parti.

Assemblée pour élire un roi.

Les ligueurs zélés demandèrent une assemblée des états pour l'élection d'un roi. Clément VIII, qui suivoit les traces de Grégoire XIV, ordonna aux François de se réunir au plutôt, et de disposer de la couronne. Mayenne assemble ces prétendus états-généraux. Le légat du pape ose leur

demander un serment de ne point se concilier avec le roi de Navarre , quand même il abjureroit l'hérésie. Les Espagnols de leur côté demandent l'abolition de la loi salique , et que l'infante d'Espagne soit déclarée reine de France. Comment des citoyens , des François , pouvoient-ils ne pas frémir à ces demandes ? La superstition avoit donc changé la nature.

Jamais Henri IV ne se trouva dans de si Le roi pense à se faire catholique cruelles perplexités. Un roi élu par les états auroit vraisemblablement entraîné tous les catholiques. Ceux même de son parti murmuroient avec aigreur de sa persévérance dans une secte détestée. Il falloit se résoudre ou à soutenir éternellement la guerre , ou à changer de religion. Ce qu'il y avoit de plus sage parmi les huguenots lui conseilloyent de se décider promptement. Le *canon* de la messe , disoient-ils , étoit le meilleur pour réduire les rebelles. Rosni (depuis duc de Sulli) , quoique sincèrement attaché au calvinisme , lui fit regarder cette démarche aussi juste que nécessaire. Quelques ministres protestans , plus modérés que les autres , applanirent les voies , en avouant qu'il pouvoit faire son salut dans l'église Romaine. Si l'on en croit Daniel , il étoit déjà catholique au fond du cœur. De fortes raisons peuvent au moins en faire douter. Quoi qu'il en soit (car Dieu seul pénètre le fond des cœurs) ,

il promet de se faire instruire sans délai.

Conféren-
ces de Su-
renne.

Alors les catholiques attachés à sa personne proposent des conférences à ceux de Paris. Le légat, les Espagnols et leurs partisans combattent en vain un projet si raisonnable. Ces conférences s'ouvrent à Surenne. Les prélats ligueurs, l'archevêque de Lyon (d'Espinac) à leur tête, y portent leurs préjugés contre le roi, affectant de révoquer en doute sa sincérité; alléguant des preuves de son attachement à l'hérésie; soutenant d'ailleurs qu'on ne pouvoit rien conclure sans le pape; qu'il avoit défendu de traiter avec un prince hérétique, et que l'obéissance due au chef de l'église devoit l'emporter sur tout le reste. L'archevêque de Bourges (Semblançai), réfute leurs chicanes par les vrais principes du droit des couronnes et des libertés de l'église nationale. Il étoit facile de démontrer quel intérêt de l'église universelle, comme celui de l'Etat, exigeoit en cette occasion une sage condescendance. Mais les zélateurs fougueux et obstinés ne voient point qu'ils ruinent la religion en se glorifiant de la soutenir. Les conférences produisirent peu d'effet.

Les Espa-
gnols de-
mandent
la couron-
ne pour
l'infante.

Cependant l'ambassadeur d'Espagne insistoit sur l'élection de l'infante. Afin de parvenir à son but, il déclara que l'intention de Philippe étoit de lui faire épouser le duc de Guise, qui seroit élu roi conjointement

avec elle. Les Seize le désiroient ; le duc de Mayenne n'avoit garde d'y consentir. Au milieu de ces agitations , le parlement , *quoique captif et estropié* (ce sont les termes de Péréfixe) , *se ressouvenant de son ancienne vigueur* , rendit un arrêt pour le maintien des lois fondamentales du royaume , et « pour empêcher que , sous » prétexte de religion , la couronne ne fût » transférée en mains étrangères ». L'Espagnol déconcerté par cet arrêt , le fut bien d'avantage par la conversion de Henri IV.

Arrêt en faveur de la loi salique.

Après un ou deux jours de conférence avec des évêques , le roi fit son abjuration à S. Denis entre les mains de l'archevêque de Bourges , et reçut de lui l'absolution de toutes censures. C'étoit le plus heureux événement qu'on pût désirer. Le fougueux Séga , évêque de Plaisance , légat depuis plusieurs années , au lieu d'y donner les mains , défendit , sous peine d'excommunication , d'assister à la cérémonie. Les Parisiens ne laissèrent pas d'y courir en foule. On vit alors que leur haine pour la religion du roi ne s'étendoit point à sa personne. Mais il y avoit de ces hommes fanatiques par système , qui reviennent plus difficilement que le peuple. Le docteur Boucher , furieux ligueur , se déchaîna en chaire neuf jours de suite contre le monarque catholique. Plusieurs théologiens et prédicateurs déclamèrent , écrivirent

Abjuration du roi.

rent avec un redoublement de frénésie. Cette année même, Henri courut risque d'être assassiné.

Attentat
contre le
roi.

Un jeune batelier, nommé Barriere, en avoit formé le dessein. Découvert par un jacobin, et mis à la question, il nomma un capucin, un jésuite, un curé de Paris, et un autre prêtre, qui l'avoient, disoit-il, exhorté à cet attentat. Les maximes des ligueurs devoient produire tôt ou tard un paricide exécrationnable. Barriere fut exécuté, et le roi ne permit point qu'on recherchât les complices.

Conduite
de Mayenne.

Mayenne signa une trêve de trois mois. Il promit néanmoins avec serment au légat, et de maintenir la ligue, et de ne point faire de paix. Sa politique cherchoit l'appui de la cour de Rome. Pour s'en assurer, il fit recevoir par les états le concile de Trente, et le fit publier *sans restrictions ni modifications quelconques* : démarche aussi vaine que cette assemblée étoit illégale. Clément VIII se monroit toujours inflexible, au point de refuser audience à l'ambassadeur du roi.

Et de Clément VIII.

Saint père, lui dit un auditeur de rote Italien, quand ce seroit le diable qui vous demanderoit audience, s'il y avoit espérance de le convertir, vous ne pourriez pas en conscience la lui refuser. Malgré cet obstacle, les François rentrèrent peu à peu dans le devoir; la ligue perdoit son crédit

La ligue
tombe.

et sa puissance. La satire *Ménippée* (1), qui parut alors, en la rendant ridicule, lui porta peut-être un coup mortel; car rien ne résiste au ridicule, lorsque la réflexion succède à la fureur des partis. Meaux, Pontoise, Orléans, Bourges, Lyon, se soumirent bientôt.

Le duc de Mayenne quitta Paris, ne se croyant plus en sûreté. Il en avoit fait gouverneur le comte de Brissac, qui préféra le devoir de sujet à tout autre engagement, et qui vint à bout par sa prudence d'y introduire le roi sans tumulte et sans combats. Les Espagnols furent réduits à capituler. On les laissa sortir avec les honneurs de la guerre. Henri IV les regarda passer par une fenêtre, et saluant les officiers avec bonté: *Messieurs*, leur dit-il, *recommandez-moi à votre maître; mais n'y revenez plus.* Le légat, obstiné à ne point le voir, obtint la permission de se retirer, d'emmener même le curé Aubri et le jésuite Varade, que Barriere avoit chargés comme ses complices.

Il importoit surtout de rendre au parlement sa splendeur, et de raffermir la monarchie par l'autorité des lois. Les magistrats fidèles revinrent dans la capitale, ayant Achille de Harlai à leur tête. Les autres fu-

1594.
Le roi entre à Paris.

Le parlement rétabli.

(1) C'est un recueil de diverses pièces, publié par Nicolas Rapin.

rent rétablis, à condition que les premiers auroient le pas sur eux. On ne vit dès-lors dans le parlement qu'un même esprit de patriotisme. Il cassa tous les arrêts, décrets et sermens faits depuis 1588, *qui se trouveroient préjudiciables à l'autorité du roi et aux lois du royaume, comme ayant été extorqués par force*; il révoqua les pouvoirs donnés au duc de Mayenne, et annula les actes de la dernière assemblée de Paris sous le noms d'états-généraux, etc. Tout ce que le fanatisme avoit inspiré parut condamné à l'oubli, grâce au changement des conjonctures.

Conduite
de Henri
IV.

Si quelque chose eût été capable de réunir les cœurs de la nation, c'étoit la conduite du roi. On peut en juger par ce trait particulier. Lorsqu'il entra dans Paris, des sergens arrêterent le bagage de la Noue, pour dettes que son père avoit contractées au service de l'Etat. Ce gentilhomme, très-digne de considération, se plaignit de la violence. Henri IV lui répondit publiquement : *la Noue, il faut payer ses dettes ; je paye bien les miennes ;* et l'ayant tiré à part, il lui donna des pierreries à engager pour les effets qu'on avoit saisis.

Les li-
gneurs lui
font ache-
ter leur
soumission

Mais tant de bonté n'attiroit que foiblement les principaux seigneurs de la ligue. L'intérêt seul pouvoit les ramener. Ils mirent au plus haut prix leur soumission, prouvant

assez que la religion étoit le moindre motif de leur révolte. Villars rendit Rouen, en exigeant douze cents mille livres pour payer ses dettes, soixante mille livres de pension, outre la charge d'amiral et le gouvernement de plusieurs places. Selon les mémoires de Sulli, il en coûta trente-deux millions pour satisfaire la cupidité de ces hommes avides. Un autre prince auroit su éluder dans la suite des promesses arrachées par le besoin. Henri acquitta fidèlement les siennes, lorsqu'il se vit en état de les violer impunément.

Cependant l'esprit superstitieux de la ligue subsistoit encore. Des préjugés de religion, Jean Châtel attende sur sa vie. quelque atroces qu'ils puissent être, ne s'effacent qu'avec lenteur. L'attentat projeté par Barriere fut exécuté par Jean Châtel, fils d'un marchand de Paris, jeune homme susceptible de toutes les impressions du fanatisme. S'étant glissé dans une chambre parmi la foule qui environnoit le roi, il lui porta un coup de couteau à la gorge. Heureusement Henri se penchoit pour embrasser un seigneur. Le coup ne le blessa qu'à la lèvre, et lui rompit une dent. On arrête l'assassin. Son interrogatoire. Il dit dans son interrogatoire que, se sentant coupable de grands péchés, il avoit cru éviter l'enfer par cette action, qu'il la croyoit juste et méritoire, parce que le roi n'étoit pas réconcilié avec l'église, et devoit être réputé tyran; qu'il l'avoit entendu décider

en plusieurs endroits , ainsi que chez les Jésuites où il avoit fait une partie de ses études. Il ajouta que ces pères l'avoient souvent introduit dans une *chambre de méditations* , pleine de figures effroyables de l'enfer , dont sans doute son imagination avoit été trop émue. On croyoit alors ces figures propres à imprimer au fond de l'âme des vérités éternelles , qui doivent y entrer par la foi et non par les sens.

Haine
pour les
Jésuites.

Les Jésuites étoient haïs d'une infinité de personnes considérables. Outre les protestans ; dont ils faisoient gloire d'exciter la haine (mais dont il eût mieux valu attirer la confiance , pour les ramener au sein de l'église) , le parlement s'étoit toujours opposé avec vigueur à leur établissement ; les religieux qu'ils avoient comme supplantés , les voyoient en général de mauvais œil ; l'évêque de Paris , Eustache du Bellai , avoit déclaré leur ordre contraire aux droits de la couronne et à ceux de l'épiscopat ; l'université ne leur pardonnoit pas le tort que la concurrence faisoit à ses collèges ; elle leur avoit suscité un grand procès , où Pasquier et Arnaud , célèbres avocats , attaquèrent leur institut par les mêmes moyens à-peu-près qui l'ont fait proscrire de nos jours. Les dépositions de Jean Châtel précipitèrent leur disgrâce.

Il est certain qu'on pouvoit reprocher à

la plupart des corps de Paris , tant ecclésiastiques que religieux , un zèle aveugle pour la cour de Rome , un attachement criminel pour le roi d'Espagne , et ces maximes détestables qui conduisoient au régicide. Mais on crut devoir faire un exemple sur des hommes plus attachés par état aux opinions ultramontaines , et plus capables par leurs intrigues , leurs talens et leurs emplois , par leur régularité même , de les répandre ou de les maintenir. La société avoit trop contribué à la naissance et aux progrès de la ligue , pour que la chute de l'une ne fût pas funeste à l'autre.

Le parlement chassa les Jésuites comme *corrupteurs de la jeunesse , perturbateurs du repos public , ennemis du roi et de l'Etat*. Guignard , bibliothécaire du collège , fut pendu pour avoir gardé des écrits séditieux dont il étoit l'auteur. Ils contenoient les mêmes extravagances qui avoient retenti jusques dans les chaires : *Jacques Clément a fait un acte héroïque , inspiré par le S. Esprit. Si on peut guerroyer le Béarnois , qu'on le guerroye ; si on ne peut le guerroyer , qu'on l'assassine* , etc. Ce malheureux invoqua l'annistie générale. On avoit ordonné de brûler tous les ouvrages écrits avant l'annistie. En contrevenant à l'arrêt , il s'étoit exposé à la peine , et on le jugea selon la rigueur des lois. Les parle-

Ce qui les
faisoit pa-
roître plus
dangereux

1595.
On les ban-
nit du ro-
yaume.

mens de Bordeaux et de Toulouse retinrent les Jésuites. Celui de Paris, se fondant sur le motif de la sûreté du roi, n'avoit point observé à leur égard les formes ordinaires. C'est ce qui facilita leur rappel.

Négocia-
tions à
Rome.

Pour éloigner tout prétexte de révolte, on sollicitoit vivement à Rome l'absolution de Henri IV. Du Perron et d'Ossat (depuis cardinaux) y travailloient avec autant de prudence que d'activité, tandis que la cour d'Espagne employoit son or à corrompre le sacré collège. Le cardinal Tolet, quoique Jésuite et Espagnol, seconda utilement les vœux des François. Le pape fut enfin ébranlé. Olivieri, auditeur de Rote, qui lui parloit librement, le frappa un jour par ces mots pleins de raison : *Clément VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint ; Clément VIII perdra la France s'il continue de vouloir complaire à Philippe II.* Rien n'étoit plus propre en effet que l'expérience des derniers schismes à tempérer l'extrême rigueur du pontife. Les cardinaux de la faction Espagnole vouloient du moins des conditions conformes à leurs sentimens ; ils demandoient qu'on effaçât cette clause de l'arrêt rendu contre Châtel, *que le roi devoit être reconnu pour roi ; quand même il n'auroit pas l'absolution du pape.* Leur cabale ne prévalut pas sur l'intérêt manifeste de l'église.

Clément VIII accorda l'absolution d'une manière dont Henri parut content, et Rome en témoigna une joie extraordinaire. Le roi s'obligeoit à faire publier et exécuter le concile de Trente, excepté dans les choses, s'il y en avoit de telles, qui pourroient troubler la tranquillité publique. Il devoit, à moins qu'il n'y eût empêchement légitime, dire le chapelet tous les jours, les litanies le mercredi, le rosaire le samedi, entendre tous les jours la messe. Il devoit se confesser et communier en public pour le moins quatre fois l'an, bâtir un couvent dans chaque province, etc. Ces pratiques ou pénitences étoient peu de chose, en comparaison de l'humiliante cérémonie que subirent pour lui ses ambassadeurs, en recevant à genoux des coups de verges de la main du pontife.

Du petit nombre de seigneurs qui persistoient dans la rébellion, le duc de Mayenne étoit le plus dangereux et le plus coupable. Le roi va l'attaquer dans son gouvernement de Bourgogne. Il y trouve une armée d'Espagnols sous les ordres du connétable de Castille. Ayant été reconnoître l'ennemi à la tête de trois cents chevaux, il rencontre tout-à-coup l'armée entière. On l'attaque brusquement. *A moi, s'écrie-t-il, et faites comme vous m'allez voir faire.* Jamais il ne courut tant de risque, et ne montra tant de valeur qu'en cette journée de Fontaine-Françoise.

Absolution
du roi par
le pape.

Le roi
poursuit
Mayenne.

Combat de
Fontaine-
Françoise.

Le général Espagnol ne voulant point hasarder de bataille, et persuadé, comme autrefois le duc de Parme, que le roi ne s'exposoit pas de la sorte sans être soutenu de la plus grande partie de ses troupes, se retire avec précipitation, vaincu par une poignée de combattans. Henri IV disoit qu'auparavant il avoit combattu pour la victoire, mais que dans cette occasion il l'avoit fait pour la vie. Il accorda une trêve au duc de Mayenne. La paix fut conclue l'année suivante.

Cet illustre chef de parti, qu'on ne vouloit

1596.
Mayenne
soumis.

pas pousser à bout, obtint des conditions plus avantageuses qu'il ne devoit l'espérer. La bonté et la politique du roi le ramenèrent au devoir. Comblé de caresses quand il vint lui rendre ses hommages, il assura que c'étoit alors seulement que son souverain l'avoit vaincu. Mayenne étoit extrêmement replet. Henri IV l'ayant lassé à plaisir dans une partie de promenade : *mon cousin*, lui dit-il en riant, *voilà le seul mal que je vous ferai de ma vie*. Le duc fut désormais un sujet fidèle. Tout le royaume rentra dans l'obéissance, excepté le parti qu'avoit en Bretagne le duc de Mercœur, l'un des princes de la maison de Lorraine, si féconde alors en hommes redoutables aux rois de France.

Insolence
et révolte
du duc d'E-
pernon.

Mais le duc d'Epéron, esprit hautain et ambitieux, gouverneur de Provence où il

avoit servi utilement, excitoit dans cette province, par son despotisme, un soulèvement funeste. Les choses allèrent si loin, qu'après d'inutiles efforts pour l'engager à se démettre de sa place, un envoyé de Henri lui déclara qu'il eût à le faire, ou que le roi viendrait lui-même l'en chasser. *Qu'il vienne*, dit insolemment le duc; *je lui servirai de fourrier, non pas pour lui préparer les logis, mais pour brûler ceux qui seront sur son passage.* Il se révolta, se soutint quelque temps à main armée contre le duc de Guise, nouveau gouverneur. Vaincu, mais toujours à craindre, il obtint aisément sa grâce. Les Provençaux lui firent présent de cinquante mille écus pour accélérer son départ, et le roi lui accorda le gouvernement du Limousin.

Henri avoit enfin déclaré la guerre à Philippe II, le principal moteur des troubles civils; et cette guerre fut dans les commencemens malheureuse. Les Espagnols s'étoient emparés de Cambrai. Ils firent une conquête plus importante, en prenant Calais et Ardres. Un excellent officier François, nommé de Rosne, leur procura cet avantage par une fatalité singulière. Résolu de rentrer au service du roi, il traitoit secrètement avec la cour. Les ennemis l'ayant découvert, pour éviter la mort qu'on lui préparoit, et pour dissiper leurs soupçons à force

Les Espagnols prennent Calais.

de services , il offrit de faire le siège de ces deux places , auquel ils n'osoient penser eux-mêmes. Le roi sollicita le secours d'Elisabeth. Elle avoit paru très-sensible à son changement de religion , et lui avoit fait des reproches d'une démarche qu'elle eût sans doute imitée en pareilles circonstances. Son ambassadeur promit néanmoins des efforts pour sauver Calais , à condition qu'on remettroit la place aux Anglois jusqu'au paiement des sommes que la reine avoit prêtées. La noble fierté du monarque ne pouvoit souscrire à cette proposition. Il refusa en disant que *s'il avoit à être mordu , il aimoit autant l'être d'un lion que d'une lionne.*

Conduite
d'Elisabeth
envers le roi.

Assemblée
de Rouen.
Discours
du roi.

Pressé par le besoin et dépourvu de moyens , il convoque à Rouen une assemblée de *notables* , pour subvenir aux nécessités du royaume. Là il prononce ce discours , qu'on ne peut lire sans une tendre admiration. *Si je faisais gloire de passer pour excellent orateur , j'aurois apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté. Mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler. J'aspire au glorieux titre de libérateur et de restaurateur de la France. Déjà , par la faveur du ciel , par les conseils de mes fidèles serviteurs , et par l'épée de ma brave et généreuse noblesse*

(de laquelle je ne distingue point mes princes , la qualité de gentilhomme étant le plus beau titre que nous possédions) , je l'ai tirée de la servitude et de la ruine. Je désire maintenant la remettre en sa première force et en son ancienne splendeur. Participez , mes sujets , à cette seconde gloire , comme vous avez participé à la première. Je ne vous ai point appelés , comme faisoient mes prédécesseurs , pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés ; je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils , pour les croire , pour les suivre , en un mot pour me mettre en tutelle entre vos mains (1). C'est une envie qui ne prend guère aux rois , aux barbes grises , et aux victorieux comme moi ; mais l'amour que je porte à mes sujets , et l'extrême désir que j'ai de conserver mon état , me font trouver tout facile et honorable. L'assemblée témoigna beaucoup de zèle , et fit peu de chose. Elle ne proposa que des moyens chimériques pour remédier aux maux de l'état.

Un vice radical , auquel le roi n'avoit encore pu remédier , la mauvaise administra-

Mauvais état des finances.

(1) Gabrielle d'Estrées , sa maîtresse , lui ayant dit qu'elle étoit surprise de ce qu'il avoit parlé de se mettre en tutelle. *Ventre-saint-gris* , répondit-il , il est vrai ; mais je l'entends avec mon épée au côté.

tion des finances, rendoit inutiles les meilleurs desseins. Le roi ecrivit à Sulli, pendant la guerre contre l'Espagne : *Je suis proche de mes ennemis, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude, et depuis deux jours je dîne chez les uns et chez les autres, parce que mes pourvoyeurs n'ont plus moyen de rien fournir pour ma table.* On levoit cent cinquante millions sur le peuple, et le trésor royal en recevoit environ trente.

Elles sont confiées à Sulli.

Béthune, marquis de Rosni, si célèbre sous le nom de Sulli, étoit né heureusement pour Henri IV et pour la France. Les talens militaires, les talens politiques, réunis au plus haut degré dans sa personne à l'héroïsme, à la probité et à toutes les vertus du citoyen, en faisoient un de ces hommes rares qui immortalisent la gloire de leur patrie. Dès sa jeunesse, il avoit mérité l'estime et l'amitié de son maître. Après avoir prodigué pour lui et son sang et sa fortune, il devoit tirer le royaume de l'état affreux où les guerres civiles l'avoient réduit. Le roi lui confia les finances : tout changea de face.

Fruits de son ministère.

Le concussions cessèrent, l'avarice des seigneurs et des financiers fut réprimée, l'ordre rétabli partout, l'argent des peuples

porté directement au trésor et consacré au bien public, les emprunts faits avec sagesse, les dettes acquittées fidèlement. Une féconde économie enrichit le prince et le royaume. En un mot dans l'intervalle de quinze ans que dura le ministère de Sulli, malgré la diminution considérable des tailles et d'autres impôts, et le paiement de toutes les dettes, les revenus de la couronne augmentèrent de quatre millions. Et dans quelles circonstances ? Mais aussi quel roi et quel ministre !

Reprenons la suite des événemens. Les Espagnols s'emparèrent d'Amiens par surprise, tandis que les bourgeois étoient au sermon. Ceux-ci s'étoient malheureusement obstinés à vouloir garder leur ville ; imprudence qui leur coûta cher. Sous un autre règne, cet accident auroit pu produire une révolution. Le danger menaçoit Paris, la terreur se répandoit de toutes parts. Le roi en fut d'autant plus inquiet, que les calvinistes lui donnoient eux-mêmes beaucoup d'inquiétude. Les uns étoient indignés de sa conversion, les autres jaloux des grâces que les catholiques, les ligueurs mêmes obtenoient ou arrachotent de lui. Non contents de la liberté de conscience qu'on leur avoit accordée, et que les catholiques sages jugeoient nécessaire, ils vouloient des prêches dans tout le royaume.

1597.

Les Espagnols prennent Amiens.

Mouvements des calvinistes

me ; ils demandoient qu'on leur fournît de l'argent , soit pour l'entretien des garnisons de leurs villes de sûreté , soit pour les appointemens de leurs ministres. Des assemblées séditieuses , des entreprises insolentes contre l'autorité royale , faisoient craindre de leur part une prochaine révolte. Lesdiguières , quoique attaché à leur secte , leur reprocha une conduite si-contraire aux devoirs de citoyens. Mais Henri IV ne put s'empêcher de les satisfaire.

Le roi
reprend
Amiens.

Son grand objet étoit alors de recouvrer la capitale de la Picardie. Il osa l'entreprendre sans le secours des calvinistes ; tant leur assemblée de Saumur se montrait indocile à ses demandes. *C'est assez faire le roi de France*, dit-il un jour , *il est temps de faire le roi de Navarre*. Il court assiéger Amiens , et donner de nouvelles preuves de vaillance. Une armée Espagnole , arrivée des Pays-bas , se retire sans avoir osé attaquer ses lignes. La garnison capitule après une résistance vigoureuse. Le commandant dit au vainqueur *qu'il remettoit cette ville à un roi soldat , puisqu'il n'avoit pas plu à son maître de la secourir par des capitaines soldats*. Nul seigneur ne s'étoit autant distingué à ce siège que le maréchal de Biron , fils de celui dont nous avons raconté la mort. Henri , toujours attentif à exciter et à récompenser

Louange
qu'il don-
ne à Biron.

le mérite , fit son éloge par un de ces traits ingénieux qui se gravent dans la mémoire des hommes. Le prévôt des marchands et les échevins de Paris étant venus le complimenter à son retour : *Messieurs* , leur dit-il , *voilà le maréchal de Biron , que je présente volontiers à mes amis et à mes ennemis.*

Il restoit à soumettre le duc de Mercœur , toujours révolté dans son gouvernement de Bretagne , où le roi n'avoit point encore paru. Il y alla enfin. Les villes s'empressèrent à le recevoir , et le duc fut trop heureux d'obtenir la paix , en donnant sa fille héritière de tous ses biens au jeune duc de Vendôme , fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

Pendant ce voyage , les calvinistes obtinrent l'édit de Nantes , si favorable à leur parti. Liberté entière de conscience , exercice public de leur religion dans plusieurs villes , faculté de posséder toute sorte de charges et d'emplois , places de sûreté pour huit ans , quarante-cinq mille écus par an pour l'entretien des ministres ; c'étoit plus qu'on ne leur avoit jamais accordé. Leur penchant à la révolte et la nécessité de prévenir de nouveaux troubles , déterminèrent le roi à cette démarche. Le clergé , la Sorbonne , l'université , les prédicateurs , se récrièrent contre lui. Il trouva beaucoup

1598.
La Bretagne soumise.

Edit de Nantes.

de résistance de la part du parlement. Mais ses raisons l'emportèrent.

Raisons
qu'il en
donne au
parlement.

La religion catholique, dit-il aux magistrats, ne peut être maintenue que par la paix; et la paix de l'état est la paix de l'église.... Je ressemble au berger qui veut ramener ses brebis en la bergerie avec douceur.... Il ne faut plus faire de distinction de catholiques et de huguenots: il faut que tous soient bons François, et que les catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie..... Quand on faisoit des édits contre ceux de la religion, lorsque j'étois avec eux, je faisois des caprioles; je disois: loué soit Dieu! car tantôt nous aurons quatre mille hommes, et tantôt six mille. Et nous les trouvions enfin, car ceux qui étoient dispersés auparavant étoit contraints de se réunir.... Si j'avois envie de ruiner la religion catholique, vous ne m'en sauriez empêcher. Je ferois venir vingt mille hommes, je chasserois d'ici ceux qu'il me plairait; je dirois: messieurs les juges, il faut vérifier l'édit, ou je vous ferai mourir. Mais alors je ferois le tyran, etc.

Consé-
quence à
tirer de ces
raisons.

On voit par ces morceaux du discours de Henri IV, qu'il ne séparait point les intérêts de la religion de ceux de l'état. Si

dès

dès le commencement des troubles, les mêmes maximes avoient prévalu, l'hérésie eût-elle servi de prétexte aux emportemens de la ligue? la ligue eût-elle fini par augmenter les avantages de l'hérésie? L'expérience est la boussole d'un sage gouvernement; et quiconque réfléchit sur les événemens de tous les siècles, sentira combien, dans les querelles ecclésiastiques, une modération circonspecte est préférable à une dangereuse violence.

Le traité de Vervins avec le roi d'Espagne Traité de Vervins. acheva de rétablir la tranquillité du royaume. Il ne pouvoit être plus honorable. Les Espagnols rendirent tout ce qu'ils avoient pris en Picardie; Henri IV ne rendit rien. Philippe II mourut peu après. Sa politique avoit Mort de Philippe II agité sans fruit l'Europe entière. La Hollande soustraite à sa domination, la France délivrée de ses injustices, cinq mille cinq cents millions d'or dissipés en projets infructueux, prouvent qu'avec toute sa puissance il ne fut ni un grand roi ni un grand homme (1). Son zèle affecté contre le protestantisme, qui ne l'empêchoit pas d'animer les protes-

(1) Ecrivain à Henri IV, il se donnoit des titres sans fin. La réponse du roi fut signée, *Henri, bourgeois de Paris*. François I avoit de même tourné en ridicule la vanité de Charles-Quint, en signant, *François, premier gentilhomme de France, seigneur de Vanvres et de Gentilli*,

tans contre les catholiques au gré de ses intérêts, lui attira plus de haine que de gloire. On l'appela le *Démon du midi*. La religion auroit dû le rendre plutôt un ange de paix. La monarchie Espagnole languit sous Philippe III son successeur.

Amours
d'Henri IV

Gabrielle
d'Estrées.

Promesse
de mariage
à Mlle.
d'Entra-
gues.

Il est triste de ne pouvoir dissimuler le foible des grands hommes ; mais leurs fautes mêmes doivent être des leçons pour le genre humain. Henri IV, en triomphant de ses ennemis, étoit dominé par l'amour. Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort l'avoit tellement captivé, qu'il pensa, dit-on, à la faire reine. Depuis long-temps il vivoit séparé de sa femme Marguerite de Valois, dont la conduite dès le commencement du mariage avoit mérité de grands reproches. Une antipathie mutuelle les divisoit sans retour. L'un et l'autre désiroient le divorce et le sollicitoient à Rome, fondés sur ce que leur mariage avoit été forcé, et qu'ils n'avoient pas eu les dispenses nécessaires. Une mort soudaine enlève la belle Gabrielle. Le roi devient éperdûment amoureux de Henriette d'Entraques, fille d'une maîtresse de Charles IX. Elle irrite adroitement sa passion, et lui déclare qu'elle ne peut le satisfaire sans une promesse de mariage. La promesse étoit signée. Henri IV la montre à Sulli (1), et lui

(1) La terre de Sulli ne fut érigée en duché-pairie que plusieurs années après. Mais il faut donner à Rosni le nom sous lequel il est si célèbre.

demande conseil. Ce courageux ministre prend le papier, le déchire pour toute réponse. *Comment morbleu, s'écrie le roi en colère, je crois que vous êtes fou!* Sulli répond froidement : *il est vrai, sire, je suis fou, et je voudrois l'être si fort que je fusse le seul en France.* Il ne douta point de sa disgrâce. Quelques jours après, il fut fait grand maître de l'artillerie. Son zèle parut encore mieux récompensé par la résolution que prit le roi, de conclure un autre mariage. Les commissaires du pape ayant prononcé la sentence de divorce, il épousa Marie de Médicis, qui lui donna Louis XIII.

Sulli la déchire.

Parmi les femmes qu'il aima, une du moins mérite d'être célébrée dans l'histoire. Catherine de Rohan répondit à ses déclarations d'amour : *Je suis trop pauvre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être votre maîtresse.*

Catherine de Rohan.

Dans le temps que la galanterie sembloit l'enchaîner, il poursuivit avec vigueur ses droits sur le marquisat de Saluces, dont le duc de Savoie s'étoit emparé sous le dernier règne. Ce prince habile et rusé vint en France comme pour traiter avec le roi, se flattant, ou de conserver par adresse le fruit de son usurpation, ou de former un parti des mécontents du royaume. Mais il avoit affaire au monarque le plus prudent et le plus ferme. Henri, en le comblant d'amitiés, pressoit

1600.
Guerre avec le duc de Savoie.

toujours la restitution de Saluces. Le duc promit, se retira, et manqua de parole. Aussitôt la guerre fut déclarée, la Savoie et la Bresse conquise en trois mois. L'ennemi fit la paix, et céda la Bresse et le Bugei pour le marquisat de Saluces. Selon quelques historiens, Lesdiguières dit que le roi avoit conclu cette paix en marchand, et le duc de Savoie en prince. Mais outre que l'échange étoit avantageux (Saluces n'étant guère qu'une occasion de dépenses), le roi préféroit la solide gloire à des chimères de vanité. Il avoit plus à cœur de guérir les maux de la France, que de s'ouvrir un passage en Italie. D'ailleurs, un levain de révolte fermentoit dans quelques esprits remuans, et il importoit de finir la guerre pour les contenir.

La Bresse
et le Bugei
pour Salu-
ces.

Dispute
entre du
Perron et
Mornai.

On vit pendant ces démêlés politiques une dispute singulière de religion, entre deux hommes qui n'étoient point faits pour se mesurer ensemble. Duplessis-Mornai, grand homme de guerre, grand négociateur, calviniste également zélé pour sa secte et pour son roi (on le nommoit le pape des huguenots), ayant publié un livre contre la messe, l'évêque d'Evreux, du Perron, s'engagea hautement à prouver qu'il y avoit plus de cinq cents passages falsifiés dans ce livre. L'auteur accepta le défi. Le roi nomma des juges, et voulut assister aux conférences avec une nombreuse assemblée. Vérifier une mul-

titude de passages amassés par des compilateurs, gens ordinairement peu exacts, comme l'observe Mezerai, *et ne souciant pas de fournir de bons matériaux, pourvu qu'ils en fournissent quantité*, étoit une entreprise trop hasardeuse pour le calviniste, qui ne s'étoit point donné la peine d'examiner les originaux : du Perron eut tout l'avantage dans la dispute. Elle devoit recommencer les jours suivans. Une maladie soudaine, causée peut-être par le chagrin, tira Mornai de ce mauvais pas. Durant la conférence où il fut accablé par son adversaire, le roi dit à Sulli : *Hé bien, que vous en semble de votre pape ? Il me semble*, répondit-il, *qu'il est plus pape que vous ne pensez ; car ne voyez-vous pas qu'il donne un chapeau rouge à M. d'Evreux ?* Le chapeau rouge fut en effet la récompense de l'évêque.

Du Perron
vainqueur
et cardinal

Ces deux antagonistes, au jugement de M. Huet, avoient plus de réputation l'un et l'autre que de savoir. Leur rang contribuoit sans doute beaucoup à cette réputation. Ce qui ne seroit pas remarqué dans un simple particulier, est souvent admiré dans un homme en place, dont la gloire en ce genre dépend beaucoup de ceux qu'il emploie. Un mot peut faire juger le cardinal du Perron : dans son Rituel d'Evreux, il donne la bulle *In cœna Domini* pour règle de pénitence.

Jugement
sur ces an-
tagonistes.

Sédition
salmée.

Quelque zèle qu'eût Henri IV pour le soulagement des peuples, il étoit impossible, après des agitations si violentes, de jouir d'une parfaite tranquillité. Un impôt octroyé par l'assemblée des notables, tenue à Rouen, excitoit des murmures, les murmures produisirent des séditions du côté de la Loire. La présence du roi, qui se rendit à Poitiers, ses bontés, ses promesses, eurent bientôt calmé les esprits. Dès qu'il vit qu'on respectoit l'autorité, il signala sa bienveillance en supprimant cet impôt.

1602.
Crime du
maréchal
de Biron.

La perfidie du maréchal de Biron lui causa des chagrins bien plus cruels. Ce seigneur avoit hérité des vices, comme des talens militaires de son père. Il passoit pour le plus grand général du royaume; il étoit tout couvert de cicatrices, glorieuses marques de sa valeur; mais une ambition démesurée, un orgueil, une arrogance insupportable ternissoient sa gloire. L'amitié et les grâces du roi ne firent qu'un ingrat. Lorsque le duc de Savoie vint en France, le maréchal se lia étroitement avec lui, malgré l'avis de son maître qui lui dit un jour; *ne laissez point approcher cet homme-là de vous; c'est une peste, il vous perdra*. Ses intrigues continuèrent. Il avoit traité avec le duc et avec l'Espagne. Le roi, ayant des preuves certaines de la conjuration, fit tous ses efforts, dans des entretiens particu-

Son obsti-
nation le
perd.

liers , pour engager Biron à reconnoître son crime , résolu de pardonner au repentir. La fierté hautaine et inflexible du coupable l'obligea malgré lui de faire un exemple. Biron fut arrêté et jugé ; le parlement le condamna à perdre la tête. Cet homme si intrépide dans les combats devint foible et furieux aux ap-
proches du supplice. Il eut la double honte d'avoir mérité la mort , et de ne savoir pas mourir. *Qu'on ne m'approche pas , s'écriait-il en jurant sur l'échafaud ; si l'on me met en fougue , j'étranglerai la moitié de ce qui est ici.* Le duc de Bouillon avoit eu part à ses complots. On le pressa en vain de revenir à la cour. Son génie remuant méditoit de nouvelles entreprises qui éclatèrent bientôt.

Il meurt
avec foiblesse.

Elisabeth , après le règne le plus glorieux qu'on eût jamais vu en Angleterre , venoit de mourir âgée de 69 ans , laissant à Jacques I son royaume enrichi par le commerce , et redoutable aux étrangers par la marine. Elle apprit aux souverains que l'autorité , maniée avec sagesse , peut maintenir le calme dans un état , malgré la diversité des religions : mais tous les siècles lui reprocheront la mort de Marie Stuart. Henri IV perdoit une alliée dont il avoit tiré de grands secours. Le nouveau roi , le premier qui ait réuni l'Angleterre , l'Irlande et l'Ecosse , pouvoit influencer beaucoup dans les affaires de l'Europe. Sulli fut envoyé en ambassade pour

1603.
Mort d'Elisabeth.
reine d'Angleterre.

Traité avec l'Angleterre et les Suisses. le mettre dans les intérêts de la France. Il triompha des intrigues de l'Espagne, de la mauvaise volonté du ministère Anglois, et conclut une ligue défensive en faveur des Provinces-unies, toujours en guerre avec les Espagnols. On avoit aussi renouvelé l'alliance avec les Suisses. Ces sages mesures mettoient le royaume en sûreté.

Rétablissement des Jésuites. Depuis long-temps le pape sollicitoit le rétablissement des Jésuites. C'étoit, selon toute apparence, une des conditions secrètes de l'absolution du roi. Le P. Cotton, par son esprit, sa souplesse, ses manières insinuanes et ses sermons, vint à bout de gagner les bonnes grâces de Henri, et ne perdit pas de vue les intérêts de la société (1). Sulli, moins comme protestant que comme ministre d'Etat, ne vouloit point des Jésuites, insistant en particulier sur leur zèle pour la maison d'Autriche et sur leur obéissance aveugle pour un général étranger. Mais il se rendit à cette raison de son maître : que ,
 » s'ils étoient capables de mauvais desseins,
 » on auroit moins à craindre en les capti-
 » vant par des bienfaits, qu'en les aigris-
 » sant par des rigueurs ». L'édit de rappel fut envoyé au parlement. Le premier prési-

(1) On disoit communément : *Notre roi est un bon prince, il aime la vérité ; mais il a du coton dans les oreilles.* (Longueruana.)

dent de Harlai y opposa des remontrances capables d'ébranler le monarque, s'il avoit été moins ferme dans ses résolutions. Il répondit par un discours fort honorable aux Jésuites; et ordonna l'enregistrement.

Un des articles de l'édit porte qu'il y auroit toujours à la cour un religieux de cet ordre, en qualité de prédicateur du roi, pour répondre de la conduite de ses confrères. Cette condition, qui paroissoit humiliante, devint la principale source de leur pouvoir. Chargés de la conscience des princes, habiles à profiter des conjonctures, il acquirent bientôt ce dangereux crédit, peu compatible avec la simplicité religieuse, et plus propre à faire beaucoup d'ennemis secrets que beaucoup de partisans déclarés. On ne pardonne point à des hommes voués à l'obéissance, l'envie ou le pouvoir de dominer. Un seul intrigant, un seul ambitieux dans ce corps, pouvoit attirer la haine publique à ceux que leurs talens et leurs vertus rendoient respectables.

A quelles conditions

Nous sommes parvenus aux belles années du règne de Henri IV. Tout le royaume recueillit au sein de la paix les fruits d'un gouvernement plein de sagesse. La justice, l'économie, les arts, le commerce, l'agriculture, réparèrent sensiblement les anciens malheurs. Trois cents trente millions de dettes, qui en feroient huit cents deux de notre

Le royaume florissant.

monnoie d'aujourd'hui , n'effrayoient point le zèle du surintendant.

Adminis-
tration de
Sulli.

En 1607 il avoit déjà acquitté quatre-vingt-sept millions. Les financiers engouffroient auparavant les revenus de l'État, dont il n'entroit qu'une cinquième partie dans le trésor. Sulli eut besoin de toutes ses lumières pour approfondir leurs manœuvres, et de tout son courage pour les réprimer. Ces harpies avoient beaucoup de crédit à la cour. Les grands profitoient de leurs déprédations. Le surintendant ne craignit point de se faire des ennemis pour servir le roi et la patrie. Ils travaillèrent à le perdre, et peu s'en fallut qu'ils n'y réussissent; *car il n'y a rien, dit-il, dont il soit plus difficile de se défendre que d'une calomnie travaillée de main de courtisan.* Déjà presque disgracié, un entretien qu'il eut avec le roi dissipa enfin les nuages. Son génie infatigable trouvoit des ressources pour tous les besoins. Il favorisa le commerce, mais il donna ses premiers soins à l'agriculture. Le roi, en épargnant les finances, trouva encore de quoi élever de superbes édifices. La galerie du Louvre et le Pont-neuf sont ses ouvrages. Il commença le canal de Briare, qui joint la Seine à la Loire.

Parmi tant de soins, également nobles et utiles, sa malheureuse foiblesse pour les femmes lui attira de nouveaux chagrins.

Henriette d'Entragues, qu'il avoit fait mar-
 quise de Verneuil, conservoit trop d'empire
 sur son cœur. La reine Marie de Médicis en
 étoit cruellement blessée, et le désoloit par
 des manières choquantes. Ce grand prince
 éprouvoit comme tant d'autres toute l'amer-
 tume des passions. D'Entragues le père et la
 marquise de Verneuil portèrent l'ingratitude
 jusqu'à conspirer contre lui, voulant faire
 valoir la promesse de mariage qu'il avoit eu
 l'imprudence de donner. Le comte d'Auver-
 gne étoit de la conspiration, que M. Hé-
 nault dit avoir été conduite par un capucin
 confesseur de la marquise. On instruisit leur
 procès, on les condamna, et ils obtinrent
 leur grâce.

1605.
 Conspira-
 tion de
 d'Entra-
 gues.

D'un autre côté, le duc de Bouillon, quoi-
 que redevable à Henri IV de son mariage
 avec l'héritière de Sedan, travaille à soule-
 ver les huguenots. Le roi ne gagnant rien
 par la douceur, prend la résolution d'em-
 ployer la force. Il part avec des troupes. Le
 duc s'humilie, et livre Sedan, qui lui est
 rendu presque aussitôt.

Le duc de
 Bouillon
 réprimé.

Le différent de la république de Venise
 avec Paul V fournit au roi une nouvelle ma-
 tière de gloire. Ce pape voulut exercer en
 Italie l'ancien despotisme de la cour de
 Rome. Les Vénitiens avoient défendu de
 bâtir des monastères et d'aliéner des biens
 aux gens d'église, sans la permission du

1606.
 Querelle
 des Vèni-
 tiens avec
 le pape.

sénat ; ils avoient fait exécuter un moine et emprisonner deux ecclésiastiques , coupables de crimes énormes. Paul V regarda ces actes d'autorité comme des attentats contre Dieu et contre l'église. Ses menaces , ses ordres , ne furent point écoutés ; l'intérêt des citoyens parut préférable aux prétentions de Rome. Le pape irrité lança les foudres de l'excommunication sur le doge et sur le sénat , et un interdit général sur la république. Les Jésuites , les théatins , les capucins , crurent devoir s'y soumettre. Les premiers , qu'on craignoit plus que les autres , furent bannis à perpétuité.

Henri mé-
diateur.

Tout annonçoit une guerre. Le pape s'y préparoit pour soutenir ses censures , les Vénitiens pour soutenir les droits de la république. Henri IV , en prince véritablement chrétien , offrit sa médiation. Depuis longtemps la cour de France étoit sans crédit à Rome ; celle d'Espagne y dominoit. Cependant il eut la gloire d'être choisi pour médiateur et de terminer le différent. Les Vénitiens plièrent en suspendant l'exécution de leurs lois , et en remettant les deux prisonniers entre les mains d'un délégué du pontife ; mais Paul V ne put obtenir le rétablissement des Jésuites , l'un des objets qu'il avoit le plus à cœur. On ne les a rappelés qu'environ cinquante ans après , et ils se sont toujours sentis à Venise de leur ancienne disgrâce.

Le titre de pacificateur, plus digne d'un grand prince que celui de conquérant, étoit alors réservé au roi de France. Il ménagea le premier traité entre l'Espagne et les Provinces-unies. Une guerre furieuse, qui duroit depuis quarante ans, sembloit les rendre irréconciliables. D'un côté, le prince d'Orange, Maurice, vouloit la continuer pour son intérêt particulier, tandis que le sage Barneveldt en désiroit la fin pour le bien de la patrie; de l'autre, les Espagnols traitant toujours les Hollandois de rebelles, étoient fort éloignés de le satisfaire. Le président Jeannin, ambassadeur en Hollande, remplit les vues bienfaisantes de Henri IV par un prodige de négociation. Il mania si habilement les esprits, que tous les obstacles disparurent. Philippe III conclut avec les États une trêve de douze ans, les reconnaissans pour *états et provinces libres, sur lesquels il ne prétendoit rien*. Ainsi furent établies authentiquement leur liberté et leur souveraineté. Ils en étoient redevables à leur courage, à la tyrannie du gouvernement Espagnol, et à la protection de la France. Rapportons un fait qui peint les mœurs de ces indomptables républicains. On raconte que les ambassadeurs d'Espagne allant à la Haie en 1608, rencontrèrent les députés de la république, assis sur l'herbe pour prendre leur repas. Chacun d'eux avoit apporté ses pro-

Il ménagea un traité entre l'Espagnol et la Hollande.

1609.
Les Hollandois reconnus indépendans

Leurs mœurs frugales.

visions. C'étoit du pain, du fromage et de la bière. A cette vue, les Espagnols saisis d'étonnement s'écrièrent : *voilà des gens qu'on ne sauroit vaincre, et avec lesquels il faut nécessairement faire la paix.*

Evasion du prince de Condé.

Rien ne manquoit au bonheur et à la gloire du roi, que de surmonter la plus dangereuse des passions. Le jeune prince de Condé venoit d'épouser la fille du maréchal de Montmorenci. Les charmes de cette princesse frappèrent vivement Henri IV. Il ne dissimula point son penchant, et s'attira un nouveau chagrin. Tout-à-coup le premier prince du sang disparoît, et emmène sa femme à Bruxelles, où la cour d'Espagne ne manque pas de lui offrir toute sorte d'avantages. Le roi en fut extrêmement affligé; mais plus il avoit à se reprocher les fautes de l'amour, plus il les effaçoit par les soins du gouvernement et par de grandes entreprises.

Projet contre la maison d'Autriche.

Il devoit bientôt porter la guerre en Allemagne. La maison d'Autriche y disputoit à celles de Brandebourg et de Neubourg la succession de Clèves et de Juliers. En soutenant les droits de ses alliés, il saisissoit l'occasion d'abaisser la puissance Autrichienne, et de la resserrer dans de justes bornes. C'étoit là sans doute l'objet de son armement. On voit dans les mémoires de Sulli, qu'il avoit conçu le grand projet de former, de quinze dominations de l'Europe,

un corps appelé la *république chrétienne*, Idée pour la paix perpétuelle. qui auroit ses lois, son conseil, ses armées, et dans lequel on maintiendrait l'équilibre, en s'unissant contre ceux qui voudroient le rompre. Projet admirable en théorie, mais dont l'exécution devoit paroître trop chimérique, pour qu'un prince éclairé se flattât d'en venir à bout. On ne peut douter au contraire que la maison d'Autriche ne fût menacée d'une révolution presque inévitable.

Toutes les mesures étoient concertées; quarante millions destinés à cette guerre; des troupes nombreuses et aguerries, des provisions immenses, des alliances sûres: avec tant de forces et de ressources, un roi courageux, expérimenté, ne voyoit point d'ennemis en état de lui tenir tête. Il pressoit le départ avec une extrême impatience. La cérémonie du couronnement de la reine, qu'elle désiroit trop, l'arrêta malgré lui, et fut l'occasion de sa perte. On assure que des pressentimens et de vives inquiétudes lui annonçoient un coup fatal. Plusieurs historiens parlent de prédictions, de présages dont le merveilleux se détruit assez de lui-même. Mesures pour la guerre.

Ce qu'il y a de trop certain, c'est que le meilleur des rois fut assassiné au milieu de son peuple, à l'âge de cinquante-sept ans. Ravallac méditoit depuis long-temps le parricide. Il saisit le moment où le carrosse de Henri IV étoit arrêté par un em- 1610. Henri IV assassiné.

barras de voitures , et lui plongeait son couteau dans la poitrine. Ce scélérat , né à Angoulême , qui avoit été novice chez les feuillans de Paris , respiroit , comme Jean Châtel , le fanatisme de la ligue. Le nom seul de huguenot le faisoit frémir d'horreur , et il crut expier ses crimes par le martyre , en égorgeant un héros dont quelques insensés suspectoient la religion. Il soutint toujours qu'il n'avoit point de complices.

Effets du fanatisme. On assure que c'étoit au moins la cinquième conspiration contre Henri IV. Deux dominicains de Flandre , un frère lai sorti de chez les capucins de Milan , étoient venus exprès pour le tuer , et avoient été punis de mort. Ces faits ne doivent pas être dérobés à la connoissance des hommes. Ils font abhorrer la frénésie du faux zèle ; ils font aimer les vraies maximes de l'évangile. Si au lieu d'échauffer les têtes par des invectives atroces , ont eût prêché la douceur et la charité chrétienne , qui caractérisent la plus sainte des religions , auroit-on vu des Poltrot , des Jacques Clément , des Jean Châtel , des Ravailac , et une infinité d'autres , chercher par des assassinats à s'ouvrir la porte du ciel ? Les calvinistes de France auroient-ils allumé les feux de la guerre civile pour se soustraire à la persécution , ou pour établir la réforme sur les ruines de la monarchie ? Et les catholiques

d'Angleterre auroient-ils tenté en 1605 , de faire périr Jacques I , la famille royale et tous les pairs du royaume , par la conjuration des poudres ? Événement que nous indiquons ici , comme une nouvelle preuve de la démence fanatique répandue alors dans toute l'Europe. Les premiers chrétiens , qui ne mêloient à la pureté du culte et de la morale ni systèmes contentieux , ni pratiques bizarres et arbitraires , furent les plus doux , les plus patients , les plus soumis de tous les hommes. Avons - nous d'autres vérités à croire , d'autres maximes à pratiquer ?

Henri IV étant un modèle pour les rois , le but de cet ouvrage permet d'ajouter quelques traits à l'abrégé de son règne. « Il unit » à une extrême franchise la plus adroite » politique , aux sentimens les plus élevés » une simplicité de mœurs charmante , et » à un courage de soldat un fond d'hu- Sa bonté
 » manité inépuisable (*Hénault*) ». Tout en lui étoit l'expression de sa bonté d'âme. Souvent il se familiarisoit avec les soldats et avec le peuple , de manière à n'en être que plus respecté. Tantôt assis dans un corps-de-garde , il mangeoit un morceau de pain noir pour inspirer aux troupes la patience ; tantôt il consolait les paysans des misères causées

Particula-
rités sur
Henri IV.

par la ligue, en leur témoignant qu'il les partageoit avec eux.

Il vouloit
que la
France fût
heureuse.

Sa grande ambition étoit de rendre heureux ses sujets. Le duc de Savoie lui demandant un jour ce que la France pouvoit lui valoir de revenu : *elle me vaut ce que je veux*, lui dit-il ; *oui ce que je veux ; parce qu'ayant le cœur de mon peuple, j'en aurai ce que je voudrai. Si Dieu me donne la vie, je ferai qu'il n'y aura point de laboureur en mon royaume qui n'ait moyen d'avoir une poule dans son pot. Et si*, ajouta-t-il fièrement, *je ne laisserai pas d'entretenir des gens de guerre pour mettre à la raison tous ceux qui choqueront mon autorité.*

Il proté-
geoit les
paysans.

Quelques maisons de paysans avoient été pillées en Champagne par des soldats. Il le sut, manda aussitôt les capitaines qui étoient à Paris, et leur dit d'un ton sévère : *partez en diligence, mettez-y ordre ; vous m'en répondez. Quoi ; si on ruine mon peuple, qui me nourrira ? qui soutiendra les charges publiques ? qui payera vos pensions, messieurs ? Vive Dieu ! s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi.* Paroles où l'on reconnoît le grand politique dans le bon prince.

Il se faisoit
aimer des
officiers.

Il étoit l'ami des officiers, comme le père du peuple. L'ambassadeur d'Espagne lui témoignant sa surprise, de le voir en quelque

sorte assiégé par une troupe de gentilshommes : *si vous m'aviez vu un jour de bataille*, lui dit-il, *ils me pressent bien davantage*. Un jour, en présence des grands de la cour et des ministres étrangers, mettant la main sur l'épaule de Crillon : *Messieurs*, dit-il, *voilà le premier capitaine du monde*. Crillon répliqua avec sa naïveté militaire : *vous en avez menti, sire, c'est vous*. Un tel démenti avoit de quoi charmer le héros, plus sensible à l'expression ingénue du sentiment, qu'aux serviles adulations de la bassesse.

Cette bonté ne dégénéroit point en une molle complaisance. Il savoit refuser à propos, et faire goûter la justice de ses refus. Un homme de condition lui demandoit grâce pour son neveu, coupable d'un meurtre. Sa réponse est celle d'un bon prince qui voudroit pardonner, et qui ne peut s'empêcher de punir : *je ne puis accorder ce que vous demandez. Il vous sied bien de faire l'oncle, et à moi de faire le roi. J'excuse votre requête; excusez mon refus*.

Il est surprenant qu'un roi si guerrier ait supprimé en 1600 la noblesse qui s'acqueroit par la profession des armes, comme Henri III avoit supprimé celle que donnoit la possession des fiefs. Les services militaires avoient un droit particulier à sa reconnoissance. Mais on doit observer que

Trait de justice.

Noblesse militaire supprimée

la profession des armes suffisant pour faire un gentilhomme, sans lettres du roi, il en résultoit des inconvéniens auxquels Henri cherchoit à remédier. En supprimant les abus, on ne peut pas toujours y substituer de bonnes lois. Louis XV, par son édit de 1750, a excité l'émulation des officiers avec la plus grande sagesse.

Son règne
glorieux,
malgré des
abus.

Si Henri IV prodigua quelquefois les grâces à des seigneurs mal intentionnés, et récompensa moins généreusement les services de ses fidèles capitaines; s'il établit la *Paulette*, sorte d'imposition qui conserve dans les familles les charges qu'on devoit donner au mérite; s'il laissa subsister beaucoup de mauvaises coutumes; s'il ne fit pas tout le bien qu'il méditoit et qu'il auroit pu faire en d'autres temps, ce fut moins sa faute que celle des conjonctures. Tout étoit à réformer, à renouveler. Mais il conquit et pacifia son royaume; il étouffa la ligue et les guerres de religion, rétablit l'ordre dans les finances, se fit aimer des François, et respecter des puissances étrangères; il régna enfin glorieusement, malgré tant d'obstacles, tant de désordres, et tant d'ennemis. C'est un prodige auquel il n'y a presque rien de comparable dans l'histoire.

Zèle pour
l'agricul-
ture.

Un des grands objets de sa politique, conformément aux principes de Sulli, étoit de vivifier les provinces par le moyen de l'a-

griculture, la source des véritables richesses ; la liberté du commerce des grains y contribua beaucoup, comme il est arrivé en Angleterre. Ennemi du luxe, qui a toujours plus d'inconvéniens que d'avantages, même dans une vaste monarchie, le roi le décrédoit par son exemple et par ses discours. Il invitoit les seigneurs à se retirer dans leurs terres, leur apprenant, dit Péréfixe, *que le meilleur fonds qu'on puisse faire est le bon ménage*. Il railloit ceux *qui portoient leurs moulins et leurs bois de haute futaie sur leur dos* (c'est une des expressions naïves de ce grand roi). La simplicité de ses habits étoit une assez bonne leçon.

Il fit défendre de porter ni or ni argent ^{edit contre le luxe.} sur les habits, *excepté pourtant* (dit-il) *aux filles de joie et aux filoux, en qui nous ne prenons pas assez d'intérêt pour leur faire l'honneur de donner notre attention à leur conduite*. Si ce tour paroît peu digne de la gravité des lois, du moins étoit-il propre à inspirer du mépris pour des vanités ruineuses. Sulli avoit pour maxime : *Que les bonnes mœurs et les bonnes lois se forment réciproquement*. Le peu de fruit des lois mêmes les plus sages confirme malheureusement cette maxime.

Tandis que le gouvernement s'appliquoit aux moyens de détourner sur les campagnes

L'Améri-
que moins
avantageu-
se que l'a-
griculture.

des dépenses qui appauvrissent ailleurs, et dont la terre dédommage avec usure, la soif de l'or, excitée par l'exemple des Espagnols et des Portugais, attiroit quelques François en Amérique. Mais l'établissement du Canada fait en 1604 peut-il être regardé comme un avantage ? L'expérience n'a que trop décidé cette question. Les mines du Pérou et du Mexique ne valoient pas même pour l'Espagne ce qu'elle auroit tiré de son propre fonds en le cultivant. Avec tant de trésors, Philippe II fit banqueroute. « L'Espagne, dit » Montesquieu, a fait comme ce roi in- » sensé qui demanda que tout ce qu'il tou- » cheroit se convertît en or, et qui fut » obligé de revenir aux Dieux pour le prier » de finir sa misère » (*Voyez l'Esprit des lois XXI, 22*). Henri IV, éclairé par Sulli, tendoit au solide. Il parvint à son but, puisqu'en soulageant le peuple, il rétablit les finances.

Attache-
ment à l'é-
glise.

Depuis son abjuration, il parut toujours sincèrement attaché à l'église. Le clergé lui ayant fait des remontrances en 1598 sur divers abus, spécialement dans la nomination des bénéfices, il répondit que ces abus étoient réels, qu'il les avoit trouvés établis, qu'il espéroit les réformer, et remettre l'église dans un état florissant. *Mais, ajouta-t-il, contribuez-y, je vous prie, de votre côté. Faites par vos bons exemples que*

Avis au
clergé.

le peuple soit aussi incité à bien faire, qu'il en a été ci-devant détourné. Vous m'avez exhorté de mon devoir; je vous exhorte du vôtre. Faisons bien à l'envi les uns des autres. Malheureusement, il ne trouva pas toujours dans les ecclésiastiques cet amour de la vertu, qui réussit mieux par l'exemple que par les paroles; et il disoit quelquefois; je voudrois bien faire ce qu'ils prêchent; mais ils ne pensent pas que je sache ce qu'ils font. Il étoit réservé au siècle de Louis XIV d'épurer les mœurs du clergé, comme de polir celles de la nation.

Quant aux calvinistes, sa modération et sa fermeté arrêterent, non sans peine, le cours de leurs cabales. Un jour qu'ils lui demandoient des places de sûreté, disant qu'ils en avoient bien obtenu du feu roi; *je suis*, leur répondit-il, *la seule assurance de mes sujets; je n'ai encore manqué de foi à personne. Henri III vous craignoit, et ne vous aimoit point, mais moi je vous aime, et ne vous crains guère.* Son système étoit de gagner les esprits par la douceur. Il en donnoit la raison: *c'est qu'on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec vingt tonneaux de vinaigre.*

On lui reproche avec justice un excès de passion pour les femmes et pour le jeu.

Conduite
sage en-
vers les
calvinistes

Foiblesse
de Henri.

Voilà les taches d'une si belle vie. Il est si rare de trouver de grandes vertus sans quelque mélange de vice ! Heureux les peuples lorsqu'un prince fait ainsi oublier ses fautes par l'humanité, la justice, par la gloire de son gouvernement ! Henri IV eut six enfans de Marie de Médicis, et huit de différentes maîtresses, outre ceux qu'il n'avoua point. Toute la France pleura sa mort. Les troubles dont elle fut bientôt agitée firent encore mieux sentir le malheur de l'avoir perdu.

Protection
accordée
aux gens de
lettres.

Ce grand roi, avec beaucoup d'esprit et d'éloquence, ne pouvoit être insensible au goût des lettres, quoique l'agitation perpétuelle de sa vie ne lui permît pas de les cultiver. En 1599, les professeurs du collège royal, qu'on cessoit depuis long-temps de payer, lui présentèrent leur requête. *J'estime mieux, dit-il, qu'on diminue de ma dépense et qu'on ôte de ma table pour en payer mes lecteurs : M. de Rosni les payera. Rosni ajouta : Les autres vous ont donné du papier, du parchemin, de la cire ; le roi vous a donné sa parole, et moi je vous donnerai de l'argent.* La bibliothèque royale doit beaucoup au zèle de Henri IV pour le progrès des connoissances humaines.

Libertés
de l'église
Gallicane.

Sous ce règne parut le fameux *Traité des Libertés de l'Eglise Gallicane*, ouvrage

vrage de Pierre Pithou , qui a presque force de loi dans le royaume. Les maximes en sont si évidemment fondées sur les premiers principes de la raison , et sur les anciennes règles du gouvernement ecclésiastiques , qu'il a fallu des siècles d'usurpation et d'ignorance pour en effacer la trace. *L'index* de Rome a proscrit les meilleurs ouvrages en ce genre , mais aujourd'hui que les princes et les peuples sentent la nécessité de s'instruire , il n'est plus possible de leur ôter les moyens de connoître ce qu'il est si dangereux d'ignorer. Pithou et d'autres savans jurisconsultes du temps de la ligue ont rendu de grands services aux nations. S'ils n'avoient pas toute la philosophie nécessaire pour bien saisir l'esprit des lois , ils avoient assez d'érudition et de lumières pour dissiper beaucoup d'erreurs et pour préparer les matériaux d'une meilleure législation.

Juriscou-
sultes uti-
les.

LOUIS XIII.

DÈS que le bruit de l'assassinat de Henri IV eut pénétré jusqu'au Louvre , la reine Marie de Médicis sortit de son cabinet toute éplorée , et dit au chancelier de Sil-
 1610.
 Marie de
 Médicis
 régente.

leri qu'elle rencontra : le roi est mort ! *Madame* , répondit-il sans marquer d'émotion , *votre majesté m'excusera , les rois ne*

meurent point en France. On dissimuloit ce malheur pour prendre les mesures nécessaires. Louis XIII n'avoit que neuf ans. Il falloit pourvoir à la régence. Le duc d'Épernon, l'un des seigneurs qui avoit le plus remué sous le dernier règne, courut au parlement pour faire nommer la reine régente. Il s'assit sur le banc des pairs, et portant la main à la garde de son épée : *elle est encore dans le fourreau*, dit-il, *mais il faudra qu'elle en sorte, si on n'accorde pas dans l'instant à la reine mère un titre qui lui est dû selon l'ordre de la nature et de la justice.* Les conjonctures demandoient de la célérité ; les menaces de ce duc, aussi puissant que hautain, firent d'ailleurs impression sur les magistrats ; et la reine fut déclarée régente par un arrêt.

Mauvais
gouverne-
ment.

On vit bientôt naître une nouvelle forme de gouvernement qui annonçoit la décadence du royaume. La reine étoit gouvernée par le Florentin Concini, et surtout par Eléonore Galigai sa femme, occupés uniquement de leur fortune, et n'aimant la France que pour s'enrichir de ses dépouilles. Le conseil étoit une assemblée confuse d'où il ne pouvoit rien sortir de salutaire. Dans un conseil secret qu'on tenoit à heures indues, étoient admis le nonce du pape, l'ambassadeur d'Espagne, Concini et sa femme,

Le P. Cotton, etc. On abandonna les grands projets de Henri IV. Autant il avoit à cœur de se venger de la cour d'Espagne, autant marqua-t-on d'empressement à se réconcilier avec elle. En vain Sulli s'efforça de soutenir l'honneur de la nation. Un traité fait avec le duc de Savoie, pour l'aider à conquérir le Milanès, fut honteusement rompu, et ce prince obligé de demander grâce à Philippe III.

Le plus grand homme d'état qu'il y eût alors, le duc de Sulli, toujours détesté des courtisans et des financiers, dont il avoit toujours bravé l'injustice et les murmures; trop fier pour changer de vues et de sentimens au gré de la nouvelle cour, ne tarda guère à perdre tout son crédit. Il donna la démission de ses charges, et se retira. Rappelé quelques années après, parce qu'on avoit besoin de ses avis, son habillement, ses manières, qui n'étoient plus à la mode, le firent tourner en ridicule par les jeunes courtisans. Il en fut indigné. *Sire*, dit-il alors à Louis XIII, *quand le roi votre père me faisoit l'honneur de me consulter, au préalable il faisoit sortir tous les bouffons et baladins de cour.* Sulli mourut dans sa retraite en 1641. De tels hommes sont faits pour des Henri IV.

Retraite
de Sulli.

Un autre personnage illustre, le président de Thou, aussi grand magistrat qu'ex-

Le prési-
dent de
Thou.

cellent historien, ne put succéder à son parent Achille de Harlai, dans la charge de premier président, parce que son histoire avoit blessé la cour de Rome. C'est un des plus mauvais présages pour l'Etat, lorsque le mérite reconnu succombe sous le poids des préventions et de la brigue.

1613. Les factions éclatent.

A mesure que le gouvernement s'affoiblit et dégénère, les factions se forment, les mécontents deviennent audacieux. L'esprit de révolte que Henri IV avoit eu tant de peine à contenir, éclate parmi les protestans et jusques au sein de la cour. Henri prince de Condé, le duc de Vendôme et le grand prieur de France, fils naturel du dernier roi, le jeune duc de Mayenne, les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, etc. se retirent tout prêts à prendre les armes. Le duc de Bouillon souffloit le feu. Il excitoit les princes contre le marquis d'Ancre, Concini, *ce faquin de Florentin*, disoit-il, qui avoit l'insolence de les opprimer. Les plaintes contre le favori tomboient indirectement sur la reine. On manquoit de force et de prudence pour vaincre un parti si redoutable. Les mécontents obtinrent tout ce qu'ils voulurent par le traité de Sainte-Menehould.

1614. Etats-généraux.

Un des principaux objets de leurs demandes étoit la convocation des états-généraux. Ils se tinrent à Paris, et ne produisirent que ce qu'avoient souvent produit ces assemblées

tumultueuses, beaucoup de disputes et des remontrances inutiles. Le clergé sollicita vivement la publication du concile de Trente : le tiers-état eut la même ardeur à s'y opposer, et fit éclater son zèle en demandant qu'on établît en forme de loi ; *qu'aucune puissance temporelle ni spirituelle n'a droit de disposer du royaume, et de dispenser les sujets du serment de fidélité ; et que l'opinion qu'il soit loisible de tuer les rois est impie et détestable.* Mais le clergé, en convenant qu'il n'étoit pas permis de tuer les rois, s'éleva contre le reste de la proposition, et entraîna la noblesse dans son sentiment. Tel étoit encore l'empire de ces préjugés, qui sont devenus enfin méprisables aux yeux des François. Le cardinal du Perron parla comme un zélé ultramontain sur la puissance temporelle des papes : *pleine, plénissime, directe au spirituel, et indirecte au temporel.* Il eût pensé autrement dans notre siècle ; mais comment pouvoit-on soutenir alors une chimère si pernicieuse ? Comment la cour en particulier étoit-elle assez aveugle ou assez lâche pour favoriser une opinion si contraire à l'autorité souveraine ? Elle supprima un arrêt du parlement par lequel l'indépendance de la couronne étoit déclarée *loi fondamentale du royaume.* Les états présentèrent des cahiers immenses ; on promit de les lire ; on congédia

Préventions du clergé.

Aveuglement de la cour.

l'assemblée sans avoir rien fait. C'est la dernière de cette nature qu'il y ait eu en France.

1615. Le parlement, pour y suppléer, convoqua les pairs *sous le bon plaisir du roi*, afin d'aviser en commun *sur les propositions qui seroient pour le service du roi, le soulagement de ses peuples et le bien de l'Etat*. Cet arrêté choque la cour. On défend aux pairs de se rendre à la convocation. Le parlement fait des remontrances, et insiste sur la dissipation du trésor, dont il restoit peu de chose, sur l'augmentation des dépenses de la cour, sur une infinité d'abus funestes. Il ne restoit plus que deux millions cinquante mille livres du trésor de Henri IV. Les pensions, qui ne montoient de son temps qu'à dix-huit cents mille livres, passoient déjà quatre millions. La dépense de sa maison n'étoit que de onze cents mille livres : on en dépensoit cinq cents mille de plus. C'est de quoi se plaignoit le parlement.

Ses remontrances sont mal reçues.

J'ai entendu vos remontrances, répond le roi déjà déclaré majeur, *je n'en suis point content; la reine ma mère vous dira le surplus*. Un arrêt du conseil décide que le parlement n'est point en droit de prendre connoissance des affaires d'état. Marie de Médicis ordonne au procureur général Molé de porter lui-même cet arrêt. Après l'avoir suppliée à genoux de l'en dispenser, il lui dit : « Madame, vous nous

Discours de Molé à la reine.

» faites porter un flambeau qui allumera un
 » feu dont les cendres dureront long-temps ;
 » nous en craignons l'événement ». *Quel*
événement ; reprit la reine ? *Est-ce que le*
peuple remuera ? « Non , Madame , répli-
 » qua Molé ; mais nous craignons un chan-
 » gement dans l'affection des peuples , et la
 » désolation des grandes compagnies du
 » royaume qui exercent la justice , laquelle
 » fait régner les rois ». Louis XIII coupa
 court par ce mot , *je le veux , et la reine*
aussi. Cependant l'arrêt du conseil fut sans
 exécution , comme les remontrances du par-
 lement sans effet.

Le prince de Condé se révolta de nou-
 veau , et engagea les protestans , qu'il n'ai-
 moit point , à se déclarer pour lui. Il publia
 ses intentions dans un violent manifeste , où
 le marquis d'Ancre , devenu maréchal de
 France , étoit peint des plus noires couleurs.
 Les mouvemens des rebelles n'empêchèrent
 pas la reine de conduire son fils jusqu'à Bor-
 deaux , pour recevoir Anne d'Autriche , in-
 fante d'Espagne , dont le mariage avec le
 roi excitoit depuis long-temps beaucoup de
 murmures. Une paix trompeuse assoupit la
 guerre civile. Le prince revint avec l'espé-
 rance de dominer. On le fit arrêter au mi-
 lieu du Louvre par Thémines , qui reçut en
 récompense le bâton de maréchal. Un mo-
 ment avant qu'on le saisît , le roi lui avoit

Continua-
 tion des
 troubles.

1616.

On arrête
 le prince
 de Condé.

dit d'un air de gaieté : *bon jour, monsieur le prince. Je vais à la chasse ; en voulez-vous être ?* Le garde des sceaux du Vair, le président Jeannin, et Villeroi, ministres en crédit, n'approuvant point la conduite de la reine, furent sacrifiés à la maréchale d'Ancre ; et Richelieu, évêque de Luçon, sa créature, fut nommé secrétaire d'état. Son ambition aspirait depuis long-temps au ministère. Il étoit né pour avoir les plus grands succès.

On voyoit déjà la quatrième guerre civile allumée sous ce règne, par le mécontentement des princes et des seigneurs. Le maréchal d'Ancre offrit de soudoyer à ses frais une armée de sept mille hommes, lui qui peu auparavant n'avoit pas de quoi payer un domestique. Sa fortune justifioit assez les cris du public ; mais elle ne pouvoit se soutenir contre tant d'orages. La chute de l'Italien fut aussi étrange que son élévation. Les princes n'avoient encore pu le renverser ; le jeune de Luynes en vint à bout. Ce gentilhomme, né dans le Comtat, avoit été page de Henri IV, et s'étoit insinué dans les bonnes grâces de Louis XIII, en lui dressant des oiseaux de proie. Sa faveur augmenta de jour en jour. Maître de la confiance du roi, dont l'âme foible se laissa toujours gouverner, il lui inspira l'envie de se tirer de la tutelle d'une

1617.
Mort de
Concini,
maréchal
d'Ancre.

Luynes
favori, au-
teur de sa
disgrâce.

mère qui régnoit sous son nom, et lui persuada de commencer par se défaire du maréchal qui exerçoit toute l'autorité de la reine. Vitri, capitaine des gardes du corps, fut chargé de l'arrêter, avec ordre de le tuer en cas de résistance. On eut soin d'interpréter cet ordre de manière que Concini n'échappât point à la mort. Il reçut des coups de pistolet en entrant au Louvre.

Vitri se mit aussitôt à crier *vive le roi*. Louis parut à la fenêtre, et témoigna son contentement. Ce capitaine des gardes fut honoré du bâton de maréchal de France. C'est avilir les grandes places que de les donner pour de petites causes. Aussi le duc de Bouillon, en parlant de Vitri et de Thémynes, assura, dit-on, qu'il rougissoit d'être maréchal depuis que cette dignité étoit la récompense du métier de sergent et de celui d'assassin. Depuis long-temps les maréchaux de France commandoient les armées sous le connétable. Leur office étoit d'abord amovible; il n'y en avoit que deux à la fois. François I en créa quatre, et régla qu'ils le seroient à vie. Le nombre n'en a plus été fixe depuis son règne.

A peine Concini fut-il mort, que la reine mère se vit prisonnière au Louvre, et ensuite reléguée à Blois. Son fils montra autant de dureté pour elle qu'il avoit eu jusqu'alors de soumission. La maréchale d'Ancre pou-

grande récompense pour une petite action.

maréchaux de France.

La reine mère reléguée.

Procès de
la maré-
chale
d'Ancre.

voit être renvoyée en Italie ; nulle raison d'état n'obligeoit à la poursuivre, et l'humanité sembloit parler en sa faveur. Cependant on ordonna au parlement de lui faire son procès. La sorcellerie et la magie furent un des principaux chefs d'accusation. Elle et son mari avoient effectivement attiré nombre de ces imposteurs qui, sous le nom d'astrologues et de devins, abusoient encore de la crédulité des grands (1). Mais interrogée par le commissaire du parlement, de quel charme elle s'étoit servie pour fasciner la reine mère, elle répondit : *de l'ascendant qu'un esprit supérieur a toujours sur un esprit foible*. La reine a si peu d'esprit, disoit-elle quelquefois, qu'il ne faut pas être sorcière pour la gouverner. Le parlement la déclara criminelle de lèse-majesté divine et humaine, sans spécifier la nature du dernier crime. Elle fut exécutée sur l'échafaud, et son corps jeté au feu.

Lynes
pro'ete des
dépouilles.

Tant de richesses accumulées en vendant toutes les grâces, faisoient sans doute son plus grand crime. On en vouloit à ses biens et à ceux du maréchal. Le roi donna leur

(1) Le prince de Condé, dans son manifeste, accusa le maréchal d'avoir appelé à Paris et à la cour des personnes détestables envers Dieu et envers les hommes, comme juifs, magiciens, empoisonneurs, meurtriers, par le ministère desquels on avoit fait plusieurs entreprises contre sa vie.

dépouille à son favori. Luynes devint tout-à-coup un des plus riches seigneurs du royaume. Aussi épousa-t-il une Rohan, pouvant aspirer à tout, sous un maître dont il dictoit les volontés.

Pour couvrir ses intrigues d'une apparence de zèle, il engagea Louis XIII à convoquer une assemblée de notables à Rouen, où l'on délibéreroit sur les moyens de réformer les abus. Cette assemblée n'étoit qu'un prétexte honnête de continuer les impôts. Elle proposa de beaux réglemens, auxquels on n'eut point égard. L'unique fruit qu'en retirèrent les peuples, fut la suppression de *la Paulette*, par un édit qui fut révoqué trois ans après.

Luynes avoit fait cesser la guerre civile en faisant périr Concini; mais il avoit succédé à la haine qu'on lui portoit, en succédant à sa fortune qui le rendoit odieux; et la paix ne pouvoit se maintenir avec un mécontentement général. Le fier duc d'Épernon conspire avec la reine mère; elle s'évade de Blois, et le suit à Angoulême. Ils écrivent au roi des lettres pleines de soumission, en même temps qu'ils lèvent des troupes pour lui résister. Cette guerre finit par un accommodement honteux. On donne à la reine le gouvernement d'Anjou, au lieu de celui de Normandie; le duc d'Épernon, quoique criminel de lèse-majesté, conserve toutes

1618.

Assemblée
de Rouen.

1619.

Révolte
de la reine
mère.

ses charges, et triomphe en quelque manière du souverain.

Luynes
connétable.

Cependant la fortune de Luynes franchissoit tous les obstacles. Il étoit déjà duc et pair, maréchal de France; on ne doutoit pas qu'il n'obtînt aussi la charge de connétable, vacante par la mort de Henri de Montmorenci. Le duc de Mayenne eut beau dire, qu'il seroit fort étonnant qu'on fît connétable un homme *qui ne savoit pas ce que pesoit une épée*, la qualité de favori suppléoit à tout, et Luynes obtint bientôt l'épée de connétable. Il avoit procuré la délivrance du prince de Condé, espérant de s'en faire un appui contre les jaloux. Ce prince n'oublia plus son devoir; mais les factions se ranimèrent.

Nouvelle
révolte.

De toutes parts les mécontents se rendoient auprès de la reine mère, qui tenoit sa cour à Angers, et qui refusoit de revenir à Paris. Le fils et la mère reprirent les armes l'un contre l'autre. Un nouvel accommodement parut rétablir la tranquillité. Ce fut en partie l'ouvrage de l'évêque de Luçon, Richelieu, dont la fortune s'avançoit rapidement. Relégué loin de la cour et même de son diocèse après la chute de Concini, il avoit affecté dans sa retraite de faire des livres de dévotion en épiant l'occasion de se relever. La reine mère ayant eu besoin de lui, il s'étoit rendu le maître de son conseil à force

Richelieu
reprend du
crédit.

de politique et de génie. On croit qu'il traita secrètement avec Luynes pour moyenner l'accommodement, et que le favori le gagna en lui promettant le chapeau de cardinal. Richelieu servoit du moins l'Etat en même temps qu'il travailloit pour lui-même.

Ces petites guerres civiles, presque aussitôt finies que commencées, n'avoient rien produit de considérable. La diversité de religion en alluma de plus opiniâtres et de plus sanglantes. Les zélés catholiques souffroient impatiemment la liberté que l'édit de Nantes procuroit aux calvinistes. Ceux-ci, avec un zèle aussi ardent, irrité encore par la défiance, cabaloient pour se maintenir dans leurs privilèges. Louis XIII leur avoit enlevé les biens ecclésiastiques du Béarn, dont ils étoient depuis soixante ans en possession; et quoiqu'il se fût obligé à leur donner l'équivalent des revenus sur ses domaines (obligation digne d'un si mauvais gouvernement), leur résistance n'en étoit pas moins opiniâtre. Il avoit soutenu de sa présence cet acte d'autorité, auquel le parlement de Pau s'opposa en vain. L'inquiétude des religionnaires ne se borneroit point à de stériles murmures. Leurs assemblées séditieuses annonçoient une révolte. Ils formèrent à la Rochelle le projet de changer la France en république. Le nouveau connétable se flatta de les écraser, et la guerre fut résolue.

1620.
Résolution
de faire la
guerre aux
calvinistes

Duplessis-Mornai, trompé par la cour.

Duplessis-Mornai, gouverneur de Saumur, l'une de leurs plus importantes places de sûreté, n'entroit point dans la rébellion. Le roi se rend à Saumur. On propose à Mornai de remettre son gouvernement pour cent mille écus et pour le bâton de maréchal. Il répond fièrement qu'il n'a tenu qu'à lui d'avoir des millions; qu'il a été plus jaloux de mériter les charges, que de les obtenir, comme tant d'autres, par des importunités et des bassesses; et qu'il ne peut se résoudre à vendre la liberté et la sûreté de ses concitoyens, dont il se trouve responsable. Le roi lui ordonne cependant de remettre la place pour trois mois entre les mains d'un autre. Il obéit; il ne put jamais y rentrer.

1621.
Le duc de Rohan, chef des huguenots.

Le chef des calvinistes étoit le duc de Rohan, attaché par conviction à leur parti, très-capable de le soutenir par ses qualités supérieures. Le duc de Soubise son frère, sommé de rendre Saint-Jean d'Angeli, répondit par ce billet : *je suis très-humble serviteur du roi ; mais l'exécution de ses commandemens n'est pas en mon pouvoir.* La ville capitula. Montauban fut assiégé par Louis XIII en personne. Rohan s'y étoit rendu pour animer le courage des calvinistes. *Vous avez juré, leur dit-il, l'union des églises en ma présence. Ce serment est sacré; vous devez le garder*

inviolablement. Quand il n'y auroit que deux personnes de la religion, je serai un des deux. Mes maisons et mes revenus sont saisis; mais l'épée et la vie me restent, et j'emploierai l'une et l'autre pour votre défense. Il tint parole.

En vain le connétable son allié, dans une conférence qu'il eut avec lui, s'efforça de ménager un accommodement; le duc, peu sensible à l'intérêt particulier, vouloit une paix générale. On continua le siège. Hommes et femmes combattoient sur les remparts avec une ardeur invincible, tandis que les chefs de l'armée royale ne s'entendoient pas entre eux, que Lesdiguières n'étoit point écouté, et que Luynes commandoit mal, faute d'expérience. Le duc de Mayenne fut tué au siège de Montauban, le roi eut la honte de décamper, et le succès enfla le courage des rebelles.

Lesdiguières s'étoit exposé aux plus grands périls. On le blâmoit, on l'accusoit de témérité. *Bon, dit-il, il y a soixante ans que les mousquetades et moi nous nous connoissons; ne vous en mettez pas en peine.* La valeur étoit souvent poussée à cet excès.

Il auroit fallu quelque entreprise mémorable pour effacer l'affront que Louis avoit reçu devant Montauban. On se contenta d'assiéger la petite ville de Monheur. C'est là que Luynes fut attaqué d'une fièvre maligne dont

Le roi lève
le siège de
Montauban.

Bravoure
de Lesdiguières.

Mort de
Luynes.

Caractère
du roi.

il mourut , âgé de quarante-trois ans. Il étoit tout à la fois connétable et garde des sceaux. Personne n'eut tant d'adresse à profiter de la faveur. Le monarque sentoit déjà qu'il s'étoit donné un maître. Le voyant arriver un jour avec un cortège fastueux , il avoit dit à un seigneur : *Voyez , c'est le roi qui entre.* Mais peut-être n'auroit-il jamais eu la force de rompre ses chaînes. Il se plaignoit , et ne savoit pas régner. Aussi vaillant que Henri IV , il manquoit de cette vigueur de caractère et de ce courage d'esprit , qui font les grands hommes et les vrais héros. La campagne suivante lui procura la gloire dont il étoit le plus jaloux. Il s'exposa aux dangers , et affronta plusieurs fois la mort.

Le maréchal de Lesdiguières , si célèbre par ses exploits , le servit en qualité de connétable , ayant enfin sacrifié sa religion à sa fortune ; car l'épée de connétable ne se donnoit qu'aux catholiques. Louis XIII , après diverses expéditions en Poitou et en Saintonge , assiégea Montpellier. Cette ville se défendoit comme Montauban , et paroissoit résolue aux dernières extrémités. On négocia. La paix se fit à des conditions avantageuses pour les huguenots. Ils obtinrent la confirmation de l'édit de Nantes et de tous leurs privilèges. Le roi ne devoit entrer dans Montpellier qu'avec ses gardes

1622.
Lesdiguières
connétable.

Paix avantageuse
aux calvinistes.

et les Suisses. Il y eut amnistie générale pour le passé; huit cents mille livres pour le duc de Rohan. La foiblesse du monarque le réduisoit à récompenser les chefs de la rebellion. Le marquis de la Force, qui avoit soutenu le siège de Montauban, s'étoit déjà accommodé au prix de deux cents mille écus et du bâton de maréchal. De pareils traités ne pouvoient guère inspirer ni de zèle aux bons citoyens, ni de soumission aux séditeux.

Cette guerre, que le duc de Rohan taxoit de violence et de tyrannie, étoit, selon le continuateur de Daniel, « très-juste et » même nécessaire, à moins qu'on ne dise « qu'il étoit de la bonne politique de laisser » subsister dans l'état une espèce de république, toujours prête à combattre contre l'autorité du souverain ». Mais en violant les traités conclus avec les calvinistes, on leur avoit malheureusement fourni des prétextes de révolte, et l'on n'avoit ni la prudence ni la force nécessaires pour les dompter. Leur génie républicain étoit sans cesse excité par l'exemple des Hollandois. Il ne pouvoit céder qu'au génie de Richelieu.

Durant ces troubles du royaume, une guerre de religion avoit causé les mêmes malheurs en Allemagne. Les protestans de Bohême ayant secoué le joug de l'empereur Ferdinand II, se donnèrent à l'électeur pa-

Cette
guerre
étoit im-
prudente.

Guerre de
religion en
Allemagne

latin Frédéric V. Ce prince , gendre de Jacques I , roi pusillanime d'Angleterre , n'en reçut aucun secours. La bataille de Prague en 1620, lui fit perdre la Bohême avec ses propres états. C'étoit la plus belle occasion d'abaissér la maison d'Autriche. Richelieu ne l'eut pas manquée , mais il ne gouvernoit pas encore. Louis favorisa l'empereur , aimant mieux faire la guerre à ses sujets , que d'affoiblir une puissance naturellement ennemie de sa couronne.

On avoit besoin d'un grand génie pour corriger ces fautes de politique. Il existoit , et força bientôt tous les obstacles qui ar-
 1624. rétoient sa fortune. La reine mère , depuis sa réconciliation avec le roi , étoit rentrée au conseil , et désiroit d'y introduire Richelieu devenu enfin cardinal. Les ministres , craignant son ambition et surtout la supériorité de ses lumières , l'avoient décrié dans l'esprit de Louis XIII. Les galanteries qu'on lui reprochoit ne pouvoient manquer de choquer un prince dévot , trop soupçonneux d'ailleurs et trop jaloux de l'autorité , pour ne pas craindre celui qu'on dépeignoit comme le plus ambitieux des courtisans. Marie de Médicis ne se rebuta point. Le chancelier de Silleri et Puisieux son fils , l'un et l'autre contraires au cardinal , furent disgraciés , et ses ennemis eurent le chagrin de le voir admis au ministère. Plus-il briguoit cette

1624.
 Elévation
 du cardina-
 l de Ri-
 chelieu.

place, plus il affecta de répugnance de l'accepter. Sa mauvaise santé, disoit-il, le rendoit incapable d'un long travail; tout ce qu'il pouvoit faire étoit d'assister au conseil de temps en temps, sans se mêler d'affaires d'état. Le roi le prétendoit bien ainsi; mais Richelieu avoit d'autres vues, et quelques années après, l'autorité royale fut toute entière entre ses mains.

Dès qu'il entra au conseil, le gouvernement parut changer de politique. On conçut de plus grands desseins, et l'on prit de meilleures mesures. On conclut le mariage d'Henriette de France, sœur du roi, avec le prince de Galles (Charles I), à condition que cette princesse et sa maison auroient le libre exercice de la religion catholique, et que ses enfans seroient élevés par la mère, c'est-à-dire dans sa religion, jusqu'à l'âge de douze ans. On fit un nouveau traité avec la Hollande qui avoit repris les armes contre l'Espagne, et qui étoit déchirée elle-même par une controverse théologique, devenue une affaire d'état. Les Gomaristes et les Arminiens s'acharñoient entre eux au sujet de la grâce, du libre arbitre, de la prédestination, objets impénétrables à l'esprit humain. Le célèbre Barneveldt, l'un des plus grands hommes et des meilleurs citoyens qu'ait eut la Hollande, avoit perdu la tête sur un échafaud en 1619, comme partisan de l'armi-

Il déguise son ambition.

Le gouvernement devient meilleur.

Guerre théologique en Hollande.

nianisme. L'ambition de Maurice prince d'Orange, s'étoit servi de ce vain prétexte pour l'immoler. On reconnoît partout l'esprit de secte, et partout on voit les ambitieux tourner à leur profit la crédulité ou le fanatisme du peuple.

Expédition
de la Val-
teline.

Enfin l'expédition de la Valteline commença à relever l'honneur de la France. Le roi d'Espagne avoit enlevé aux Grisons cette petite province, de peur, disoit-il, que l'hérésie n'y pénétrât; mais en effet pour s'assurer un passage en Italie. Louis XIII s'étoit contenté jusqu'alors des voies de négociation, quoique l'entreprise des Espagnols fût contraire au bien du royaume. Tout ce qu'il avoit gagné étoit que le pape tint en séquestre les places de la Valteline. Richelieu lui fit comprendre que sa gloire et son intérêt demandoient plus de vigueur. Ce ministre déclara fièrement au nonce du pape qu'on suivoit d'autres maximes, depuis qu'il n'y avoit plus de *têtes légères* dans le conseil. Le marquis de Cœuvres, à la tête d'une armée, pénétra dans la Valteline, traita avec les habitans, et les délivra du joug de Rome et de l'Espagne.

1625. Guerre et paix avec les huguenots.

Avant la fin de cette expédition, les huguenots se soulevèrent encore. Ils se plaignoient toujours du peu d'égard que l'on avoit aux traités, et leur penchant à la révolte s'autorisoit de griefs sans nombre.

Les duc de Rohan et de Soubise les animèrent par leurs discours. Richelieu, déjà maître du gouvernement sans être premier ministre, engagea les Anglois et les Hollandois à tourner leurs armes contre ceux qu'ils regardoient comme leurs frères. On employa des vaisseaux étrangers pour combattre la flotte des Rochelois, plus considérable que toute la marine de France. Les rebelles furent battus sur mer, et chassés ensuite de l'île de Rhé. Malgré ces avantages, on leur accorda la paix aux mêmes conditions qu'auparavant.

Le cardinal méditoit leur ruine ; mais Projets de Richelieu. il pensoit surtout à humilier la maison d'Autriche. Pour exécuter ce grand dessein, il ne pouvoit, disoit-il, se dispenser de *scandaliser le monde encore une fois*, en paroissant favorable aux hérétiques. Aussi fut-il déchiré par des libelles pleins de fiel et de fanatisme. On l'appella *le cardinal de la Rochelle, le pontife des calvinistes, le patriarche des athées*. Ces sortes d'injures sont les armes de ceux qui manquent de raisons. La meilleure réponse à y faire est le mépris. Richelieu, en s'y montrant fort sensible, aiguisa contre lui-même les traits de la satire, qui le poursuivit opiniâtement. Un traité conclu avec l'Espagne, au sujet de la Valteline qu'on restitua aux Grisons, termina entièrement cette

guerre, dont il désiroit la fin pour affermir son autorité et la puissance royale.

1626. Avant que d'agir au dehors, il se proposoit d'étouffer les factions au dedans. Les Richelieu princes et les grands seigneurs étoient de terrible aux grands venus trop redoutables sous un roi qui ne savoit pas les réprimer. Maîtres dans leurs gouvernemens, ils cabaloient à la cour. Gaston duc d'Orléans, frère de Louis XIII, avoit un parti. Le maréchal d'Ornano son gouverneur l'aigrissoit contre le souverain et le ministre. Il se forma un complot pour assassiner Richelieu. On crut que Gaston prétendoit à la couronne et à la femme de son frère. Alors commencèrent les rigueurs qui ont rendu ce règne comparable à celui de Louis XI.

Rigueurs
du gouver-
nement.

Ornano est mis en prison; les Vendôme sont arrêtés; Chalais, maître de la garde-robe, est jugé à Nantes, et meurt sur un échafaud; il étoit accusé d'une conspiration; les soupçons s'étendoient jusques sur la reine Anne d'Autriche; le roi conçut pour elle une aversion insurmontable, et si l'on en croit le maréchal de Bassompierre, il interdit aux hommes l'entrée de son appartement. Gaston consent à épouser l'héritière de Montpensier; et se réconcilie avec Louis pour se brouiller de nouveau quand il y sera excité par ses confidens. Le danger qu'avoit couru le cardinal lui fit

donner une compagnie de gardes du corps. Il étoit devenu nécessaire : en demandant à se retirer, il avoit comme forcé le monarque à lui faire des instances pour le retenir. Cet habile courtisan offrit même de céder la place de ministre à Barradas, nouveau favori (car il en falloit toujours un). Mais le favori dont il se défioit fut bientôt sacrifié lui-même au ministre.

Gardé
donnée au
ministre.

Son pouvoir s'accrut encore par la suppression des charges d'amiral et de connétable. Lesdiguières étoit mort : il ne fut point remplacé. Le duc de Montmorenci se démit de l'amirauté, et obtint en dédommagement un million. Le cardinal, sous le titre de surintendant de la navigation, fut maître de la marine. Elle étoit entièrement ruinée ; il sentoit la nécessité de la rétablir, et en fit l'objet de ses soins. Pour autoriser les changemens qu'il méditoit, on convoqua une assemblée de notables.

Son pou-
voir aug-
mente.

On y représenta que les revenus ne montant qu'à seize millions, il s'en dépensoit chaque année près de quarante ; qu'il falloit diminuer la dépense et augmenter la recette ; que le roi étoit obligé de faire des retranchemens considérables, d'animer le commerce et la marine, d'empêcher la dissipation des finances, et de grossir l'épargne sans fouler le peuple. Richelieu proposa ses vues, et dit sagement qu'on de-

Assemblée
denotables

voit racheter les domaines, etc. sans dépouiller les particuliers de ce qu'ils possédoient de bonne foi ; que *le plus grand bien que puissent faire les rois et les états est de garder la foi publique*, qu'il s'agissoit moins de faire beaucoup d'ordonnances que de procurer une exécution réelle ; qu'il falloit *peu de paroles et beaucoup d'effet*. L'assemblée approuva tout, excepté une demande qu'il n'eût point faite si elle avoit pu être approuvée ; c'étoit qu'on modérât les peines établies contre les criminels d'état. Il vouloit se faire une réputation de douceur, assez démentie par sa conduite. Auroit-il pardonné aux criminels d'état, lui qui fut inexorable pour les comtes des Chappelles et de Boutteville, seigneurs distingués par leur bravoure, dont le seul crime étoit de s'être battus en duel ? Ils eurent la tête tranchée en 1627.

Demande
politique
du minis-
tre.

Fureur des
duels.

La fureur des duels faisoient alors les plus terribles ravages. C'étoit une véritable frénésie. Le caprice et la vanité, comme les passions violentes, imposoient l'obligation de se battre. Les amis devoient entrer dans les querelles de leurs amis, et les vengeances devenoient héréditaires dans les familles. On comptoit près de huit mille lettres de grâce, accordées en moins de vingt ans à des gentilshommes qui en avoient tué d'autres dans ces combats singuliers. C'est ce
qui

qui avoit déterminé Henri IV à renouveler la défense des duels ; mais imbu lui-même de certains préjugés de bravoure, il ferma les yeux sur les infractions de la loi. La sévérité de Louis XIII, ou plutôt de Richelieu sembloit nécessaire pour extirper cet abus. Ils n'en vinrent pas à bout. L'humanité et la raison ont plus de force que les lois contre un préjugé barbare. Il falloit adoucir les mœurs, et faire sentir aux hommes l'absurdité d'un point d'honneur, qui les rend injustes et meurtriers.

Tandis que le cardinal de Richelieu dis-

1627.
Rupture
avec l'An-
gleterre.

posoit de tout le royaume, le duc de Buckingham, ministre et favori de Charles I armoit l'Angleterre contre la France. Les catholiques François qui accompagnèrent Henriette à Londres, avoient donné beaucoup d'ombrages aux Anglois par l'imprudence de leur zèle. C'étoit un sujet de plaintes ; mais la vanité seule de Buckingham fut cause de la rupture entre les deux couronnes. Il étoit infatué d'une passion romanesque pour la reine Anne d'Autriche ; il avoit osé en faire l'aveu, et souhaité de revenir à Paris, sous prétexte de signer un traité contre l'Espagne, pour se rapprocher de l'objet de son amour. Louis XIII lui en refusa la permission. Piqué de ce refus, et jaloux du cardinal, il se détermine à la guerre, excite les Rochelois à une nouvelle révolte, et se met en

Buckin-
gham en
est cause
par vanité.

mer pour les secourir. La témérité du ministre Anglois entraîna la ruine de la Rochelle.

Siège de la
Rochelle,

Richelieu entreprit enfin d'abattre ce boulevard du calvinisme. Buckingham, aussi mauvais général qu'audacieux courtisan, échoua à l'île de Rhé, d'où le marquis de Thoiras chassa les Anglois. La Rochelle fut investie. On vouloit la prendre par famine.

Richelieu
s'y distin-
gue.

Mais comment fermer le port aux flottes Angloises? Richelieu imite Alexandre. Il fait construire dans l'océan une digue prodigieuse, dont le projet étoit regardé comme chimérique. Louis XIII le laissa commander au siège en qualité de général. On vit alors combien le génie peut suppléer à l'expérience même dans la guerre. L'ordre, la discipline, l'abondance ne manquèrent jamais. Le cardinal étonnoit les soldats par sa valeur, et les capitaines par son habileté. Cependant les Rochelois sembloient invincibles. Ils avoient élu pour maire un homme

Le maire
Guiton.

supérieur à tout danger. Guiton (c'est le nom de l'intrépide magistrat), en acceptant cette charge après quelque résistance, prit un poignard, et le montrant aux citoyens : *je serois maire, puisque vous le voulez, leur dit-il, à condition d'enfoncer ce poignard dans le sein du premier qui parlera de se rendre; et qu'on s'en serve contre moi, si je propose de capituler. Je de-*

mande qu'on le laisse toujours pour cet effet sur la table du conseil.

Le siège traînoit en longueur. Les Anglois s'étoient montrés sans agir. Mais Buckingham alloit s'embarquer avec une flotte plus formidable, lorsqu'un Irlandois fanatique l'assassina. Toutes les horreurs de la famine se firent enfin sentir dans la Rochelle. On refusa le passage aux bouches inutiles. Une infinité de malheureux périssoient de misère et de désespoir. Quelqu'un représentant au maire que bientôt il ne resteroit plus qu'une poignée d'habitans : *Hé bien*, répondit-il sans s'émouvoir, *il suffit qu'il en reste un pour fermer les portes.* Guiton déclara en plein conseil que, si l'on vouloit le tuer pour se nourrir de sa chair, il y consentiroit plutôt que de se rendre à l'ennemi. Son audace étoit secondée par le fanatisme des ministres. La mère et la sœur du duc de Rohan, martyres de leur secte, donnoient l'exemple d'une patience héroïque.

Mais la flotte Angloise, si long-temps attendue, n'ayant pu forcer la digue et ayant été repoussée, toute espérance de salut s'é-

 1628.

La ville se rend.

avoit pris la Rochelle malgré le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, et surtout le roi de France. C'est que d'une part, la flotte Espagnole qui devoit secourir les assiégés, s'étoit retirée sans rien faire; et de l'autre les ennemis du ministre travailloient sourdement auprès du monarque à faire avorter une entreprise si glorieuse. La plupart des grands, plus attachés à leur fortune qu'au bien de l'Etat, craignoient la ruine d'un parti dont ils pouvoient tirer dans l'occasion de grands avantages; et le maréchal de Bassompierre avoit osé dire publiquement : *nous serons peut-être assez fous pour prendre la Rochelle.*

Importance de cette conquête.

Cette ville fameuse par sa puissance et par ses révoltes, qui depuis deux cents ans s'étoit rendue redoutable à ses souverains, toujours prête à se soulever contre eux dans les circonstances les plus critiques, la Rochelle ne conserva que ses biens et l'exercice de sa religion. Ses fortifications furent rasées, et ses privilèges abolis. Il en coûta quarante millions pour la réduire à l'obéissance. Le calvinisme avoit reçu une plaie mortelle, mais il respiroit encore par la fermeté du duc de Rohan, l'homme le plus propre à être l'âme et le soutien d'un parti. On continua la guerre en Languedoc. Louis XIII alla cependant au secours du duc de Nevers, Charles de Gonzague, nouveau duc de

Mantoue , dévoué à la France , auquel l'empereur , le roi d'Espagne et le duc de Savoie vouloient enlever ses états. Il força en personne le pas de Suze , prit cette ville , délivra Cassal assiégé par les Espagnols , et revint triomphant achever de soumettre les huguenots.

1629.
Guerre
d'Italie.

Un traité conclu avec l'Angleterre ne leur laissoit aucune espérance de secours. Le duc de Rohan fut réduit à l'extrémité , et demanda enfin la paix. Ce seigneur , que le parlement de Toulouse avoit fait exécuter en effigie , obtint encore l'abolition du passé pour tous les rebelles , et cent mille écus pour lui-même ; mais on exigea qu'il sortît du royaume jusqu'à ce qu'il plût au roi d'en ordonner autrement. Les calvinistes ayant perdu leurs places fortes , furent désormais hors d'état de lutter contre le monarque. Si la France n'avoit pas eu Richelieu , ils auroient peut-être exécuté ce grand projet de république dont ils voyoient un modèle dans les Provinces-unies. La liberté de conscience ne reçut aucune atteinte. Les temples , les prêches subsistèrent ; chacun pouvoit suivre sa religion sans troubler l'Etat , et ce n'étoit pas le moindre fruit de la politique du cardinal.

Les calvinistes soumis par les armes.

Ces entreprises , glorieusement exécutées , ne faisoient qu'irriter la jalousie et la haine de ses ennemis. En arrivant à la cour ,

Caba'e
contre Ri-
chelieu.

il fut mal reçu de la reine mère, dont il avoit autrefois la confiance. Le cardinal de Bérulle, fondateur et général de l'Oratoire, la gouvernoit alors et l'indisposoit contre le ministre. Quand il parut, cette princesse lui demanda froidement des nouvelles de sa santé. *Je me porte mieux*, répondit-il en présence de Bérulle, *que ceux qui sont ici ne voudroient*. Cependant le roi, moins par affection que par besoin, lui donna la patente de premier ministre, le nomma lieutenant général de l'armée d'Italie, avec des pouvoirs si vastes, qu'il ne s'étoit réservé, disoient les plaisans de la cour, que celui *de guérir les écrouelles*.

1630. Tandis que Richelieu faisoit la guerre en Italie pour le duc de Mantoue, et travail-
 Il triom- loit par ses négociations à miner la maison
 phe au mo- d'Autriche, Marie de Médicis redoubla ses
 ment de sa efforts pour le perdre. Il pensa en être la vic-
 disgrâce. time. Louis XIII étant dangereusement ma-
 lade à Lyon, les importunités et les empor-
 temens de sa mère lui arrachent la promesse
 de renvoyer le cardinal, et chacun s'attend
 à un changement de scène qui pouvoit bou-
 leverser le royaume. A peine guéri le roi tâ-
 che de les réconcilier. Richelieu se met plu-
 sieurs fois aux pieds de la reine sans pouvoir
 fléchir sa rigueur. *Je me donnerai plutôt
 au diable*, disoit-elle, *que de ne pas me
 venger*. Louis, fort scandalisé de ses dis-

cours , cède encore à ses instances. Le ministre , quelque temps après , se voit au moment d'une disgrâce sans retour. Il étoit sur le point de partir ; il mettoit déjà ses trésors en sûreté. Le favori Saint-Simon vient l'avertir que le roi veut le revoir. Aussitôt il court à Versailles , pendant que Marie de Médicis triomphe imprudemment dans son palais de Luxembourg. L'orage se dissipe en un instant. Richelieu est reçu comme un ami regretté. *Continuez à me servir comme vous avez fait* , lui dit le monarque , *et je vous maintiendrai contre toutes les intrigues de vos ennemis.* Ce jour fut appelé la *journée des dupes*. On n'a guère vu dans les cours de révolution plus singulière , ni plus fatale à ceux qui se croyoient au comble de la faveur.

Le garde des sceaux Marillac , et le maréchal de Marillac son frère , créatures de Marie de Médicis , devoient succéder au crédit du premier ministre. Ils sentirent tout le poids de sa vengeance. L'un fut forcé de rendre les sceaux ; l'autre arrêté en Italie , au milieu de l'armée qu'il commandoit. Ses longs services , ses blessures , sa fidélité , sembloient le mettre à l'abri d'une procédure criminelle. Mais Richelieu vouloit un exemple qui fit trembler ses ennemis.

On nomma des commissaires pour faire le procès au maréchal. En vain , le parlement

Il se venge sur les Marillac.

Procès du maréchal.

prétendit avoir droit de le juger : l'autorité suspendit le cours ordinaire de la justice. Les bienséances furent si peu ménagées en cette occasion , qu'on avoit mis au nombre des juges l'auteur d'une sanglante satire contre les Marillac. Ce fameux procès , qui dura deux ans , rouloit uniquement sur des concussions et des profits illicites , dont le maréchal s'étoit autrefois rendu coupable , à l'exemple de presque tous ses pareils. Sa sentence fut prononcée dans la maison de campagne du ministre. On le condamna au supplice des criminels d'état. « C'est une » chose bien étrange , dit-il , qu'on m'ait » poursuivi comme on'a fait. Il ne s'agit » dans mon procès que de foin , de paille , » de bois , de pierres et de chaux : il n'y a » pas de quoi faire fouetter un laquais. Un » homme de ma qualité accusé de péculat » ! L'ennemi d'un ministre vindicatif et tout-puissant étoit aux yeux des commissaires l'ennemi du roi. Il eut la tête tranchée en 1632.

Il est con-
damné à
mort.

Paroles du
ministre
sur ce ju-
gement.

La plupart des auteurs du temps assurent que Richelieu dit lui-même : *il faut avouer que Dieu donne aux juges des lumières que les autres n'ont pas. Je ne me serois jamais imaginé qu'il y eût de quoi condamner à mort le maréchal de Marillac.* Supposé qu'il tint un pareil discours , ce fut apparemment pour rejeter sur les juges l'o-

dieux de cette affaire ; mais des paroles n'en imposent pas au public : on voyoit assez la passion qui avoit dicté le jugement.

C'étoit une déplorable fatalité , que l'intérêt public ne pût éteindre les haines personnelles, et que ce ministre nécessaire au roi fût un sujet de discorde dans la famille royale. Les deux reines étoient furieuses contre lui ; le duc d'Orléans , après une feinte réconciliation , se déclara son ennemi mortel , et se retira en Lorraine , sous prétexte de fuir sa tyrannie. On ne voit plus que dissensions à la cour. Richelieu , quoique redevable de sa fortune à Marie de Médicis , est forcé par les conjonctures à devenir son persécuteur. Louis prend parti contre sa mère pour un sujet dont il a besoin. Il la laisse prisonnière à Compiègne : il exile ou fait arrêter ses amis , ses domestiques. Le maréchal de Bassompierre , sur de légers soupçons , est enfermé pour douze ans à la Bastille. Ceux qui ont suivi le duc d'Orléans sont déclarés criminels de lèse-majesté , et le parlement traité avec rigueur, pour n'avoir pas enregistré d'abord cette déclaration. Le cardinal s'élève de plus en plus sur les ruines de ses adversaires. On érige en duché-pairie la terre de Richelieu pour lui et sa famille. De Bruxelles , où s'étoit réfugiée la reine mère , partoient une infinité de libelles atroces contre ce ministre. Mais des coups portés de loin , lui faisoient d'autant

1631.
La mere et
le frere du
roi sacri-
fiés a Ri-
chelieu.

moins de tort, que les succès de sa politique étoient plus brillans.

Succès de
sa politi-
que au de-
sors.

Il venoit de terminer la guerre d'Italie par des traités avantageux. Le duc de Mantoue étoit rétabli, et le duc de Savoie avoit cédé Pignerol. Le grand projet d'abaisser la maison d'Autriche commençoit à s'exécuter. Ferdinand II, en ordonnant la restitution des biens ecclésiastiques enlevés par les protestans, s'étoit attiré sur les bras une partie de l'Allemagne; et Richelieu, malgré les clameurs des catholiques, animoit la ligue protestante favorable à ses projets. La religion est un motif de guerre pour les peuples; la raison d'état décide les politiques. Il avoit armé contre l'empereur le plus redoutable des princes luthériens, ce fameux Gustave Adolphe roi de Suède, dont les victoires ébranlèrent tout l'empire. La France fournissoit douze cents mille livres seulement; la valeur de Gustave faisoit le reste.

—————
1632. Cependant Gaston, aidé par le duc de Lorraine, dont il avoit épousé la sœur en secondes nœces, se disposoit à la guerre civile pour se venger du cardinal. Celui-ci n'ignoroit aucune de ses démarches: il avoit des espions partout, qui le servoient avec zèle, parce que leurs services étoient bien payés. Les correspondances de Monsieur (on nommoit ainsi le frère du roi), avec la reine mère et la cour d'Espagne, ses intri-

Révoite du
duc d'Or-
léans.

gues pour engager les seigneurs à la révolte, son opiniâtreté, ses invectives, ne pouvoient rester impunies sous un gouvernement ferme et sévère. Le duc de Lorraine en fut puni le premier. Le roi saisit quelques-unes de ses meilleures places, et lui fit promettre par deux traités d'abandonner entièrement Gaston.

Ce dernier n'avoit plus de ressources que dans le duc de Montmorenci, gouverneur de Languedoc, l'un des plus braves et des plus aimables seigneurs de son temps, beau-frère du prince de Condé; heureux s'il avoit su borner ses désirs ! Mais il auroit voulu être connétable, et il se plaignoit de la cour, comme les ambitieux à qui l'on n'accorde pas tout ce qu'ils veulent. Le duc d'Orléans l'ayant entraîné dans son parti, prit la route du Languedoc avec quelques troupes étrangères. Il publia un manifeste contre le ministre, et se donna le titre de *lieutenant général du roi, pour la réformation des désordres introduits dans le gouvernement par le cardinal de Richelieu.*

Gaston plus foible encore que son frère, livré à des favoris sans mérite, s'imaginoit qu'un manifeste et trois ou quatre mille soldats lui attireroient bientôt une foule de partisans. Personne ne remua en sa faveur. Les villes lui fermèrent leurs portes. Sa petite armée ne subsista que de rapines. Richelieu tenoit tout dans la crainte et l'obéissance.

Montmorenci se joint à Gaston.

La révolte est dissipée

Combat
de Castel-
naudari.

Montmorenci , épuisé de dettes , ne pouvoit de son côté rassembler beaucoup de troupes , ni se faire un parti considérable. A peine arrivé en Languedoc , le prince fut poursuivi par l'armée royale. Une escarmouche , plutôt qu'un combat , finit la guerre à la journée de Castelnaudari. L'impétueux Montmorenci ayant franchi un fossé presque seul , se jeta sur les escadrons du maréchal de Schomberg , reçut un coup de pistolet dans la bouche , et tomba couvert de blessures après s'être battu en furieux. Gaston , soit lâcheté , soit déférence pour ses favoris , se retira sans combattre , quoiqu'il eût l'avantage du nombre ; et Schomberg ne crut pas devoir pousser l'héritier présomptif de la couronne.

Procès
de Mont-
morenci.

Cette journée décisive amena des propositions de paix. Le roi pardonna à son frère , qui promit de lui demeurer fidèle et d'aimer le cardinal. L'espérance d'obtenir la grâce de Montmorenci inspiroit ces vaines promesses. Mais Richelieu ne connoissoit pas la clémence : il vouloit effrayer les grands par une inflexible sévérité. Le prisonnier prévint d'abord son malheur. Un chirurgien le félicitant de ce qu'aucune de ses blessures n'étoit dangereuse : *vous avez oublié votre métier* , lui dit-il ; *car il n'y en a pas une seule , jusqu'à la plus petite , qui ne soit mortelle*. Le parlement de Toulouse reçut ordre de lui faire incessamment son procès.

On tenta tous les efforts imaginables pour fléchir le roi en faveur de l'homme de France le plus chéri. Naturellement sévère, excité à la rigueur par les conseils du ministre, il ferma l'oreille aux prières. *Je ne serois pas roi*, répondoit-il, *si j'avois les sentimens des particuliers.*

La constance avec laquelle le maréchal de Montmorenci subit son sort, augmenta les regrets de la cour et du public. Il ne voulut point décliner la juridiction des Toulousains. *Mon parti est pris*, dit-il d'abord : *je ne veux pas chicaner ma vie.* Le jour de l'exécution, les rues de Toulouse, l'appartement même de Louis XIII qui étoit venu dans cette ville, retentirent de gémissemens. Les courtisans à genoux, fondant en larmes, firent de nouveaux efforts pour sauver le duc. *Il faut qu'il meure*, dit le roi d'un ton chagrin ; *allez lui dire que toute la grâce que je puis lui faire, c'est que le bourreau ne le touchera point, qu'il ne lui mettra point la corde sur les épaules, et qu'il ne fera que lui couper le cou.* Paroles qui étonneroient moins dans la bouche de Richelieu. L'illustre coupable avouoit son crime, et s'en repentoit : sa grâce auroit pu gagner les cœurs, son supplice les aigrit davantage.

Son exécution.

Dureté du roi.

Gaston furieux quitte de nouveau la France, et se retire à Bruxelles, accusant

Suites de cette affaire.

son frère de lui avoir manqué de parole. On a cru que le roi avoit promis réellement la grâce du maréchal , mais elle n'étoit point stipulée dans le traité , et il paroît que le prince mécontent prenoit des paroles vagues pour une promesse positive. Quelques évêques du Languedoc qui avoient embrassé son parti , furent jugés par des commissaires du pape. Il n'y en eut que deux de déposés. L'archevêque d'Albi , ayant eu beaucoup de part à la rebellion , devoit s'attendre à un traitement plus rigoureux ; et le cardinal ne l'auroit pas sans doute épargné , s'il n'avoit été que grand seigneur.

Richelieu
ferme dans
ses projets.

Tout le royaume trembloit. Les exils , les emprisonnemens et les exécutions se multiplioient chaque jour. Richelieu bravoit la haine , et suivoit toujours le plan de sa politique. Gustave avec ses secours écrasoit en Allemagne la puissance Autrichienne. Ce héros fut tué à la bataille de Luzen ; les Suédois ne laissèrent pas d'être vainqueurs. On fit un nouveau traité avec la Suède , on maintint la ligue protestante , on excita même à la révolte le célèbre Walsstein , général de l'empereur. Le génie du cardinal sembloit remuer à son gré toute l'Europe.

1633.

Mariage
du duc
d'Orléans,
déclaré nul

Cependant le duc de Lorraine , autant par légèreté de caractère que par zèle pour la maison d'Autriche , viola encore ses pro-

messes, et s'attira un nouvel orage. Le roi prit Nanci, résolu de le garder jusqu'à ce qu'on lui eût remis entre les mains Marguerite de Lorraine, que Gaston avoit épousée secrètement. Ce mariage s'étoit fait en présence de témoins, avec le consentement du duc et des princes de sa maison. L'université de Louvain l'avoit déclaré indissoluble. Les docteurs de Paris le déclaroient nul, comme contraire aux lois de l'état; par le défaut de consentement du roi; consentement d'autant plus indispensable, que Gaston étoit encore l'héritier présomptif de la couronne. Le parlement cassa ce mariage. Gaston tint ferme malgré sa foiblesse et son inconstance.

Mais les liaisons qu'il entretenoit avec l'Espagne faisoient désirer son retour dans le royaume. Puilarens son favori, gagné par les offres du ministre, le ramena, et obtint pour récompense une nièce de Richelieu, avec la dignité de duc et pair. Trop fier de son élévation, et infidèle à ses engagements, il affermit le duc d'Orléans dans le dessein de soutenir son mariage. Manquer au cardinal, c'étoit courir à une perte certaine. Le nouveau duc fut mis à la Bastille, où il mourut quelque temps après. Gaston l'oublia dès le moment de sa disgrâce. Si telle est d'ordinaire l'amitié des grands, il ne faut pas s'étonner qu'on s'at-

On tâche
de rame-
ner ce
prince.

tache plus à leur fortune qu'à leur personne.

1635.
Guerre
avec l'Es-
pagne.

Au milieu des cabales et des conspirations qui se formoient sans cesse contre Richelieu, il méditoit de nouvelles entreprises contre la maison d'Autriche. C'étoit le moyen de se rendre de plus en plus nécessaire au roi, incapable de soutenir par lui-même un si grand fardeau. Les Suédois, à qui l'on ne donnoit que des subsides, avoient été défaits à Nordlingue l'année précédente, et la puissance et la fierté Autrichienne triomphoient de cet événement. Par un traité conclu avec la Hollande, on s'engage à faire la guerre au roi d'Espagne Philippe IV, s'il ne donnoit point satisfaction sur différens griefs dont on se plaignoit; on projette de conquérir les Pays-bas Espagnols, et l'on en fait d'avance le partage. Philippe IV, informé de ce dessein, fait surprendre la ville de Trèves, où l'électeur est arrêté prisonnier. Sous prétexte que Philippe a violé le droit des gens à l'égard d'un prince ami de la France, le roi lui envoie déclarer la guerre par un héraut; cérémonie qui ne s'est plus pratiquée depuis. Une armée Françoisise marche dans les Pays-bas, tandis que le cardinal de la Valette, fils du fameux duc d'Epéron, va commander en Allemagne.

Les com-
mencé-
mens en
sont mal-
heureux.

On ne réussit d'abord ni en Allemagne ni en Flandre. Les Flamans demeurèrent fidèles, parce que le gouvernement Espagnol, plus

modéré et plus sage que sous Philippe II, les laissoit jouir de leurs privilèges. Les Hollandois agirent foiblement, de peur que la république ne devînt frontière du royaume. Le cardinal de la Valette, manquant de vivres, fut obligé de revenir sur ses pas. Une semblable disette avoit rendu l'expédition des Pays-bas infructueuse. Louis se plaignoit amèrement du succès de ses armes; mais Richelieu le maîtrisoit si adroitement, que ces plaintes ne lui faisoient aucun tort. Il avoit eu la sagesse de rappeler le duc de Rohan, dont les talens supérieurs furent employés enfin au service de l'État. Ce grand général battit plusieurs fois les Espagnols dans la Valteline, et se montra aussi zélé pour le souverain qu'il l'avoit été pour le parti protestant.

Comme la guerre épuisoit les finances, ^{Edits bur-} on eut recours à l'expédient des édits bur-^{saux.} Le roi dans un lit de justice en fit enregistrer quarante-deux, sans qu'il fût possible de les lire et de les examiner. Deux jours après, quelques membres du parlement demandèrent l'examen des édits. On se plaignoit en particulier de la création de plusieurs charges nouvelles. Ce moyen d'avoir de l'argent fut toujours un des moins conformes à la saine politique. Il dégradoit la magistrature en multipliant les juges, qui étoient déjà en trop grand nombre; il procuroit des

ressources momentanées, mais en augmentant, avec les abus, les dettes publiques. Le parment voulut faire des remontrances, démarche hasardeuse sous un ministre si absolu. Cinq magistrats furent d'abord exilés; on reçut ensuite les remontrances, et la cour mit quelques légères modifications à ses ordres.

Prélats
guerriers;
capucin,
homme de
cour.

Urbain VIII, fort mécontent de Richelieu, qu'il accusoit de combattre les catholiques pour les protestans, défendit au cardinal de la Valette de commander l'armée d'Allemagne. Richelieu s'en plaignit hautement, et cita l'exemple du cardinal infant frère de Philippe IV, qui commandoit les troupes d'Espagne. Le pape répondit que l'un attaquoit les hérétiques et l'autre les catholiques. On répliqua qu'il ne s'agissoit point de religion dans cette guerre. La Valette fut maintenu dans le commandement, mais le pape saisit dès-lors les occasions de mortifier le ministre. Il refusa constamment un chapeau pour le P. Joseph (du Tremblai), ce fameux capucin, le confident de Richelieu, employé dans la plupart des intrigues de cour, et dans les négociations avec les cours étrangères (1). Un capucin mêlé dans les affaires d'état, négociateur en 1630 à la diète de Ratisbonne;

Le P. Joseph.

(1) Le cardinal disoit : *Je ne connois aucun ministre ni plénipotentiaire en Europe capable de faire la barbe à ce capucin, quoiqu'il y ait belle prise.*

des cardinaux marchant à la tête des armées ; c'est une preuve que l'on étoit encore peu délicat sur les bienséances.

D'un autre côté les disputes violentes de l'archevêque de Bordeaux, Sourdís, avec le duc d'Epèrnon et le maréchal de Vitri, scandalisèrent tout le royaume. Un secrétaire d'état écrivoit au cardinal de la Valette : *M. l'archevêque de Bordeaux a eu une grande prise avec M. le maréchal de Vitri : mais il a reçu quelques vingt coups de canne, ou de bâton, comme il vous plaira. Je crois qu'il a dessein de se faire battre de tout le monde, afin de remplir la France d'excommunications.* Cet archevêque guerrier s'étoit effectivement vengé par les censures, avec aussi peu de décence qu'il en avoit mis dans ses querelles.

Pour réparer le mauvais succès de la dernière campagne, Richelieu suivit un nouveau plan qui manqua encore dans l'exécution. Quoique les Francomtois eussent fait un traité de neutralité avec la France, il entreprit la conquête de leur province sous prétexte de quelques infractions, dont ils eurent beau se justifier. Le prince de Condé fut chargé de prendre Dole. La place, disoit-on, ne pouvoit tenir que sept ou huit jours. Mais lorsque les habitans furent sommés de se rendre, ils répondirent, *rien ne nous presse : après un an de siège, nous délibérerons sur la*

Sourdís,
archevê-
que de
Bordeaux.

1636.

Siège de
Dole, par
le prince
de Condé.

réponse que nous avons à vous faire. Ce n'étoit point une vaine rodomontade. Leur résistance déconcerta bientôt les François. Un capucin, qui conduisoit l'artillerie de la ville, seconda très-utilement la valeur des assiégés.

Les ennemis dans le royaume.

Cependant les Espagnols entrent par les Pays-bas dans la Picardie, et prennent en peu de jours la Capelle, Corbie, le Catelet. Richelieu avoit négligé de fortifier cette frontière. Il impute aux commandans une perte qu'on attribuoit à sa négligence. Il ordonne qu'on leur fasse leur procès. *N'épargnez ni gouverneurs, ni lieutenans, ni capitaines, ni officiers, ni soldats,* écrivoit des Noyers aux commissaires chargés de la vengeance du cardinal. L'épouvante trouble Paris et la cour; mais le zèle se ranime dans le péril: tous les corps s'empressent à offrir des secours au roi. Louis donne audience à leurs députés; il embrasse même les savetiers; tant l'adversité, comme l'observe un auteur du temps, humilie les hommes. On envoie ordre au prince de Condé de lever le siège de Dole, après trois mois d'efforts inutiles, et l'on ne pense qu'à chasser l'ennemi du royaume.

Zèle de la Nation.

Danger du ministre.

Dans ces fâcheuses circonstances, Richelieu, en butte aux traits de la haine fut sur le point de quitter le ministère. Le P. Joseph le rassura, lui persuada de se mon-

trer sans gardes dans les principales rues de Paris, soit pour calmer le peuple par un air de confiance, soit pour l'effrayer en faisant voir qu'il ne craignoit rien. L'événement justifia ce conseil. Le cardinal flatta le peuple, et n'en reçut que des bénédictions. *Hé bien*, lui dit le capucin à son retour, *ne vous avois-je pas dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée, et qu'avec un peu de courage et de fermeté vous rétabliriez les affaires?*

Mais des ennemis plus puissans tramoient la perte du ministre. Le duc d'Orléans et le comte de Soissons, qui commandoit l'armée de Picardie, résolurent de le faire poignarder chez le roi même à la sortie du conseil. Le moment étoit venu : les assassins n'attendoient qu'un signal de Gaston ; ce prince changeant, irrésolu, effrayé tout-à-coup de l'idée d'un assassinat, se retira brusquement, et Richelieu sans le savoir échappa au danger d'une mort inévitable. Le complot ne pouvant être long-temps ignoré, les deux princes quittèrent la cour. Nouveau sujet d'inquiétude pour le cardinal, dans un temps où les ennemis du dehors étoient trop à craindre. Il négocia un accommodement, et le roi pour regagner son frère, promit enfin de consentir à son mariage avec Marguerite de Lorraine.

Complot
de deux
princes.

Les Espagnols furent chassés de la Picar-

die , le cardinal de la Valette et le duc de Weimar repoussèrent le duc de Lorraine et les Impériaux, qui avoient pénétré dans la Bourgogne. La petite ville de Saint-Jean-de-Lône leur avoit résisté avec un courage héroïque , Rantzau étoit survenu à temps pour leur faire lever le siège. Il restoit cependant toujours un grand obstacle au succès des armes , le besoin d'argent. L'inexécution des derniers édits par lesquels on avoit créé de nouvelles charges de judicature , irrita Louis XIII contre le parlement. Il en fit des reproches très-vifs aux députés de ce corps. *L'argent que je vous demande* , leur dit-il, *n'est pas pour jouer ni pour faire de folles dépenses. Ce n'est pas moi qui parle ; c'est mon état , c'est le besoin que l'on en a. Ceux qui contredisent mes volontés me font plus de mal que les Espagnols. Vous voyez que j'ai affaire de vous ; vous vous tenez forts ; mais je trouverai bien moyen d'avoir ma revanche.* L'économie de Henri IV eût été la meilleure de toutes les ressources.

Faste de Richelieu.

Malheureusement elle ne convenoit point au faste de Richelieu. La dépense de sa maison absorboit seule quatre millions chaque année. Il vivoit en roi , et éclipsoit la splendeur du trône. Louis s'en plaignoit souvent ainsi que les particuliers. C'est ce qui engagea peut-être le cardinal à lui faire don

1637.
Les enne-
mis chas-
sés.

Epuise-
ment des
finances.

Reproches
du roi au
parlement.

du palais qu'il avoit bâti (aujourd'hui le palais Royal), et dans lequel il étaloit sa magnificence. La postérité lui reprochera toujours de n'avoir pas ménagé, comme Sulli, les revenus de l'État, et d'avoir fait pour les autres des lois somptuaires, sans mettre des bornes à son propre luxe. L'épuisement des finances fit perdre de nouveau la Valteline. On n'envoya point de subsides au duc de Rohan, qui s'en étoit rendu maître. Il fut contraint d'abandonner cette importante conquête; et se retira à Genève, de peur que le ministre ne le punît d'un malheur causé par la faute du ministère.

Perte de la
Valte.ine.

De petites intrigues de cour inquiétèrent encore plus Richelieu que les événemens de la guerre. Il avoit donné pour confesseur à Louis XIII le P. Caussin, auteur de la *Cour Sainte*, mauvais ouvrage de dévotion, le croyant un homme simple, incapable de remuer, et qu'il feroit entrer aisément dans toutes ses vues. Peu s'en fallut que la simplicité même de ce jésuite ne changeât la face du gouvernement. Ses préjugés lui faisoient regarder comme une chose abominable l'alliance avec les protestans contre la maison d'Autriche. Il osoit l'attribuer à l'ambition du cardinal; il l'accusoit d'accabler les peuples d'impôts, de traiter inhumainement la reine mère qui manquoit de tout à Bruxelles, et de rendre le gouvernement odieux par ses

LeP. Caus-
sin anime
le roi contre le mi-
nistre.

injustices. Le monarque devoit prêter volontiers l'oreille aux discours de l'imprudent confesseur. Il l'aimoit à l'entendre déclamer contre le ministre; il étoit le premier à le blâmer en secret; il descendoit jusqu'aux moindres détails de sa vie privée, trouvant fort mauvais, par exemple, qu'il ne dît point de bréviaire, lui qui avoit tant de bénéfices. La consolation des âmes foibles est de se plaindre sans pouvoir agir.

Richelieu
à le dessus.

Louis désiroit de secouer le joug du cardinal, et avouoit ingénument qu'il n'osoit même lui parler de certaines choses. Cependant les scrupules l'agitoient; le confesseur gagnoit du terrain, mais Richelieu ne s'endormoit pas. Dans un entretien qu'il eut avec le roi, il dissipa sans peine, à force de raisons et d'éloquence, les impressions que le jésuite avoit faites dans cet esprit flexible; il se vengea par l'exil de Caussin, qui n'emporta que le blâme de sa propre compagnie.

Autre jésuite dont
il se venge.

Il obligea même la duchesse de Savoie à renvoyer de sa cour le P. Monod, autre jésuite, confesseur de cette princesse, lequel avoit, disoit-il, *autant d'esprit et de malice que Caussin avoit de simplicité et d'ignorance*. Monod se déchaînoit ouvertement contre lui. Sa disgrâce fut une affaire d'état pour le ministre, et il n'y réussit que par des coups d'autorité. Les jésuites avoient besoin de toute leur habileté, de tout leur

crédit , pour conjurer les orages que ces téméraires confesseurs pouvoient attirer sur eux. Quelques années auparavant, ils s'étoient vus au moment d'être chassés du royaume, à l'occasion du livre séditeux de Santarelli, dont nous parlerons dans les remarques particulières.

La guerre allumée en Europe par la politique du cardinal produisoit une infinité d'événemens, dont le détail ne fournit rien d'instructif. Le duc de Weimar, après avoir été battu par Jean de Wert, fixa enfin la fortune en gagnant la bataille de Rheinfeld, où quatre généraux de l'empereur furent faits prisonniers. Jean de Wert, le plus célèbre de tous fut envoyé à Paris. Les armes Françoises étoient moins heureuses, et le prince de Condé ne réussit pas mieux au siège de Fontarabie qu'à celui de Dole.

C'étoit la coutume de Richelieu après les revers, d'en punir quelque illustre victime, soit pour satisfaire sa vengeance, soit pour exciter au devoir par la terreur. Il rendit le duc de la Valette, qu'il n'aimoit point, responsable de la levée du siège de Fontarabie. Il le fit juger par des commissaires dont il pouvoit régler les démarches. Le roi présida lui-même au jugement. On lit dans une relation, que le président de Bellièvre eut le courage de lui dire : *votre majesté pourroit-elle soutenir la vue d'un gentilhomme*

1638.
Suites de
la guerre.
Bataille de
Rheinfeld.

Procès du
duc de la
Valette.

sur la sellette , qui ne sortiroit de votre présence que pour aller mourir sur un échafaud ? Cela est incompatible avec la majesté royale. Le prince porte partout les grâces avec soi : tous ceux qui paroissent devant lui doivent se retirer contents et joyeux. Mais Louis XIII n'avoit pas moins de penchant que son ministre à une extrême sévérité. Il reprocha aux chefs du parlement de manquer d'égards à ses ordres absolus. « Ceux qui disent , ajouta-t-il , que » je ne puis pas donner les juges qu'il me » plaît à mes sujets quand ils m'ont offensé , » sont des ignorans , indignes de posséder » leurs charges ». Le duc de la Valette fut condamné à mort , et exécuté en effigie. Cette sentence pouvoit être regardée comme un renversement des lois. Elle fut cassée dès le commencement du règne de Louis XIV.

Particularités sur ce procès.

Si la relation publiée par les amis de la Valette n'est point fausse , elle présente un étrange tableau des procédés de la cour. Après que le procureur général eut requis que le duc fût décrété de prise de corps et conduit à la Bastille , le roi demanda l'avis de Pinon doyen du parlement. *Sire* , dit ce magistrat , *puisque M. de la Valette est duc et pair de France , je supplie V. M. de le renvoyer au parlement.* — *Opinez* , réplique le roi. Pinon ajoute : *je suis d'avis que M. de la Valette soit renvoyé au*

parlement pour être jugé. Le roi dit brusquement : je ne le veux pas ; ce n'est pas là opiner. — Sire , répond le magistrat avec modestie , un renvoi est un avis légitime. — Opinez sur le fond , s'écrie Louis en colère , autrement je sais bien ce que j'aurai à faire. Alors Pinon , effrayé sans doute : puisque V. M. me l'ordonne , dit-il , je suis de l'avis des conclusions. Le célèbre Talon ne rapporte point ce détail ; mais il est difficile de n'y pas reconnoître le génie du prince et du ministre.

Quatre cents nouvelles charges de procureur créées au parlement de Paris , et d'autres moyens extraordinaires employés pour avoir de l'argent , augmentèrent les murmures de la nation. Il y eut une grande révolte en Normandie. On l'étouffa par des exécutions militaires , et le parlement de Rouen fut interdit , pour n'avoir pas montré assez de vigueur contre les séditeux. Sous un gouvernement dur et impitoyablement sévère , le peuple auroit-il osé faire du bruit , si la misère ne l'eût point réduit au désespoir ?

Malgré ces obstacles , la France avoit plusieurs armées en campagne , et continuoit la guerre avec plus de succès qu'auparavant. Le comte d'Harcourt se fit admirer par la prise de Turin. Son camp étoit assiégé tandis qu'il assiégeoit cette place. Pendant vingt-deux jours il manqua presque entièrement

1639.
Révolte en
Normandie

1640.
Prise de
Turin et
d'Anas.

de vivres. Le fameux Jean de Wert, ayant appris les circonstances du siège, dit qu'il aimeroit mieux être *général Harcourt qu'empereur*. La conquête d'Arras ne fut pas moins glorieuse. On démentit l'ancien proverbe usité dans cette ville : *quand les François prendront Arras, les souris prendront les rats*. Le maréchal de Chatillon y signala son zèle par un trait digne de mémoire. Son fils ayant été renversé d'un coup de mousquet, le bruit courut qu'il étoit mort, et la nouvelle en vint promptement aux oreilles du maréchal. *Il est bien heureux, dit-il, d'être mort dans une si belle occasion pour le service du roi*. Ce généreux père eut bientôt le plaisir de revoir son fils couvert de gloire.

Trait remarquable

1641. La prise d'Arras ne fut pas le coup le plus funeste à l'Espagne. Philippe IV, ou plutôt le duc d'Olivarès, ministre tout puissant comme Richelieu, commit à l'égard des Catalans la même faute qui avoit révolté les Flamans contre Philippe II. Ce peuple, infiniment jaloux de ses privilèges, ne put souffrir qu'on voulût l'en dépouiller. Des troupes envoyées dans la province achevèrent, par leurs violences et leurs profanations, d'inspirer la haine du gouvernement. La Catalogne entière secoua le joug, et se donna ensuite à la France. Les intrigues de Richelieu contribuèrent beaucoup à cette

L'Espagne perd la Catalogne et le Portugal

révolution. Il avoit aussi jeté les semences de celle qui détacha le Portugal de la monarchie Espagnole. Philippe II s'en étoit autrefois emparé au préjudice de la maison de Bragance. Une conjuration imprévue rétablit la maison de Bragance sur le trône dont elle jouit encore. Ainsi l'Espagne, trop redoutable sous Charles-Quint, s'affoiblit tout-à-coup au gré du ministre François. Il y a pour les empires un point d'élévation d'où ils ne peuvent ordinairement que déchoir lorsqu'ils y sont parvenus. Mais il falloit un Richelieu pour profiter des circonstances.

Ce ministre étoit partout le même. La cour de Rome, le clergé, le parlement, éprouvoient comme les grands et les peuples, la force de son pouvoir. En 1689, Urbain VIII, après la mort du cardinal de la Valette, défendit à une congrégation dont il étoit membre, de faire pour lui un service, selon la coutume; le cardinal Barberin, neveu du pape, fut soupçonné d'avoir commandé le meurtre d'un écuyer de l'ambassadeur de France, dont la tête fut exposée en public comme celle d'un criminel, parce qu'il avoit arraché son domestique des mains d'une troupe de shirres; on se plaignoit d'ailleurs d'un nonce extraordinaire que le pape avoit envoyé. Ces griefs déterminèrent Richelieu à faire un éclat. On signifia aux évêques la défense d'avoir aucune communi-

Richelieu
brave la
cour de
Rome.

cation avec le nonce Scoti. Ayant été averti de ne plus se présenter à l'audience du roi , il avoit osé dire que la plupart des évêques de France soutiendroient les intérêts du pape préférablement à ceux de sa majesté. Ce propos seul devoit exciter l'indignation.

Assemblée
du clergé
à Mantes.

Richelieu fait tenir à Mantes une assemblée du clergé en 1641 , pour obtenir des secours pécuniaires dont il avoit grand besoin. Deux commissaires du roi s'y rendent le premier mars ; ils demandent six millions six cents mille livres , représentant que tous les autres ordres sont épuisés , et assurant que le monarque , par reconnoissance , accordera au premier corps de l'Etat toutes les prérogatives d'honneur et de dignité , qui pouvoient lui donner un nouveau lustre. On renvoie la réponse à huit jours : l'affaire traîne en longueur d'un mois à l'autre ; le cardinal exhorte , conjure , presse , menace ; il verse même quelques larmes pour gagner l'archevêque de Toulouse (président avec l'archevêque de Sens), le plus opposé aux vues de la cour. Enfin le 27 mai , on délibère à la pluralité des voix d'accorder cinq millions cinq cents mille livres , à quoi la première somme étoit réduite. Les deux présidens et quelques prélats refusent de signer la délibération : ils reçoivent ordre de se retirer aussitôt dans leurs diocèses sans passer à Paris.

L'évêque de Grenoble complimenta Richelieu au nom du clergé, et après l'avoir comblé de flatteries : « le sauveur de nos » âmes, notre souverain pontife, ajouta-t-il, présente à votre éminence, pour les vœux de cette compagnie, l'église Gallicane sa fille aînée, afin que par vos soins elle croisse de biens, d'honneurs et d'autorité : c'est la faveur que nous voulons espérer de la bonté de V. E., nous mettant aussi qu'elle balancera toujours ses grâces entre les avantages de la France et les intérêts de l'église, puisque sa qualité l'oblige à l'une et son caractère à l'autre ». Ce discours fut imprimé sous le titre de *Harangue en forme de très-humble remerciement fait à monseigneur l'éminentissime cardinal* ; et le discours que le même évêque adressa au roi, le fut sous le titre de *Harangue en forme de remontrance faite au roi*. On pouvoit demander lequel des deux étoit le monarque.

Discours singulier fait au cardinal au nom du clergé.

Comme le parlement ne se plioit pas à toutes les volontés du cardinal, le roi tint un lit de justice pour faire enregistrer une déclaration, portant défense à toutes ses cours de prendre aucune connoissance des affaires d'état, à moins que S. M. ne leur en donnât le pouvoir et commandement spécial par ses lettres-patentes ; ordre d'enregistrer les édits qui concernoient le gouvernement

Lit de justice sur les fonctions du parlement.

de l'Etat , *sans aucune délibération* sur ces édits , et , pour ceux qui regardoient les finances , ordre de les vérifier tels qu'on les enverroit , lorsqu'après avoir entendu les remontrances , le roi jugeroit à propos d'ordonner l'enregistrement. On déclara ensuite la suppression des charges de quelques magistrats , dont le ministre étoit mécontent. L'avocat-général Talon s'efforça en vain de fléchir par un long discours le courroux de Louis XIII. *Nous avons entendu* , lui dit-il , *des paroles de colère et d'indignation, semblables aux foudres , qui tombant au milieu d'une assemblée , quoiqu'ils n'en frappent que cinq ou six , laissent partout des marques de la frayeur et l'image de la mort.* On enregistra la déclaration ; car il n'étoit pas possible de s'en défendre.

Guerre civile du comte de Soissons.

Cependant le comte de Soissons , toujours réfugié à Sedan , se préparoit à la guerre civile. Il avoit traité avec l'Espagne , et étoit soutenu par les ducs de Bouillon et de Guise. Avant que le complot éclatât , Richelieu voulut engager le brave Gassion , alors simple colonel , à feindre d'embrasser le parti du comte , afin de pénétrer dans ses secrets , et d'en instruire la cour. C'étoit un moyen infallible de parvenir à la plus haute fortune. Gassion ne vouloit s'élever que par des voies honorables. *Je ne puis vous rien donner de plus que ma vie* , dit-il

Trait de Gassion.

au ministre ; *je la perdrai volontiers pour le service de votre éminence ; mais il ne m'est pas possible de lui sacrifier mon honneur.* — *C'est assez*, reprit le cardinal ; *votre fortune en pourra souffrir ; mais vous ne perdrez pas mon estime.* Gassion garda le secret , et Richelieu , qui avoit l'âme noble , lui témoigna son contentement. Bientôt les rebelles eurent une armée considérable. Le maréchal de Chatillon commandoit celle du roi. Il fut battu à la Marfée par le comte de Soissons. Si ce prince n'avoit pas été tué dans le combat , sa victoire auroit eu sans doute de grandes suites. Le duc de Bouillon , pour se conserver Sedan , se hâta de faire un accommodement simulé , et trama une nouvelle conspiration en jurant une fidélité inviolable. Cinqmars , favori de Louis XIII , fils du maréchal d'Effiat , fut le principal auteur du complot : Richelieu devoit en être la victime.

Ce jeune homme , parvenu à la dignité de grand écuyer , étoit redevable de sa fortune au cardinal , qui lui avoit appris la manière de captiver le cœur du roi. L'ambition étouffa en lui la reconnoissance. Il détestoit son bienfaiteur , parce que celui-ci prétendoit le maîtriser ; il n'aimoit guère plus le monarque , dont le sérieux et la tristesse gênoient extrêmement son goût pour le luxe et les plaisirs. *Je suis bien malheureux ,*

1642.
Cinqmars
favori.

disoit-il à ses amis, *de vivre avec un homme qui m'ennuie depuis le matin jusqu'au soir*. Il ne dissimuloit pas au roi même ce sentiment. C'étoit entr'eux un sujet continuel de brouilleries, sans que le favori en fût moins aimé; tant la foiblesse du prince lui donnoit d'empire. Louis pardonnoit tout, pour avoir la petite satisfaction de blâmer dans ses confidences un ministre auquel il abandonnoit les rênes de l'Etat. Cinqmars changea enfin de système. Autant il avoit paru ennuyé de la faveur, autant s'appliqua-t-il à la cultiver. Séduit par l'espérance de supplanter le ministre et de gouverner le royaume, il excita le duc d'Orléans à la révolte, il attira le duc de Bouillon dans sa cabale. On envoya un émissaire en Espagne, et l'on fit un traité au nom de Gaston pour ouvrir la France aux ennemis.

Sa conspi-
ration.

Richelieu
la décou-
vre.

Louis XIII étoit allé en personne conquérir le Roussillon. Jamais le crédit de Cinqmars ne parut mieux établi que dans ce voyage. Il ne ménageoit plus rien; il déchiroit le cardinal; il proposoit tantôt de le faire assassiner, tantôt de le chasser de la cour. Le roi sembloit résolu à prendre ce dernier parti, et Richelieu, dangereusement malade à Tarascon, ne doutoit plus de sa disgrâce. Mais sa fortune le tire encore de ce danger. Il découvre le traité conclu par les factieux avec l'Espagne, et en donne avis

au roi. Tout change aussitôt. L'imprudent Cinqmars est mis en prison ; le duc de Bouillon est arrêté en Italie , où il commandoit l'armée de France. Le fils du fameux président de Thou , leur ami et leur confident , subit le même sort. On avoit besoin de nouvelles preuves pour les condamner : Gaston n'eut pas honte de les fournir pour acheter sa propre grâce. Tel avoit toujours été le rôle de ce prince , rebelle par caprice , et sacrifiant ses amis par lâcheté. L'abbé de la Rivière , qu'un historien appelle *le plus fameux , le plus riche et le mieux récompensé de tous les traîtres du royaume* , fut soupçonné d'avoir trahi le secret de Gaston , dont il gouvernoit l'esprit à son gré (1).

On instruisit à Lyon le procès des cons- Procès des
pirateurs , sous les yeux du ministre , qui conspirateurs.
voulut que de Thou fût traité comme Cinqmars , quoique son crime se réduisît à n'avoir pas révélé une conspiration qu'il désapprouvoit. *M. le chancelier a beau dire (ce sont les termes de Richelieu) , il faut que Thou meure.* Celui-ci représenta qu'en

(1) Avec le ton décisif que donne la fatuité , il vouloit déterminer le duc d'Orléans à lever le siège de Tournai en 1646. *Monsieur l'abbé* , lui dit le maréchal de Gassion , *les beaux esprits sont de pauvres engins à la guerre.* Heureusement Gassion l'emporta , et Tournai fut pris.

accusant le frère du roi, le duc de Bouillon et le grand écuyer, sans avoir de preuves pour les convaincre, il auroit dû passer pour un calomniateur. Les juges ne laissèrent pas de le condamner avec son ami à perdre la tête, fondés sur un édit de Louis XI, que Richelieu cita lui-même au chancelier, et qui étoit oublié comme une loi trop rigide. Le duc de Bouillon en fut quitte pour sa principauté de Sedan, qu'il céda au roi; il reçut en échange des terres d'un revenu plus considérable. Monsieur se soumit humblement à vivre en simple particulier, sans gardes, sans gouvernement et sans crédit. Après l'exécution de Cinqmars et de Thou, le cardinal ayant reçu la nouvelle de la prise de Perpignan, écrivit au roi qui étoit retourné à Paris : *Sire, vos ennemis sont morts, et vos armes sont dans Perpignan* (1).

Fin du
cardinal
de Riche-
lieu.

Triomphant lui-même de ses ennemis, plutôt que de ceux du roi, mais abattu par la maladie, il prit le chemin de la cour, et fit une partie du voyage dans une espèce de chambre couverte de damas, que ses gardes portoient sur leurs épaules. L'épui-

(1) On raconte que le roi, sachant à-peu-près l'heure de l'exécution, regardoit quelquefois sa montre, et qu'il disoit : *dans une heure d'ici M. le Grand passera mal son temps*. Louis XI eût peut-être dissimulé ce plaisir.

ment du corps n'ôtoit rien à la vigueur de son esprit. Il pensoit encore à s'assurer la régence après le trépas de Louis XIII, lorsqu'il mourut âgé de cinquante-sept ans. En recevant le viatique, il avoit pris Dieu à témoin que dans le cours de son ministère, *il n'avoit jamais eu en vue que le bien de la religion et de l'état.* La voix publique ne lui rendoit pas un témoignage si flatteur.

Son ambition, son despotisme, ses vengeances cruelles, ses petites jalousies, sa vanité d'auteur ne peuvent effacer la gloire de ses grandes entreprises. On lui reproche d'avoir sacrifié à ses passions et les lois et l'humanité. Mais il dompta la Rochelle, contint les séditeux, et rendit la France respectable à ses ennemis. Il disoit : *je n'ose rien entreprendre sans y avoir bien pensé : mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma soutane rouge.* Tel étoit son caractère : beaucoup de profondeur dans les projets et de force dans l'exécution. Le czar Pierre avoit une si haute idée de ce ministre, qu'à la vue de son mausolée dans l'église de la Sorbonne, il s'écria transporté d'enthousiasme : *oh, grand homme ! si tu vivois, je te donnerois la moitié de mon empire pour m'apprendre à gouverner*

l'autre. Marc-Aurele eût préféré un ministre humain, équitable, plus occupé du bonheur des peuples que de la gloire des grandes et périlleuses entreprises.

1643. Mort de Louis XIII

La reine mère, Marie de Médicis, mourut à Cologne, dans l'indigence. Louis XIII ne lui survécut pas long-temps. Anne d'Autriche, après vingt-trois ans de stérilité, lui avoit donné deux fils. Il auroit voulu ne laisser le gouvernement ni à cette princesse qu'il n'aimoit pas, ni au duc d'Orléans qui méritoit bien moins son estime et sa tendresse. Il fit une déclaration par laquelle, en donnant la régence à sa femme, et le titre de lieutenant général du roi mineur à son frère, il établit un conseil de régence pour restreindre leur autorité. On verra le peu d'effet de cette déclaration. Sa volonté ne fut rien après sa mort.

Jugement sur ce roi.

« Fils et père de deux de nos plus grands rois, dit M. Hénault, il affermit le trône encore ébranlé de Henri IV, et prépara les merveilles du siècle de Louis XIV. » C'est moins faire l'éloge de Louis XIII que du cardinal de Richelieu. Celui-ci régna véritablement : l'autre fut toujours gouverné ; mais il conserva, malgré ses dégoûts et sa jalousie, un ministre sans lequel il n'eût été vraisemblablement que le jouet des factieux, de ses indignes favoris, et de quelques maîtresses à qui il se livroit sans

passion, pour leur confier ses ennuis et ses peines. Selon le continuateur de Daniel, *il eut très-peu de défauts, et beaucoup de vertus qui ont toujours été sans éclat.* Sa vie publique et sa vie privée offrent cependant plus de matière de blâme que de louange. S'il est vrai, comme le disent quelques historiens, qu'on lui donna dès son enfance le surnom de Juste, parce qu'il étoit né sous le signe de la balance, ce beau nom ne lui fait aucun honneur, et jette du ridicule sur la crédulité ou la superstition de son siècle.

Il est singulier que dans le temps même où l'Angleterre, sous Charles I, s'agitoit violemment pour anéantir le pouvoir de la couronne, Richelieu soit venu à bout en France d'affermir et d'augmenter ce pouvoir. Le fanatisme des presbytériens Anglois, partisans du système rigide de Calvin, produisit une révolution que l'amour seul de la liberté n'auroit pas produite. Le fanatisme des calvinistes François pouvoit devenir également funeste à la monarchie. En continuant de l'irriter, il falloit que la Rochelle tombât pour que le roi fût le maître : et pour abattre la Rochelle, il falloit un Richelieu.

Ce coup de vigueur et la hache du bourreau servirent à réprimer les grands, qui,

Le pouvoir de la couronne augmenté par Richelieu.

Il employa trop la terreur et les supplices.

au commencement du règne, affectoient l'indépendance. Lesdiguières étoit si absolu dans le Dauphiné, qu'en 1617 il faisoit la guerre aux Espagnols sans ordre du roi. A en juger par les révoltes et les guerres civiles, toujours au désavantage de la cour, les fondemens du trône eussent été fort ébranlés, si Louis XIII, esclave de ses favoris, n'avoit eu pour soutien un ministre inébranlable. Mais le passage du mal au bien ne peut-il se faire que par les voies de la violence? Falloit-il qu'un sceptre de fer écrasât l'orgueil des sujets? que les échafauds fissent craindre et haïr plutôt que respecter la couronne? que les lois qui protègent l'innocence ne devinssent qu'un sujet de terreur? que les arrêts de mort fussent dictés par le souverain? et que les jugemens mêmes donnassent lieu de crier à l'injustice? Le ministère de Richelieu avoit excité une haine générale; il n'eût excité que de l'admiration, s'il eût été aussi équitable que vigoureux.

Etat pitoyable des finances et du commerce.

La guerre contre la maison d'Autriche augmenta beaucoup les maux publics. Il fallut épuiser pour la soutenir toutes les ressources de la nation. Le commerce n'étoit rien moins que florissant. Dans l'assemblée des notables, en 1626, le garde des sceaux déplorait la léthargie des François à cet égard. « Nos voisins (selon lui) met-

» toient le prix à nos denrées , et nous
 » obligeoient de prendre les leurs au prix
 » qu'ils vouloient ; en quoi nous étions
 » d'autant plus blâmables, que le royaume
 » possédoit les plus grands avantages pour
 » la marine ; qu'il fournissoit à ces peu-
 » ples le fer et les bois de construction,
 » le chanvre, les toiles, le vin, le cidre,
 » la bière, le biscuit ». On voyoit l'Angle-
 terre et la Hollande s'enrichir tous les jours
 par le commerce maritime ; mais on avoit
 besoin de circonstances plus heureuses pour
 profiter de leur exemple. Le génie actif et
 industrieux du François paroissoit engourdi
 dans la misère, ou ne respiroit que les fac-
 tions et les armes.

Une requête de la noblesse, présentée
 au roi pendant cette même assemblée, ren-
 ferme quelques vues utiles, dont une par-
 tie a été mise en exécution par les derniers
 rois. Entr'autres articles, on demandoit que
 la vénalité des gouvernemens, des emplois
 militaires, des charges considérables de la
 cour, fût abolie avec les survivances qui
 les rendoient héréditaires ; que le nombre
 excessif des collèges fut retranché, et qu'à
 leur place, des écoles militaires fussent éta-
 blies dans les villes métropolitaines, pour
 l'éducation des pauvres gentilshommes de-
 puis douze ans jusqu'à dix-sept (on bor-
 noit à deux mille écus de rente l'entretien

Requête
 de la noblesse en
 1626.

de chacune de ces écoles); qu'il plût au roi d'instituer un ordre de chevalerie sous le titre de S. Louis, auquel seroient attachées des commanderies, la moindre de cinq cents livres de rente, et la plus forte de six mille, à prendre sur les bénéfices vacans, avec le consentement du pape. La noblesse demandoit encore que le tiers des bénéfices fût affecté aux seuls gentilshommes, ainsi que les emplois militaires et les principales charges de la maison du roi. L'intérêt de corps avoit dicté cette requête : on oublioit que l'émulation fait de grands hommes dans tous les états ; mais on donnoit la première idée d'une école militaire et de l'ordre de S. Louis. C'étoit préparer de loin deux établissemens très-avantageux au royaume.

Code Marillac rejeté par le parlement.

Michel de Marillac, garde des sceaux, avoit composé un code qu'on appelle vulgairement *le code Michau*. Le roi tint en 1629 un lit de justice pour le faire enregistrer en forme d'édit. Marillac y prononça un long discours sur l'autorité royale. *Nous sommes tous d'accord*, dit-il, *que le roi ne doit rien faire que justement : il le sait et le croit lui-même ; et quoiqu'il soit au-dessus de la loi, il veut bien néanmoins être au-dessous de la raison. Mais le point de la question est, qui sera juge des actions du roi pour dire qu'elles sont justes ou non ?... Si les princes abusent*

de leur pouvoir, s'ils suivent l'injustice, Dieu qui est leur juge ne manquera pas d'y pourvoir par les moyens qu'il sait pratiquer en tel cas. On demanda du temps pour examiner ce code; le roi voulut qu'on obéît sur le champ. On enregistra donc; mais les chambres assemblées le lendemain se plaignirent d'un enregistrement si précipité, et le déclarèrent nul jusqu'à ce qu'on eût examiné les lois contenues dans l'édit, et que le roi eût écouté les remontrances du parlement sur les changemens qu'on jugeroit nécessaires. Le parlement tint ferme contre les ordres de la cour; d'autres affaires survinrent qui firent tomber le code; les avocats même n'osèrent pas le citer. Etoit-ce une bonne politique de fermer la bouche aux magistrats sur des objets si essentiels à la société et de leur faire enregistrer sans examen, sans délibération, des lois nouvelles dont il importoit de peser les avantages et les inconvéniens? Consultons l'auteur de l'Esprit des lois.

« Le cardinal de Richelieu, dit-il, veut
 » que l'on évite dans les monarchies les épi-
 » nes des compagnies qui forment des dif-
 » ficultés sur tout : quand cet homme n'au-
 » roit pas eu le despotisme dans le cœur,
 » il l'auroit eu dans la tête. Les corps qui
 » ont le dépôt des lois n'obéissent jamais
 » mieux que quand ils vont à pas tardifs,

Réflexions
 sur l'o-
 béissance
 des magis-
 trats,

» et qu'ils apportent dans les affaires du
 » prince cette réflexion qu'on ne peut guères
 » attendre du défaut de lumières de la
 » cour sur les lois de l'état, ni de la pré-
 » cipitation de ses conseils. Que seroit de-
 » venue la plus belle monarchie du monde,
 » si les magistrats, par leurs lenteurs, par
 » leurs plaintes, par leurs prières, n'a-
 » voient arrêté le cours des vertus même
 » de ses rois, lorsque ces monarques, ne
 » consultant que leur grande âme, au-
 » roient voulu récompenser sans mesure
 » des services rendus avec un courage et
 » une fidélité aussi sans mesure » ? (*Esprit
 des Lois, Liv. V. 11.*)

Loi contre
 les jeux de
 hasard.

On remarque dans le code Marillac l'ar-
 ticle 137 contre les jeux de hasard, con-
 forme aux lois romaines. « Celui qui aura
 » gagné aux jeux de hasard, dit Julien,
 » n'aura point d'action pour se faire payer;
 » et celui qui aura perdu, pourra répéter
 » ce qu'il aura perdu volontairement; cette
 » action sera perpétuelle, imprescriptible,
 » et passera de lui à ses héritiers et con-
 » tre les héritiers de celui qui aura gagné,
 » etc. » (*V. Hénauld.*) L'étrange fu-
 reur du jeu a rendu comme sacrées des
 dettes illégitimes, au mépris souvent des
 obligations les plus inviolables.

Affaires de
 Santarelli
 et des Jé-
 suites.

Sans la barrière que les magistrats op-
 posoient aux opinions ultramontaines, tou-

jours enracinées dans le royaume, la cour de Rome y auroit peut-être conservé long-temps son ancien empire. Santarelli, jésuite Italien, avoit imprimé comme d'autres théologiens de sa compagnie, les maximes les plus outrées sur la puissance des papes, et les plus séditionneuses contre les droits des souverains. La Sorbonne censura son livre, le parlement le fit brûler; et Richelieu qui attribuoit aux jésuites une partie des libelles, qu'on ne cessoit de publier contre lui, les alloit faire chasser par un arrêt en 1626, s'ils n'eussent enfin souscrit à la censure de l'ouvrage.

Mais le cardinal du Perron, et Richelieu lui-même, et des membres de la Sorbonne, poursuivirent le fameux docteur Edmond Richer, à l'occasion du petit ouvrage *de la puissance ecclésiastique, et politique*, où il soutenoit que le pape n'est point un monarque dans l'église, qu'il est soumis au concile général; que les princes ont part au gouvernement ecclésiastique, en ce qui regarde les biens temporels et les peines corporelles, le maintien de la discipline et des canons dans leur état. Selon des auteurs dignes de foi, le P. Joseph ayant attiré chez lui le docteur, par ordre du cardinal, fit paroître des assassins, en disant : *il faut mourir, ou rétracter votre livre*, et le força à signer la rétractation,

Affaire du docteur Richer.

Comment on le força de se rétracter.

en présence d'un notaire apostolique venu exprès de Rome. Richer persécuté, déposé du syndicat, mis en prison, auroit été livré au pape, si le parlement et le chancelier ne se fussent déclarés en sa faveur. Il eut beau soumettre son livre au jugement du saint siège, et offrit de l'expliquer dans le sens le plus orthodoxe. Richelieu sollicitoit alors pour son frère un chapeau de cardinal; le docteur fut sacrifié à la politique; il mourut en se reprochant une rétractation forcée. On lui reproche, dit l'abbé Ladvocat, des sentimens trop républicains.

La concorde du sacerdoce et de l'empire.

L'ouvrage de la *concorde du sacerdoce et de l'empire* étoit propre à éclairer tous les esprits. Pierre de Marca, conseiller d'état, y avoit développé les meilleurs principes; mais ces principes choquèrent la cour de Rome. L'illustre auteur, trop flexible dans ses sentimens au gré des conjonctures et de la fortune, ayant été nommé à l'évêché de Conserans, et ne pouvant obtenir ses bulles, donna des explications de son livre, aussi favorables qu'il étoit possible à la doctrine ultramontaine. A ce prix, les bulles lui furent enfin accordées en 1647. Croiroit-on que pour être évêque en France, il fallût en quelque sorte désavouer les maximes françoises?

Tout génoit encore l'amour de la vérité.

On renouvela en 1626 la défense faite par Henri II , d'imprimer aucun livre sans nom d'auteur ; comme si un livre anonyme ne pouvoit pas être examiné et approuvé ; comme si l'homme le plus sage et le plus habile ne pouvoit pas avoir des raisons pour se cacher au public , en l'instruisant même sur des matières essentielles au bonheur ? C'est un problème difficile à résoudre , si la licence de la presse a fait plus de mal en certains pays , que la contrainte excessive de la presse n'a empêché de bien en plusieurs autres.

Il y avoit d'autant plus d'absurdité à défendre les livres anonymes , qu'on laissoit en proie à la satire les auteurs respectables qui avoient le courage d'éclairer leur siècle. Quand le P. Garasse , jésuite François , vomissoit la bile et le fiel sur la mémoire de Pasquier ; quand il l'appeloit *sot par nature , sot par béquarre , sot par bémol , sot à double semelle , sot en cramoisi , sot en toute sorte de sottises* , etc. etc. ; on pouvoit regarder ces injures comme celles des harengères , dont personne ne daigne s'offenser. Mais quand il l'accusoit d'être un *chrétien sans religion* , et qu'il prodiguoit les noms d'impie et d'athée aux écrivains du premier mérite , n'étoit-ce pas jouer le rôle d'Aristophane sous le masque de la religion ?

Livres
anonymes
défendus.

Licence
satirique
du P. Ga-
rasse.

Etat des
lettres et
des scien-
ces.

Tyrannie
des préju-
gés.

Urbain
Grandier.

Cependant l'esprit humain commençoit à user de ses droits, pour dissiper les ténèbres de la barbarie et de l'erreur. Malherbe et Corneille créèrent en quelque sorte notre poésie. Descartes foudroya les absurdités de l'école, et ouvrit par un doute sage le chemin de la vérité. Grotius en Hollande jeta les premiers principes des droits précieux de l'humanité. Le chancelier Bacon en Angleterre cultiva le germe d'une infinité de connoissances utiles. Galilée en Italie démontra le mouvement de la terre autour du soleil. Mais les préjugés aveugloient toujours la multitude. L'inquisition emprisonna Galilée, comme un impie, parce qu'il avoit connu le ciel; Descartes fut accusé d'athéisme, parce qu'il avoit de plus grandes idées de Dieu et de la nature que ses imbécilles accusateurs; et Grotius auroit péri en Hollande même, avec Barneveldt, sous prétexte d'hérésie, s'il n'avoit été tiré de prison par sa généreuse épouse. A peine peut-on croire maintenant que le parlement de Paris défendit sous peine de mort d'enseigner une doctrine contraire à celle d'Aristote. Le procès d'Urbain Grandier, curé de Loudun, condamné au feu en 1634 pour avoir, disoit-on, ensorcelé tout un couvent de religieuses, est encore un monument célèbre de l'ignorance de nos ancêtres,

tres , quoique la haine de Richelieu eût dirigé la procédure.

Cette ignorance dictoit des lois injustes, Salutaires effets de la science. faisoit périr dans les supplices des malheureux, qu'elle supposoit faussement coupables (1). Pour sentir la nécessité et les avantages de la science, il ne faut que voir les abus et les malheurs dont elle a délivré le genre humain. Si le fanatisme ne se baigne plus dans le sang ; si la superstition n'éteint plus les lumières naturelles ; si la religion prêchée avec douceur, et pratiquée avec sagesse, ne sert qu'au bonheur des citoyens ; s'ils jouissent en paix d'une société douce et polie, rendons en grâce à cette raison supérieure qui ébaucha sous le règne de Louis XIII le grand ouvrage qu'elle a perfectionné depuis.

L'académie Française, établie en 1635 Etablissement de l'académie Française. par les soins du cardinal de Richelieu, a contribué, plus qu'il ne semble d'abord, à une révolution si nécessaire. Les talens excités se développèrent en peu de temps ; l'exemple et les secours mutuels rendirent leurs progrès plus rapides ; des gens de lettres, libres et sans pédantisme, réunis en société

(1) Le parlement de Dole condamna au feu en 1574 un homme qui, ayant renoncé à Dieu, et s'étant obligé par serment de ne plus servir que le diable, avoit été changé en loup-garou. (V. Mém. de l'Acad. des Inscr. t. 16.)

sous la protection du prince , devoient épurer le goût ; l'art d'écrire devoit conduire à l'art de penser ; et de ces deux arts devoient naître les plaisirs de l'esprit , la délicatesse du sentiment , l'amour du beau , du vrai , de l'utile. Par un article des statuts présentés à Richelieu , *chacun des académiciens promettoit de révéler la vertu et la mémoire de monseigneur leur protecteur.* Il fit effacer cette flatterie qu'on peut à peine pardonner au premier enthousiasme d'une compagnie naissante. L'idée d'académie inquiéta le parlement , toujours en garde contre la nouveauté. Craignant que ce ne fût quelque tribunal , auquel le ministre attribueroit le jugement de ce qui concernoit les livres et les études , il refusoit d'enregistrer les lettres-patentes. Richelieu en écrivit au premier président ; le roi envoya des lettres de cachet ; les instances et les ordres furent inutiles jusqu'en 1637 , qu'on enregistra enfin avec cette clause : *à la charge que les académiciens ne connoîtront que de l'ornement , embellissement et augmentation de la langue Françoisise , et des livres qui seront par eux faits , et par autres personnes qui le désireront et voudront.* Si l'académie Françoisise inspiroit de la défiance au parlement , quels obstacles ne devoit pas trouver encore

Le parlement s'y oppose.

la vérité dans l'esprit de parti, dans les intérêts et les préjugés de corps ?

LOUIS XIV.

LOUIS XIV, né en 1638, commença dans la foiblesse et dans les troubles d'une minorité orageuse un règne qui devoit porter au plus haut degré la gloire de la nation et la puissance royale. Sa mère, Anne d'Autriche, eut par arrêt du parlement la régence absolue ; le conseil de régence, établi par Louis XIII pour la limiter, tomba dans l'oubli. Ce n'est pas la première fois que les volontés des souverains avoient été annulée après leur mort : l'autorité actuelle l'emporte aisément sur un pouvoir qui n'existe plus. La reine changea le conseil comme elle jugea à propos, et nomma premier ministre le cardinal Jules Mazarin, devenu dès-lors, quoiqu'étranger, maître du gouvernement de l'état. Richelieu l'avoit connu en Italie pendant la guerre de 1630. Témoin de son habileté dans les négociations, il l'avoit ensuite fixé en France, comme un homme capable de seconder ses vues et de manier habilement les affaires. Le prudent Italien justifia son choix, mais il éprouva combien il étoit dangereux de lui succéder.

1643.
Minorité
orageuse.

Mazarin
premier
ministre.

Bataille de Rocroi, gagnée par le duc d'Enguien.

La guerre entreprise contre la puissance Autrichienne, uniquement pour l'affoiblir, faisoit depuis long-temps murmurer la nation, qui en portoit les charges et n'en sentoit point la nécessité. On ne laissa pas de suivre le plan du dernier règne. Des victoires éclatantes rendirent le nom François respectable. Les Espagnols étoient sur les frontières de Champagne. Louis duc d'Enguien, fils du prince de Condé, héros de vingt-un ans, leur livra bataille devant Rocroi, malgré les ordres de la cour, et détruisit ces vieilles bandes estimées la meilleure infanterie de l'Europe. A leur tête mourut le comte de Fuentes leur général, et le prince dit *qu'il voudroit être mort comme lui, s'il n'avoit pas vaincu.*

1644.
Bataille de Fribourg.

Il défit, l'année suivante, les impériaux à Fribourg. Quelques historiens assurent que, pour animer les troupes, il jeta son bâton de commandement dans les retranchemens des ennemis, et qu'il courut le reprendre l'épée à la main. Le pommeau de sa selle fut emporté d'un coup de canon, le fourreau de son épée brisé d'un coup de mousquet. L'impétuosité de son courage égaloit cette vivacité de génie, qui le rendoit déjà supérieur aux plus grands hommes de guerre. Thionville, Philisbourg et Mayence furent les fruits de ces deux victoires.

Le duc d'Orléans prit Gravelines dans

les Pays-bas, après quarante-huit jours de tranchée; mais peu s'en fallut que cette conquête ne devînt funeste par une jalousie de rang. Les maréchaux de la Meilleraie et de Gassion se disputèrent à qui prendroit possession de la place. Ils alloient se battre; leurs régimens étoient sur le point de charger. Le marquis de Lambert, maréchal de camp, se jette entre deux avec une noble hardiesse, et adressant la parole aux régimens: « Messieurs, dit-il, vous » êtes les troupes du roi; il ne faut pas » que la mésintelligence de deux généraux vous fasse couper la gorge. Je » vous commande de la part du roi de ne » plus obéir ni à M. de la Meilleraie, ni » à M. de Gassion; et je vais donner avis » de ce qui se passe à M. le duc d'Orléans, afin qu'il ordonne ce qu'il lui » plaira ». Ces paroles imprimèrent le respect; on s'arrêta, et le prince termina le différent. Il est beau de voir un inférieur l'emporter par le seul ascendant du devoir sur la fougue de ses supérieurs.

Le maréchal de Turenne, dont la réputation n'étoit pas encore aussi brillante que celle du duc d'Enguien beaucoup plus jeune que lui, s'étant laissé surprendre par le général Merci à Mariendal, le vainqueur de Rocroi marche à son secours, et gagne la bataille de Nordlingue, où Merci

Querelle
des généraux à
Gravelines

1645.
Bataille de
Nordlingue

est tué. Il s'empare de Dunkerque (1646), cette place si importante au royaume. On l'envoya ensuite en Catalogne faire le siège de Lérída, que les Espagnols avoient reprise. Il n'y réussit point, faute de secours. Ses services excitoient déjà plus de jalousie que de reconnoissance, et les ennemis de sa gloire désiroient qu'il échouât.

Sur ces entrefaites, la Hollande, mal-

1647.
L'Espagne
fait la paix
avec la
Hollande,

gré des promesses authentiques de ne point traiter sans les François, fit la paix avec le roi d'Espagne Philippe IV, qui abandonna toute espèce de droits sur les Provinces-unies, et reconnut leur souveraineté. C'étoit le fruit d'une guerre de quatre-vingts ans, soutenue par l'héroïsme républicain contre toute la puissance Espagnole. Déjà la Hollande s'enrichissoit dans les Indes, avec autant de succès qu'elle se soutenoit en Europe. Un traité si avantageux couronnoit sa politique; et la politique en pareil cas oublie aisément l'intérêt d'un allié.

1648.
Bataille de
Lens.

On négocioit depuis long-temps pour la paix générale, mais en continuant la guerre avec chaleur. Le prince de Condé (ce sera désormais le nom du duc d'Enguien, dont le père ne vivoit plus) fut choisi pour combattre en Flandre les ennemis, qui commençoient à se faire craindre. Il gagna la fameuse bataille de Lens sur l'archiduc Léopold. *Amis*, s'écria-t-il avant

l'action, *souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue*. Ces paroles, et encore plus son exemple, rendoient l'armée invincible. Turenne, son rival de gloire, contribua beaucoup au succès. L'âme d'un grand homme ne connoît point cette basse jalousie, qui trahit la cause commune par intérêt personnel.

La France avoit une foule de grands capitaines, Rantzau, Harcourt, Gassion, Schomberg, Choiseuil-Praslin, etc. qu'il est impossible de faire connoître dans cet ouvrage par le récit de leurs exploits. Les raconter seroit trop long; les désigner seulement seroit inutile et fatigant. Comme la connoissance des mœurs nous intéresse davantage, je ne dois pas omettre ce fait singulier. Le maréchal de Gassion, qui n'avoit pas voulu se marier, parce qu'il faisoit, disoit-il, trop peu de cas de la vie pour la communiquer à personne, mourut calviniste en 1647. Un professeur de rhétorique de Paris avoit composé son éloge; il devoit le prononcer le jour marqué par des affiches; l'université s'y opposa, regardant comme honteux qu'un héros protestant fût loué par un de ses professeurs. Celui-ci s'adressa au chancelier, qui appuya la décision de l'université. En ce temps là un maréchal de Saxe auroit pu sauver la France,

On s'op-
pose à l'é-
loge d'un
grand gé-
néral cal-
viniste.

sans paroître digne d'un hommage purement littéraire.

Traité de
westphalie

Enfin , après tant d'expéditions meurtrières , dont le détail rempliroit plusieurs volumes ; après de longues négociations où se déploya toute l'habileté des politiques , le traité de Westphalie rétablit le calme dans une partie de l'Europe. Il mit des bornes étroites au pouvoir de l'empereur , établit ou cimentea le droit des diètes de l'empire , fixa les droits des différens princes d'Allemagne , assura aux protestans de ce pays la possession des biens ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés. Le roi de France se fit céder la souveraineté de Metz , Toul et Verdun , qu'il possédoit déjà , et celle d'Alsace qui augmenta sa puissance. Les

Avantages
des Sué-
dois.

Suédois obtinrent des avantages plus considérables , Bremen , Verden , Stettin , Wismar , la Poméranie citérieure , etc. outre cinq millions d'écus. La valeur et la discipline merveilleuse de leurs troupes avoient décidé en grande partie du succès de la guerre. Cette armée de héros ne coûta qu'environ un million de livres par an à la France , et ruina le despotisme de la maison d'Autriche. Les catholiques signèrent à Munster le traité de Westphalie , et les protestans à Osnabruk. L'Espagne refusa d'y accéder. La guerre civile prête à s'al-

lumer dans le royaume , lui offroit une belle occasion de vengeance.

Quoique Mazarin eût affecté dans les commencemens autant de modestie et de douceur que Richelieu avoit eu de hauteur et de dureté , il étoit l'objet du mépris et de la haine publique. On ne pardonnoit point à un étranger cette fortune immense qui le rendoit maître de l'état ; on jetoit du ridicule sur sa personne , sur ses manières , sur sa mauvaise prononciation , et le ridicule en France peut devenir très-sérieux par ses effets. Un arrêt d'union entre le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides et le grand conseil , inspirant de l'inquiétude au ministre , il mande les députés du parlement , pour leur dire que la reine ne veut point de pareils arrêts. Les magistrats répondent qu'il n'y a rien de contraire au service du roi. « Si le roi , réplique Mazarin , ne vouloit pas qu'on portât des glands à son collet , il n'en faudroit point porter , parce que ce n'est pas tant la chose défendue que la défense qui fait le crime ». La comparaison fournit matière à des vaudevilles ; et l'arrêt d'*oignon* (car c'est ainsi qu'il prononçoit *union*) fut célébré de toute part à ses dépens.

Un Italien fort inférieur au cardinal , soit par la naissance , soit par le mérite , étoit surintendant des finances. Eimeri (c'est

Soulevement contre Mazarin.

Arrêt d'union.

Magistrats arrêtés.

son nom) ne pensoit qu'à satisfaire sa propre avidité, et à multiplier ces dangereuses ressources que les financiers de son pays avoient tant de fois imaginées. Quelques édits bursaux envoyés au parlement excitèrent un cri général. Le président de Blancménil et le conseiller Broussel, ayant opiné avec plus de force que les autres contre les intentions de la cour, dont ils étoient mécontents en particulier, furent arrêtés avec un éclat propre à soulever le peuple. Cet événement mit bientôt la capitale en combustion. Un prélat aussi factieux que Libertin, le coadjuteur de Paris, depuis cardinal de Retz, attisa le feu de la révolte. En moins de deux heures, il y eut dans la ville plus de douze cents barricades, derrière lesquelles les bourgeois en sûreté tiroient sur les troupes. Il fallut rendre les deux magistrats. Les *Frondeurs* (on nomma ainsi les séditeux) n'en devinrent que plus hardis. Ils avoient à leur tête le duc de Beaufort (Vendôme), le coadjuteur, le prince de Conti, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne son frère, etc. Mais Condé étoit pour la cour. Une étincelle alluma la guerre civile. Jamais il n'y en eut de plus bizarre dans ses principes ni dans ses événemens.

Le coad-
juteur.
Barricades

On vit le parlement, entraîné par la violence des factions, rendre des arrêts pour

favoriser la guerre ; et un évêque , employer tout son génie à fomenter la discorde , sans aucun prétexte de religion. Louis XIV , qui venoit de donner des lois à l'Europe par le traité de Westphalie , fut contraint de sortir de sa capitale. Condé l'assiégea , et le parlement leva des troupes pour la défendre. Ce qui caractérise singulièrement cette révolte , c'est le ridicule dont elle fut accompagnée. On plaisantoit les armes à la main. Le duc de Beaufort , petit-fils de Henri IV , fut appelé *le roi des Halles* , parce que ses manières populaires enchantoient le peuple. Le régiment du coadjuteur (nommé *régiment de Corinthe* , parce que son chef portoit le titre d'archevêque de Corinthe) , ayant été battu dans une sortie , sa déroute devint un sujet de bons mots : c'étoit la *première aux Corinthiens*. Vingt conseillers de nouvelle création qui avoient fourni quinze mille livres chacun au commencement de la guerre , furent connus sous le nom de *Quinze-vingt*. Tandis que l'état menaçoit ruine , ce goût de raillerie devenoit plus vif de jour en jour. Cependant les Espagnols profitoient des conjonctures. La crainte de les voir bientôt en France produisit un accommodement , dont ni la cour ni les frondeurs ne furent satisfaits. Mazarin conserva sa place , et le parlement son autorité.

1649.
Ridicule
de cette
guerre ci-
vile.

1650.
Trois prin-
ces arrêtés

Quelque temps après, le prince de Condé, se croyant mal récompensé de ses services, insulte le ministre, brave le gouvernement, s'unit avec le prince de Conti son frère et le duc de Longueville son beau-frère. La reine fait arrêter ces trois princes, comme si le gouvernement étoit assez ferme pour soutenir une démarche si hasardeuse. Le peuple, également aveugle et volage, célèbre leur détention par des feux de joie. Bientôt il se forme des partis pour les tirer de prison. Le parlement lance des arrêts contre Mazarin, le bannit à perpétuité. Ce ministre voulant se faire honneur de la délivrance des princes, va lui-même les remettre en liberté, et ne reçoit de leur part que des mépris. Cédant enfin à l'orage, il quitte le royaume, sans rien perdre de son crédit auprès de la reine. On l'avoit forcée de donner une déclaration qui interdisoit l'entrée du conseil aux étrangers, et même aux cardinaux de la nation.

1651.
Mazarin
quitte la
France,

Révolte
du prince
de Condé.

Toujours dirigée par les conseils de Mazarin, elle feint de se réconcilier avec le prince de Condé, mais en travaillant sous mains à lui attirer la haine des frondeurs. La vivacité emportoit ce héros. Trop fier pour ménager aucun parti, il se défioit des uns et des autres. La guerre civile lui parut préférable à cet état de perplexité, et il devint rebelle par caprice et par impra-

dence. Il avoit quitté brusquement la cour. On lui dépêche un courrier chargé de propositions qui devoient l'engager à revenir. Le courrier se trompe, confond *Angerville* avec *Augerville*, et n'exécute point à temps sa commission. A quoi tient souvent le sort des peuples ! Le prince avoua que s'il avoit reçu la lettre à Angerville, les offres de la cour l'auroient empêché d'aller plus loin.

Au premier signal de la guerre civile, Mazarin rentra en France à la tête de sept mille hommes. Sa tête n'en fut pas moins mise à prix par un arrêt du parlement, obstiné à poursuivre le ministre, tandis qu'il déclaroit criminel de lèse-majesté le prince de Condé, l'ennemi du ministre. Condé s'étoit malheureusement ligué avec les Espagnols, et Turenne les avoit abandonnés pour servir la cour. Ces deux grands hommes mesurèrent leurs forces, d'abord à Gien, où Turenne sauva le roi et la famille royale; ensuite sous les murs de Paris, au combat de saint Antoine, célèbre par la valeur des combattans et par l'habileté des généraux. Condé eût été vaincu, si Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, n'eût pas fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée royale. *Ce canon-là vient de tuer son mari*, dit Mazarin en parlant de cette princesse, qui désiroit un établissement digne de sa

1652.
Retour de
Mazarin.

Condé et
Turenne
opposés
dans la
guerre ci-
ville.

Combat de
S. Antoine.

naissance, et qui dès-lors fut perdue dans l'esprit du roi.

Nouveaux troubles.
Mazarin se retire encore.

Quoique Louis XIV eût atteint l'âge de majorité, le parlement déclara lieutenant général du royaume le foible Gaston, toujours flottant par caractère, mais fixé alors par la présence du prince de Condé. Pour punir le parlement, on le transféra à Pontoise. Quelques-uns de ses membres obéirent; le plus grand nombre se roidit contre la cour. Le roi sacrifia de nouveau son ministre au bien de la paix. Le départ de Mazarin appaisa les troubles. Paris rentra dans l'obéissance; et Condé chercha un asyle aux Pays-bas, où le roi d'Espagne le fit généralissime de son armée.

Charles I décapité en Angleterre.

« Charles I roi d'Angleterre, venoit de perdre la tête sur un échafaud (en 1649) » pour avoir, dans le commencement des » troubles, abandonné le sang de Strafford son ami à son parlement. Louis » XIV au contraire devint le maître paisible de son royaume en souffrant l'exil » de Mazarin. Ainsi les mêmes foiblesses » eurent des succès bien différens. Le roi » d'Angleterre, en abandonnant son favori, enhardit un peuple qui respiroit » la guerre et qui haïssoit les rois: et Louis » XIV, ou plutôt la reine mère, en renvoyant le cardinal, ôta tout prétexte de » révolte à un peuple las de la guerre et

» qui aimoit la royauté » (*Siècle de Louis XIV*). Ce contraste peint le caractère des deux nations ; mais on doit observer une différence plus essentielle dans les deux guerres.

Un esprit de cabale, sans objet fixe, sans vues profondes, plein de légèreté et de caprice, avoit agité la France comme un orage passager trouble la surface de la mer : au lieu qu'un fanatisme violent et l'enthousiasme de la liberté avoient armé les Anglois contre le malheureux Charles. Les Puritains et les Indépendans, plus fanatiques encore que les ligueurs sous Henri III, se firent un devoir de religion d'abattre le trône ; l'hypocrite Cromwel sut employer ces puissans ressorts qui transportent les hommes hors d'eux-mêmes. Après avoir vaincu son maître et subjugué ses propres partisans, il dicta l'horrible sentence par laquelle des sujets attentèrent juridiquement sur la vie d'un roi, digne de leur vénération et de leur amour. On ne peut dissimuler que le cardinal de Richelieu, mécontent de la cour d'Angleterre, avoit fomenté les premiers mouvemens des Puritains. Il ne prévoyoit pas sans doute la catastrophe ; mais pour faire connoître *qu'on ne devoit pas le mépriser* (ce sont ses termes), devoit-il rendre sa politique odieuse, en favorisant les ennemis de la raison, de

Principes
de révolte
différens
en France
et en An-
gleterre.

la religion , de la royauté ?

1653. *La fronde dissipée.* La *fronde* disparut dès que le roi fut rentré dans la capitale. Il reléqua son oncle Gaston , qui alla finir ses jours à Blois , n'ayant jamais mérité ni la gloire de bon sujet , ni la réputation de chef de parti ; toujours factieux sans courage et sans fermeté ; craignant tout pour sa personne , et rien pour ceux qui le servoient. Le coadjuteur parvenu au cardinalat par ses intrigues , plus audacieux que le duc d'Orléans n'étoit timide , brava le danger en se montrant à la cour. On l'envoya en prison. L'archevêque de Paris étant mort , il prit possession de l'archevêché par procureur , et refusa long-temps de s'en démettre. Ce fameux cardinal de Retz , après avoir joué un si grand rôle , ne fut plus rien dans l'état jusqu'en 1679 , qu'il mourut dans la retraite où il faisoit les délices de ses amis.

Mazarin triomphe.

Pour Mazarin , l'objet de tant de haines et de conspirations , il revint à Paris comme en triomphe. Le peuple , le parlement même le reçurent avec les plus grands honneurs ; le prince de Conti épousa une de ses nièces ; enfin , à force de souplesse et de patience , il devint aussi absolu que Richelieu. Qu'avoit donc produit la guerre civile ? du ridicule , des disgrâces pour les frondeurs , et une augmentation d'autorité.

pour le ministre qu'on vouloit abattre.

Les Espagnols, profitant de la folie des François, avoient repris Barcelone, Casal, Gravelines et Dunkerque. Turenne les arrêta. Il fit lever le siège d'Arras au prince de Condé, qui, avec le malheur de combattre contre sa patrie, essuyoit mille désagrémens au service de l'Espagne. Il se montroit toujours grand général; mais sa destinée sembloit être de ne vaincre que pour la France. Une guerre si opiniâtre avoit épuisé les deux nations. On brigua de part et d'autre l'alliance de Cromwel, dont l'attentat étoit généralement abhorré.

Cet homme singulier régnoit à Londres sous le titre de protecteur, faisant fleurir le commerce, la marine et la justice en Angleterre, après avoir souillé le royaume du sang de son roi. Les têtes couronnées s'efforçoient de l'attirer dans leur parti; tant la politique l'emporte quelquefois sur les bienséances. Mazarin, à force de souplesses, le décida contre les Espagnols. La condition du traité fut que l'on abandonneroit Charles II. Il fallut sacrifier la cause des rois à l'usurpateur. La reine d'Angleterre, Henriette fille de Henri IV, vécut en France dans la pauvreté. Ses deux fils se retirèrent en Espagne. Les Espagnols remplirent l'Europe d'invectives contre le ministre François, comme si on avoit pu igno-

Succès des
Espagnols.

1655.
Traité
avec
Cromwel.

rer les offres qu'ils avoient faites eux-mêmes au protecteur.

Expédi-
tions en
Flandre.

Dans les expéditions de Flandre, Condé et Turenne augmentèrent leur réputation en combattant l'un contre l'autre. Le premier eut la gloire de sauver Cambrai, où il se jeta avant qu'on eût achevé de l'investir; mais il perdit la bataille des Dunes, suivie de la prise de Dunkerque. Cette place fut livrée aux Anglois. On l'avoit promise à Cromwel, qui mourut bientôt après dans les inquiétudes inséparables de la tyrannie.

Dunkerque
livrée aux
Anglois.

1659.
Traité des
Pyrénées.

Enfin la France et l'Espagne finirent une guerre également funeste aux deux nations; mais dont l'Espagne se trouvoit surtout accablée, parce qu'elle venoit d'essuyer les plus grands revers. Les conférences pour la paix se tinrent dans l'île des Faisans, sur les confins des deux royaumes. Mazarin et don Louis de Haro y négocièrent plusieurs mois. Celui-ci reprochoit, dit-on, à l'autre de vouloir toujours tromper; et la finesse de l'Italien trouvoit de grands obstacles dans la défiance de l'Espagnol. Cependant le traité fut conclu d'une manière avantageuse. On garda le Roussillon et une partie de l'Artois; le roi d'Espagne Philippe IV renonça à ses prétentions sur l'Alsace, l'infante Marie-Thèrese fut accordée à Louis XIV. Ce mariage étoit depuis

L'infante
accordée
au roi.

long-temps le principal objet de la politique de Mazarin, qui prévoyoit l'inutilité des renonciations qu'on exigeroit de l'infante, en cas qu'il n'y eût point d'héritier mâle de la monarchie Espagnole. Marie-Thèrese renonça en effet à la succession; mais ses droits n'ont pas laissé de revivre, et sa postérité jouit maintenant de la couronne de ses pères.

Le rétablissement du prince de Condé fut une des conditions de la paix. Mazarin n'y auroit point consenti, si les Espagnols n'avoient paru disposés à donner au prince des places fortes dans les Pays-bas. Ne devoit-il pas plutôt s'empresser à faciliter le retour de ce grand homme, né pour la défense et pour la gloire de sa patrie? Un roi détrôné et fugitif, parent des rois de France et d'Espagne, l'infortuné Charles II, ne put obtenir qu'on fit mention de lui dans le traité. Les deux ministres, de peur d'offenser les Anglois, refusèrent même de le voir. Il fut cependant rétabli quelques mois après, par une de ces révolutions soudaines dont l'Angleterre fournit seule tant d'exemples. Un autre prince, que sa légèreté, son imprudence, sa mauvaise foi, avoient toujours rendu malheureux, Charles IV, duc de Lorraine, obtint la restitution de ses états; mais à condition qu'il n'auroit plus de troupes, et que les for-

Rétablissement de Condé.

Charles II,

Le duc de Lorraine.

tifications de Nanci seroient démolies.

Cette paix
glorieuse à
Mazarin.

Ainsi le traité des Pyrénées consumma le grand ouvrage de la paix, que celui de Westphaliè avoit déjà fort avancé. L'un et l'autre fait la gloire de Mazarin; gloire préférable en un sens à celle de Richelieu, dont la politique embrasa l'Europe pour laisser à son successeur le soin d'éteindre l'incendie.

1660.
Mariage du
roi. Son
goût pour
une Man-
cini.

Louis XIV alla recevoir son épouse sur les frontières d'Espagne. Avant les négociations, il étoit devenu amoureux d'une des nièces du cardinal. Ce ministre, dit-on, se flatta d'abord qu'il l'épouserait, et en parla un jour à la reine mère pour la pressentir, feignant de craindre ce que l'ambition lui faisoit apparemment désirer. *Si le roi étoit capable de cette indignité,* lui dit Anne d'Autriche, *je me mettrois avec mon second fils à la tête de la nation contre le roi et contre vous.*

1661.
Mort du
cardinal
Mazarin.

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, Mazarin, épuisé par le travail, mourut comme Richelieu avant l'âge de soixante ans. Autant l'un étoit naturellement fier, sublime et hardi, autant l'autre étoit souple, rusé, et circonspect. Il avoit procuré les plus grands établissemens à ses sept nièces, et le duché de Nevers à son neveu Mancini, dont la postérité et un des ornemens.

du royaume. (1) Ses richesses, qu'on fait monter à près de deux cents millions de notre monnoie actuelle, sont une preuve de l'avarice dont il étoit accusé. *Il faut quitter tout cela*, disoit-il en soupirant quand le médecin lui eut annoncé la mort. Les besoins de l'état rendoient cette opulence du ministre trop odieuse, pour n'être pas flétrie par le jugement du public. Du reste, les riches abbayes accumulées sur sa tête, outre l'évêché de Metz, étoient la principale source de cette opulence. Agité de remords à la fin de sa carrière, il fit au roi une donation de tous ses biens. Le roi la lui remit, comme il l'avoit sans doute prévu, et parut le regretter sincèrement, quoiqu'impatient d'exercer lui-même son autorité.

En 1655, après sa première campagne, il avoit montré par une action d'éclat com-
Le roi jaloux de l'autorité.
bien il en seroit jaloux. Le parlement s'étant assemblé au sujet de quelques édits, il entra dans la salle en habit de chasse, en bottes, le fouet à la main; et d'un ton de maître irrité et absolu, il ordonna de rompre l'as-

(1) En saisissant cette occasion de rendre publique ma reconnaissance, pour les bontés dont m'honore M. le duc de Nivernois, je ne crains pas qu'on me soupçonne de donner ici la moindre atteinte à la vérité historique.

semblée, et défendit d'en faire de nouvelles. Ses ordres furent dans la suite accompagnés de toute la dignité royale, et n'en furent que plus respectés.

Il gouverne par lui-même.

Le temps étoit venu où la France devoit changer de face. Deux ministres tout-puissans l'avoient gouvernée avec empire sans faire son bonheur. Partagés entre leurs intérêts particuliers et ceux de la nation, en lui procurant de la gloire ils l'avoient laissée plus pauvre, moins florissante, qu'elle ne l'étoit sous Henri IV. Mais on vit bientôt ce que peut un roi, qui joint à la noblesse des sentimens la pénétration de l'esprit et l'application aux affaires. Dès que Louis XIV voulut régner, il devint l'idole des François, et excita l'admiration de l'Europe. Presqu'aucun souverain ne se distinguoit alors par un mérite personnel. La fille de Gustave Adolphe, Christine reine de Suède, avoit abdicqué sa couronne en 1654, pour aller cultiver dans Rome la philosophie et les beaux-arts; exemple singulier, qui lui attira de la part des gens de lettres plus d'éloges que n'en méritoient sa conduite et son caractère; car la véritable gloire des rois consiste à faire le bien des peuples. On ne s'attendoit point qu'un monarque de vingt-deux ans, aimant les plaisirs, ayant à peine une teinture de politique, si longtemps soumis aux volontés de Mazarin,

Christine
reine de
Suède.

voulût se charger des rênes de l'état, et fût capable de les soutenir. Sa résolution étoit prise : il l'exécuta sur le champ.

Au premier conseil qui se tint après la mort du ministre, il déclara qu'il vouloit tout voir par lui-même, et défendit de rien faire sans ses ordres. *La face du théâtre change*, ajouta-t-il; *j'aurai d'autres principes dans le gouvernement de mon état, dans la régie de mes finances, et dans les négociations au-dehors, que n'avoit feu M. le cardinal. Vous savez mes volontés; c'est à vous maintenant, messieurs, de les exécuter.* Dès ce moment,

le conseil prit une forme respectable. Mazarin l'avoit en quelque sorte avili, en le tenant dans sa chambre, pendant qu'on le rasoit, qu'on l'habilloit, ou qu'il badinoit avec un oiseau ou une guenon. Le roi aimoit l'ordre et la décence dans les choses les plus communes.

Une des plus dangereuses plaies du royaume étoit l'épuisement des finances, également funeste, et au prince dont il traverse les desseins, et aux sujets sur lesquels il attire des impôts. Louis sentoit le besoin pressant d'y remédier. Les déprédations du surintendant Fouquet, aussi prodigue que Mazarin étoit avare aux dépens de l'état, l'avoient décidé à le perdre. Il le fit arrêter après l'avoir comblé de caresses. La crainte

Louis
parle en
maître.

Le conseil
devient
respectable.

Disgrâce
de Fouquet

Colbert
contrô-
leur-géné-
ral.

d'une révolte peu vraisemblable fut le motif de cette étrange dissimulation. Colbert, l'un des auteurs de la ruine de Fouquet, lui succéda sous le titre de contrôleur-général des finances, et l'on abolit la charge de surintendant. Beaucoup de zèle, d'application, de sagacité, rendoit ce ministre digne du choix de Louis XIV. Les impôts furent d'abord considérablement diminués; et le commerce devint en peu de temps une source de richesses. Après trois années de procédures, on condamna le surintendant à un bannissement, qui fut commué en prison perpétuelle. L'académicien Péliçon eut le courage de le défendre, tandis que la plupart de ses amis l'abandonnoient dans la disgrâce. Ce trait de générosité ornera toujours les fastes de la littérature.

1662. Les occasions développent le caractère des hommes. Le roi, naturellement fier, passionné pour la gloire, dont il n'avoit pas des idées parfaitement justes, fit bientôt connoître à quel point il vouloit être respecté au-dehors. Son ambassadeur à Londres ayant été insulté par celui d'Espagne, qui lui disputoit le pas, il mença Philippe IV son beau-père de reprendre les armes contre lui s'il ne réparoit cette insulte. Depuis Philippe II, la monarchie Espagnole languissoit, foible et pauvre avec tous les trésors du nouveau monde. Le roi d'Espagne

Louis hu-
milie le roi
d'Espagne.

pagne eut la sagesse de plier. Un ambassadeur extraordinaire qu'il envoya exprès à Louis XIV, déclara publiquement que les ministres Espagnols ne concourroient plus avec ceux de France.

Un pape lui-même, Alexandre VII, fut contraint de s'humilier devant le jeune monarque. Les laquais du duc de Créqui, ambassadeur de France, avoient attaqué quelques soldats de la garde Corse. Ces sortes de violences n'étoient alors que trop ordinaires aux François, dont la pétulance et l'audace bravoient souvent toute discipline. Les Corses furieux assiégèrent l'hôtel de l'ambassadeur, et lui tuèrent quelques domestiques. On tira même sur lui : on attaqua le carrosse de l'ambassadrice au milieu des rues. A cette nouvelle, le roi demanda satisfaction au pape. La cour de Rome veut gagner du temps pour se tirer d'embarras. Mais on se saisit d'Avignon ; moyen facile de lui arracher ce qu'on désiroit. Alexandre envoya le cardinal Chigi son neveu demander pardon au roi ; il fallut casser la garde Corse, et élever une pyramide en mémoire de cet événement. Tant de vigueur, dans les affaires médiocres, annonçoit aux princes de l'Europe ce qu'ils devoient attendre d'un jeune roi, si délicat sur le point d'honneur.

Affaire de Rome.

1664.

Le pape s'humilie devant le roi.

Il acquit une gloire plus solide en secou-

Acquisi- tion de Dunker- que. rant l'empereur contre les Turcs, et en procurant au royaume des avantages réels. Charles II lui vendit Dunkerque [cinq millions (à vingt-six livres dix sous le marc d'argent)]. Ce port, par les ouvrages immenses qu'on y fit, devint un objet de jalousie et de terreur pour l'Angleterre, qui ne pardonna jamais à Charles un marché contraire au bien de la nation. Les finances que Colbert avoit rétablies, mettoient Louis XIV en état de former les plus grands desseins.

Savans récompensés. Déjà il faisoit renaître le siècle d'Auguste par les bienfaits prodigués aux gens de lettres, même dans les pays étrangers. (1)

Canal de Languedoc. Il faisoit commencer ce merveilleux canal du Languedoc, qui joint les deux mers, malgré les montagnes qui les séparent; il fondeoit la compagnie des Indes; il établissoit des manufactures propres à enrichir le royaume; il créoit une nouvelle marine, d'autant plus nécessaire que la Hollande et l'Angleterre couvroient l'Océan de vaisseaux, tandis que la France en avoit à peine quinze ou seize. Sa politique veilloit en même temps

Marine créée.

(1) Colbert écrivit à Vossius : *Quoique le roi ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, et m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de son estime et un gage de sa protection.*

sur les affaires de l'Europe, et n'attendoit que l'occasion de se signaler par des entreprises éclatantes. Il ambitionnoit surtout cette espèce de gloire qui coûte trop de larmes à l'humanité, la gloire des conquérans; l'occasion de l'acquérir se présenta bientôt.

Après la mort de Philippe IV, on prétendit en France que la reine Marie-Thérèse d'Autriche, sa fille du premier lit, avoit des droits sur le Brabant, à l'exclusion du nouveau roi d'Espagne, Charles II, enfant du second lit. « Si les causes des rois, dit » M. de Voltaire, pouvoient se juger par » les lois des nations à un tribunal désintéressé, l'affaire eût été un peu douteuse ». Elle parut certaine à ceux que Louis chargea de l'examiner. On n'eut point d'égard aux renonciations faites par la reine; on se plaignoit de la cour de Madrid, qui n'avoit point payé sa dot. Les droits respectifs furent discutés dans divers ouvrages publiés en France et en Espagne; mais les armes devoient décider le procès. Un monarque absolu, riche et bien servi, étoit sûr de vaincre l'Espagne, que gouvernoit le P. Nitard, jésuite Allemand, confesseur de la reine mère, maître de l'esprit de sa pénitente, maître de l'état.

Le marquis de Louvois, ministre de la guerre, admirable dans cette partie, ap-

1667.
Guerre
contre
l'Espagne.

Louvois,
ministre
de la guer-
re.

Conquête
du roi en
Flandre.

planit toutes les difficultés de la conquête. Il établit des magasins pour la subsistance des troupes ; méthode excellente , inconnue dans des siècles moins heureux. Le roi , ayant sous lui le maréchal de Turenne avec des troupes parfaitement disciplinées , se rend maître en une seule campagne de presque toute la Flandre. Lille , la plus forte place du pays , ne soutint que neuf jours de siège. A peine le vainqueur s'est-il délassé de ses fatigues , qu'il va fondre sur la Franche-Comté , au cœur de l'hiver. Condé le suit dans cette expédition. La province est conquise en trois semaines. Il s'y trouva des traîtres que l'argent de France avoit corrompus. Rien ne résista. Dole même , qui s'étoit si bien défendue contre le père du grand Condé , fut prise par Louis XIV le quatrième jour du siège.

1668.
Conquête
de la Fran-
che-Comté

Triple al-
liance con-
tre Louis.

Ces rapides conquêtes ne pouvoient manquer de lui faire des ennemis. Elles annonçoient une ambition et une puissance capables d'alarmer toute l'Europe. La Hollande craignit le voisinage des François , dont le secours lui avoit été si avantageux jusqu'alors. Elle se ligua tout-à-coup avec l'Angleterre son ennemie , et avec la Suède long-temps amie de la France , en faveur de l'Espagne , contre qui elle avoit toujours combattu. C'est ainsi que la politique rompt tous les liens , et en forme de nouveau au gré

de l'intérêt présent. Le roi prévint les effets de cette triple alliance, en offrant la paix à l'Espagne. Elle fut signée à Aix-la-Chapelle. On rendit la Franche-Comté; mais on garda toutes les conquêtes de Flandre, Charleroi, Ath, Douai, Lille, Oudenarde, Courtrai, Armentières, etc.

Traité
d'Aix-la-
Chapelle.

Vauban avoit déjà fortifié quelques-unes de ces places selon sa nouvelle méthode. Ce grand ingénieur, au lieu d'élever les fortifications comme on faisoit autrefois, les mettoit presque au niveau de la campagne. Moins exposées au canon, elles rendoient les approches de l'ennemi plus difficiles. L'art de la guerre se perfectionnoit tous les jours; mais les autres peuples profitèrent de l'exemple des François.

Vauban.

Si Louis inspiroit la terreur aux étrangers, il travailloit sans relâche à rendre le royaume plus florissant. Les beaux arts excités par ses bienfaits, augmentèrent les richesses et le bonheur de la nation. Paris devint un séjour délicieux et magnifique. Toutes les rues furent pavées, éclairées de lanternes pendant la nuit. Une police exacte pourvut à la sûreté des habitans. On avoit ordonné sous Henri IV que les spectacles commenceroient en hiver à deux heures après midi; tant les boues, l'obscurité et les voleurs rendoient la ville impraticable sur la fin du jour. Le bel ordre qu'on y voit régner en

police dans
Paris.

tout temps n'est pas le moindre ouvrage de Louis XIV.

Invalides.
Versailles,
etc.

Il fondoit les Invalides ; il forçoit la nature à Versailles avec trop de dépenses ; il relevoit la splendeur du trône par des fêtes somptueuses, sans perdre de vue les affaires de l'Europe. Un secours de sept mille hommes qu'il envoya à Candie, retarda plus de trois mois la prise de cette importante place, dont les Turcs faisoient le siège. Les autres princes eurent à rougir d'un exemple de générosité qu'aucun n'imita.

Secours à
Candie.

Le roi irri-
té contre la
Hollande.

Excessivement jaloux de sa gloire, il ne pardonnoit pas aux Hollandois d'avoir osé contrarier ses desseins. La fierté républicaine de leur ambassadeur, Van-Beuning, l'avoit choqué dans le temps qu'on négocioit le dernier traité avec l'Espagne. C'est lui qui, à cette question d'un ministre, *ne vous fiez-vous pas à la parole du roi ?* répondit librement : *j'ignore ce que veut le roi, je considère ce qu'il peut.* L'insolence des gazetiers de Hollande, et quelques médailles orgueilleuses frappées dans le pays, parurent un attentat contre la personne de Louis XIV. Cette république, si foible par elle-même et par la stérilité de ses campagnes, étoit devenue, par l'industrie et le commerce, assez puissante pour s'enorgueillir. Ses conquêtes, ses établissemens dans les Indes orientales, une marine

Etat de
cette répu-
blique.

prodigieuse, lui faisoient disputer aux Anglois l'empire de l'Océan, et ses flottes avoient souvent combattu celles d'Angleterre pour le vain honneur du pavillon. Elle cessa de ménager la France, lorsqu'elle put se passer de son appui, et qu'elle se crut intéressée à se liguier contre son pouvoir.

Louis se croyant offensé ne daigna point demander satisfaction aux états. La modération lui eût attiré des éloges : il aimoit mieux faire éclater sa grandeur par une vengeance terrible. Résolu de subjuguier la Hollande, il détache d'abord de ses intérêts le roi d'Angleterre, Charles II, prince voluptueux et prodigue, que le besoin d'argent rendoit fort traitable. La Suède gagnée aussi renonce à la triple alliance. Toutes les mesures étant prises, avec autant de secret que d'activité, on déclare et l'on commence la guerre.

Près de deux cents mille hommes étoient destinés à conquérir un petit état, qui n'avoit qu'environ vingt-cinq mille soldats pour sa défense. Le roi y entra, suivi de son frère, de Condé, de Turenne, de Luxembourg, de Vauban, de Louvois, etc. répandant de loin la terreur et le désespoir. Le passage du Rhin, célébré peut-être avec trop d'emphase, fut une action moins périlleuse que brillante. Les chaleurs avoient rendu guéable un bras de ce fleuve. La cavalerie

Ligue contre elle avec Charles II.

1672.
Invasion de la Hollande.

Passage du Rhin.

ne trouva qu'un espace médiocre à nager, et dissipa sans peine quelques troupes qui gardoient la rive. L'infanterie passa ensuite sur un pont de bateaux. On perdit le jeune duc de Longueville; mais il se fit tuer par sa faute. Quoique les ennemis demandassent quartier, il tira sur eux, en criant : *point de quartier pour cette canaille*. Aussitôt partit une décharge qui le coucha sur le carreau.

Campagne
étonnante.

La rapidité des succès de cette campagne tient du prodige. Trois provinces (Utrecht, Overissel et Gueldres) et plus de quarante places fortifiées furent conquises en peu de mois. Amsterdam voyoit presque les François à ses portes. Malgré le prince d'Orange, opposé au grand pensionnaire Jean de Wit, les états implorèrent la clémence du vainqueur. Les conditions de paix qu'il proposa parurent accablantes à un peuple libre, dont le courage, comme il arrive ordinairement, fut ranimé par le désespoir. Exiger le rétablissement de la religion catholique, tout le pays au-delà du Rhin, des places au centre même de la république, c'étoit forcer les Hollandois à vaincre ou à mourir.

Le prince
d'Orange,
stathouder

Jean de Wit, que ses longs services devoient faire respecter, devint odieux pour avoir désiré la paix. L'injuste fureur de la populace l'immola cruellement à la haine

du prince d'Orange, nommé stathouder, quoique le stathoudérat eût été nouvellement aboli. On ne pensa plus qu'à sauver la république, ou à s'ensevelir sous ses ruines. On perça les digues de la mer; on s'exposa par cette inondation aux plus dures incommodités; une pinte d'eau douce se vendit jusqu'à six sous: mais l'amour de la liberté et de la patrie rend tout supportable. Tandis que la Hollande étoit sous les eaux ou entre les mains des François, les flottes Hollandoises combattirent souvent celles de France et d'Angleterre, et le fameux amiral Ruyter soutint la gloire de sa nation.

Cependant l'empereur Léopold, le roi d'Espagne Charles II, la plupart des princes de l'empire, alarmés des conquêtes de Louis XIV, s'unirent avec la Hollande pour arrêter un torrent qui sembloit menacer l'Europe entière. Le roi d'Angleterre fut comme forcé par son parlement de faire la paix. On se repentit alors de n'avoir pas, suivant le conseil de Condé et de Turenne, démoli cette multitude de places dont les garnisons devoient trop affoiblir l'armée. Louis, après le siège de Maestricht, où il mérita beaucoup de gloire, eut le chagrin d'abandonner les trois provinces qu'il venoit de subjuguier rapidement. Une grande partie de l'Europe lui tomboit sur les bras; mais ce fut pour

1673.
Evacuation
de la Hol-
lande.

lui un nouveau sujet de triomphes. Il sut se défendre et faire encore des conquêtes.

1674.
Conquête
de la Fran-
che-comté

Turenne
dans le Pa-
latinat,

La Franche-Comté, soumise pour la seconde fois en six semaines, fut enlevée sans retour à la monarchie Espagnole, sous laquelle cette province formoit une espèce de république, contente de sa pauvreté en jouissant de ses privilèges. Du côté de l'Allemagne, Turenne, avec une armée fort inférieure à celle des ennemis, déconcerta toutes leurs mesures, et remporta des avantages considérables. La dévastation du Palatinat, où deux villes et vingt-cinq villages furent impitoyablement réduits en cendres, vengea les François des cruautés qu'on avoit exercées sur quelques particuliers. Le ministre avoit ordonné cette vengeance; le vertueux Turenne en fut malgré lui l'instrument.

Condé
contre le
prince
d'Orange.
Bataille de
Senef.

Condé tenoit tête dans les Pays-bas au prince d'Orange, plus fort de moitié par le nombre de ses troupes. La sanglante bataille de Senef fit périr des hommes sans produire de bien. Au rapport des curés, on enterra vingt-cinq mille cadavres dans un espace de deux lieues. Le prince François eut trois chevaux tués sous lui: Il ne ménagea pas plus sa personne que ses troupes. *C'est tout au plus une nuit de Paris*, dit-il au sujet de la boucherie de Senef. Turenne disoit avec beaucoup plus de rai-

son, qu'il falloit trente ans pour faire un soldat. Toutes ces horreurs de la guerre tombent sur le genre humain, victime trop peu regrettée de l'ambition des rois et de la gloire des héros. De part et d'autre on chanta des *Te Deum*, avec beaucoup plus de raisons de pleurer que de se réjouir.

L'empereur avoit opposé au maréchal de Turenne le célèbre général Montécuculli. Ces deux rivaux, après avoir excité l'admiration de l'Europe, par des marches et des campemens plus glorieux que des victoires, étoient sur le point d'en venir à une action décisive, lorsque Turenne fut tué d'un coup de canon, en examinant la place d'une batterie. Le même boulet ayant emporté le bras du marquis de Saint-Hilaire, lieutenant-général, son fils courut à lui tout éploré. *Mon fils, s'écria Saint-Hilaire, ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, c'est ce grand homme.* Turenne méritoit un pareil éloge, autant par les qualités de son âme, que par la supériorité de ses talens. Il avoit abjuré le calvinisme en 1668. Les protestans désolés de sa conversion ne la crurent point sincère. On soupçonna qu'il aspiroit à la dignité de connétable; mais sa franchise et sa noble simplicité le mettoient à l'abri de ces malignes conjectures. Si l'amour lui fit faire des fautes, même sur le retour de l'âge, il les couvrit de tant de

1675.

Mort de
Turenne.

vertus , aussi-bien que les égaremens de sa jeunesse , qu'à peine trouve-t-on dans notre histoire un guerrier digne de lui être comparé. Louvois étoit jaloux de ce héros , et se réjouit de sa mort , dont il auroit dû être affligé en ministre comme en citoyen.

Dernière
campagne
de Condé.

Malgré la consternation que la mort de Turenne répandit dans toute l'armée , le comte de Lorges fit une retraite honorable. Cependant Montécuculli passa le Rhin , pénétra en Alsace. Le grand Condé marcha contre lui et l'arrêta. Renonçant ensuite au commandement , que sa santé ne lui permettoit plus de soutenir , il alla jouir dans la retraite de lui-même , de sa gloire , des sciences , des lettres et des beaux-arts. Cette même année , Montécuculli quitta le service de l'empereur , parce que , dit-il , un homme qui avoit combattu les Condé et les Turenne ne devoit pas compromettre sa réputation contre des généraux commençans.

Telle étoit la force du gouvernement , les ressources du ministère , l'habileté des généraux , la discipline et le courage des troupes , que la France conserva sa supériorité jusqu'à la fin de cette guerre , quoique le maréchal de Créqui eût été battu à Consarbruk ; malheur qu'il répara par deux campagnes glorieuses. La Sicile révoltée contre l'Espagne s'étant livrée aux François , Ruyter vint au secours des Espagnols ;

1676,77.
Succes de
la France.

mais il trouva dans le célèbre Duquesne un émule redoutable. Notre flotte fut trois fois victorieuse, et la Hollande perdit Ruyter, que Louis XIV lui-même honora de ses regrets. De mousse et valet de vaisseau, il étoit devenu par son mérite l'un des premiers hommes de la république; et la bassesse de son origine donna un nouveau lustre à sa renommée. Le roi fit deux campagnes en Flandre, aussi glorieuses que les premières. Son frère, quoiqu'énervé par la mollesse, signala aussi sa valeur. La prise de Valenciennes (1), de Cambrai, de Saint-Omer, et la bataille de Cassel, gagnée par le duc d'Orléans sur le prince d'Orange, sont les événemens mémorables de l'année 1677.

Ruyter.

Mot flat-
teur de Ra-
cine au roi.

Louis de retour à Versailles dès le mois de mai, dit à Racine et à Despréaux, ses historiographes : *je suis fâché que vous ne soyez pas venus à cette dernière campagne : vous auriez vu la guerre, et votre voyage n'eût pas été long. Votre majesté*, répondit Racine, *ne nous a pas*

(1) Valenciennes, place extrêmement forte, défendue par une bonne garnison, fut emportée d'assaut, après sept à huit jours de tranchée ouverte. Vauban persuada, contre l'avis du ministre et de cinq maréchaux, de faire l'attaque en plein jour. Les mousquetaires y firent des prodiges de valeur, et même d'habileté.

donné le temps de faire faire nos habits.
Réponse ingénieuse, où l'on reconnoît l'art si commun à la cour d'assaisonner finement la flatterie. Ce grand poëte étoit peut-être trop courtisan pour bien remplir les devoirs d'historien. Aussi n'a-t-il rien laissé de considérable sur Louis XIV. L'histoire des rois, à parler en général, ne doit pas s'écrire sous leurs yeux.

1678. Paix de Nimègue.
Le roi triomphoit de tous côtés, ou par lui-même, ou par ses généraux. Quoiqu'il eût évacué la Sicile, que la licence des François avoit souvent révoltée, le succès de ses armes le rendoit l'arbitre de l'Europe. Il lui donna la paix, et en imposa les conditions. Le traité de Nimegue fut son ouvrage. Les Hollandois seuls, qui avoient conclu les premiers séparément, ne perdirent aucune de leurs villes. L'Espagne céda la Franche-Comté et une grande partie de la Flandre. L'empereur céda Fribourg, dont Créqui s'étoit emparé. Le jeune duc de Lorraine, successeur de Charles IV, devoit être rétabli dans ses états, mais à des conditions qu'il eut le courage de refuser, aimant mieux vivre dépouillé et fugitif, que de subir la loi de Louis XIV.

Le prince d'Orange attaque après le traité.

Quatre jours après que le traité de Nimegue eut été signé avec la Hollande, le prince d'Orange, qui pouvoit en être instruit, qui du moins ne pouvoit douter que

la paix ne fût très-prochaine, vint à la tête de cinquante mille hommes attaquer près de Mons le maréchal de Luxembourg. Cet élève du grand Condé, ayant reçu la nouvelle de la paix, ne s'attendoit à rien moins qu'à une bataille. Il eut la gloire de repousser l'ennemi, et le prince d'Orange ne put se justifier aux yeux du public d'avoir prodigué le sang humain par une cruelle et stérile ambition.

Louis étoit alors au comble de la grandeur. On lui donna en France le surnom de grand; l'Europe jalouse n'osa réclamer contre ce titre. La paix, dont il avoit prescrit les conditions, ne l'empêcha point d'étendre encore ses domaines. Deux chambres établies à Metz et à Brisac, pour réunir à la couronne toutes les anciennes dépendances des trois évêchés et de l'Alsace, enlevèrent par leurs arrêts un grand nombre de seigneuries à des souverains qui en jouissoient depuis long-temps.

Strasbourg conservoit sa liberté; ville puissante, d'autant plus redoutable, qu'ayant un pont sur le Rhin, elle ouvroit aux ennemis l'entrée du royaume. Louvois entreprend de la réduire. Il traite avec les magistrats, gagne les uns, intimide les autres. En même temps une armée Française menace Strasbourg. Le traité de reddition est conclu, malgré les gémissemens d'un peu-

Chambres
de Metz et
de Brisac.

1681.
Reddition
de Stras-
bourg.

ple républicain. Bientôt cette grande place fortifiée par Vauban devint le rempart de la France du côté de l'Allemagne.

1682.
Bombardement
d'Alger.

Colbert avoit mis la marine dans un état si florissant, que le roi ordonna de faire baisser pavillon à tous les vaisseaux Espagnols. Il avoit soixante mille matelots. L'Angleterre ni la Hollande n'en pouvoient entretenir un si grand nombre. Les corsaires qui infestoient la méditerranée disparurent devant ses escadres. Duquesne alla bombarder Alger. On fit usage pour la première fois des galiotes à bombes, inventées par un François (Bernard Renaud), mais dont les ennemis profitèrent à leur tour contre la France. Jusqu'alors on n'avoit pas cru possible que les mortiers jouassent avec effet sur une machine flottante. Alger, après avoir été foudroyée, envoya faire des soumissions. Tunis et Tripoli subirent le même sort.

1684.
Bombardement de
Gênes.

Mécontent de Gênes, qui avoit vendu de la poudre aux corsaires, le roi lui fit sentir comme à eux tout le poids de sa vengeance. Quatorze mille bombes écrasèrent une grande partie de cette ville superbe. Il fallut que le doge vînt en personne demander grâce. Au milieu des magnificences de Versailles, interrogé sur ce qu'il y trouvoit de plus singulier, il répondit : *c'est de m'y voir*. M. de Voltaire ajoute,

Le doge à
Versailles.

qu'il fut charmé de la politesse du monarque, et blessé de la fierté des ministres. *Le roi*, disoit-il, *ôte à nos cœurs la liberté par la manière dont il nous reçoit ; mais ses ministres nous la rendent.* Il étoit plus glorieux à Louis XIV de mériter cet éloge, que de voir à ses pieds le chef d'une république, traitée avec tant de rigueur pour une faute qui paroît légère.

Cependant le pape Innocent XI, vertueux, mais altier et inflexible, bravoit ce monarque si redoutable. Ils étoient brouillés depuis long-temps au sujet de la régale. C'est un droit particulier aux rois de France, qui remonte jusqu'aux temps les plus reculés, par lequel ils perçoivent les revenus des évêchés vacans, et nomment pendant la vacance aux bénéfices dépendans de l'évêché. Quelques églises se prétendoient exemptes de ce droit : Louis XIV déclara par un édit, en 1673, que la régale s'étendoit à tout le royaume. Les évêques d'Alet et de Pamiers, célèbres par leur opposition au formulaire concernant Jansénius (nous en parlerons ailleurs), osèrent seuls se roidir contre l'autorité, et, ce qu'il y a de plus singulier, furent soutenus par Innocent XI, quoique rebelles au décret d'un pape. La dispute s'échauffa ; l'assemblée générale du clergé en 1682 prit le parti de la cour.

Démêlés
avec Inno-
cent XI.

Le pape ayant condamné cette démar-

Les quatre
articles du
clergé.

che, on saisit l'occasion d'examiner les droits et les prétentions du pape même; et l'assemblée se signala par ces quatre fameux articles, où fut exposée la doctrine de l'église Gallicane. Ils portent en substance, 1^o. que la puissance ecclésiastique n'a aucun pouvoir sur le temporel des princes; 2^o. que le concile général est supérieur au pape, comme le concile de Constance l'a décidé; 3^o. que les coutumes et les lois reçues dans l'église Gallicane doivent être maintenues; 4^o. que le jugement du souverain pontife, en matière de foi, n'est infallible qu'après le consentement de l'église. Des vérités que le simple bon sens, joint à une connoissance médiocre de l'antiquité, fait sentir à tout homme non prévenu, parurent alors des décisions hardies. A Rome, elles étoient taxées d'erreurs, et les préjugés ultramontains, qui avoient inspiré la ligue n'étoient pas encore étouffés dans tout le royaume. L'affaire fit beaucoup de bruit : elle n'en feroit point de nos jours.

Roideur
du pape.

Innocent XI, plus irrité que jamais, condamna les propositions du clergé, et refusa des bulles à tous les évêques nommés par le roi. Cette inflexible roideur pouvoit produire une scission. Plusieurs parloient déjà d'établir en France un patriarche indépendant de Rome. La religion du roi

l'empêcha toujours d'en venir à cette extrémité.

Mais il étoit trop fier pour céder au pape. Affaires des franchises. Celui-ci vouloit abolir les franchises des ambassadeurs, dont les hôtels, et même les quartiers d'alentour, étoient comme un asile inviolable. Voleurs, assassins, s'y mettoient à couvert de la justice. Un tel abus dans la capitale du monde chrétien ne subsistoit que parce que l'honneur des couronnes y paroissoit intéressé. L'empereur, les rois d'Espagne et de Pologne se rendirent aux vœux d'Innocent. Louis déclara, dit-on, au nonce, que *jamais il n'avoit pris pour règle l'exemple d'autrui, et que c'étoit à lui à servir d'exemple.* Cette hauteur fut soutenue par des effets.

Le marquis de Lavardin, nouvel ambassadeur de France, entra dans Rome en 1687 avec un cortège de gens de guerre, et affecta de braver le pontife, qui avoit supprimé absolument les franchises. Les censures dont il fut frappé ne servirent qu'à aigrir le roi. On s'empara d'Avignon. Si Louis XIV avoit eu moins de respect pour le saint siège, l'imprudence du pape lui eût sans doute attiré de plus grands malheurs. La France, dans l'opinion des politiques, ne tenoit plus à Rome que par un fil prêt à se rompre.

Dans le temps même de ces violens dé-

Projet de détruire le calvinisme mêlés avec Innocent XI, Louis signala son zèle pour la catholicité, en portant le coup mortel au calvinisme. Depuis la prise de la Rochelle, les calvinistes, hors d'état de former des factions, jouissoient paisiblement de leurs privilèges sans inquiéter le gouvernement. Leur génie séditieux avoit fléchi sous l'autorité suprême. Le monarque ne les craignoit point, et profitoit de leurs services. Mais on lui persuada aisément que sa gloire et l'intérêt de la couronne demandoient l'extinction de l'hérésie, qu'il pouvoit tout, que tout céderoit à sa volonté. Plein de ces idées flatteuses, ambitionnant d'ailleurs le mérite de servir la religion malgré ses griefs contre le pape, il commença par gêner les protestans, par restreindre de plus en plus leur liberté, et employa bientôt la violence, qui ne supplée jamais à la persuasion.

Violences contre les calvinistes

Des missionnaires envoyés dans les provinces, et l'argent distribué aux convertis, ne produisant pas un effet assez rapide, on envoya des troupes pour inspirer la terreur. Le chancelier le Tellier et Louvois son fils étoient naturellement portés aux voies dangereuses du despotisme. La mort de Colbert (1), qui avoit protégé les calvi-

(1) Colbert mourut en 1683. C'est à lui principalement que le royaume devoit sa splendeur et

nistes comme citoyens , laissoit à ces deux ministres tout pouvoir de suivre leur penchant. Louvois s'exprima ainsi dans les lettres écrites de sa main : *Sa majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion ; et ceux qui auront la sottise gloire de vouloir demeurer les derniers , doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité ;* comme si la façon de penser dépendoit d'un ordre de la cour.

Les troupes chargées de la commission , les dragons surtout , ne l'exécutèrent que trop bien. L'Europe retentit des plaintes excitées par leurs violences. Dans les églises protestantes , la *dragonade* étoit comparée aux persécutions de l'ancienne église. Cette rigueur produisit l'effet ordinaire ; elle changea d'abord en enthousiasme le zèle des calvinistes. Ils ne regardoient leur patrie que comme une nouvelle Babylone ; et plus on prenoit de précautions pour les empêcher de s'enfuir , plus ils se croyoient obligés de rompre leurs fers.

Dragonade
et ses effets

ses richesses ; mais comme la guerre et les dépenses excessives de la cour l'avoient enfin obligé d'employer des moyens extraordinaires , qu'il ne goûtoit point , le peuple oubliant ce qu'il avoit fait de bien , s'emporta jusqu'à vouloir outrager son cadavre.

Enfin Louis XIV. révoque le fameux édit de Nantes donné par Henri IV, et confirmé par Louis XIII. La liberté de conscience est ôtée aux protestans, leurs temples sont démolis, et les enfans arrachés des bras de leurs pères et mères, pour être élevés dans la religion catholique. Les défenses de sortir du royaume, les gardes répandus en foule sur les côtes et les frontières, l'amour du pays natal, les liens du sang, l'intérêt de la fortune, rien ne peut arrêter des hommes qu'entraîne le fanatisme ou le désespoir. Ils désertent par milliers. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, leur tendent les bras. Ils y emportent des sommes immenses, une industrie plus précieuse encore, les manufactures qui enrichissoient le royaume. En peu d'années la France perdit environ cinq cents mille citoyens, quelques uns disent huit cents mille : perte difficile à réparer.

Réflexions
sur cette
affaire.

C'étoit sans doute un grand bien que de rétablir l'uniformité de culte et de croyance. Mais c'étoit un grand mal, et pour le roi, et pour la religion même, que d'allumer la haine d'une infinité de François, devenus dès-lors les plus implacables ennemis de la patrie et de l'église. Plusieurs, par esprit de zèle, ont admiré cette démarche de Louis XIV. La politique humaine, en balançant le pour et contre, préfère la conduite de

1685.
Révoca-
tion de
l'édit de
Nantes.

Désertion
des protes-
tans.

Henri IV. Il est impossible d'ailleurs de concilier avec les maximes évangéliques, bien différentes de celles de l'impitoyable Louvois, des cruautés qui révoltent au lieu de convertir. Ce ne fut qu'après ces vexations que les calvinistes remuèrent dans l'état.

La reine Christine écrivit de Rome, où elle avoit abjuré le protestantisme : *je considère aujourd'hui la France comme un malade à qui on coupe bras et jambes, pour le guérir d'un mal qu'un peu de pitié et de douceur auroit entièrement guéri; mais je crains fort que ce mal ne s'aigrisse et ne devienne enfin incurable*, etc. Cette princesse affectoit pourtant beaucoup de zèle pour la religion catholique; et le meurtre de son grand écuyer Monaldeschi, qu'elle fit assassiner en 1657 dans la galerie de Fontainebleau, étoit une preuve de son penchant au despotisme.

La hauteur et la puissance du roi, ses entreprises en pleine paix, les confiscations sur ses voisins, la conquête de Strasbourg, suivie en 1683 du bombardement de la prise de Luxembourg, sans parler de la proscription du calvinisme, lui firent presque autant d'ennemis, qu'il y avoit de princes en Europe. Le plus dangereux de tous, soit par son excessive ambition, soit par sa profonde politique, c'étoit Guillaume prince

Paroles de
Christine.

1687.
Ligue
d'Augs-
bourg.

d'Orange , méprisé des François , parce qu'il n'étoit point heureux à la guerre , mais qui leur apprit bientôt de quoi son génie le rendoit capable. Il fut le moteur de la fameuse ligue projetée secrètement à Augsbourg en 1686 , et conclue à Venise l'année suivante. L'empereur et la plus grande partie de l'empire , le roi d'Espagne , la Hollande , le duc de Savoie , presque toute l'Italie , s'unirent contre la France. Innocent XI , aussi fier que Louis XIV dont il éprouvoit alors le ressentiment , secondoit par ses intrigues celles du prince Hollandois. On vit un pape et un protestant , sans agir de concert , travailler avec le même zèle à l'abaissement du roi très-chrétien.

1688.
Siège de
Philips-
bourg par
le dauphin

Dès que Louis sut qu'on vouloit l'attaquer , il porta les premiers coups. Le dauphin , nommé *Monseigneur* , fut chargé d'aller prendre Philipsbourg , qui étoit la clé de l'Allemagne. *Mon fils* , lui dit le roi à son départ , *en vous envoyant commander mes armées , je vous donne les occasions de faire connoître votre mérite ; allez le montrer à toute l'Europe , afin que quand je viendrai à mourir , on ne s'aperçoive pas que le roi soit mort.* Le dauphin se montra digne en effet de sa confiance. Adoré des troupes , chéri de tout le monde , plein de douceur et de courage , mais d'un courage prudent tel que

que celui de son père , la gloire qu'il acquit par la prise de Philipsbourg causa une joie universelle dans le royaume.

Le duc de Montausier son gouverneur , Comment Montausier le félicite. homme d'une vertu rare , lui écrivit après cet événement : *Monseigneur , je ne vous*

fais point de compliment sur la prise de Philipsbourg : vous aviez une bonne armée , des bombes , du canon , et Vauban. Je ne vous en fais point aussi sur ce que vous êtes brave : c'est une vertu héréditaire dans votre maison ; mais je me réjouis avec vous de ce que vous êtes libéral , généreux , humain , et faisant valoir les services de ceux qui font bien.

Montausier pouvoit se féliciter d'avoir cultivé avec fruit les vertus de son élève. Les leçons de Bossuet son précepteur , et d'Huet sous-précepteur , produisirent moins d'effet. On lit dans les lettres de madame de Maintenon , que le dauphin *savoit à cinq ou six ans mille mots latins , et pas un quand il fut maître de lui.*

Il n'y avoit encore qu'une première étin- Jacques II. haï et sur le point d'être détrôné. celle de guerre. La révolution qui précipita du trône les Stuart acheva l'embrasement.

Charles II avoit laissé la couronne d'Angleterre à Jacques II son frère , devenu catholique , par conséquent odieux à ses peuples , d'autant plus que se croyant absolu ou voulant l'être , il ne ménageoit point leur

religion ni leur liberté. Des évêques Anglois mis en prison, un nonce du pape reçu à la cour, les jésuites en faveur, un d'eux gouvernant l'esprit du monarque, et admis au conseil privé; le projet mal concerté de rétablir le catholicisme, que les Anglois ne peuvent souffrir; toute la conduite de Jacques les dispoit à la révolte. L'imprudencé de son zèle le faisoit blâmer dans Rome même. Les sages prévirent qu'il en seroit la victime, et que loin de servir l'église, il la ruineroit pour toujours en Angleterre.

Le prince d'Orange fait la révolution.

Après des plaintes inutiles, les Anglois conspirèrent. Le prince d'Orange, qui avoit épousé la fille de Jacques, sollicité de se mettre à leur tête, étoit trop ambitieux pour ne pas saisir cette occasion de fortune. Le complot fut conduit avec un secret et une prudence admirable. Jacques surpris ne résiste point. Plusieurs officiers l'abandonnent, entre autres Churchill son favori, que nous verrons bientôt s'immortaliser sous le nom de Marlborough. Le malheureux roi tombe entre les mains du prince d'Orange, son gendre et son oppresseur. On le laisse bientôt s'évader. Il cherche un asile auprès de Louis XIV, dont il avoit négligé les avis et refusé les secours. L'usurpateur est déclaré roi d'Angleterre, sous le nom de Guillaume III, conjointement avec sa femme, la princesse Marie; et la nation fixe des bornes plus étro-

tes à l'autorité royale, qui reste néanmoins fort étendue.

C'est alors que Louis commença une guerre ouverte avec l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne déclarée aussi contre Jacques. Ayant reçu ce prince de la manière la plus généreuse, il fit les plus grands efforts pour le rétablir. Une flotte considérable devoit le conduire en Irlande. Le roi lui dit en le quittant : *tout ce que je puis vous souhaiter de mieux est de ne vous jamais revoir*. Les escadres Françoises dissipèrent celles des ennemis. Tourville, vice-amiral, remporta en 1690 à la hauteur de Dieppe une célèbre victoire, après laquelle ils n'osèrent plus se montrer. Louis XIV conserva deux ans l'empire de la mer, lui qui au commencement de son règne étoit sans vaisseaux.

Mais tant de secours ne changèrent point la destinée de Jacques. Son ancienne valeur sembloit s'être évanouie avec sa fortune. Il fut défait par son gendre à la bataille décisive de la Boyne. Le vieux maréchal de Schomberg, protestant, y fut tué en combattant à la tête des réfugiés François. *Voilà vos persécuteurs*, avoit-il dit pour les animer. On vit dès-lors quels ennemis s'étoit fait Louis XIV parmi ses sujets, par la révocation de l'édit de Nantes. Le bruit courut que le prince d'Orange étoit mort dans la

Louis XIV
protège le
roidétrôné

1690.
Bataille
de la Boy-
ne, décisive
contre
Jacques.

bataille, parce qu'il avoit eu l'épaule effleurée d'un coup de canon. A cette nouvelle, le peuple de Paris, sans égard pour la bien-séance, fit éclater une folle joie, et le brûla même en effigie. Jacques revint en France. Louis redoubla inutilement ses efforts en faveur d'un roi qui ne savoit plus combattre, depuis qu'il avoit sa couronne à recouvrer, et qui, vivant avec les jésuites, paroissoit plus occupé de théologie et d'exercices de dévotion, que de moyens de réparer sa disgrâce.

Guerre de
tous côtés.

L'Allemagne, les Pays-bas, les frontières d'Espagne et d'Italie, furent tout à la fois le théâtre de la guerre. Il suffit d'en indiquer les principaux événemens. On avoit pris le Palatinat, l'une des plus belles contrées de l'empire, où il ne restoit aucune trace de l'embrasement exécuté par Turenne. Pour empêcher les ennemis d'y subsister, Louis XIV suivant le conseil de Louvois, commanda un nouvel incendie. Villes, châteaux, villages, tout fut livré aux flammes avec une rigueur excessive. On ne respecta pas même les tombeaux des électeurs Palatins. Le soldat les ouvrit dans l'espérance d'y trouver de l'or, et jeta au vent les cendres qu'ils renfermoient. Cette affreuse expédition fut généralement détestée. Le roi n'avoit pas cru sans doute que ses ordres produiroient tant de malheurs, mais pour

Embrasement du
Palatinat.

peu qu'on lâche la bride à une soldatesque avide et brutale, elle se porte d'elle-même aux plus grands excès. Si les lois de la guerre autorisent des actions qui répugnent à l'humanité, la politique comme on l'observoit alors, sembloit exiger des ménagemens. Les ennemis ne pouvoient-ils pas pénétrer dans le royaume? et jusqu'où auroient-ils porté le droit de représailles?

Le duc de Lorraine Charles V, prince sans états, mais général redoutable, commandoit les Impériaux. Il reprit Bonn et Mayence, où les François se défendirent glorieusement, quoique ces deux places fussent mal fortifiées. Après vingt-une sorties, le marquis d'Uxelles rendit Mayence faute de poudre. Il ne méritoit que des éloges, il ne reçut à Paris que des huées en plein théâtre. Telle est souvent l'injustice d'un peuple léger, qui décide sans examen, qui fronde ou qui admire sans raison, qui ne revient de ses bizarres préventions qu'après avoir insulté au mérite ou encensé la fortune.

Belle défense de Mayence, mal jugée à Paris.

Aux Pays-bas et en Italie, les premières années de la guerre furent un enchaînement de victoires mémorables. Le maréchal de Luxembourg marchoit sur les traces du grand Condé, dont il sembloit avoir le génie, la vivacité et le courage. Il gagna la bataille de Fleurus en 1690 par la supériorité

Batailles du maréchal de Luxembourg.

Fleurus. rité de ses talens. Surpris à Steinkerque en 1692, par une ruse du roi Guillaume, il vint à bout, quoique malade, de le repousser et de le vaincre. Plusieurs princes du sang, à la tête de la maison du roi, firent dans cette occasion des prodiges de valeur qui décidèrent la victoire. L'année suivante, Luxembourg avec ces mêmes héros, surprit lui-même Guillaume à Nerwinde, et gagna une nouvelle bataille. Vingt mille hommes environ y furent tués, parmi lesquels huit mille François.

**Autres vic-
toires des
François ;
presque
sans fruit.**

Dans cet intervalle de temps, le roi en personne prit Mons et Namur; le maréchal de Catinat, vrai philosophe et grand capitaine, qui ne devoit son élévation qu'à son mérite, défit le duc de Savoie à Staffarde et à la Marsaille; le maréchal de Noailles fut vainqueur en Catalogne; le maréchal de Lorges l'avoit été en Allemagne. Jamais tant de victoires éclatantes. Une seule auroit suffi autrefois pour produire une révolution: cependant tout restoit à peu près dans le même état. Tuer des hommes, ruiner des villes, dévaster des provinces, épuiser les nations: c'est ordinairement l'unique fruit de la guerre, lorsque les forces sont à peu près en équilibre, comme il arrive dans le système moderne de l'Europe.

Louis XIV, malgré ses victoires, ne

paroissoit plus invincible. Il perdit quatorze grands vaisseaux en 1692 après la journée de la Hogue, où Tourville attaqua par ses ordres la flotte ennemie, une fois plus nombreuse que la sienne. A la nouvelle de ce malheur : *Tourville est-il sauvé*, dit le roi : *car pour des vaisseaux on peut en trouver ; mais on ne trouveroit pas aisément un officier comme lui*. Paroles qui font autant d'honneur au prince qu'au général. La mort de Luxembourg arrêta le cours de ses triomphes en Flandre. Le roi Guillaume, souvent battu, mais qui savoit admirablement réparer ses pertes, reprit Namur en 1695, à la vue du maréchal de Villeroi qui commandoit plus de quatre-vingt mille hommes ; et malgré les efforts du maréchal de Boufflers qui défendoit la place. Les flottes Angloises bombardèrent Dieppe, le Havre, Saint-Malo, Calais et Dunkerque. La confiance diminuoit parmi les troupes, les recrues devenoient difficiles, les finances étoient affoiblies depuis la mort de Colbert. On ne devoit plus s'attendre aux anciennes prospérités.

Revers.
Journée de
la Hogue.

Prise de
Namur par
Guillaume.

Cependant Pointis, chef d'escadre, prit Carthagène en Amérique, où les Espagnols perdirent environ vingt millions. Duguay-Trouin, le plus célèbre des armateurs, ruinoit le commerce maritime des ennemis.

Pointis,
Duguay-
Trouin.

Le fléau de la guerre se faisoit sentir à tout le monde ; et le roi désira la paix.

Traité
avec le duc
de Savoie.

Il commença par détacher de la ligue le duc de Savoie Victor-Amédée, beaucoup moins scrupuleux sur ses engagements, que zélé pour ses intérêts. Catinat fut le négociateur du traité. On rendit à ce prince ses états, et l'on destina sa fille au duc de Bourgogne, fils du dauphin. Cet événement, suivi de la prise de Barcelone par Vendôme, hâta le succès des négociations, qui se faisoient à Riswick avec les autres confédérés.

1697.
Paix de
Riswick.

Louis montra une modération dont l'Europe ne le croyoit pas capable. Il sacrifia les conquêtes qu'il avoit faites sur l'Espagne, Luxembourg, Mons, Ath, Courtrai, et ce qu'on avoit pris vers les Pyrénées ; il rendit à l'empire Fribourg, Philipsbourg, avec tout ce que les chambres de Metz et de Brisac avoient réuni à la couronne ; Guillaume fut reconnu pour roi légitime d'Angleterre, et Jacques II abandonné ; enfin le duc de Lorraine rétabli. Ce n'étoit plus Charles V, ce grand général de l'empereur, mais son fils Léopold, dont la Lorraine bénira éternellement la mémoire, comme celle de Stanislas le Bienfaisant.

Murmures
en France.

Cette paix de Riswick causa en France moins de joie que de mécontentement et de murmures. Il parut honteux que le roi,

accoutumé à faire la loi aux nations , eût cédé tant d'avantages à ses ennemis , malgré la supériorité de ses armes. Plusieurs ont cru que c'étoit une politique adroite pour parvenir à la succession d'Espagne ; que l'on vouloit écarter le reproche d'ambition , et se ménager le temps de faire des préparatifs , de concerter les mesures et de lever les obstacles. L'auteur du Siècle de Louis XIV prouve la fausseté de ces conjectures. On fit la paix , selon lui , par lassitude de la guerre. « Des sentimens » vertueux , ajoute-t-il y influèrent certain-
Nécessité de la paix.

» nement. Ceux qui pensent que les rois » et leurs ministres sacrifient sans cesse et » sans mesure à l'ambition , ne se trompent » pas moins que celui qui penseroit qu'ils » sacrifient toujours au bonheur du monde ».

Qu'on juge par l'état des finances , du Triste état des finances.
 besoin que le royaume avoit de la paix. Les cinq premières campagnes avoient absorbé plus de deux cents millions d'extraordinaire. Il étoit dangereux d'augmenter les taxes. Cependant , après des emprunts , des créations d'offices , et autres pareilles opérations de finances ; après avoir augmenté de trois livres la valeur numéraire du marc d'argent , on établit la capitation en 1695. Cet impôt , auparavant inconnu , produisit vingt-un millions ; mais les revenus du roi ne passèrent que de dix millions ceux

de l'année précédente. Les grandes armées de Louis XIV, ses bâtimens, sa magnificence, devenoient un fardeau capable d'écraser la France.

Le prince
de Conti
élu roi de
Pologne.

Lorsqu'on étoit sur le point de signer la paix générale à Riswick, l'abbé de Polignac, par son esprit et son éloquence, fit élire roi de Pologne le prince de Conti, dont la valeur avoit brillé à Steinkerque et à Nerwinde. Deux heures après, un autre parti beaucoup moins nombreux proclama l'électeur de Saxe. La première élection étoit la seule légitime, mais l'argent de Saxe prévalut. Louis XIV ne pouvant donner au prince de Conti assez de secours, auroit dû peut-être l'empêcher de faire une fausse démarche. Ce prince alla se montrer dans la rade de Dantziék ; on lui ferma les portes, et il revint sur ses pas.

Paix générale
de peu
de durée.

Toute l'Europe jouit alors d'une paix profonde. Il semble que cet état de bonheur soit un état violent pour le genre humain, tant la durée en est courte. Le nord fut bientôt désolé par une guerre sanglante, que l'ambition suscita au jeune roi de Suède Charles XII, héros et général dès l'âge de seize ans. Les autres puissances qui venoient de quitter les armes, les reprirent presque aussitôt contre le roi, au sujet de la succession d'Espagne. C'est ici surtout, qu'on peut admirer cet ordre de provi-

dence qui enchaîne les événemens d'une manière inexplicable, et qui conduit chaque chose à sa fin, par des voies souvent opposées en apparence aux effets qui en résultent.

Charles II, roi d'Espagne, dépérissoit sans avoir de postérité. Ses plus proches héritiers étoient Monseigneur, fils de Louis XIV, et Joseph roi des Romains, fils de l'empereur Léopold; mais Marie-Thérèse d'Autriche, mère du premier, étoit l'aînée de la mère de Joseph. On craignoit également en Europe la réunion de l'Espagne, soit à la couronne de France, soit aux états de la branche allemande d'Autriche. Le roi Guillaume proposa un partage de la succession, propre à maintenir l'équilibre qu'on désiroit. Le dauphin devoit avoir la Sicile, Naples et plusieurs villes d'Espagne; Milan étoit destiné à l'archiduc Charles, et le reste au jeune prince de Bavière, enfant de huit ans. Le roi d'Espagne indigné qu'on disposât de son bien avant sa mort, fit un testament en faveur du jeune prince de Bavière, qu'il déclara son seul héritier. Cet enfant mourut. Nouveau traité de partage en 1700, concerté entre le roi de France, le roi d'Angleterre et les Etats-généraux, par lequel on met l'archiduc à la place du prince de Bavière; on ajoute la Lorraine à la portion du dau-

Succession
de Charles
II roi d'Es-
pagne.

1698.

Premier
traité de
partage.

Second
traité de
partage.

phin, et l'on assigne le Milanès au duc de Lorraine.

Charles
mécontent
de la cour
de Vienne.

Le roi d'Espagne ne pouvoit souffrir, non plus que les Espagnols, l'idée d'un démembrement de la monarchie. Il offrit alors tous ses états à l'empereur pour l'archiduc son second fils, prévoyant que s'il les donnoit à l'aîné, toute l'Europe courroit à lui ravir ce grand héritage. La fierté méprisante de la cour de Vienne, les épines qu'elle mit dans ses négociations, l'indisposèrent contre elle, tandis que le maréchal d'Harcourt, ambassadeur de France à Madrid, commençoit à y faire aimer sa nation par une conduite aimable, pleine de sagesse et de dignité. Cependant le triste monarque, aussi foible d'esprit que de corps, déchiré d'inquiétudes et d'irrésolutions, approchoit du tombeau sans savoir à qui laisser sa dépouille. Il parut se réconcilier avec l'empereur. Louis XIV menaça, rappela son ambassadeur et leva des troupes.

1700. Quelques grands d'Espagne persuadèrent à leur maître moribond, que, pour éviter le démembrement de la monarchie, il falloit la donner à un petit-fils du roi de France, plus capable de la défendre qu'un prince éloigné, qui trouveroit sur sa route une infinité d'obstacles. En vain l'on opposeroit la renonciation de Marie-Thérèse : l'objet de cette renonciation étoit rempli,

Son testament en faveur du duc d'Anjou.

dès qu'on prenoit des mesures pour empêcher la réunion des deux couronnes sur une même tête : l'Espagne seroit le partage des cadets, et ne pourroit passer aux aînés. Ces raisons étoient plausibles. Charles, par délicatesse de conscience, fit consulter des théologiens, et demanda l'avis du pape. Les théologiens pensèrent comme les grands ; le pape Innocent XII répondit que les lois d'Espagne et le bien de la chrétienté exigeoient qu'il préférât la maison de France. Il ne balança plus à choisir pour héritier le duc d'Anjou, second fils du dauphin, déclarant qu'au défaut des puînés de France, la succession retourneroit à l'archiduc, de manière que l'empire et l'Espagne ne pussent jamais être réunis. Ces dernières dispositions de Charles II furent si secrètes, qu'après sa mort l'ambassadeur de Vienne les croyoit encore favorables à l'archiduc. Quelle fut sa surprise et celle de l'Europe entière, lorsqu'on vit un prince François héritier de cette vaste monarchie, qui depuis deux cents ans étoit en guerre avec la France !

Louis XIV fut regardé comme l'auteur d'un testament auquel il n'avoit eu aucune part, et qu'il n'avoit pas même espéré. On délibéra au conseil s'il falloit l'accepter ou s'en tenir au dernier traité de partage. Quelques-uns préféroient le second parti, pour

Louis XIV
accepte le
testament.

éviter une guerre dangereuse. Le roi accepta le testament. *Quelque parti que je prenne*, disoit-il, *je sais bien que je serai blâmé*. Mais il comptoit sur ses forces, et vouloit soutenir la gloire de sa maison. D'ailleurs, pouvoit-on espérer que l'Angleterre et la Hollande soutiendroient ce traité de partage, qui tendoit à l'agrandissement de la monarchie? pouvoit-on même se flatter qu'elles n'y opposeroient pas toutes leurs forces? Le duc d'Anjou fut déclaré roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V. Le roi lui dit à son départ : *il n'y a plus de Pyrénées* : belle parole pour exprimer l'union future des deux peuples. D'abord l'Angleterre et la Hollande le reconnurent; le duc de Savoie, dont il alloit épouser la fille, se montra zélé pour ses intérêts. Ces trois puissances devoient bientôt s'armer pour le perdre.

Loin de ménager les Anglois dans des conjonctures si critiques, Louis les irrita par un trait de générosité qui leur parut un outrage. Jacques II étant mort, il donna au prince de Galles son fils, le titre de roi d'Angleterre, contre l'avis unanime du conseil, auquel il avoit souscrit lui-même. Les larmes de la veuve du mort, appuyées des instances de madame de Maintenon, le firent changer subitement de dessein, et il reconnut Jacques III le jour même.

1701.

Il irrite l'Angleterre en reconnoissant le prince de Galles.

qu'il étoit convenu de ne point le reconnoître. Deux femmes l'emportèrent sur les raisons du conseil ; c'est que leurs desirs s'accordoient avec le penchant du roi pour les entreprises glorieuses. Il eut beau déclarer son intention de s'en tenir fidèlement au traité de Riswick , qui assuroit les droits de Guillaume. Les Anglois et les Hollandois ne tardèrent point à s'unir avec l'empereur.

Guillaume , quoiqu'infirmes et languissant , ^{Mort de Guillaume} imprimoit le mouvement à cette ligue. ^{III.} Il mourut au milieu de ses préparatifs : ennemi dangereux , dont le génie et la politique profonde étoient inépuisables en ressources. Sans être aimé des Anglois , il conserva sa couronne , en respectant la liberté d'un peuple fier et ombrageux : mais il eut toujours plus de pouvoir dans sa patrie que dans son royaume. On l'appeloit le stathouder des Anglois et le roi des Hollandois. La princesse Anne , sa belle-sœur , seconde fille de Jacques II et femme du prince de Danemarck , lui succéda , ^{La reine Anne.} et suivit d'abord toutes ses vues , parce qu'elles étoient conformes au vœu de la nation. De toutes parts se formoit un orage terrible contre la France.

Avant que les autres alliés se déclarassent , l'empereur commençoit la guerre en ^{Commencement de la guerre.} Italie. Il avoit pour général le prince Eu-

Le prince
Eugène.

gène de Savoie, né en France du comte de Soissons (1) et d'une nièce du cardinal Mazarin; connu à la cour dans sa jeunesse sous le nom d'abbé de Savoie, et si mal connu alors, que, quand il quitta le royaume en 1684, Louis XIV parut le mépriser, et les courtisans parlèrent de lui comme d'une tête dérangée, incapable de tout bien. Jamais prévention ne fut plus injuste, ni mieux démentie par les faits. Le prince Eugène, avec toutes les qualités d'un grand homme, ne pouvoit manquer de faire repentir un jour ceux qui ne lui avoient pas rendu justice. Agé de trente-sept ans, et déjà célèbre par ses victoires sur les Turcs, il commandoit trente mille hommes, dont il dispoisoit à son gré.

Catinat et
Villeroi.

Catinat, adversaire digne de lui, étoit gêné par des ordres supérieurs, qui l'empêchèrent de réussir, en donnant des entraves à son génie. Il fit une campagne malheureuse, recula toujours devant Eugène, et perdit une grande étendue de pays. Le maréchal de Villeroi, favori de Louis XIV, plein de courage et de confiance, mais qui avoit le mérite d'un grand seigneur, plu-

(1) L'héritière du comte de Soissons, tué à Sedan, avoit épousé un prince de Carignan. C'est ce qui avoit fait passer le nom de Soissons à des princes de la maison de Savoie.

tôt que celui d'un grand capitaine, se flatta de réparer ce malheur. On lui donna le commandement de l'armée, sous le duc de Savoie. Ce prince, avec le titre de généralissime, étoit presque sans autorité. Les airs dédaigneux du maréchal le disposèrent à une rupture. Cependant il le seconda vaillamment à Chiari, près de l'Oglio, où Villeroi se fit battre par son imprudence; et où Catinat fit une belle retraite, après avoir cherché inutilement la mort.

L'année suivante, au fort de l'hiver, le prince Eugène introduit des troupes dans Crémone par un égout. Le maréchal de Villeroi dormoit tranquillement. On le réveille. Il sort de sa maison, et tombe entre les mains des ennemis. Crémone étoit prise, si un régiment François, qui devoit passer en revue, ne s'étoit mis de grand matin sous les armes. Sa résistance donna au reste de la garnison le temps de se reconnoître. Elle chassa les ennemis après un combat opiniâtre.

On envoie le duc de Vendôme remplacer le général prisonnier. Ce petit-fils de Henri IV avoit passé par tous les grades militaires. Ses défauts considérables, une prodigalité sans mesure, beaucoup de négligence et de mollesse, peu de soin d'entretenir la discipline, étoient effacés par de grands talens : les soldats l'adoroient; et

1702.
Surprise de
Crémone.

Vendôme
en Italie.

Bataille de
Luzara.

Défection
de Victor-
Amédée.

dans les jours d'action, son génie excité par le péril faisoit des miracles. Le prince Eugène pouvoit seul lui tenir tête. Ils livrèrent la bataille de Luzara, où se trouva le jeune roi d'Espagne. Les François eurent l'avantage; les Impériaux se l'attribuèrent également. Bientôt après Victor-Amédée trahit la France. Beau-père du roi d'Espagne et du duc de Bourgogne, il abandonna ses gendres, pour profiter des offres avantageuses de l'empereur. Si la politique peut approuver cette démarche, elle compte pour bien peu de chose les lois de la nature et de l'honneur.

Marlbo-
rough déjà
vainqueur.

La guerre se faisoit aux Pays-bas moins heureusement encore qu'en Italie. Le fameux duc de Marlborough, ce même Churchill qui avoit trahi Jacques II, commandoit les troupes d'Angleterre et de Hollande. Ses talens sublimes, soit pour le commandement, soit pour les négociations, le rendoient d'autant plus à craindre, que la reine Anne, le parlement Anglois et les États-généraux entroient dans toutes ses vues. Il eut l'avantage de la campagne sur le duc de Bourgogne, le plus respectable des princes par ses vertus; et sur le maréchal de Boufflers, l'un des plus grands hommes de France.

Succès de
Villars en
Allemagne.

Mais Villars, qui n'étoit alors que lieutenant-général, et qui devoit un jour sauver l'état, gagna en Allemagne la bataille de

Fridlingen, après laquelle il reçut le bâton de maréchal, que le suffrage de l'armée lui donna d'avance. Réuni ensuite à l'électeur de Bavière, allié du roi, il le força en quelque manière à combattre dans les plaines de Hochstet, près de Donavert, et remporta une seconde victoire. Le maréchal de Tallard fut aussi vainqueur auprès de Spire. On pouvoit aller jusqu'à Vienne. L'empereur trembloit pour sa capitale. Malheureusement le caractère fier et impétueux de Villars déplut tellement à l'électeur de Bavière, que ce prince le fit rappeler.

1703.

Il est rap-
pelé.

Le maréchal fut employé dans les Cévennes, où les montagnards huguenots, dans un délire de fanatisme, excités par leurs prophètes et leurs prophétesses, avoient levé l'étendard de la révolte. *Point d'impôts, et liberté de conscience* : c'étoit leur cri de guerre, très-propre à enflammer la fureur d'une populace fanatique. Villars, qui eût servi si utilement en Allemagne, négocia avec un chef de ces furieux ; mais le feu de la révolte ne fut pas éteint, et deux maréchaux de France, Montrevel et Berwick, eurent encore à combattre les *Camisars*. (On nommoit ainsi les rebelles.)

Révolte
des Ceven-
nes.

C'en étoit fait de l'empereur, si Eugène et Marlborough n'avoient couru le secours. Ces deux généraux rencontrèrent l'armée Françoise et Bavaroise, dans ces mê-

1704.

Bataille de
Hochstet,
fatale pour
la France.

mes plaines de Hochstet où elle avoit vaincu l'année précédente. On pouvoit éviter la bataille; les ennemis se seroient dissipés faute de fourrages. La supériorité du nombre et l'espérance d'une seconde victoire déterminèrent au parti le plus dangereux. Les maréchaux de Tallard et de Marsin, joints à l'électeur de Bavière furent entièrement défaits. Un corps de douze mille hommes des meilleures troupes de France, enfermé dans un village, fut réduit à se rendre sans combat. Si les généraux n'avoient pas commis de grandes fautes; si Tallard, dont la vue étoit extrêmement foible, ne s'étoit pas jeté au milieu d'un escadron ennemi où il resta prisonnier, cette armée, jusqu'alors victorieuse, auroit eu sans doute plus de succès ou moins de malheur. A peine de soixante mille hommes en rassembla-t-on vingt mille. Villars ayant appris dans les Cevennes les dispositions faites par les généraux, avoit prédit qu'ils seroient battus. C'étoit un motif de plus pour le faire regretter : il est des circonstances où la destinée de peuples dépend d'une seule tête.

Suite de
cette ba-
taille.

Cette bataille de Hochstet, ou de Bleinheim, comme l'appellent les Anglois, fit perdre environ cent lieues de pays. D'une part, les vainqueurs inondèrent la Bavière, et de l'autre, ils pénétrèrent jusques dans

l'Alsace. La France étoit consternée ; le souvenir des anciennes prospérités rendoit plus vif le sentiment de ce désastre. Chamillard , qui n'avoit guère que le mérite d'honnête homme , devenu par le crédit de madame de Maintenon ministre de la guerre et des finances , auroit eu besoin du génie de Colbert et de Louvois , pour soutenir l'honneur de la nation. Depuis la mort de ces deux ministres , les ressorts du gouvernement s'étoient relâchés peu-à-peu , les finances manquoient , la discipline languissoit ; les régimens se donnoient à la faveur , à la jeunesse ; les croix de S. Louis se vendoient dans les bureaux : tout présageoit la décadence. Un premier revers en attira bientôt de plus funestes.

Les Anglois firent un armement formidable contre l'Espagne , qu'ils vouloient conquérir à l'archiduc. Ils s'emparèrent en 1704 de Gibraltar regardé comme imprenable ; et s'ouvrirent ainsi la communication des deux mers. Les efforts qu'on tenta pour reprendre cette place ne servirent qu'à ruiner la marine Française. En peu de temps les provinces de Valence et de Catalogne passèrent sous le joug des ennemis. Barcelone fut prise comme Gibraltar , autant par un coup de fortune que par la force des armes. Les ennemis avoient engagé le Portugal dans leur alliance ; mais ils n'en

Le gouver-
nement
dégénéroit

Les Anglois
en Espagne

tirèrent pas les secours qu'ils s'étoient promis. La qualité d'hérétique, si odieuse aux Portugais, affoiblit leur zèle pour une cause protégée par l'Angleterre.

Succès en
Italie.

De grands succès en Italie consolèrent de ces pertes. Vendôme repoussa le prince Eugène à Cassano, et gagna en son absence la bataille de Cassinato. Victor-Amédée, pour prix de sa défection, étoit presque entièrement dépouillé. On alloit prendre sa capitale, lorsque la journée de Ramillies en

1706.
Bataille de
Ramillies.

Flandre dissipa les espérances des François. Le maréchal de Villeroi, sorti de sa prison, toujours sûr de l'amitié de Louis XIV, et trop confiant pour ne pas faire des fautes, commandoit une armée de quatre-vingt mille hommes. Marlborough lui présente la bataille. Il l'accepte, contre l'avis des officiers généraux; il s'obstine à suivre un mauvais plan dont on lui montre le danger. En moins d'une demi-heure, cette grande armée est mise en déroute. Toute la Flandre Espagnole subit la loi du vainqueur. Rien ne prouve mieux la grandeur d'âme du roi que la manière dont il reçut son général. Point d'humeur, point de reproches. *Monsieur le maréchal*, lui dit-il, *on n'est pas heureux à notre âge*. Mais sans doute on eût été plus heureux sous un chef habile.

Alors le duc de Vendôme est rappelé d'Italie, comme un général digne d'être

opposé à Marlborough. Avant son départ, il laisse avancer le prince Eugène qui venoit au secours de Turin. Cette place étoit assiégée par le duc de la Feuillade, gendre du ministre, seigneur distingué par son esprit, son courage, sa magnificence, mais plein de cette vivacité légère qu'on reproche souvent aux François, et dont le principal inconvénient est de ne pas assez réfléchir sur les grandes entreprises. Malgré les préparatifs immenses de Chamillard pour le succès de l'expédition, le siège de Turin alloit fort lentement, parce que la Feuillade s'y prenoit mal. Il avoit dédaigné les offres du maréchal de Vauban, qui en bon citoyen, s'étoit offert à servir sous lui comme volontaire. Négliger par présomption un pareil secours, c'est se rendre aux yeux du public responsable des événemens.

Le roi envoya le duc d'Orléans son neveu remplacer Vendôme en Italie. Ce prince n'ayant pu arrêter Eugène, se joint au duc de la Feuillade devant Turin. Il propose de marcher à l'ennemi, plutôt que de se laisser attaquer dans des lignes trop difficiles à défendre. Le conseil de guerre convient que c'est le parti le plus prudent comme le plus honorable. Malheureusement la cour avoit décidé le contraire. Le maréchal de Marsin montre un ordre secret qui empêche de passer outre.

Siège de
Turin.

Le duc
d'Orléans
joint à la
Feuillade.

Désastre
de l'armée
Françoise
devant Tu-
rin.

Bientôt le prince Eugène et le duc de Savoie forcent les retranchemens. Soixante mille François sont dispersés : cent quarante pièces de canon, les provisions, le bagage, la caisse militaire, tout reste au pouvoir de l'ennemi : il s'empare du Milanès, du Piémont, du Mantouan et du royaume de Naples. On a cru, on a écrit que la Feuillade avoit promis à la duchesse de Bourgogne, fille de Victor-Amédée, de ne pas prendre Turin. Ce conte hasardé peut être mis au nombre de tant de bruits populaires, que la malignité ou la crédulité des hommes reçoit d'abord sans examen, et qui se dissipent insensiblement comme les autres erreurs.

Affaires
d'Espagne

En Espagne, Philippe V étoit vivement pressé par l'archiduc son compétiteur, ou plutôt par les Anglois ennemis de la maison de France. Il voulut reprendre Barcelone. Le maréchal de Tessé, commandant sous lui, ne réussit pas mieux qu'au siège de Gibraltar. Ruvigni, François, devenu lord Galway, fit proclamer l'archiduc dans Madrid même ; mais la fidélité des Castellans fut inébranlable. Plus on s'obstinoit à leur donner un roi malgré eux, plus ils s'efforcèrent de soutenir celui qu'ils avoient souhaité. Leur zèle augmentoit à proportion des obstacles. Louis XIV, quoique vaincu, leur envoya de nouveaux secours. Le maréchal

Fidélité
des Castil-
lans.

réchal

réchal de Berwick rétablit les affaires du roi d'Espagne , en gagnant la Bataille d'Almanza , où l'on remarque avec surprise que ni Philippe V ni l'archiduc ne parurent à la tête de leurs armées. Le duc d'Orléans prit Lérída , dont le grand Condé avoit autrefois levé le siège.

1707.
Bataille
d'Almanza.

Jusqu'alors la France affoiblie par tant de revers n'étoit pas encore entamée. Le prince Eugène et le duc de Savoie y pénétrèrent enfin. Toulon fut assiégé. La perte de cette importante place auroit entraîné celle de Marseille. Il étoit à craindre que le Dauphiné et la Provence ne tombassent au pouvoir des ennemis. Les maladies , la rareté des vivres , les efforts du maréchal de Tessé firent échouer leur entreprise. La Provence fut toujours l'écueil des Autrichiens , comme l'Italie celui des François.

Siège de
Toulon.

Au milieu de ses malheurs , Louis conservoit cette élévation de caractère , qui l'avoit porté aux plus grandes choses. Attaqué de toutes parts , il fit encore en faveur du fils de Jacques II ce qu'il avoit fait pour le père : il entreprit de le remettre sur le trône. Le chevalier de Forbin devoit le conduire en Ecosse ; un parti considérable l'y attendoit pour se déclarer. Les Anglois prévirent ce soulèvement , et l'entreprise n'eut aucun succès. Forbin sauva la flotte , quoique les ennemis couvrirent la mer de

1708.
Efforts du
roi dans
ses revers.

leurs vaisseaux. Mais on essaya de nouveaux désastres sur terre.

Le duc de Bourgogne et Vendôme dans les Pays-bas.

Le duc de Bourgogne étoit dans les Pays-bas, à la tête d'environ cent mille hommes, et Vendôme commandoit sous lui. On les regardoit comme la dernière ressource de l'état. En agissant de concert avec des forces supérieures, ils pouvoient effacer la honte des précédentes défaites. La mésintelligence qui se mit entre eux, leur fut aussi funeste que l'union qui régnoit entre Marlborough et le prince Eugène. Vendôme ne plaisoit point au conseil du duc de Bourgogne. Ses avis étoient négligés. On se contrarioit au lieu de s'entendre; on fit des fautes dont les ennemis profitè-

On perd Lille.

rent. Ils assiégèrent Lille devant une armée si formidable; et malgré la belle défense du maréchal de Boufflers, ils furent maîtres de la place après quatre mois de siège.

Reproche fait à Vendôme.

On raconte qu'un courtisan du duc de Bourgogne dit un jour à Vendôme : *voilà ce que c'est de n'aller jamais à la messe; aussi vous voyez quelles sont nos disgrâces*; et que ce général répondit : *croyez-vous que Marlborough y aille plus souvent que moi?* Vendôme auroit dû sans doute imiter la religion du prince; mais ceux qui cherchent dans la conduite des hommes une cause naturelle des événemens,

jugent bien que la division des chefs suffisoit pour produire ces disgraces. En adorant la providence, il faut raisonner sur le rapport des causes secondes avec leurs effets. L'homme le plus religieux doit-il s'attendre à réussir par miracle, quand il prend des mesures propres à le faire échouer ?

Déjà le royaume étoit ouvert aux ennemis. Un parti Hollandois s'avança jusqu'à Versailles, et enleva un seigneur qu'il crut être le dauphin. On manquoit d'argent pour payer les troupes, au lieu que le parlement d'Angleterre avoit accordé à la reine plus de sept millions sterling. Le peuple se voyoit en proie à l'avidité des traitans. Quelques négocians hardis apportèrent du Pérou trente millions, dont ils prêtèrent la moitié au roi. Ce fut une ressource précieuse ; mais l'hiver de 1709 ayant ruiné toute espérance de récolte, la misère et la désolation furent si grandes, que le roi envoya en Hollande le marquis de Torci, son principal ministre, demander la paix.

Les ennemis enflés de leurs avantages, montrèrent plus de hauteur que Louis n'en avoit eu à leur égard dans le cours de ses prospérités. Ils exigeoient non-seulement la cession de l'Alsace et de plusieurs villes de Flandre, mais encore que Louis XIV se joignit à eux pour détrôner Philippe V son petit-fils. L'humanité devoit frémir à cette

1709.
Le roi
demande
la paix.

Oieuses
proposi-
tions des
ennemis.

proposition. *Puisqu'il faut faire la guerre*, dit le roi, *j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans*. La nation, qui murmuroit d'un fardeau presque intolérable, fut indignée comme lui de l'abaissement où il se trouvoit réduit par l'infortune. Elle redoubla ses efforts pour le seconder.

Bataille
de Malpla-
quet.

Tournai étoit pris et Mons menacé d'un siège. Villars passe en Flandre à la tête d'environ quatre-vingt mille hommes. Boufflers, plein de ce zèle patriotique dont les exemples sont si rares et si glorieux, avoit demandé, quoique son ancien, à servir sous lui. Eugène et Marlborough leur livrent bataille près du village de Malplaquet. Depuis long-temps nulle journée n'avoit été plus meurtrière. Les Hollandois sont taillés en pièces ; mais Marlborough enfonce le centre de l'armée ; Villars reçoit une blessure, et la bataille est perdue. On compte près de trente mille morts ou blessés, parmi lesquels huit à neuf mille François seulement. Nos soldats avoient manqué de pain un jour entier ; ils venoient d'en recevoir quand l'action commença, et ils en jetèrent une partie pour courir se battre. Leur courage fut admiré : la retraite que fit le maréchal de Boufflers ne le fut pas moins. Cependant les ennemis, malgré leur perte, assiégèrent Mons et le prirent ; tant le nom seul de bataille gagnée influe quelquefois dans les

succès d'une campagne. Tout dépend quelquefois de l'opinion.

L'épuisement de l'état et la misère des peuples augmentèrent de plus en plus, et ce fut pour Louis XIV une cruelle nécessité de s'humilier de nouveau devant les vainqueurs. Il demanda la paix avec une sorte de soumission, offrant de reconnoître l'archiduc pour roi d'Espagne, et même de donner de l'argent pour détrôner son petit-fils. Pendant qu'on négocioit, les ennemis s'emparèrent de Douai, de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant. Leur inhumanité croissoit avec leur fortune. Ils vouloient absolument que lui seul, chassât d'Espagne Philippe V. L'empereur Joseph, fils de Léopold, avoit déjà forcé le pape Clément XI à reconnoître l'archiduc son frère, malgré le penchant du pontife pour la maison de France. La bataille de Saragosse, gagnée par Stahrenberg, général Autrichien, sembloit fixer la couronne d'Espagne sur la tête de ce prince. Philippe fuyoit loin de Madrid; le peu de troupes qui lui restoient fut rappelé pour les besoins de la France.

1710.
Le roi
s'humilie
encore de-
vant les
vain-
queurs.

Alors le conseil d'Espagne demande à Louis XIV un seul homme, le duc de Vendôme, qui n'étoit plus employé. La présence de ce général produit une révolution. On s'empresse à fournir de l'argent; on accourt

Vendôme
sauve l'Es-
pagne.

se ranger sous ses drapeaux ; les vainqueurs reculent devant lui : il les poursuit rapidement ; il remporte une victoire complète à Villaviciosa. Cette journée fut aussi glorieuse que décisive pour Philippe , qui combattit à la tête de l'aile droite. On raconte qu'après la bataille , n'y ayant point de lit pour le monarque : *je vais* , lui dit Vendôme , *vous faire donner le plus beau lit sur lequel jamais roi ait couché*. Il le fit coucher sur les étendards de l'ennemi.

Bataille
de Villaviciosa.

Révolution dans
le ministère d'Angleterre.

De petites intrigues de cour servirent plus que ce grand événement à la conclusion de la paix. La duchesse de Marlborough avoit gouverné la reine Anne avec empire , et n'avoit pas peu contribué à rendre le duc maître du gouvernement. Trop de hauteur et de caprice le rendit insupportable. La reine changea de favorite , et bientôt après de ministre. Marlborough perdit son crédit. Il s'obstinoit à continuer une guerre avantageuse à sa fortune ; mais on cessa de suivre ses vues ; on s'aperçut que l'intérêt de la nation n'étoit pas de s'épuiser en faveur d'une puissance étrangère. La mort de l'empereur Joseph dissipa toute incertitude. L'archiduc son frère (Charles VI) étoit son successeur. Vouloir encore lui procurer la couronne d'Espagne , c'eût été vouloir rétablir la maison d'Autriche dans son ancienne puissance. La haine contre Louis

Suspension d'armes avec les Anglois.

XIV étoit assez satisfaite. Pourquoi ne pas soulager les peuples accablés de tant de fléaux ? Ces considérations déterminèrent le conseil de Londres. Une suspension d'armes fut conclue entre la France et l'Angleterre , et Dunkerque remis aux Anglois pour sûreté des engagements.

Cependant le prince Eugène faisoit en Flandre de nouveaux progrès. Il assiégea Landreci. Les malheurs domestiques du roi mettoient le comble à la désolation de ses peuples. Le dauphin Monseigneur étoit mort depuis quelques mois : prince doux et sage , qui promettoit un gouvernement pacifique. Le duc de Bourgogne son fils aîné , l'élève de Fénelon , fait pour exercer sur le trône toutes les vertus , et pour gouverner les hommes en philosophe chrétien , mourut aussi , âgé de trente ans. De deux fils qu'il laissa , l'un le suivit de près dans le tombeau ; le second , qui se nommoit le duc d'Anjou , (Louis XV) se trouva en danger de mort. Louis XIV n'avoit été le plus heureux des rois , que pour devenir en quelque sorte le plus malheureux des hommes. Landreci ne pouvoit soutenir un long siège : on délibéra si le roi ne s'éloigneroit point de la capitale. Toujours ferme dans l'adversité , il dit : « qu'en cas d'un nouveau malheur , il convo-
» queroit toute la noblesse de son royaume ,
» qu'il la conduiroit à l'ennemi malgré son

1712.
Malheurs
domesti-
ques de
Louis XIV.

Sa fer-
meté.

» âge de soixante et quatorze ans , et qu'il
» périroit à leur tête ».

Villars
sauve la
France.

Le maréchal de Villars tira Louis et la France de cet extrême péril. Les lignes du prince Eugène s'étendoient fort loin. Villars feint de vouloir l'attaquer dans son camp de Landreci , lui donne le change , et va forcer les retranchemens du duc d'Albermale à Denain. La victoire est décidée lorsque Eugène arrive. On le repousse ; on assiége Marchiennes , le dépôt de ses magasins. Cette ville est prise au bout de trois jours ; Landreci délivré ; Douai , le Quesnoy , Bouchain enlevés à l'ennemi ; quarante bataillons faits prisonniers dans le cours de la campagne. Il falloit préconiser Villars comme le sauveur de la France ; mais l'envie se déchâna toujours contre lui , parce qu'il l'irritoit par une fierté trop voisine de l'orgueil. En prenant un jour congé du roi , il lui dit publiquement : *Sire , je vais combattre les ennemis de votre majesté , et je vous laisse au milieu des miens.* Un mérite supérieur ne peut manquer de se rendre justice à soi-même : rarement il l'obtient des autres , lorsqu'il semble écraser avec dédain leur amour propre.

Son caractè-
re l'ex-
pose à
l'envie.

La paix , si désirée et si nécessaire , fut le fruit des succès du maréchal. On la signa enfin à Utrecht. Philippe V renonça à ses droits sur la couronne de France. Le duc

1713.
Traité
d'Utrecht.

de Savoie eut la Sicile , avec le titre de roi ; on laissa la Flandre Espagnole à l'empereur ; on en livra plusieurs villes aux Hollandois , pour leur servir de barrière , mais sans qu'ils en eussent le domaine ; l'Angleterre garda Gibraltar et l'île de Minorque ; on lui céda Terre-neuve , l'Acadie et la baie de Hudson en Amérique ; le roi fut obligé à démolir et à combler le port de Dunkerque , qui lui avoit coûté des sommes immenses ; il abandonna une partie de ses anciennes conquêtes dans les Pays-bas ; Lille , Aire , Béthune et Saint-Venant lui furent rendus.

Charles VI ne voulut point entrer dans cette négociation , et eut lieu de s'en repentir. Villars passa vers le Rhin , reprit Landau dont les ennemis s'étoient emparés , força leurs lignes dans le Brisgau , se rendit maître de Fribourg. Ces exploits produisirent le même avantage que la victoire de Denain. La cour de Vienne se hâta de faire la paix. Le maréchal en régla les conditions à Radstadt avec le prince Eugène. (1) De tout ce que la France avoit offert , Strasbourg , l'Alsace , etc. , l'empereur n'eut rien

L'empereur continue la guerre.

1714.
Traité de Radstadt.

(1) Un des premiers discours que le maréchal tint au prince Eugène fut celui-ci : *Monsieur , nous ne sommes point ennemis , vos ennemis sont à Vienne , et les miens à Versailles.* (Voltaire.)

pour avoir voulu trop avoir. Il fut obligé de rétablir les électeurs de Bavière et de Cologne, dépouillés de leurs états. Naples et la Sardaigne lui restèrent, démembrements de la monarchie d'Espagne.

Résultat
de cette
guerre.

Telle fut la fin de cette guerre malheureuse, qui avoit réduit Louis XIV aux dernières extrémités, et qui sembloit devoir lui enlever plusieurs provinces, dépouiller son petit-fils de la succession pour laquelle on avoit embrasé l'Europe. La France perdit seulement quelques-unes de ses conquêtes; Philippe V demeura paisible possesseur de l'Espagne et des plus riches contrées de l'Amérique. Les Catalans refusèrent d'abord l'obéissance à leur roi, et poussèrent la révolte jusqu'à des excès inouis; mais le maréchal de Berwick les dompta. Barcelone se rendit à discrétion, après soixante et un jours de tranchée ouverte. Cette furieuse résistance fut en partie l'ouvrage du fanatisme. Les ecclésiastiques et les religieux échauffoient le peuple par leurs exemples autant que par leurs discours. On prétend qu'il en mourut plus de cinq cents les armes à la main.

La Cata-
logne ré-
duite à la
soumis-
sion.

Edit en
faveur des
princes lé-
gitimés.

L'amour paternel inspira au roi de déclarer héritiers de sa couronne, au défaut des princes du sang, le duc du Maine et le comte de Toulouse, ses fils naturels légitimés. Leur état devoit être égal en tout à

celui des princes du sang. L'édit fait à cette occasion fut enregistré sans obstacle. Louis XV l'a révoqué depuis, en laissant toutefois aux enfans légitimés les honneurs dont ils jouissoient. La mort du roi devoit être suivie d'une minorité. Il établit par son testament un conseil de régence, dont le duc d'Orléans seroit le chef. *Je l'ai fait*, dit-il à une princesse, *parce qu'ils l'ont voulu; car du reste, il en sera de ce testament comme de celui de mon père: quand j'aurai les yeux fermés, on n'y aura aucun égard.* En effet le titre de régent fut déféré sans restriction au duc d'Orléans.

Louis XIV mourant soutint la fermeté de son caractère. Les sentimens de religion dont il étoit pénétré lui donnoient une nouvelle force. *Pourquoi pleurez-vous*, dit-il à ses domestiques? *N'est-il pas temps que je finisse? Vous avez dû depuis longtemps vous préparer à me perdre. M'avez-vous cru immortel?* Il se fit apporter le dauphin son arrière-petit-fils, et le tenant entre ses bras; il lui adressa ces paroles mémorables: *Mon enfant, vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ce que je vous recommande plus fortement est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conserver la paix avec vos*

• Testa-
ment du
roi.

1715.
Mort du
roi.

voisins. J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imites pas en cela , non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses , et cherchez à connoître le meilleur pour le suivre toujours. Soulagez vos peuples le plutôt que vous pourrez , et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même. Il expira le 1 septembre 1715 , âgé de soixante et dix-sept ans ; il en avoit régné soixante et douze.

Particu-
larités sur
Louis XIV.

Ne justifions point la mémoire de Louis XIV sur les reproches qu'il se fit à lui-même , dans des leçons qu'il laissa au jeune roi son successeur. Trop de passion pour la guerre , trop de penchant au despotisme , trop de hauteur à l'égard de ses voisins , trop de goût pour les dépenses fastueuses et superflues ; une certaine vanité dans sa conduite , entretenue par les louanges excessives des flatteurs : sans ces défauts , dont une meilleure éducation l'auroit peut-être garanti , quels services n'eût-il pas rendu au genre humain , puisqu'ils ne l'empêchèrent pas de faire tant de choses également utiles et admirables ? Les poètes , les orateurs de son temps l'ont en quelque sorte déifié. En rabattant de leurs éloges tout ce qu'une rigide philosophie peut trouver digne de blâme ,

on verra encore dans Louis XIV le grand homme et le grand roi.

Sa vie privée fut un modèle de décence. Sa vie
privée. Il eut le foible d'une infinité de héros séduits par les charmes du plaisir ; mais il honora toujours la reine , et quand il apprit sa mort en 1684, *voilà*, dit-il, *le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.*

Il tempéroit par une politesse aimable la majesté de sa personne , attentif aux bien-séances , et connoissant mieux qu'aucun autre prince l'art d'enchanter les cœurs par un mot placé à propos. La duchesse de Bourgogne , encore très-jeune , plaisantant un jour à souper sur la laideur d'un officier qui étoit présent : *je le trouve , madame* , lui dit le roi , *un des plus beaux hommes de mon royaume ; car c'est un des plus braves.* Son éducation avoit été fort né-

gligée. Il en sentit mieux l'importance de veiller à celle de ses enfans. Des hommes vraiment illustres par leurs vertus , par leurs talens et leur doctrine , un Montausier , un Beauvilliers , un Bossuet , un Huet , un Fénelon furent chargés de ce précieux dépôt. Jamais choix ne mérita plus d'être applaudi. Il arrivera peut-être un jour que les princes élevés avec moins de faste et de mollesse , accoutumés à voir les hommes plutôt qu'à être encensés par les courtisans , exercés au travail qu'impose la souveraineté plus que

Education
de ses en-
fans.

tous les autres états de la vie, feront dès l'enfance le pénible apprentissage de leurs devoirs. Il étoit presque impossible qu'un Henri IV sortît de la cour voluptueuse de Louis XIV. Cependant le duc de Bourgogne mérita d'être cité pour modèle à tous les princes ; tant les leçons de la sagesse peuvent triompher des attraits du vice !

Madame
de Main-
tenon.

Madame de Maintenon, femme pleine d'esprit et de mérite, dégoûta Louis XIV de la galanterie, et sut tellement se rendre maîtresse de son cœur, qu'il l'épousa secrètement en 1686. La dévotion qu'elle lui avoit inspirée servit à sa fortune ; mais son désintéressement, soit pour elle-même, soit pour sa famille, ne se démentit point dans une place où elle pouvoit disposer de tout. Le roi lui donna très-peu, parce qu'elle ne voulut pas davantage. L'ennui qui la devoroit doit apprendre à connoître les chimères de l'ambition. *Ne voyez-vous pas, écrivoit-elle à une amie, que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on auroit eu peine à imaginer ?*

Etablis-
semensuti-
les.

Elle eut beaucoup de part à la fondation de Saint-Cyr, pour l'éducation de deux cents cinquante filles nobles. Cet établissement et celui des Invalides, où quatre mille soldats sont récompensés de leurs services et consolés de leurs blessures, font plus d'honneur à Louis XIV que ce magnifique

château de Versailles où il dépensa tant de millions. L'utilité publique met le prix aux choses. Tout se perfectionna en France. On vit naître les plus belles manufactures. Le commerce, qui enrichit les états, devint un des principaux objets de la politique. L'agriculture, plus essentielle encore, fut moins protégée; et c'est en quoi l'administration de Sulli paroît préférable à celle de Colbert.

Commer-
ce, agri-
culture.

Si Louis XIV laissa deux milliards six cents millions de dettes, (à vingt-huit livres le marc,) au lieu que Henri IV laissa un trésor dans l'épargne; s'il fut obligé d'avoir recours aux traitans, que Henri IV avoit heureusement écartés; c'étoit une suite presque inévitable des prodigieuses dépenses de la cour, ainsi que des malheurs de la guerre. La capitation établie en 1695, le dixième imposé en 1710, plusieurs taxes onéreuses, l'altération des monnoies (1), l'invention d'une multitude d'expédiens bizarres pour amasser de l'argent, (tel que celui de vendre la noblesse deux mille écus, en 1696;) tout cela répandit dans le royaume, sur la fin de ce règne, un mécontentement

Finances
dérangées.

(1) Colbert avoit trouvé la valeur numéraire du marc d'argent à 26 francs, et ne l'avoit poussée qu'à 27 et à 28. Dans les dernières années de ce règne, le marc fut à 40 francs. Toucher aux monnoies a toujours été une ressource ruineuse.

universel. Plus d'économie auroit épargné bien des maux à la nation, et au roi le chagrin terrible de perdre l'affection de ses sujets.

Commer-
ce de luxe,
nuisible à
l'agricul-
ture.

Les matières d'administration politique excitent trop la curiosité, pour que je supprime tout détail. Les riches manufactures en tout genre, multipliées par Colbert, sont regardées comme une des plus grandes sources de richesse. Cependant Sulli n'aimoit point les manufactures de soie. On l'en a souvent blâmé. « Mais ceux qui savent, » dit M. Thomas, que le luxe des soies » a parmi nous fait tomber les laines; que » l'avilissement des laines a porté sur le » nombre des troupeaux; que la diminu- » tion des troupeaux a altéré une des sources » de la fécondité : ceux qui savent que l'a- » griculture en France ne rend aujourd'hui » qu'un sixième de ce qu'elle rendoit alors, » et que pour gagner quelques millions à » fabriquer et vendre de belles étoffes, » nous avons perdu des milliards sur le » produit de nos terres; ceux enfin qui » ont calculé que deux millions de culti- » vateurs peuvent faire naître un milliard » de productions, au lieu que trois millions » d'artistes ne produiront à l'état que sept » cent millions en marchandises de main- » d'œuvre; ceux-là sans doute ne seront » pas si prompts à condamner un grand

» homme ». Il est très-difficile de fixer le point où la politique doit s'arrêter par rapport au commerce de luxe ; mais il est certain que les productions de la terre faisant la véritable richesse d'un pays fertile, tout ce qui intéresse l'agriculture mérite surtout l'attention du gouvernement.

Colbert réduisit l'intérêt de l'argent au denier vingt ; Sulli l'avoit réduit du denier dix et douze au denier seize ; et Richelieu, du denier seize au dix-huit. Le nombre des offices s'étoit si prodigieusement augmenté, que l'on en compta quarante-cinq mille sept cents quatre-vingt en 1764. Colbert diminua cet abus, également nuisible au prince et au peuple. Sulli avoit commencé la réforme. Une de ses maximes étoit, que la *multiplicité effrénée des offices est la marque assurée de la décadence prochaine d'un état*. Depuis Colbert, on n'a pas laissé de les rendre plus nombreux qu'auparavant.

Intérêt de l'argent ; multiplication des offices ; finances.

Sous ce ministre, les revenus ordinaires de la couronne ne montoient qu'à cent dix-sept millions, à 27 ou 28 livres le marc d'argent. Pendant la guerre de 1672, il fut obligé de faire pour quatre cents millions d'affaires extraordinaires en six années. C'est une preuve de ce que dit M. de Voltaire avec trop de raison ; *la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu*.

Dépenses de ce règne.

Selon cet historien, Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliards; en 1709, il fut obligé de remettre aux peuples neuf millions de tailles, les vivres de l'armée coûtèrent quarante-cinq millions, et le roi n'en tira pas quarante-neuf de son revenu ordinaire. Aussi l'état se trouvoit-il ruiné à sa mort.

Principe
de gouver-
nement.

Un de ses principes de gouvernement étoit qu'après avoir examiné les affaires, il faut prendre soi-même un parti, et le suivre avec fermeté. On lit dans un écrit de sa main : *les fautes que j'ai faites et qui m'ont donné des peines infinies, ont été par complaisance et pour me laisser aller trop nonchalamment aux avis des autres. Rien n'est si dangereux que la foiblesse, de quelque nature qu'elle soit.*

Triste ex-
périence
du roi.

Dans les commencemens, il voulut goûter les douceurs de l'amitié; mais il fit de mauvais choix. *J'ai cherché des amis, disoit-il, et je n'ai trouvé que des intrigans.* Il disoit aussi : *toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontents et un ingrat.* Ceux qui envient le sort des grands, n'ont besoin que de réfléchir sur ces paroles.

Réformes
utiles.

Les lois furent considérablement réformées : les Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, les Pussort, y travaillèrent dès l'an 1667; mais la chicane subsiste

toujours , et ne sera extirpée que par un chef-d'œuvre de législation. La sévérité du roi réprima en grande partie la fureur des duels ; la raison achevera peut-être de l'éteindre. Les uniformes des régimens , l'usage de la baïonnette , l'établissement des grenadiers , les écoles d'artillerie , le corps des ingénieurs , les exercices réglés des troupes , l'institution de l'ordre de S. Louis , contribuèrent beaucoup à perfectionner l'art militaire , cet art également funeste et utile , qui fait quelquefois la sûreté des états , et toujours le fléau du genre humain.

Nous avons vu la naissance , le progrès et la chute de la marine. L'expérience n'a que trop prouvé combien il étoit essentiel de la rétablir. C'est ce que pouvoit et ce qu'auroit dû faire le cardinal de Fleuri dans un ministère paisible. Ses vues ne s'étendirent pas si loin. Avec des ports admirables sur les deux mers , avec des avantages pour la navigation que nulle puissance maritime ne peut avoir au même degré , la France s'est trouvée hors d'état de défendre son commerce et ses colonies. Le malheur a servi du moins à l'instruire sur ses intérêts.

Marine.

Ce qui immortalise principalement Louis XIV , c'est l'état florissant où les lettres et les sciences parvinrent sous son règne et par sa protection. Tous les talens se développèrent ; on vit naître des chefs d'œuvre

Progrès
des lettres
et des
sciences.

en tout genre, et le siècle d'Auguste parut se renouveler. Corneille, Racine et Molière éclipsèrent la gloire du théâtre Grec; la Fontaine surpassa tous les modèles d'une élégante naïveté; Despréaux donna les règles et l'exemple du bon goût; la sublime éloquence brilla dans Bossuet; Bourdaloue réunit la force du raisonnement à la profondeur des vérités évangéliques; Fénelon, par les charmes de son style, rendit aimables les leçons austères de la morale. La langue Française, jusqu'alors informe et grossière, acquit bientôt sa perfection. Une foule de bons écrivains l'employèrent sur les objets mêmes dont les savans sembloient se réserver la connoissance. Chacun lisant leurs ouvrages, le corps de la nation s'éclaira. Trois académies littéraires rassemblèrent dans Paris les génies nés pour perfectionner le goût et pour reculer les bornes de nos connoissances. Alors l'état d'homme de lettres, quand il ne fut point avili par un honteux abus des talens, devint d'autant plus respectable qu'il servoit davantage à la gloire et au bonheur de la société. La lumière et la politesse se répandirent jusqu'au fond des provinces, quoique le pédantisme régnaît encore dans les écoles.

Obstacles
à la philo-
sophie.

Sans l'arrêt burlesque de Despréaux, le parlement, trompé par de faux rapports, alloit renouveler la défense d'enseigner une au-

tre philosophie que celle des Péripatéticiens. Tel est l'empire des préjugés anciennement établis : l'amour propre , l'intérêt , la foiblesse , les changent en principes ; et la crainte de la nouveauté , poussée au-delà des bornes , les fait prévaloir sur des vérités utiles que le temps n'a pas encore mises à l'épreuve. Mais dès que la carrière est ouverte aux bonnes études , les progrès de la philosophie suivent nécessairement ceux du goût. La France , après avoir eu d'excellens poètes , a produit d'excellens philosophes. Fontenelle fut un des premiers et des plus illustres. Son exemple lui a suscité des émules qui l'ont surpassé.

Tandis que les gens de lettres cultivoient paisiblement leur raison , les querelles théologiques troublèrent l'état. Celle du Quiétisme , occasionnée par les extravagances mystiques d'une dévote nommée madame Guyon , causa la disgrâce du célèbre archevêque de Cambrai. La piété de Fénélon s'égara dans un faux système de spiritualité. En croyant rectifier les rêveries de cette femme sur le pur amour de Dieu , il donna prise à la censure. L'évêque de Meaux , dont il avoit été le disciple , jaloux peut-être de sa réputation , (car les grands hommes ont leurs foiblesses , et la passion parut se mêler au zèle ,) Bossuet , dis-je , le dénonça au roi comme un novateur. L'affaire

Quiétisme.

Fénélon et Bossuet.

fut portée à Rome. On y condamna les *Maximes des Saints* de l'archevêque. Loin de se défendre après le jugement, comme il avoit fait au commencement de la dispute, il se fit admirer par une soumission humble et sans réserve : il n'hésita point à se condamner lui-même. Retiré dans son diocèse et regretté à la cour, surtout de son digne élève, il se délassoit des fonctions épiscopales par les travaux de la littérature. Tant qu'il y aura du goût et de l'humanité parmi les hommes, l'auteur de *Télémaque* sera cité comme un des plus grands maîtres dans l'art d'écrire, et dans celui d'inspirer l'amour de la vertu.

Jansénisme.

Si les théologiens en général avoient eu la noble docilité de Fénélon, le Jansénisme seroit depuis long-temps oublié. Cinq propositions, tirées d'un gros livre latin de Jansénius, évêque d'Ipres, sur la Grâce, et condamnées par Innocent X en 1653, allumèrent dans l'église de France cette guerre malheureuse qui a causé tant de scandales. Il s'agissoit d'un mystère que la raison ne peut éclaircir ni concevoir. L'esprit de contention en avoit plus de jeu dans l'obscurité. Les jésuites, zélés défenseurs du décret de Rome et de leur *science moyenne*, trouvèrent des adversaires aussi redoutables par le talent de bien écrire en François, que par l'étendue de leur doctrine. Le fameux

Les Jésuites aux prises avec Port-royal.

Arnaud, génie profond, ardent et inflexible, décria leurs casuistes avec sa véhémence ordinaire (1). Le ridicule piquant que Pascal jeta sur eux dans les *Lettres Provinciales*, fit une impression qui ne s'est point effacée.

On prit des tempéramens pour appaiser la querelle. Les écrivains de Port-royal et leurs partisans rejetèrent les cinq propositions, sans vouloir convenir qu'elles fussent dans Jansénius. Ce point de fait, quoi qu'indifférent au premier coup-d'œil, ranima les animosités et la discorde. Il fallut signer le formulaire de Rome où le fait étoit formellement énoncé. Ceux qui se roidirent furent traités comme coupables. En vain les religieuses de Port-royal protestèrent que, n'entendant pas le latin, elles ne pouvoient signer que Jansénius eût mis dans son livre la doctrine que l'on condamnoit. Leur obstination irrita Louis XIV dirigé par le fameux P. de la Chaise. Il fit

Formu-
laire sur le
fait de Jan-
sénius.

(1) Depuis qu'on avoit subtilisé sur la morale, réduit en question les devoirs, calculé arbitrairement les degrés de péché, tiré de même la ligne de séparation entre le mortel et le véniel, substitué enfin les opinions d'un écrivain aux oracles de la conscience et de l'évangile, une foule de casuistes avoient enseigné des extravagances monstrueuses. De célèbres jésuites, étrangers pour la plupart, s'étoient signalés dans cette carrière: leur probabilisme seul ouvroit un vaste champ à la censure.

enlever, disperser les religieuses ; il fit raser leur maison.

Les réflexions de Quesnel, sujet des troubles.

Le P. Quesnel, de l'Oratoire, avoit publié ses *Réflexions morales* sur le Nouveau Testament. Ce livre fournit matière à de nouveaux troubles. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, moins distingué par son rang que par ses qualités personnelles, s'étoit déclaré le protecteur d'un ouvrage qu'il croyoit propre à inspirer les vertus chrétiennes. C'en fut assez pour le perdre lui-même à la cour. Le P. le Tellier, devenu confesseur du roi, dont le caractère violent ne ménageoit rien, dont le crédit pouvoit tout écraser, et que la feuille des bénéfices rendoit en quelque sorte le maître du clergé de France, se porta contre Quesnel, et contre ceux qu'il soupçonnoit de jansénisme, à des excès qui attirèrent aux jésuites une haine irréconciliable. Il inspira ses sentimens à Louis XIV, affoibli par l'âge, trop peu instruit pour prévoir qu'en poussant à bout des esprits ardens et entêtés, on perpétueroit une dispute que la prudence pouvoit assoupir.

Bulle *Unigenitus*.

Ce monarque demanda au pape Clément XI la condamnation de Quesnel. Cent et une de ses propositions envoyées de France furent censurées en 1713 par la fameuse bulle *Unigenitus*. Quelques-unes qui paroissent exactes, (celle-ci surtout, la

crainte

crainte d'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir,) devinrent le prétexte de mille réclamations. Si l'auteur y avoit attaché un mauvais sens, ses apologistes n'en vouloient pas convenir : et comment, disoit-on, s'assurer du sens de l'auteur ? Louis ordonna que la bulle fût acceptée. Quarante évêques l'acceptèrent, en expliquant ce qu'on jugeoit avoir besoin d'explication. Mais le cardinal de Noailles, d'autres évêques en plus petit nombre, une multitude de particuliers et de communautés s'élevèrent contre la décision du pape, qu'ils regardoient comme l'ouvrage des jésuites. Les lettres de cachet, les manœuvres de le Tellier, envenimèrent les cœurs. Le roi finit douloureusement ses jours au milieu de ces tempêtes ecclésiastiques, qu'un autre siècle auroit vu dégénérer en guerre civile.

Elles ont agité le royaume jusqu'à nos jours, malgré la modération d'un monarque ami de la paix, et attentif aux moyens de la conserver. L'église gémit de la discorde, les incrédules en triomphent ; les sages s'étonnent que l'on se déchire par zèle, au lieu de s'unir par l'esprit de charité : ils croient qu'en disputant moins sur le dogme et en pratiquant mieux la morale, on seroit tout à la fois meilleur citoyen et meilleur chrétien. Mais l'esprit de parti est toujours

Funestes
effets de
ces querel-
les.

aveugle : l'objet qui l'enflamme lui dérobe l'importance des autres objets , et peu lui importe le suffrage des hommes modérés , pourvu qu'il soit applaudi de ces hommes inquiets et turbulens , dont les éloges éphémères sont démentis par le jugement du public. La décence , la saine morale , les lumières , qui caractérisent depuis un siècle le clergé de France , font espérer des jours plus sereins , où la religion resserrera les liens de la société , que le fanatisme a si longtemps rendue malheureuse.

Grand
change-
ment dans
les mœurs,
les opi-
nions , etc.

On peut dire qu'il se forma sous Louis XIV une nouvelle nation Française , fort supérieure en plusieurs points à l'ancienne. Les mœurs , les coutumes , les goûts , les opinions changèrent , et ce changement fut commun à tous les états. Les grands , amollis par le luxe , attachés au prince par intérêt et par devoir , cessèrent d'être factieux , devinrent courtisans , et consacrèrent au service de la couronne cette ambition qui les rendoit autrefois si dangereux. La noblesse joignit au mérite de la bravoure celui de la raison , de l'urbanité , de la douceur ; et ce qu'elle dut perdre par le raffinement des plaisirs , fut compensé par la culture des qualités sociales. Le clergé secoua le joug des préjugés contraires à l'indépendance du souverain , et malgré quelques restes d'anciens abus , trop difficiles à déra-

ciner dans les corps , il rendit le ministère ecclésiastique aussi respectable qu'on l'avoit vu avili auparavant. La robe tempéra sa gravité par les agrémens de la politesse : d'illustres magistrats , un d'Aguesseau en particulier , furent des modèles en tout genre ; ornement de la société ; oracles de la nation , dignes de réformer les lois , et de porter au pied du trône la vérité salutaire et le vœu des bons citoyens. Enfin les honnêtes gens de toute condition apprirent à penser et à vivre ; le peuple acquit de l'industrie et des talens , et dépouilla une partie de sa rudesse en perdant son indocilité fouguese.

En un mot la France, même pour les étrangers , devint le centre du goût , des talens , de la société , et des plaisirs. Si l'on y trouve des ridicules , des vices plus raffinés qu'autrefois , plus de frivolité , de suffisance , de présomption , de caprices , de mollesse , de cupidité ; c'est une preuve que , même en se perfectionnant , l'humanité peut se corrompre , ou plutôt qu'incapable d'une certaine perfection , elle conserve toujours un fond vicieux , même en avançant dans le chemin de la vérité et de la vertu. Mais que ne peuvent pas de bonnes lois , un bon gouvernement , une éducation solide , une vigilance particulière sur les mœurs , l'autorité en un mot jointe à la raison pour

La France perfectionnée.

faire le bien et pour extirper le mal , dans un état où le sentiment de l'honneur a tant de force ; où l'exemple seul d'un roi sage et vertueux est capable de produire la plus heureuse révolution ?

IDÉE GÉNÉRALE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS
POLITIQUES

DU RÈGNE DE LOUIS XV.

JE n'entreprends pas d'écrire l'abrégé de ce règne , qui fournira les matériaux les plus intéressans de l'histoire. Il y a des faits dont on ne peut juger avec certitude , qu'en les voyant d'une certaine distance ; et des matières délicates , sur lesquelles il paroîtroit téméraire de porter un jugement particulier , avant que celui du public soit bien arrêté et bien connu. Bornons-nous donc au précis des principaux événemens politiques. Une exposition simple fera connoître les vicissitudes qu'a éprouvées le royaume , et sa situation par rapport aux puissances de l'Europe.

1715.
Régence
du duc
d'Orléans.

Le duc d'Orléans , prince aimable , génie supérieur , mais trop livré au plaisir et trop amoureux de la nouveauté , eut la régence absolue par arrêt du parlement , malgré les

dispositions de Louis XIV. Le cardinal Albéroni gouvernoit l'Espagne sous Philippe V. Il vouloit reprendre la Sardaigne et la Sicile, détachées de ce royaume depuis le traité d'Utrecht; il vouloit renverser le gouvernement d'Angleterre où régnoit Georges I, successeur de la reine Anne; il vouloit enlever au duc d'Orléans la régence pour la faire passer au roi d'Espagne. Ses projets aussi téméraires qu'ambitieux firent armer la France contre ce monarque François qu'elle avoit établi avec tant d'efforts. Le régent s'unit avec Georges, avec l'empereur Charles VI, avec la Hollande. Les Espagnols s'étoient emparés de la Sardaigne et d'une grande partie de la Sicile. Battus par une flotte Angloise, ils perdirent bientôt leurs conquêtes. La Sicile où régnoit le duc de Savoie fut donnée à l'empereur; et la Sardaigne donnée en échange au duc de Savoie. On obligea Philippe V de renvoyer son ministre. La guerre, commencée en 1718, finit de la sorte en 1720. Heureux les peuples, s'il n'y en avoit jamais de plus longue!

Guerre avec l'Espagne; quadruple alliance.

Dans le même temps, un fléau inconnu jusqu'alors, le fameux système, ravagea la France. Ce fut le fruit de l'avidité de Jean Law (vulgairement *Lass*) Ecossois, qui pour s'enrichir lui-même, avoit proposé d'établir une compagnie pour payer les

Système de Law, source de malheurs.

dettes de l'état en billets. Le régent se laissa éblouir par ce projet spécieux. En 1716, Law eut une banque en son propre nom, qu'on déclara banque du roi en 1718. Le commerce du Mississipi, du Sénégal et des Indes devint la base du système; la compagnie devoit acquitter sur ses profits la dette nationale. Bientôt la fureur des richesses produisit un vertige universel. On changeoit à l'envi l'argent en papier; les actions haussoient, se multiplioient prodigieusement; elles valurent en 1719, selon M. de Voltaire, quatre-vingt fois tout l'argent que la circulation pouvoit répandre dans le royaume; un édit inconcevable défendoit d'avoir chez soi plus de cinq cents francs d'argent comptant; enfin les créanciers de l'état furent remboursés en billets. Le crédit tombe tout-à-coup; les fonds de la banque s'épuisent, l'argent dispareît, il ne reste qu'un vain papier.

Fureur de l'agiotage.

Bouleversement de fortunes.

Ce ne fut alors que bouleversement dans les fortunes. Une infinité de familles ruinées sans ressource, quelques particuliers horriblement enrichis, la défiance et les soupçons répandus partout, l'avarice et le luxe portés aux derniers excès, Law obligé de s'enfuir en 1720, après avoir été fait ministre des finances et emportant les malédictions de tout le royaume: voilà ce que produisit un système pernicieux, qui la même

année 1720 fut imité en Angleterre avec le même succès.

La majorité du roi mettant fin à la régence, le régent prit le titre de premier ministre, et mourut bientôt après. Le duc de Bourbon-Condé, son successeur dans le ministère, se vit aussitôt supplanté par le cardinal de Fleuri, dont la modération et l'économie mériteroient beaucoup plus d'éloges, s'il y avoit joint une politique plus prévoyante et plus courageuse. Fixé à la cour en qualité de précepteur du roi, il s'étoit ouvert par ses qualités aimables le chemin du ministère. Il y parvint en 1726, à l'âge de soixante-treize ans; jusqu'à sa mort en 1743, il conserva toute son autorité, toute sa tête, et réussit presque en tout. Exemple de bonheur peut-être unique dans les premières places de l'état. La France épuisée avoit besoin d'un ministère sage et paisible. Elle répara bientôt ses pertes; elle s'enrichit à la faveur d'une longue paix.

1723.
Mort du
régent. Le
cardinal
de Fleuri.

Cette paix, dont les fruits étoient précieux, fut troublée par l'élection d'un roi de Pologne. Stanislas Leczinski, que Charles XII avoit déjà fait élire en 1704, et que le Czar Pierre avoit détrôné, élu de nouveau (en 1733) après la mort d'Auguste II, ne put jouir de la couronne, quoique soutenu par Louis XV son gendre. L'em-

Double
élection
d'un roi de
Pologne.

Le roi Stanislas sans royaume.

pereur Charles VI agit efficacement pour l'électeur de Saxe, fils du dernier roi de Pologne. Le parti le moins nombreux l'emporta dans ce pays où de mauvaises lois ne servent qu'à perpétuer l'anarchie et à rendre tout incertain. La Russie, presque inconnue avant le règne de Pierre le Grand, et devenue par lui seul une puissance respectable, étoit jointe avec l'empereur contre le roi Stanislas; le cardinal de Fleuri n'envoya qu'un foible secours de quinze à dix-huit cents hommes. Stanislas se sauva de Dantzick déguisé, et pensa tomber plusieurs fois entre les mains des Russes qui avoient mis sa tête à prix.

Guerre de 1734 contre l'empereur.

On résolut de venger cet affront sur l'empereur. Les rois d'Espagne et de Sardaigne s'unirent à la France. Philippe V avoit déjà établi en Italie Don Carlos son fils, né d'Elisabeth Farnese sa seconde femme; il avoit engagé Charles VI à lui donner l'investiture de Parme, de Plaisance, du grand duché de Toscane, dont la succession n'étoit pas ouverte, et il vouloit lui procurer un établissement plus considérable. Charles Emmanuel, roi de Sardaigne, successeur de son père Victor-Amédée, (qui en 1730 avoit abdiqué la couronne et s'en étoit inutilement repenti,) espéroit agrandir ses états aux dépens de la maison d'Autriche, et lui enlever le Milanès, objet

de tant de prétentions opposées. La modération du ministère de France étoit si connue, que l'Angleterre et la Hollande consentirent à ne point se mêler de cette guerre.

Elle se fit avec le plus grand succès en Italie. Le maréchal de Villars y finit à 82 ans sa carrière par la prise de Milan, de Tortone, de Novare, etc. ; le maréchal de Coigni gagna les batailles de Parme et de Guastalla ; la bataille de Bitonto, gagnée par le duc de Montemar, mit don Carlos en possession des deux Siciles. La seule campagne de 1734 enleva à l'empereur presque tous ses états d'Italie ; suite étrange de l'élection d'un roi de Pologne. Telle est la chaîne invisible des événemens de ce monde.

La France souhaitoit la paix et en régla les conditions. On signa les articles préliminaires en 1735 ; il y eut une suspension d'armes ; cependant le traité ne fut conclu qu'en 1738. Ce traité de Vienne donne Naples et la Sicile à don Carlos, le Novarois, le Tortonois, les fiefs des Langhes au roi de Sardaigne, à qui l'on avoit promis tout le Milanès, l'expectative de la Toscane au duc de Lorraine, gendre de l'empereur ; au roi Stanislas, le Barrois et la Lorraine, pour être réunis après sa mort à la couronne de France. Ainsi, pour la seconde fois, on disposa de l'héritage des Médicis,

1734.
Campagne
décisive
en Italie.

1738.
Traité de
Vienne.

Acquisi-
tion de la
Lorraine.

quoique le dernier grand duc de cette maison vécût encore. C'est que la Toscane étoit regardée comme un fief de l'empire. Parme et Plaisance furent cédés à l'empereur en propriété. Le pape s'en prétendoit toujours suzerain , et avoit même reçu l'hommage du dernier duc de Parme ; tant le droit bizarre des fiefs a jeté de confusion dans le système politique de l'Europe. L'acquisition de la Lorraine fut un de ces heureux événemens , où la fortune conduit sans que la prudence paroisse lui avoir préparé les voies.

Peu de temps après , arrive la mort de Charles VI , dernier prince de la maison d'Autriche. Pour assurer sa succession indivisible à sa fille Marie-Thérèse épouse du grand-duc , il avoit fait une pragmatique cimentée par la garantie de la plupart des puissances. Mais outre que ses mesures étoient mal prises , pouvoit-on croire que les princes exclus d'un héritage sur lequel ils avoient des prétentions , respecteroient une loi qu'ils regardoient comme injuste ? Charles-Albert , électeur de Bavière , Auguste III , roi de Pologne , électeur de Saxe , le roi d'Espagne Philippe V , se croyoient fondés à réclamer la succession en tout ou en partie ; et si le roi de France eût été ambitieux , il ne manquoit pas de titres à alléguer pour lui-même , descendant de la

1740.
Mort de
l'empereur
Charles VI,

Prétensions
dans à la
succession.

branche aînée d'Autriche par les femmes de ses prédécesseurs. Marie-Thérèse se mit d'abord en possession de tous les états de son père, sans qu'aucune puissance remuât. Les Hongrois en particulier, jusqu'alors impatiens du joug d'Autriche, lui marquèrent le plus grand attachement, parce qu'elle jura de ne point enfreindre leurs privilèges.

Un prince dont on parloit peu, et qui devoit remplir l'Europe du bruit de son nom, Frédéric II, roi de Prusse, porta seul les premiers coups. L'empereur Léopold, en faveur de l'électeur de Brandebourg, avoit érigé la Prusse en royaume au commencement de ce siècle. Le second roi, père de celui-ci, pendant un règne de vingt-huit ans, s'étoit continuellement occupé du soin de peupler son royaume, d'en faire défricher les terres incultes, d'amasser un grand trésor par l'économie, de former et de discipliner une armée nombreuse dont il ne se servoit point. Son fils, capable de tout entreprendre avec ces moyens, et surtout avec un génie et un courage de héros, s'empara sur-le-champ de la Silésie. Il en avoit demandé en vain une partie à Marie-Thérèse, lui promettant de la servir de toutes ses forces, et de faire empereur son époux. La bataille de Molvitz, qu'il gagna par la discipline de ses troupes, assura cette conquête, et apprit combien il étoit redoutable.

Le roi de Prusse attaque la reine de Hongrie.

Conquête de la Silésie.

La France
liguée con-
tre l'Autri-
che.

Au signal qu'avoit pour ainsi dire donné le roi de Prusse, l'Europe se mit en mouvement. Malgré l'aversion du cardinal de Fleuri pour la guerre, le comte depuis maréchal duc de Belle-Isle vint à bout de la faire entreprendre. On l'envoya négocier en Allemagne en faveur du duc de Bavière, qu'on vouloit élever à l'empire et enrichir des dépouilles d'une maison si long-temps rivale de la France. Il convint de tout avec Frédéric et avec la cour de Saxe.

Guerre
de 1741.
Charles
VII heu-
reux et
malheu-
reux.

Le Bavaïois, créé lieutenant-général de Louis XV, se rend maître de Passau, arrive à Lintz capitale de la haute Autriche; mais au lieu d'assiéger Vienne dont la prise eût été un coup décisif, il marche vers Prague, la prend, s'y fait couronner roi de Bohême, et va recevoir à Francfort la couronne impériale sous le nom de Charles VII. Avec moins de courage et de vertu, Marie-Thérèse auroit été sans doute accablée. Ses sujets l'adorent et soutiennent ses espérances; l'Angleterre et la Hollande lui envoient des secours d'argent; ses ennemis n'agissent point de concert, se plaignent les uns des autres; les armées Françaises en Bavière et en Bohême s'affoiblissent de jour en jour; Prague est assiégée, reprise, et le maréchal de Belle-Isle sauve à peine treize mille hommes par une retraite glorieuse, au mois de décembre 1742.

Ressour-
ces de Ma-
rie-Thé-
rèse.

L'année suivante , la bataille de Dettingen , que les François perdirent contre Georges II , roi d'Angleterre , parce que le maréchal de Noailles fut mal obéi , sembla détruire les ressources de l'empereur. Le ministère , en montrant de la foiblesse , avoit encouragé le parti Autrichien ; la reine de Hongrie avoit acquis des alliés ; elle fit la paix au prix de la Silésie avec le roi de Prusse.

Bataille
de Dettin-
gen.

Après la mort du cardinal de Fleuri en 1743 , la France , qui ne combattoit auparavant qu'en qualité d'auxiliaire , eut sur les bras , l'Autriche , l'Angleterre avec Hanover , la Hollande et le roi de Sardaigne ; mais le roi de Prusse reprit avec elle ses premiers engagements , dès qu'il craignit que la reine de Hongrie ne fût trop forte avec de tels alliés.

Ennemis
de la Fran-
ce.

Louis XV , gouvernant par lui-même son royaume et commandant ses armées , acquit la gloire des conquérans , et une gloire plus digne de son cœur , celle des bons rois. Après avoir pris Menin , Courtrai , Ipres , etc. , il marcha contre le prince Charles de Lotharinge , qui avoit passé le Rhin et pénétré dans le royaume. Une maladie dangereuse l'arrête à Metz : la France tremble et gémit comme une famille qui va perdre le meilleur des pères. Il guérit , assiége Fribourg et le prend. Il gagne l'année

Campa-
gnes du
roi ; succès
en Flan-
dre.

suivante (1745), la fameuse bataille de Fontenoi, où le maréchal de Saxe, frère naturel du roi de Pologne, commandoit l'armée étant malade. Jusqu'à la fin de cette guerre, on ne vit en Flandre que des succès admirables. Le combat de la Mêle suivi de la prise de Gand, Ostende forcée en trois jours, Bruxelles prise au cœur de l'hiver, tout le Brabant Hollandois subjugué, Berg-op-zoom emporté d'assaut, Maestricht investi en présence de quatre-vingt mille hommes, etc. ; chacun de ces faits mériteroit un détail particulier : ils restent gravés dans la mémoire des contemporains, et passeront à la dernière postérité.

Campa-
gnes d'Ita-
lie.

On se battoit avec la même ardeur en Italie, pour établir dans le Milanès, Parme et Plaisance, l'infant don Philippe frère puîné de don Carlos. Le prince de Conti força glorieusement en 1744 les passages des Alpes, les retranchemens de Villefranche et de Château-dauphin. L'infant et ce prince gagnèrent la bataille de Coni, sans pouvoir prendre la ville de Coni qu'ils assiégeoient. Cependant don Philippe en 1745 se trouva maître de Milan et des pays d'alentour. Mais la bataille de Plaisance, perdue en 1746 par le maréchal de Maillebois, ruina totalement les affaires ; on se retira. Bientôt les ennemis ravagèrent la Provence. Chassés de cette province, et

ensuite de Gênes dont ils s'étoient emparés , ils n'en conservèrent pas moins la supériorité de leurs armes ; et le funeste combat de l'Assiète où le chevalier de Belle-Isle se fit tuer , ferma l'Italie aux François.

Au milieu de ces vicissitudes , mourut en 1745 l'empereur Charles VII , accablé d'infortunes à cause de son élévation. La reine de Hongrie eut la gloire de procurer l'empire à son époux François I ; et le roi de Prusse , après avoir pris Dresde et remporté d'autres avantages , fit encore la paix séparément , parce qu'il n'avoit plus besoin de la guerre. Il reconnut l'empereur : l'impératrice lui céda de nouveau la Silésie. Cette grande princesse fonda ainsi la nouvelle maison impériale d'Autriche-Lorraine, après avoir été sur le point de perdre tous les états de sa maison.

Pour le malheur du genre humain , le feu de la guerre ne peut plus embraser l'Europe , sans se répandre aussitôt jusqu'aux extrémités du monde. On reconnut trop tard la faute énorme que le cardinal de Fleuri avoit commise en négligeant la marine. Tandis que les Anglois avec de nombreuses escadres , avec plus de deux cents quarante vaisseaux de guerre ou frégates , ruinoient le commerce de leurs ennemis , la France n'eut à leur opposer qu'environ trente-cinq vaisseaux , qui se réduisirent

Marie-Thérèse fonde une nouvelle maison impériale.

Pertes sur mer. Les Anglois trop supérieurs,

enfin à un seul. Ils s'emparèrent (en 1746) de Louisbourg et du Cap-Breton, autrement nommé l'Isle-royale; ils firent partout des prises immenses; le fameux Anson rendit funeste à l'Espagne son voyage autour du globe; la bataille navale de Finistère, qu'il gagna ensuite sur les François (1747), fut un triomphe plus éclatant pour sa nation. Mais ce que la marine du roi de France n'auroit pu tenter, des négocians guerriers l'exécutèrent dans les Indes: la Bourdonnaie enleva Madras aux Anglois; et Dupleix leur fit lever le siège de Pondichéri dont il étoit gouverneur.

1748.
Traité
d'Aix-la-
Chapelle.

Louis XV, en remportant des victoires, avoit offert généreusement la paix, et on l'avoit opiniâtement refusée; mais on la demanda en voyant Maestricht sur le point de tomber en son pouvoir, et la Hollande menacée d'une invasion (1). Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle. Le roi ne voulut garder

(1) Le maréchal de Saxe disoit en homme clairvoyant : *la paix est dans Maestricht*. On ne conçoit pas comment les Hollandois, fort déchus de leur puissance, s'étoient engagés dans cette guerre. Ils pouvoient pacifier l'Europe, et ils s'exposèrent aux derniers malheurs. Ils perdirent même en grande partie leur liberté, en établissant le stathoudérat perpétuel et héréditaire; ce qui fait aujourd'hui de la Hollande une espèce de monarchie mixte.

aucune de ses conquêtes. Il se contenta d'assurer Parme, Plaisance et Guastalla à don Philippe son gendre ; et le royaume des deux Siciles à don Carlos ; de rétablir le duc de Modène son allié et la république de Gênes dans tous leurs droits. Le roi de Prusse conserva la Silésie ; le roi de Sardaigne obtint de nouveaux domaines dans le Milanès ; toutes les puissances garantirent la Pragmatique-sanction de Charles VI ; en vertu de laquelle Marie-Thérèse possédoit les états de ses ancêtres.

Le prince Edouard, fils du prétendant, avoit fait sur l'Ecosse (1745) une tentative audacieuse, qui ne servit qu'à faire périr ses partisans sur les échafauds ou par les gibets. La France garantit l'ordre de succession réglé en faveur de la maison de Hanover, et s'obligea de ne point souffrir sur ses terres les princes de la maison de Stuart. En conséquence on fit sortir du royaume ce jeune prince, dont la destinée, si brillante un moment, est devenue tout-à-coup si obscure. Une chose trop digne d'observation, c'est que la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre avoit commencé dès l'an 1739 pour un vaisseau, et que l'affaire du vaisseau resta indécise.

Il eût été facile de prévenir par le traité d'Aix-la-Chapelle les funestes contestations que la France eut bientôt avec l'Angleterre,

Sort du prince Edouard.

Ce traité est une source de guerre.

et qui pour quelques déserts de l'Amérique armèrent de nouveau les nations Européennes, les plus capables de connoître les avantages de la paix. En stipulant la restitution du Cap-Breton et de toutes les conquêtes des Anglois, on avoit ajouté ces termes vagues : *toutes choses d'ailleurs seront réunies sur le pied qu'elles étoient, OU DEVOIENT être, avant la présente guerre.* Avec de pareilles clauses, quiconque veut envahir, quand il n'y a ni titres ni limites incontestables, est sûr de trouver mille prétextes d'invasion.

Entreprises des Anglois en Amérique.

En 1747, les Anglois établis dans l'Acadie, qu'ils avoient eue par le traité d'Utrecht, voulant s'étendre sur le Canada, commirent des hostilités contre les François, pour rétablir les choses sur le pied où elles devoient être selon eux. La cour de France eut beau se plaindre, et offrir toutes les voies d'accommodement. La négociation traîna en longueur ; l'Angleterre, qui se préparoit de loin à une rupture, éclata en 1755, et sans déclaration de guerre fit attaquer les vaisseaux François. Louis XV, avec le plus grand amour de la paix, fut obligé de prendre les armes, et d'opposer la force à la violence.

Nouvelle guerre. Alliances singulières.

Alors on vit dans le système politique de l'Europe un changement aussi inconcevable que cette guerre. Le roi de Prusse,

auparavant allié de la France, se ligue avec les Anglois, l'Autriche s'unit étroitement avec la France, dont elle étoit l'ennemie depuis deux siècles; la Suède se trouve alliée de l'Autriche, qu'elle avoit tant combattue depuis Gustave. L'Espagne, le roi de Sardaigne, la Hollande, jusqu'alors si intéressés dans les guerres, gardent une parfaite neutralité. Chaque puissance a pour but son intérêt particulier; mais l'humanité s'applaudit en général de voir les deux premières maisons de l'Europe changer en amitié une haine trop féconde en ruines et en massacres. Changement dû au zèle du cardinal de Bernis.

Les commencemens de la guerre furent glorieux pour la France. Les Anglois, battus vers le Canada, craignirent une invasion dans leur île; ils perdirent Port-Mahon regardé comme imprénable, que le maréchal de Richelieu prit d'assaut, après une victoire navale du marquis de la Galissonnière. D'un autre côté, le maréchal d'Estrées gagna la bataille de Hastimbek sur le duc de Cumberland; le maréchal de Richelieu, envoyé pour commander à sa place, poussa l'Anglois et le força de capituler à Closter-Seven avec toute son armée. L'électorat de Hanover étoit conquis. Le roi de Prusse qui s'étoit emparé de la Saxe sur un soupçon, qui avoit remporté à Prague une victoire

1756.
Premières
campagnes en
Allemagne.

sanglante , mais qui avoit été vaincu vers le même endroit par le général Daun , avec une perte d'environ vingt-cinq mille hommes ; le roi de Prusse sembloit infailliblement perdu. Le conseil aulique le déclare ennemi de l'empire , privé de tous ses fiefs ; le prince de Soubise marche contre lui en Saxe avec une puissante armée des cercles. On ne doutoit point du succès.

Bataille
de Rosbac.

Mais la bataille de Rosbac (5 novembre 1757) change la face des affaires en un moment. La manœuvre , l'artillerie , la discipline Prussiennes , répandent une terreur panique dont il y a peu d'exemples. Vainqueur presque sans combat , le roi de Prusse , vole en Silésie , gagne encore la bataille de Lissa , reprend Schweidnitz et Breslau que les Autrichiens venoient de lui enlever. L'électorat de Hanover est repris de même par les Anglois , malgré la capitulation de Closter-Seven dont ils se crurent dégagés.

Diverses
révolu-
tions.

On voit en Allemagne une longue suite de batailles avec différens succès , sans que la perte des hommes ni la dévastation des pays rende la querelle des princes moins opiniâtre. Les François battus à Crevelt par le prince de Brunswick en 1758 , le battent à Bergen l'année suivante , et sont battus de nouveau à Warbourg et à Minden. Frédéric II de son côté , tantôt vaincu , tantôt vainqueur , mais affoibli par ses vic-

toires mêmes , se voit enlever la Prusse , Dresde et une grande partie de la Saxe. Il avoit contre lui la Russie liguée avec l'Autriche. Elizabeth , impératrice de Russie , meurt. Pierre III son successeur se déclare pour Frédéric ; Pierre est détrôné tout-à-coup ; sa femme Catherine lui succède et se déclare pour la reine de Hongrie. Ces vicissitudes soudaines , en variant la situation du roi de Prusse , lui laissent toujours la même intrépidité et une constance inébranlable.

La France , malgré ses malheurs , ne fut entamée nulle part ; mais elle perdit dans les Indes Chandernagor , Pondichéri et tous les établissemens de cette compagnie de commerce , dont on a sans doute trop vanté les avantages. En Afrique , elle perdit ce qu'elle avoit sur le Sénégal avec l'île de Gorée , c'est-à-dire , tout son commerce dans cette partie du monde ; en Amérique , Louisbourg , Québec , tout le Canada , la Guadeloupe , la Martinique , en un mot , des possessions immenses moins dignes de regret que les hommes et les trésors qu'elles ont coûtés.

Ce prodigieux accroissement de la puissance des Anglois , qui affectoient tant de zèle pour l'équilibre , devoit alarmer toute l'Europe. La neutralité de l'Espagne sous Ferdinand VI leur avoit été trop avan-

Conquêtes
prodigieuses
des
Anglois.

Pacte de
famille.

tageuse. Charles III, frère et successeur de Ferdinand, s'unit enfin avec Louis XV : le *pacte de famille* conclu (en 1761) entre toutes les branches souveraines de la maison de France, forme l'alliance la plus glorieuse pour le ministre célèbre qui en conçut et exécuta le projet. Cette alliance

Nouveaux
désastres.

fut néanmoins suivie de nouveaux désastres. Les Espagnols attaquèrent sans succès le Portugal qu'on pouvoit regarder alors comme une riche province d'Angleterre. Les Anglois sauvèrent ce royaume; prirent à l'Espagne dans le golfe du Mexique la Havane et l'île de Cuba, où leur butin fut estimé plus de quatre-vingt millions (1762); ils lui enlevèrent les îles Philippines dans la mer des Indes, et s'enrichirent à Manille comme à la Havane. Leurs flottes subjugoient tout dans l'un et l'autre hémisphère. Belle-Isle étoit en leur pouvoir, la marine Française qu'on avoit tâché de rétablir étoit ruinée, ainsi que le commerce de la nation.

Toutes les couronnes avoient besoin de la paix; et l'Angleterre, quoi qu'en aient pu dire les ennemis du ministère, ne pouvoit la faire dans une conjoncture plus favorable. « Car (selon la remarque de M. » l'abbé de Mably), il faut faire la paix » dès qu'on la peut faire utilement; c'est » un principe qui ne souffre aucune ex- » ception. Des espérances formées dans

1763.
Traité de
Paris et de
Hubers-
bourg.

» l'ivresse de la prospérité n'ont jamais été
 » justifiées par l'événement : on doit crain-
 » dre d'être trop heureux , parce qu'un
 » trop grand bonheur est le signe d'une
 » décadence. » Par le traité de Paris , la
 France cède à l'Angleterre Louisbourg et le
 Cap-Breton , le Canada , toutes les terres
 sur la gauche du Mississipi , excepté la Nou-
 velle-Orléans ; l'Espagne y ajoute encore la
 Floride. L'Angleterre gagne environ deux
 mille lieues de terrain en Amérique ; elle
 accorde à peine aux François le droit de
 pêche vers l'île de Terre-neuve. On lui
 abandonne le Sénégal , et elle restitue la Go-
 rée. On échange Minorque contre Belle-Isle.
 On est obligé de démolir les fortifications
 de Dunkerque du côté de la mer. Le traité
 de Hubersbourg entre les puissances d'Al-
 lemagne remet les choses dans l'état où elles
 se trouvoient avant la guerre. Tel fut le
 fruit de sept années d'expéditions sanglantes
 et ruineuses.

Cette guerre peut être regardée comme
 une des meilleures leçons de politique. La
 supériorité inouïe des armes Angloises dé-
 montre la nécessité d'une puissante marine ,
 pour toute nation qui a un commerce à
 protéger , et des possessions à défendre hors
 du continent qu'elle habite. Les succès et
 la résistance du roi de Prusse contre des
 forces extrêmement supérieures , démontrent

Réflexions
 sur cette
 guerre.

qu'avec une sage économie et avec d'excellentes troupes, un grand capitaine, maître de toutes les opérations, peut faire lui seul ce qu'à peine on croiroit possible à une ligue formidable. Mais ce qu'il importe surtout d'examiner dans l'état actuel de l'Europe, ce sont d'une part, les maux infinis de la guerre, et de l'autre, le peu d'avantage qu'elle procure. Prodiguer le sang des peuples, épuiser les finances dont on sent plus que jamais la nécessité, faire des millions de malheureux, et s'exposer aux plus grands malheurs, pour un coin de terre qui sera un objet éternel de haine et de discorde : est-ce donc un système digne de la sagesse des gouvernemens ? Pour un intérêt particulier de commerce faudra-t-il ruiner tout le commerce ? faudra-t-il ruiner son propre pays pour une acquisition incertaine ? faudra-t-il semer au-dehors à pure perte cet argent devenu si précieux, qui fructifieroit au centuple s'il étoit employé à défricher de vastes terrains stériles, à ouvrir des canaux au commerce intérieur, à vivifier les provinces languissantes, à multiplier les ressources du peuple et par-là celles du Prince ? L'Angleterre, accablée d'une dette énorme, ne se repentira-t-elle pas elle-même de cette guerre, où elle semble avoir gagné un empire ? Cet empire est

est déjà l'objet de ses craintes. Elle se souviendra un jour de Carthage.

Puissent les souverains , éclairés par le flambeau de l'histoire et par l'expérience de tous les siècles , conduits par les sentimens d'humanité qu'inspire la droite raison , chercher enfin leur bonheur dans celui de leurs sujets ; regarder la guerre comme un fléau d'autant plus horrible , que rien aujourd'hui ne peut compenser les maux qu'elle entraîne ; employer les armes pour la sûreté publique et non pour l'ambition personnelle ; s'appliquer de concert à guérir les plaies de leurs états , au lieu de les rendre incurables par de nouvelles discordes !

Les beaux jours de l'histoire et du règne de Louis XV sont passés. Le désordre des finances , et surtout de malheureuses divisions sur des points de théologie qui ne sont et ne devroient jamais être l'objet d'une discussion et encore moins d'une querelle publique , tout jetoit les germes d'un mécontentement général. Les esprits s'exaspéroient, les têtes s'échauffoient , et le fanatisme arma bientôt le coupable Damien.

Cet homme de la lie du peuple osa concevoir le projet d'assassiner le roi ; il l'exécuta le 5 janvier , dans la cour de Versailles , au milieu de ses gardes et des grands officiers de la couronne. Arrêté , il déclare que son intention n'étoit point de tuer le

Politique
salutaire
auxpeuples

1757.
Assassinat
du roi.

roi (ce qu'il auroit fait s'il l'avoit voulu) , mais seulement de le blesser pour le toucher et le porter à remettre toutes choses en places et rétablir la tranquillité dans ses états. Il fut impossible d'arracher l'aveu et le nom de quelques complices , soit qu'en effet il n'en eût point , soit que le fanatisme donne à celui qu'il égare la force et la constance de braver les tortures et des'élever au-dessus de la foiblesse humaine. Ce malheureux expia son atroce folie dans des supplices dont l'idée fait frémir , et que l'histoire ne doit point rapporter. Nous observerons seulement que le parlement , qui depuis long-temps étoit assez mal avec le roi , crut faire preuve de son zèle dans cette circonstance , en mettant dans le procès du régicide une recherche de cruauté, qui fit frissonner le roi lui-même , qui ne put s'empêcher de s'écrier , à la lecture de l'arrêt : *Ah le malheureux ! pour une égratignure qu'il m'a faite , il va bien souffrir !*

Quelques années après les parlemens se signalèrent par un coup d'autorité qui , peu d'années auparavant , eût semblé impraticable , ou du moins téméraire. Le corps des jésuites , cette institution qui a fait tant de bien et tant de mal , qu'il est difficile de prononcer aujourd'hui sur le danger ou l'utilité de son rétablissement ; ce corps si long-temps inabordable à l'autorité publique , fut

solennellement détruit en France, par un arrêt du parlement, du 22 février 1764.

La banqueroute du père la Valette à la Martinique, fut le prétexte dont on se servit : mais la cause véritable étoit l'influence prodigieuse et l'ascendant que les jésuites prenoient journellement, et la guerre surtout qu'ils avoient déclarée à la philosophie moderne.

Fatigués de la longue guerre qu'ils venoient de faire aux Corses, les Gênois cédèrent cette isle à la France, par un traité signé à Compiègne. Mais fiers et jaloux de leur indépendance, et soutenus en secret par l'Angleterre, les Corses défendirent quelque temps leur liberté, contre les armes de la France. Mais tout céda au génie du duc de Choiseul, alors ministre, et la Corse fut totalement subjuguée l'année suivante.

1768.
La Corse
acquise.

Louis XV mourut à Versailles, le 10 mai 1774, moins chéri et moins regretté de son peuple, qu'il ne devoit s'attendre à l'être. Mais les troubles et les désordres des dernières années de son règne avoient affoibli l'intérêt qu'il inspiroit et diminué l'affection de ses sujets ; il est du nombre de ceux dont on a pu dire avec une douloureuse vérité, qu'il avoit *trop vécu*.

Dans l'espace de ce règne, qui a duré près de soixante ans, l'esprit humain a fait

Progrès
de l'esprit
humain.

des progrès dans les différentes sciences. Nous allons emprunter, d'une autre plume, de *Voltaire*, ce morceau qu'il seroit impossible de mieux traiter.

« Un ordre entier (1) aboli par la puis-
 » sance séculière, la discipline de quelques
 » autres ordres reformée par cette puissance,
 » les divisions mêmes entre toute la magis-
 » trature et l'autorité épiscopale, ont fait
 » voir combien de préjugés se sont dissipés,
 » combien la science du gouvernement s'est
 » étendue, et à quel point les esprits se sont
 » éclairés. Les semences de cette science
 » utile furent jetées dans le dernier siècle :
 » elles ont germé de tous côtés dans celui-
 » ci, jusqu'au fond des provinces, avec la
 » véritable éloquence, qu'on ne connoissoit
 » guères qu'à Paris, et qui tout d'un coup
 » a fleuri dans plusieurs villes; témoins les
 » discours sortis ou du parquet ou de l'as-
 » semblée des chambres de quelques parle-
 » mens; discours qui sont des chefs-d'œu-
 » vres (2) de l'art de penser et de s'exprimer,
 » du moins à beaucoup d'égards. Du temps
 » des *Daguesseau*, les seuls modèles
 » étoient dans la capitale, et encore très-
 » rares. Une raison supérieure s'est fait en-

(1) *La société des jésuites.*

(2) Voyez les discours de MM. de *Montclar*; de *la Chalotais*; de *Castillon*, de *Servant* et d'autres;

» tendre dans nos derniers jours , du pied
» des Pyrénées au nord de la France. La
» philosophie , en rendant l'esprit plus juste ,
» et en bannissant le ridicule d'une parure
» recherchée , a rendu plus d'une province
» l'émule de la capitale.

» En général , le barreau a mieux connu
» cette jurisprudence universelle , puisée
» dans la nature , qui s'élève au-dessus de
» toutes les lois de convention ou de simple
» autorité ; lois souvent dictées par les ca-
» prices ou par des besoins d'argent ; res-
» sources dangereuses plus que lois utiles ,
» qui se combattent sans cesse , et qui for-
» ment plutôt un chaos qu'un corps de lé-
» gislation.

» Les académiciens ont rendu service en
» accoutumant les jeunes gens à la lecture ,
» et en excitant , par des prix , leur génie
» avec leur émulation. La saine physique a
» éclairé les arts nécessaires ; et ces arts ont
» commencé déjà à fermer les plaies de l'é-
» tat , causées par deux guerres funestes.
» Les étoffes se sont manufacturées à moins
» de frais , par les soins d'un des plus célè-
» bres mécaniciens (1). Un académicien ,
» encore plus utile par (2) les objets qu'il
» embrasse , a perfectionné beaucoup l'a-

(1) M. *Vaucanson*,

(2) M. *Duhamel*,

» griculture, et un ministre éclairé a rendu
» enfin les blés exportables ; commerce
» nécessaire, défendu trop long-temps, et
» qui doit être contenu peut-être autant
» qu'encouragé.

» Un autre académicien (1) a donné le
» moyen le plus avantageux de fournir à
» toutes les maisons de Paris l'eau qui leur
» manque ; projet qui ne peut être rejeté
» que par la pauvreté, ou par la négligence,
» ou par l'avarice.

» Un médecin (2) à trouvé enfin le se-
» cret, long-temps cherché, de rendre
» l'eau de la mer potable. Il ne s'agit plus
» que de rendre cette expérience assez facile
» pour qu'on en puisse profiter en tout
» temps, sans trop de frais.

» Si quelque convention peut suppléer à
» la connoissance qui nous est refusée des
» longitudes sur la mer, c'est celle du plus
» habile horloger de France (3) qui dispute
» cette invention à l'Angleterre. Mais il
» faut attendre que le temps mette son sceau
» à toutes ces découvertes : il n'en est pas
» d'une invention qui peut avoir son utilité
» et ses inconvéniens, d'une découverte qui
» peut être contestée, d'une opinion qui

(1) M. *Deparcieux*.

(2) M. *Poissonnier*.

(3) M. *Leroi*.

» peut être combattue , comme de ces
» grands monumens des beaux arts en poé-
» sie , en éloquence , en musique , en ar-
» chitecture , en sculpture , en peinture ,
» qui forcent tout d'un coup le suffrage de
» toutes les nations , et qui s'assurent ceux
» de la postérité par un éclat que rien ne
» peut obscurcir.

» Quant au célèbre dépôt des connois-
» sances humaines , qui a paru sous le titre
» de dictionnaire encyclopédique ; c'est une
» gloire éternelle pour la nation , que des
» officiers de guerre sur terre et sur mer ,
» d'anciens magistrats , des médecins qui
» connoissent la nature , de vrais doctes ,
» quoique docteurs , des hommes de lettres
» dont le goût a raffiné les connoissances ,
» des géomètres , des physiciens aient tous
» concouru à ce travail aussi utile que pé-
» nible , sans aucune vue d'intérêt , sans
» même rechercher la gloire , puisque plu-
» sieurs cachaient leurs noms : enfin , sans
» être ensemble d'intelligence , et par con-
» séquent exempts de l'esprit de parti.

» Mais , ce qui est encore plus honora-
» ble pour la patrie , c'est que dans ce re-
» cueil immense , le bon l'emporte sur le
» mauvais , ce qui n'étoit pas encore ar-
» rivé. Les persécutions qu'il a essuyées ne
» sont pas si honorables pour la France. Ce
» même malheureux esprit de formes , mêlé

» d'orgueil, d'envie et d'ignorance, qui
» fit proscrire l'imprimerie du temps de
» *Louis XI*, les spectacles sous le grand
» *Henri IV*, les commencemens de la
» saine philosophie sous *Louis XIII*,
» enfin l'émétique et l'inoculation : ce
» même esprit, dis-je, ennemi de tout ce
» qui instruit, et de tout ce qui s'élève,
» porta des coups presque mortels à cette
» mémorable entreprise : il est parvenu
» même à la rendre moins bonne qu'elle
» n'auroit été, en lui mettant des entraves
» dont il ne faut jamais enchaîner la raison ;
» car on ne doit réprimer que la témérité et
» non la sage hardiesse, sans laquelle l'es-
» prit humain ne peut faire aucun progrès.
» Il est certain que la connoissance de la na-
» ture, l'esprit de doute sur les fables an-
» ciennes, honorées du nom d'histoires, la
» saine métaphysique, dégagée des im-
» pertinences de l'école, sont les fruits de ce
» siècle, et que la raison s'est perfectionnée.
» Il est vrai que toutes les tentatives n'ont
» pas été heureuses. Des voyages au bout
» du monde, pour constater une vérité que
» *Newton* avoit démontrée dans son cabi-
» net, ont laissé des doutes sur l'exactitude
» des mesures. L'entreprise du fer brut,
» forgé ou converti en acier, celle de faire
» éclore des animaux, à la manière de l'E-
» gypte, dans des climats trop différens de

» l'Égypte, beaucoup d'autres efforts pareils,
» ont fait perdre un temps précieux, et ruiné
» même quelques familles. Des systèmes
» trop hasardés ont défigurés des travaux qui
» auroient été très-utiles. On s'est fondé sur
» des expériences trompeuses, pour faire
» revivre cette ancienne erreur, que des
» animaux pouvoient naître sans germe.

» Qui croiroit que des géomètres ont été
» assez extravagans pour imaginer qu'en
» exaltant son âme, on pouvoit voir l'ave-
» nir comme le présent. Plus d'un philoso-
» phe, comme on l'a déjà dit ailleurs, a
» voulu, à l'exemple de *Descartes*, se
» mettre à la place de DIEU, et créer,
» comme lui, un monde avec la parole;
» mais bientôt toutes ces folies de la philo-
» sophie sont réprochées des sages; et
» même ces édifices fantastiques, détruits
» par la raison, laissent dans leurs ruines
» des matériaux dont la raison même fait
» usage.

» Une extravagance pareille a infecté la
» morale. Il s'est trouvé des esprits assez
» aveugles, pour saper tous les fondemens
» de la société, en croyant la réformer.
» On a été assez fou pour soutenir que le
» *tien* et le *mien* sont des crimes, et qu'on
» ne doit point jouir de son travail; que
» non-seulement tous les hommes sont
» égaux, mais qu'ils ont perverti l'ordre de

» la nature , en se rassemblant ; que l'hôm-
» me est né pour être isolé comme une bête
» farouche ; que les castors, les abeilles et
» les fourmis dérangent les lois éternelles ,
» en vivant en république.

» Plus d'un abus semblable a infecté la
» littérature ; une foule d'écrivains s'est
» égarée dans une style recherché , vio-
» lent, inintelligible , ou dans la négligence
» totale de la grammaire. On est parvenu
» jusqu'à rendre Tacite ridicule : on a
» beaucoup écrit dans ce siècle ; on avoit
» du génie dans l'autre. La langue fut portée
» sous *Louis XIV* au plus haut point de
» perfection , dans tous les genres , non pas
» en employant des termes nouveaux , inu-
» tiles , mais en se servant avec art de tous
» les mots nécessaires qui étoient en usage.
» Il est à craindre aujourd'hui que cette
» belle langue ne dégénère par cette mal-
» heureuse facilité d'écrire , que le siècle
» passé a donné aux siècles suivans : car les
» modèles produisent une foule d'imita-
» teurs , et ces imitateurs cherchent tou-
» jours à mettre en paroles ce qui leur man-
» que en génie. Ils défigurent le langage ,
» ne pouvant l'embellir. La France surtout
» s'étoit distinguée dans le beau siècle de
» *Louis XIV* , par la perfection singulière
» à laquelle *Racine* éleva le théâtre , et par
» le charme de la parole qu'il porta à un

» degré d'élégance et de pureté inconnu
» jusqu'à lui. Cependant on applaudit après
» lui à des pièces écrites aussi barbarement
» que ridiculement construites....

» Mais enfin , la littérature , quoique sou-
» vent corrompue , occupe presque toute la
» jeunesse bien élevée ; elle se répand dans
» les conditions qui l'ignoroient. C'est à
» elle qu'on doit l'éloignement des débau-
» ches grossières , et la conservation de la
» politesse introduite dans la nation par
» *Louis XIV* et par sa mère. Cette littéra-
» ture utile dans toutes les conditions de la
» vie , console même des calamités publi-
» ques , en arrêtant sur des objets agréa-
» bles , l'esprit qui seroit trop accablé de la
» contemplation des misères humaines » .

FIN.



P R Ê C I S

D U

RÈGNE DE LOUIS XVI.

Par *MARIE - AUGUSTE AMAR*
DU RIVIER.

L'histoire peint ; la postérité juge.

PREMIÈRE PARTIE.

LOUIS XV terminoit un règne de soixante ans ; et laissoit à son jeune successeur plus d'un siècle de maux à réparer. Blessé profondément , l'état marchoit depuis long-temps à sa ruine , et , pareil à ces corps que mine sourdement une plaie invisible , sa dissolution devenoit de jour en jour plus inévitable. La marine détruite , le commerce anéanti , les finances épuisées par une guerre doublement onéreuse ; une somme de plus de soixante-dix millions dévorée d'avance sur les revenus de l'état ; un excédent de vingt-deux millions de la dépense sur

Etat de la France à la mort de Louis XVI.

Q

la recette; toutes les ressources épuisées en apparence; les anciens services oubliés, ou laissés sans récompenses; les rentiers tremblant pour leurs capitaux, le découragement dans les villes comme dans les campagnes; tel est le tableau tristement fidèle qui frappa les premiers regards de Louis XVI, lors de son avènement au trône de ses pères. Tant de maux échappoient à la légèreté nationale, et n'étoient perfidement calculés que par ceux qui, dirigeant depuis long-tems tous leurs vœux du côté d'une révolution, fomentoient à la fois tous les germes de discorde qui devoient enfin l'amener.

Un seul homme peut-être gémissoit en silence, sur l'état de son pays, et formoit des vœux sincères pour voir l'ordre se rétablir dans toutes les parties de l'administration, la prospérité ranimer toutes les branches de l'industrie commerciale, et la France redevenir enfin ce qu'elle avoit été dans les beaux jours de la monarchie: cet homme étoit Louis XVI!

Caractère
de Louis
XVI.

Etranger dans tous les tems aux vices des courtisans, inaccessible à leurs flat-teries, et formé aux vertus et aux sciences par un père digne de cette tâche honorable, Louis avoit contracté de bonne heure cette espèce de sévérité de mœurs qui ne sait point composer avec le vice,

et qui l'attaque sans ménagement, quelque forme qu'il emprunte. Sa franchise à cet égard alloit quelquefois jusqu'à la rudesse (1). Il ne savoit dissimuler, ni le mépris que lui inspiroit l'immoralité de la dernière cour, ni l'intention bien formelle où il étoit d'opérer une réforme complète à cet égard. Un contraste aussi frappant ne pouvoit que révolter l'orgueil et aigrir les esprits de tous ceux dont il étoit la censure manifeste. Les goûts et les occupations du prince offroient un prétexte de plus à la malignité des courtisans, et elle l'avoit saisi, pour avilir d'avance aux yeux du peuple, le chef de la nation.

Ainsi Louis s'avança au trône françois précédé dans l'opinion publique d'une réputation qui ne permettoit pas de brillantes espérances; et telle étoit à son sujet la force du préjugé, que ceux mêmes qui lui supposoient l'intention, ne lui accorderoient pas les moyens nécessaires pour faire le bien de son peuple.

Ses intentions.

(1) Madame Dubarri ayant sollicité l'honneur de souper avec madame la Dauphine, le Dauphin se rendit chez le Roi, et lui dit avec une noble fermeté: *Sire, je suis dispose à donner personnellement à votre majesté toutes les marques possibles de soumission et de respect; mais il est de mon intérêt ainsi que de mon devoir, de ne laisser approcher de Madame la Dauphine aucun scandale* (Vie de Louis XVI.)

Il sembloit d'ailleurs que la destinée de ce prince eût été, dès le principe, frappée d'un caractère sinistré : le ciel qui le réservoir à de si douloureuses épreuves, marqua, depuis le berceau, les époques principales de sa vie par quelques-uns de ces événemens, qui, dûs en apparence au seul hazard, n'en laissent pas moins des traces profondes dans l'esprit du peuple ; et l'on n'ignore pas quelle est sur le vulgaire l'influence des présages. A peine est-il né, que le courrier chargé d'en porter la nouvelle à la cour, fait une chute, dont il meurt sur le champ. La fête que donne la ville de Paris à l'occasion de son mariage, coûte la vie à plus de quinze cents spectateurs. Cette dernière circonstance affligea sensiblement le Dauphin, et l'histoire a recueilli avec attendrissement la lettre qu'il en écrivit sur le champ au lieutenant de police de Paris. *J'ai appris les malheurs arrivés à mon occasion ; j'en suis pénétré. Je reçois en l'instant ce que le roi me donne tous les mois pour mes menus plaisirs ; je ne puis disposer que de cela, jevous l'envoie, secourez les plus malheureux.* L'histoire attestera également qu'il mit, jusqu'à la mort de Louis XV, tous ses soins à effacer le souvenir de ce funeste événement par mille traits de bienfaisance, qui n'ont pu échapper à

Pou bli, malgré les précautions qu'il prenoit pour les dérober à la connoissance du public. Voilà cependant l'homme que ses ennemis ont peint comme un tigre altéré du sang de ses sujets, comme un tyran sans cesse armé contre eux. Mais, bornés au récit des faits, et circonscrits d'ailleurs dans des limites étroites, nous n'entreprendrons point ici de venger la mémoire de Louis XVI, de reproches trop vils pour l'atteindre, et trop dépourvus de vraisemblance pour trouver dans les âmes honnêtes une ombre de confiance.

L'histoire publiera à la louange de Louis XVI, que si jamais prince ne prit les rênes d'un empire dans des circonstances plus pénibles, et sous des auspices moins favorables, jamais prince aussi ne sentit plus vivement quel poids immense de responsabilité alloit reposer sur lui. Quand il fut salué roi de France et de Navarre; il joignit les mains, et levant au ciel ses yeux baignés de pleurs, il s'écria : *ô mon Dieu ! aidez mon insuffisance !* comme s'il eût pressenti, ajoute l'historien de sa vie, que ses facultés seroient accablées de l'honorable fardeau dont il alloit être chargé.

Le premier objet qui appela la sollicitude du jeune roi, fut l'état déplorable où se trouvoient les finances; le désir et l'espoir de les restaurer ne s'éloi-

gnèrent jamais un moment de sa pensée ; c'étoit l'ame de tous ses projets, le but de toutes ses réformes, le sujet même de tous ses discours. Mais le mal étoit déjà trop grand, et l'insuffisance des remèdes se faisoit sentir, dès qu'il s'agissoit d'en faire l'application. Rien de tout cela n'échappoit à la sagacité du monarque, et il le consigna authentiquement dans le préambule de son premier édit, qui avoit pour objet la remise du droit de *joyeux avènement*.

Édit portant remise du droit de joyeux avènement.

« Assis, dit le roi, sur le trône où » il a plu à Dieu de nous élever, nous » espérons que sa bonté soutiendra notre jeunesse et nous guidera dans les » moyens qui pourront rendre nos peuples heureux: c'est notre premier désir. » Connoissant que cette félicité dépend » principalement d'une sage administration des finances, parce que c'est » elle qui détermine un des rapports » les plus essentiels entre les princes et » les sujets, c'est vers cette administration que se tourneront nos premiers » soins et notre première étude...

» Après avoir pourvu à la sûreté des » créanciers de l'état, et consacré les » principes de justice qui feront la base » de notre règne, nous devons nous » occuper de soulager nos peuples du » poids des impositions ; nous ne pou-

» vous y parvenir que par l'ordre et
 » l'économie....

» Il est des dépenses nécessaires qu'il
 » faut concilier avec la sûreté de nos
 » états ; il en est qui dérivent de libé-
 » ralités peut être susceptibles de mo-
 » dération.... Il en est enfin qui tien-
 » nent à notre personne et au faste de
 » notre cour. Sur celles-là , nous pour-
 » rons suivre plus promptement les
 » mouvemens de notre cœur , et nous
 » nous occupons déjà des moyens de
 » les réduire à des bornes convenables.
 » De tels sacrifices ne nous coûteront
 » rien , dès qu'ils pourront tourner au
 » soulagement de nos sujets. Leur bon-
 » heur fera notre gloire , et le bien que
 » nous pourrons leur faire sera la plus
 » douce récompense de nos travaux.
 » Voulant que cet édit , le premier
 » émané de notre autorité , porte l'em-
 » preinte de ces dispositions , et soit
 » comme le gage de nos intentions , nous
 » nous proposons de dispenser nos su-
 » jets du droit qui nous est dû à cause
 » de notre avènement à la couronne » .

Ainsi le premier acte d'autorité de
 Louis XVI fut un acte de bienfaisance,
 et un sûr garant de ses intentions pour
 le bonheur de ses peuples. Mais c'étoit
 peu d'en énoncer le désir : il falloit son-

ger aux moyens d'exécution, et le roi s'en occupa sur le champ.

Ministres
sous Louis
XVI.

Les diverses parties de l'administration exigeoient une prompte réforme. Le ministère des finances surtout étoit depuis long-tems la proie d'hommes ineptes ou bassement avides, qui creusoient davantage de jour en jour le gouffre qui a fini par les engloutir. Constamment occupé de ce qui pourroit améliorer le sort de ses sujets et réparer les maux de l'état, le nouveau monarque ne consulta, dans le choix de ses ministres, que l'opinion générale, et l'injustice lui fit bientôt un crime de cette déférence à ce qu'il croyoit le vœu de son peuple. La secte des économistes lui indiqua *Turgot*, pour contrôleur des finances; *Turgot*, l'ami et le protecteur secret de tout le parti *philosophe*: (1) *Turgot*, qui, déjà en révolte indirecte avec le

Turgot.

(1) Dalemberl écrivoit à Voltaire: » Vous aurez bientôt une visite dont je vous prévien: » c'est celle de M. Turgot, maître des requêtes, plein » de philosophie, de lumières, de connoissances, et » for de mes amis, qui veut vous voir en *bonne for-* » *tune* Je dis en *bonne fortune*, car *propter metus* » *judæorum*, il ne faut pas qu'il s'en vante trop ni » vous non plus ». (164 lett. en 1760.)

Voltaire vit Turgot, et répondit:

» Si vous avez plusieurs maîtres de cette espèce » dans votre secie, je tremble pour l'*infâme*, (c'est- » à-dire, pour la religion); elle est perdue pour la » *bonne compagnie* ». (77me. lettre.)

gouvernement , n'avoit dans son intention de Languedoc , aboli les corvées , et fait d'autres actes de bienfaisance *philosophique* , que pour s'établir une réputation de popularité et de philanthropie qui devoit le conduire à son but ; et ce but étoit si marqué , si connu d'avance , que *Voltaire* regarde quelque part l'appel de Turgot au ministère , comme *le commencement d'une grande révolution*. Arrivé à ce poste brillant par toutes les intrigues de la secte , Turgot ne tarda pas à abuser de la facilité du jeune monarque , toujours aisément séduit , quand on lui faisoit entrevoir le bonheur du peuple. Les innovations du ministre portoient un caractère auquel il étoit facile de se méprendre ; et le bon cœur de Louis XVI , cédoit trop volontiers peut-être à l'apparence du bien. Mais l'expérience ne tarda pas à le détromper , et il fallut bien se résoudre à renvoyer un ministre , disgracié trop tôt au gré des philosophes , et trop tard pour le bonheur de la France et le salut de son roi.

Appelé de son ambassade de Suède *Vergennes*, au ministère des affaires étrangères , *Vergennes* ne justifia qu'en partie le choix du roi. C'est à lui qu'est dû le fameux traité de commerce entre la France et l'Angleterre , traité qui eût pu devenir

pour notre patrie une source féconde de prospérité, et qui, par l'imprévoyance du ministre, nous devint beaucoup plus funeste qu'avantageux.

Sartines.

Un seul homme travailla réellement, pendant son ministère, à la gloire de son pays et à celle de son maître : ce fut M. de Sartines. Elevé de la police de Paris, au ministère de la marine, il y porta son esprit d'ordre et de détails ; et, dans l'espace de deux années, la France qui avoit perdu sa marine, compta soixante-sept vaisseaux de ligne, quarante-neuf frégates ; huit chébecs, seize corvettes, et soixante autres petits bâtimens. Il n'est pas inutile d'observer que cette création qui tenoit du prodige, ne coûta pas à la nation le plus léger impôt. Mais, cette exception faite, il sembloit que tout se liguât d'avance contre le malheureux Louis XVI, que sa perte fut jurée dès le moment qu'il monta sur le trône, et que tout ce qui l'environnoit y dût contribuer d'une manière quelconque.

St. Germain.

Tandis que le ministre chargé de surveiller la librairie laissoit imprudemment circuler des écrits où la licence s'apportoit également et le trône et l'autel, M. de St. Germain exaspéroit le militaire, aliénoit du monarque les cœurs de ses soldats par des réformes sévères, par une discipline

ridiculement exagérée, et préparoit la chute de son maître, en supprimant presque tous les corps qui composoient la maison du roi.

Tels sont les principaux ministres qui ont gouverné sous Louis XVI; et si par l'impéritie des uns ou par la négligence des autres la prospérité de l'état n'a pas été aussi grande qu'elle auroit pu le devenir, il n'y en auroit pas moins d'injustice à reprocher à la mémoire du roi des choix, qui, à l'exception d'un seul, M. de Meaurepas, lui étoient indiqués par la voix publique ou par quelque homme digne de sa confiance et de son estime.

Telle étoit cependant la majesté de la nation françoise et son influence politique au-dehors, qu'elle y jouissoit toujours d'une considération, que la guerre d'Amérique ne fit qu'augmenter encore.

La guerre avec la France étoit à peine terminée, que l'Angleterre sentit tout le poids de sa dette nationale : elle se montoit à cent cinquante millions de livres sterlings. Pour combler ce vuide effrayant, on eut recours aux impôts, et tout ce qui fut susceptible d'en recevoir, fut taxé, jusqu'aux fenêtres et aux dés à jouer. Le parlement rendit un *Bill*, en vertu duquel les colonies améri-

Guerre
d'Amérique

nes devoient être chargées d'une partie de cette dette. Juste dans son principe, le Bill ne l'étoit pas dans son application. Les colonies faisant partie de l'empire britannique, les dépenses occasionnées par elles entroient nécessairement dans la dette nationale : mais ces mêmes colonies n'ayant aucune part dans la représentation nationale, n'avoient été pour rien dans les résolutions malheureuses qui avoient accumulé la dette et grossi le déficit.

Le Bill du parlement ne pouvoit donc être que fort mal accueilli ; et la province de Massachusetts fut la première à en témoigner son mécontentement. Le Bill sur le timbre souleva la ville de *Boston*, qui arrêta, dans une assemblée générale de la province, qu'il seroit légal, nonobstant l'acte du parlement, de contracter sur papier ordinaire. *New-York* et *Philadelphie* suivirent l'exemple de *Boston*, et votèrent, comme elle, le rejet de tout ce qui leur viendroit de la métropole, tant que ce bill ne seroit point retiré. Tout le commerce anglois frémit de cette résolution, et l'acte du timbre fut révoqué par un autre, dont le préambule injurieux ne pouvoit qu'ajouter à la fermentation. Il portoit que l'objet de ce dernier étoit de mieux assurer au roi et au parlement la dé-

pendance des domaines britanniques en Amérique

Cependant le mécontentement augmentoit, et les mesures de rigueur employées pour le réprimer produisirent leur effet naturel, qui étoit d'aigrir les esprits au lieu de les calmer. Bientôt les progrès de l'insurrection ne furent plus susceptibles d'être arrêtés : l'esprit qui l'avoit fait naître et qui la dirigeoit se propagea dans toutes les colonies, la révolution s'y manifesta sous des formes alarmantes, et le gouvernement britannique réduit à employer la force, faisoit par cela même l'aveu de l'impuissance des autres moyens.

Charles-Town, Philadelphie, New-York et Boston surtout, devinrent le théâtre fréquent de ces émeutes populaires, dont il est rarement permis d'arrêter, ou possible de calculer les suites. Ici des régimens entiers furent écrasés ; là, des approvisionnement furent brûlés publiquement ou jetés à la mer par la populace en fureur. Plus loin, des gouverneurs de places furent pendus en effigie, ou personnellement insultés : ailleurs, des forts furent enlevés à main armée, par tout enfin le peuple juridiquement soulevé contre l'autorité légitime, se permit ces forfaits politiques, ces vengeances nationales qui ne furent que

le prélude et le modèle, trop fidèlement suivi, de celles dont la France gémit bientôt après, et saignera encore long-tems.

L'histoire dira cependant en faveur des Américains que si leur révolution fut souillée dans le principe par des crimes toujours inexcusables, la justice du moins étoit de leur côté, et l'oppression du côté de leur gouvernement. Tels furent sans doute les motifs qui déterminèrent l'équité de Louis XVI à protéger une insurrection où il ne voyoit que le droit des nations à soutenir. On ne cessoit d'ailleurs de remettre sous ses yeux l'iniquité du gouvernement anglois, son esprit d'oppression, de perfidie et d'orgueil : on lui rappeloit surtout comment dans la dernière guerre, au sein d'une paix profonde, sans aucune provocation de notre part, avant aucune déclaration de guerre, ils avoient capturé cinq cens de nos vaisseaux, et récemment encore insulté dans l'Inde le pavillon françois. Tout se réunissoit donc pour lui faire croire qu'il étoit de la prudence comme de la politique de profiter de la crise actuelle, pour porter un coup décisif à la marine de ce peuple qui se dit insolemment le roi des mers, et qui n'en est que le tyran. Attentive à tous les mouvemens du cabinet de Versailles,

l'Angleterre s'attendoit à une rupture prochaine, et elle fut inévitable, quand Louis XVI reconnut l'indépendance des Américains. Il signa avec eux un traité de paix et de commerce, le 20 mars 1778; et le 19 juillet suivant, la guerre fut déclarée à l'Angleterre.

Cependant cette guerre, si impolitique dans son objet et si funeste par ses conséquences, ne fut pas sans éclat pour la nation françoise. Suffren, dans l'Inde, d'Estaing, Vaudreuil, Guichen, Lamotte-Piquet et d'Orvilliers, dans les mers d'Amérique, firent plus d'une fois triompher notre marine, dont la gloire s'étoit sensiblement affoiblie dans la guerre précédente. Mais les succès furent balancés, les pertes réelles de part et d'autre, et le résultat d'une guerre de cinq ans fut, pour les Anglois, la perte de leurs colonies d'Amérique, et pour les François, celle de leurs établissemens aux Indes Orientales. Les finances des deux peuples se trouvèrent également épuisées et leur dette nationale respectivement augmentée. Mais le mal le plus réel que nous ait fait cette guerre, c'est le ressentiment profond qu'en garda contre nous le gouvernement Anglois, ressentiment qui ne tarda pas à éclater, et que les circonstances ne favorisèrent que trop.

Dès que les premiers germes de l'in-

surrection commencèrent à se développer en France, l'Angleterre saisit avec une joie barbare l'occasion de se venger ; et , protégeant à son tour des sujets en révolte ouverte contre leur souverain , elle attisa tous les feux de la discorde , interdit ou paralysa tous les moyens de rapprochement entre le monarque et son peuple , et sourit d'avance à l'idée cruelle de voir marcher à l'échafaud le malheureux prince qui avoit prêté un appui imprudent à ses colonies rebelles.

Cette faute (et c'en est une que la sévérité de l'histoire ne doit pas dissimuler) a creusé l'abîme où Louis est tombé , en y entraînant sur ses pas une foule innombrable de ses sujets ; malheur qu'il eût évité , s'il s'en fût tenu à la réponse de Joseph II , qui , consulté par Louis XVI sur le parti qu'il devoit prendre dans cette occasion , lui répondit que *le métier d'un roi étoit d'être royaliste*. Mais il y avoit , nous le répétons encore , une fatalité tellement attachée à toutes les actions de ce prince , qu'avec les intentions les plus pures , il n'a presque jamais travaillé qu'à son malheur et à celui de tous ceux dont il désiroit si sincèrement la félicité.

Affaire de
Hollande.

La France respiroit à peine de la guerre d'Amérique , que , fidèle à son plan de

vengeance, l'Angleterre ne songea plus qu'aux moyens de le réaliser. Redoutable par elle-même, par la nature et l'abondance de ses ressources, la France l'étoit encore par ses alliés : l'Angleterre épia l'occasion de semer la mésintelligence et d'amener enfin des ruptures éclatantes entre elle et les puissances alliées. Cette occasion ne tarda pas à s'offrir : la Hollande et l'empereur la lui fournirent, au sujet de la navigation de l'Escaut, également réclamée par les deux puissances. La maison d'Autriche fonda ses réclamations sur ce que ce fleuve sert de limites à différentes parties des deux territoires. La Hollande alléguoit la foi des traités, une jouissance non interrompue, et la sûreté de ses frontières qu'elle craignoit de voir compromise ; et quoique le roi de France fût beau-frère de l'empereur, elle attendoit de sa justice qu'il interposeroit sa médiation, et lui prêteroit même, s'il étoit nécessaire, l'appui de ses armes, pour défendre ses droits. Cette demande étoit juste, et Louis XVI ne pouvoit s'y refuser. Mais, lié par sa parole, il avoit solennellement promis à l'empereur de ne se point opposer à sa réclamation, à condition toute fois qu'il ne prendroit aucune part directe ni indirecte à la guerre d'Amérique.

L'empereur avoit tenu parole, et avoit gardé la plus exacte neutralité, malgré les pressantes sollicitations du duc d'Yorck qui avoit fait à ce sujet le voyage de Bruxelles. Le roi de France se voyoit donc placé dans la fâcheuse alternative ou d'abandonner ses anciens et fidèles alliés les Hollandois, ou de manquer à sa parole. Dans les deux cas, la guerre étoit inévitable, et c'est ce qu'espéroit l'Angleterre. Mais la sagesse de Louis déjoua ses espérances. Sa conduite fut ce qu'elle devoit être dans de pareilles circonstances. Il se rendit médiateur, engagea les deux parties à faire des sacrifices: l'empereur abandonna ses prétentions, les Hollandois lui donnèrent de l'argent, et Louis XVI paya une partie de la somme convenue. Ainsi cette conduite politique fit un égal honneur aux deux princes, et devoit retenir les Hollandois dans notre alliance; mais la haine jalouse de l'Angleterre et le destin de la France en avoient autrement ordonné.

Invasion de la Hollande. Trompé une fois dans ses vues à l'égard de la Hollande, le cabinet britannique ne rabattit cependant rien de ses espérances, et n'en travailla qu'avec une nouvelle ardeur à les réaliser. Pour reconnoître, et payer à sa manière l'inaction à laquelle le Stathouder avoit con-

damné la marine hollandoise pendant la guerre d'Amérique, l'Angleterre trouva le moyen d'intéresser la Prusse à former avec elle et la Hollande une triple alliance offensive et défensive. Pour y parvenir, le duc de Brunswick parut tout-à-coup sur les frontières de la Hollande, à la tête des troupes prussiennes, et avec un appareil menaçant. Le devoir et l'intérêt de la France étoit de s'opposer à cette invasion; mais l'épuisement de ses finances ne lui permit que des vœux, et le duc de Brunswick, fidèlement instruit que le camp françois indiqué auprès de Valenciennes n'existoit que dans les gazettes, se présenta bientôt aux portes d'Amsterdam, qui lui furent ouvertes sans résistance. La triple alliance projetée fut une conséquence naturelle de cette mesure de circonstance. Ainsi la France eut la douleur de voir passer du côté de son ancienne ennemie, un de ses plus fidèles alliés; et la considération dont elle jouissoit au-dehors, une fois ébranlée, ne fit plus que diminuer insensiblement de jour en jour.

Il lui restoit cependant encore des ressources et des alliés puissans. A la faveur d'un traité heureusement ménagé entre la Russie et la Porte Ottomane, son commerce fleurissoit dans les échelles du

Rupture
avec la Rus-
sie et la
Porte-Otto-
mane.

Levant. Ce reste de prospérité commerciale importunoit l'Angleterre, qui entreprit dès lors de compromettre et de brouiller le gouvernement françois avec la Porte ou la Russie. Le succès passa ses espérances ; les Russes nous retirèrent leur amitié, les Turcs leur appui ; et l'Europe entière resta convaincue de notre impuissance ou de notre faiblesse.

Conspira-
tion d'Or-
léans.

Tandis que par les intrigues de Londres, la France perdoit son crédit au-dehors et la protection de presque tous ses alliés, un parti formidable s'élevoit dans le sein même du royaume, moins contre la monarchie elle-même, que contre le monarque infortuné, dont l'inconcevable bonté grossit le nombre et encouragea l'espoir coupable des conspirateurs. L'impulsion une fois donnée, la marche des événemens est devenue si rapide, qu'elle a entraîné plus loin qu'ils ne le désiroient eux-mêmes, ceux qui avoient donné le signal du soulèvement ; et la machine révolutionnaire, une fois mise en mouvement a écrasé les premiers ceux qui se flattoient de la diriger à leur gré.

Portrait du
duc d'Or-
léans.

A la tête de cette faction usurpatrice, se trouvoit un de ces hommes que la nature semble enfanter quelquefois pour

faire croire au génie du mal ; un homme si profondément pervers , que l'histoire , pour le peindre , rassemblera en vain sur tous les traits principaux des grands coupables qu'elle a jugés , et qu'elle sera obligée de créer des termes nouveaux pour caractériser un genre nouveau de scélératesse. Comptable à la postérité de tout le sang qu'a versé la révolution : personnellement souillé de tous les attentats qui l'ont avilie aux yeux de l'univers , sujet rebelle , fils dénaturé , mauvais père , le prodige du vice , comme son épouse l'étoit de la vertu ; assez méchant pour concevoir tous les crimes , et trop lâche pour en exécuter par lui-même aucun : de loin , il devoit sa proie avec la joie féroce du tigre , et pâlissoit en sa présence : monstre enfin , dont aucune ombre de vertu ne rachetoit les vices multipliés : tel fut Louis-Philippe-Joseph d'Orléans.

Voilà l'homme cependant qui conçut le projet hardi de traîner à l'échafaud un roi puissant , aimé de ses sujets et digne de leur amour : Voilà l'homme qui aspirait à régner sur la France , et qui , pour y parvenir , couvrit cette même France de crimes , d'incendies et de carnage.

Premier prince du sang des Bourbons , ce titre étoit assez pour sa gloire , et de

voit suffire à son ambition ; et peut-être son ame naturellement abjecte ne se fût jamais élevée jusqu'à l'idée de régner , si la soif de la vengeance , plus forte encore en lui que l'ambition , ne l'eût aveuglé sur le nombre , la nature des obstacles , et l'impuissance de ses moyens. Mais dès l'instant que le serment affreux de perdre Louis XVI fut sorti de cette ame atroce , il ne calcula plus rien , ne vit plus que son projet , et y sacrifia sans relâche comme sans remords , son honneur , sa fortune et sa vie enfin , qui lui fut arrachée par ses propres complices , quand ils n'eurent plus besoin de lui , ou qu'ils s'en crurent trahis.

Motifs de
sa haine.

On fait remonter la cause de cette haine si profondément jurée et si activement servie , au refus de la charge de grand-amiral de France , dont le duc espéroit la survivance. Ce n'étoit pas sans doute sur sa bravoure qu'il fondeoit ses prétentions à ce grade. Sa conduite à l'affaire d'Ouëssant n'étoit plus un mystère pour le public ; on savoit qu'il y avoit montré une lâcheté qui eût déshonoré le dernier des matelots , et les François se vengeoient par des huées , et par des sarcasmes du moment d'estime qu'il avoit usurpé à cette époque. Louis XVI qui n'ignoroit rien de sa conduite , résolut de faire passer la charge de

grand amiral, du duc de Penthièvre qui en étoit revêtu, à l'un des fils du comte d'Artois. Il n'en fallut pas davantage pour aigrir l'animosité sourde que d'Orléans nourrissoit depuis long-tems contre la dynastie régnante, et contre le roi en particulier. Son ambition trompée dégénéra bientôt en une haine qui ne connut plus de frein. Dès ce moment, il s'attacha à rechercher la faveur, à capter la bienveillance du peuple, de ce même peuple dont il avoit eu la bassesse de dire qu'il ne donneroit pas un écu : de ce peuple qui devint, sans le savoir, l'instrument de ses propres malheurs, le vengeur aveugle et la victime des querelles étrangères.

Cependant l'instant approchoit, où la machine politique, ébranlée par tant de secousses successives, alloit enfin se briser avec éclat, couvrir la France de ses débris, étonner l'Europe de sa chute, et l'entraîner presque toute entière dans sa ruine. L'Angleterre avoit amené les choses à un point, où cette dissolution effrayante ne pouvoit qu'être très-prochaine, et la haine du duc d'Orléans se chargea de consommer l'ouvrage que l'or et l'intrigue de Londres avoient si malheureusement commencé. L'épuisement du trésor public étoit tel, qu'une faillite en apparence inévitable, mena-

çoit et allarmoît les capitalistes. Le parti du duc d'Orléans, déjà grossi de tout ce ramas d'hommes qui ne se plaisent qu'au milieu des innovations, parce qu'ils ne peuvent exister que par elles, augmenta les craintes de la nation sur l'immensité et les conséquences du déficit. Il fit entrevoir que *Necker* pouvoit seul sauver la France ; mais ce choix ne fut pas celui de la cour, qui préféra *Lomélie de Brienne*, Brienne, dont il ne reste aujourd'hui que le ridicule de sa *cour plénière*, et le souvenir d'une mort digne de sa vie.

Brienne.

Jamais le partisan le plus déclaré d'Orléans n'eût mieux servi ses projets, que ne le fit Brienne, en présentant à l'enregistrement du parlement deux édits également désastreux pour le peuple, également favorables aux conspirateurs. L'un avoit pour objet de contraindre les gens de campagne à la corvée ; l'autre permettoit l'exportation des grains, et le parlement eut la foiblesse de les enregistrer l'un et l'autre, soit que déjà vendu en partie à d'Orléans, il vit dans cette mesure un moyen de seconder ses vues, soit que flottant depuis quelque tems entre le monarque et les sujets, il crut devoir sacrifier les uns à l'espoir de reconquérir l'estime de l'autre.

Quoiqu'il en soit, cette arme terrible
produisit

produisit , dans la main des conjurés , un effet aussi sûr que rapide , et accéléra l'époque et la marche de la révolution , en soulevant le peuple contre la cour. Enhardi par ce premier succès , Lomélie présenta bientôt au parlement l'édit du timbre. Mais ce même parlement qui venoit d'enregistrer avec tant de complaisance deux édits évidemment contraires à l'intérêt du peuple , se refusa à l'enregistrement de celui sur le timbre ; cette circonstance mit tout le peuple de son côté. Il en fut de même de l'impôt territorial : comme il frappoit particulièrement sur les grands propriétaires , le parlement étoit intéressé à s'y opposer , persuadé que la classe nombreuse des négocians le soutiendrait , en raison de son refus de l'enregistrement sur le timbre. Ainsi le parlement , pressé d'enregistrer un édit qui lui étoit onéreux , demanda pour se soustraire à cette nécessité , la convocation des états-généraux.

Le roi déploya de la fermeté , tint un lit de justice , et fit enregistrer en sa présence les deux édits proposés. Le parlement protesta et fut exilé à Troyes. Mais le vuide des finances se faisant sentir de jour en jour d'une manière plus effrayante , le besoin rapprocha le roi de son

parlement, et il fut rappelé, à condition, qu'il enregistreroit l'emprunt de quatre cent vingt millions, et que la séance tenue par le roi seroit dite *royale* et non pas *lit de justice*, parce que ce nom commençoit à devenir odieux. Cette condescendance du roi donna aux factieux le secret de sa foiblesse, et les preuves passées de sa bonté ne furent que de nouveaux motifs pour enhardir leur audace. Il fut donc arrêté chez le duc d'Orléans que l'on profiteroit de l'occasion qu'offroit cette séance royale, pour mettre des bornes à l'autorité des ministres, et pour forcer le roi à convoquer les états-généraux.

La séance eut lieu le lendemain. Louis XVI s'y rendit, sans être revêtu d'aucun des ornemens de la royauté, et c'est une faute que l'histoire est en droit de lui reprocher; ce n'étoit pas en présence de ses ennemis, dans un parlement qui venoit de donner l'exemple de l'insubordination, qu'il devoit rien rabattre de tout ce qui pouvoit en imposer autour de lui, et lui concilier les respects de son peuple. Mais le roi se flattoit de ramener les esprits en multipliant les sacrifices; et cette erreur, qui est celle d'une belle ame, ne l'a jamais abandonné un instant.

Le garde des sceaux, Lamoignon

annonça la volonté du roi ; elle étoit que chacun dît librement son avis sur les édits qu'il s'agissoit d'enregistrer ; mais que quand il croiroit avoir suffisamment recueilli de lumières , il ordonneroit ce qu'il jugeroit à propos , et que l'obéissance seroit le seul parti qui resteroit à l'assemblée. Cette décision convenoit à la majesté du trône ; mais pourquoi alors ôter à la séance son véritable nom ; Pourquoi n'y pas paroître en roi , puisque l'on y vouloit agir en roi ? C'est ainsi que ce malheureux prince , toujours flottant entre le désir de soutenir la dignité et les droits de la couronne , et la crainte de sévir contre des sujets qui bravoient l'une et offensoient les autres , perdoit d'un côté ce qu'il gaignoit de l'autre , et fournissoit des armes contre lui par les précautions mêmes qu'il prenoit pour détourner les coups qu'on lui portoit. Cette séance lui en fournit la preuve affligeante. C'est là que l'on vit s'établir pour la première fois une lutte scandaleuse entre l'autorité légitime et une poignée de factieux : c'est là que l'on entendit un Robert de St. Vincent haranguer grossièrement les ministres, se répandre en sarcasme contre les grands, parler sans adresse comme sans ménagement du monarque lui-même : un *Freteau* se jeter dans une dis-

cussion étrangère à l'objet de la séance, et critiquer avec autant d'ignorance que de mauvaise foi les travaux diplomatiques du roi et des ministres. Quelques autres magistrats parlèrent également contre la teneur des édits ; mais d'une manière plus respectueuse et plus conforme à leur caractère. Fatigué de la discussion , le roi la termina en ordonnant , par l'organe de son garde des sceaux , que l'édit portant création d'un emprunt , fût enregistré sur le champ.

Alors d'Orleans , hardi et courageux pour la première et l'unique fois de sa vie , lance sur les magistrats un regard d'indignation , se lève brusquement , regarde insolemment le monarque lui-même , et lui demande , si la séance présente est une séance royale , ou un lit de justice. *C'est*, répond le roi , *une séance royale.*

» Sire , continua le duc d'Orléans ,
» je supplie votre majesté de permettre
» que je dépose à ses pieds et dans le
» sein de la cour la déclaration que je
» regarde cet enregistrement comme
» illégal , et qu'il seroit nécessaire pour
» la décharge des personnes qui sont
» censées y avoir délibéré , d'ajouter
» que c'est par exprès commandement
» du roi. »

Cette déclaration, qui fut pour la France le signal à la fois et le présage de tous ses maux, annonçoit à tous les mécontents qu'ils pouvoient désormais compter sur un chef; que le premier prince du sang s'offroit à eux, rompoit avec son roi, et ne prétendoit plus garder à l'avenir aucune espèce de ménagement.

Le roi se contenta de dire que cette séance n'offroit rien qui ne fût très-légal, persista à ordonner l'enregistrement de l'emprunt, fut obéi et se retira.

Moins offensé de la déclaration du duc, que du ton presque menaçant dont il l'avoit accompagnée, Louis XVI n'avoit cependant donné aucune suite à son ressentiment; mais la reine exigea et obtint la punition du coupable. En vain on lui représenta que les demi-mesures en pareil cas, ne font qu'aggraver le mal au lieu de le guérir, qu'il est plus prudent de dissimuler, quand la difficulté du tems ne permet pas de proportionner la peine au délit. La triple lettre de cachet fut expédiée contre les conseillers *Freteau* et *Sabbatier*, et contre le duc d'Orléans, à qui *Villers-Cotteret* fut assigné pour le lieu de son exil. A peine y fut-il arrivé, que le roi fut assiégé, et le public inondé d'écrits parlementaires, plus ou moins hardis.

Exil du
duc d'Or-
léans.

dans l'expression , mais qui tous étoient ces inovations spécieuses , qui nentendoient à rien moins qu'à la subversion totale de notre droit public ; maximès d'autant plus dangereuses , que le premier organe des lois leur donnoit une espèce de sanction. L'objet principal de toutes ces représentations étoit le rappel du grand coupable , quel'on regardoit comme le sauveur de la patrie. Le roi répondit à quelques-unes de ces remontrances avec une fermeté noble , et persista dans sa résolution. Le rappel du duc d'Orléans ne fut accordé qu'à la vertu et aux touchantes sollicitations de la princesse son épouse. Revenu enfin de son exil , le duc parut devant le roi , y fit l'aveu de ses torts , protesta pour l'avenir d'une soumission entière aux volontés du monarque. Il parut en effet étranger pendant quelque tems à tous les troubles élevés entre les parlemens et les ministres ; mais il n'en poursuivoit qu'avec plus d'acharnement l'exécution de ses desseins. Jamais circonstance n'avoit été plus favorable.

L'ineptie de Brienne , et la ridicule hardiesse de ses innovateurs , avoient soulevé contre lui tous les ordres de l'état. Il fut dont arraché du timon des affaires et alla cacher sa honte dans une retraite , où il se tua bientôt , de dépit ,

Rappel du
duc d'Or-
léans.

ajoute un écrivain du tems , de ne pouvoir plus faire le mal. Necker fut désigné pour le remplacer. Necker , ami et créature secrète de d'Orléans , tour-à-tour l'appui et l'opresseur de son roi, homme sans génie et sans caractere , dont la conduite fut si mobile , et les traits politiques si incertains , que la postérité ne saura si elle le doit placer parmi les plus ineptes , ou à côté des plus méchans des hommes.

Necker.

Tel étoit l'état des choses , quand les notables furent appelés pour la seconde fois. L'objet de cette seconde assemblée fut de régler le mode de convocation des états-généraux , et la manière dont ils seroient composés.

Enfin ces états-généraux ; attendus depuis si long-tems , sollicités à grand cris par tous les ordres de l'état , impérieusement commandés par les circonstances , s'ouvrirent à Versailles le 5 mai, dans la salle des Menus Plaisirs.

L'histoire consignera dans ses fastes, et la postérité lira toujours avec intérêt le discours que le roi adressa aux députés. Il étoit fait pour lui concilier l'amour de tous les François. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de lui donner une place ici.

Etats-généraux.

Messieurs ,

» Ce jour que mon cœur attendoit

» depuis long-tems est enfin arrivé, et
» je me vois entouré des représentans
» de la nation à laquelle je me fais
» gloire de commander.

» Un long intervalle s'étoit écoulé
» depuis les dernières tenues des états-
» généraux; et quoique la convocation
» de ces assemblées parût être tombée
» en désuétude, je n'ai pas balancé à
» rétablir un usage dont le royaume
» peut tirer une nouvelle force, et qui
» peut ouvrir à la nation une nouvelle
» source de bonheur.

» La dette de l'état déjà immense à
» mon avènement au trône s'est encore
» accrue sous mon règne. Une guerre
» dispendieuse, mais honorable, en a
» été la cause: l'augmentation des im-
» pôts en a été la suite nécessaire, et
» rendu plus sensible leur inégale sé-
» partition.

» Une inquiétude générale, un désir
» exagéré d'innovation se sont emparés
» des esprits, et finiroient par égarer
» totalement les opinions, si on ne se
» hâtoit de les fixer par une réunion
» d'avis sages et modérés.

» C'est dans cette confiance, mes-
» sieurs, que je vous ai rassemblés, et
» je vois avec sensibilité qu'elle a déjà
» été justifiée par les dispositions que
» les deux premiers ordres ont montrées

» à renoncer à leurs privilèges pécu-
 » niaires. L'espérance que j'ai conçue
 » de voir tous les ordres réunis de sen-
 » timens , concourir avec moi au bien
 » général de l'état , ne sera point trom-
 » pée.

» Les esprits sont dans l'agitation ;
 » mais une assemblée de représentans
 » de la nation , n'écouterà sans doute
 » que les conseils de la sagesse et de la
 » prudence....

» Je connois l'autorité et la puissance
 » d'un roi juste au milieu d'un peuple
 » fidèle et attaché de tout tems aux
 » principes de la monarchie ; ils ont
 » fait la gloire et l'état de la France ;
 » je dois en être le soutien , et je le se-
 » rai constamment.

» Mais tout ce qu'on peut attendre
 » du plus tendre intérêt au bonheur pu-
 » blic ; tout ce qu'on peut demander à
 » un souverain , le premier ami de ses
 » peuples , vous pouvez , vous devez
 » l'espérer de mes sentimens.

» Puisse , Messieurs , un heureux
 » accord régner dans cette assemblée ,
 » et cette époque devenir à jamais mé-
 » morable pour le bonheur et la pros-
 » périté de ce royaume ! C'est le plus
 » ardent de mes vœux ; c'est enfin le
 » prix que j'attends de la droiture de

» mes intentions , et de mon amour
 » pour mes peuples. »

Il étoit impossible de concilier plus heureusement et la dignité d'un roi et la tendre sollicitude d'un père. Mais quel effet pouvoit produire un tel discours sur des esprits prévenus d'avance contre les intentions du monarque ? sur des hommes dont le plan étoit fait , et qui, sourds à tout autre sentiment, ne voyoient que l'instant d'en consommer l'exécution. Dans cette même séance, le contrôleur général mit sous les yeux de l'assemblée le compte des revenus et des dépenses de l'état. Les revenus se trouvoient monter à 475,294,000 livres , et les dépenses étant de 531,294,000 livres , surpassoient les revenus annuels de 56,150,000 livres.

Voilà le grand objet qui devoit fixer l'attention toute entière de l'assemblée. C'étoit le but spécial de sa convocation ; mais telle étoit déjà l'influence de la faction que , dès le lendemain 6 , le trouble et la division se manifestèrent dans l'assemblée d'une manière alarmante. La vérification des pouvoirs fut le premier objet qui mit aux prises les intérêts divers des trois ordres ; et ce devoit être une suite de l'égalité de représentation accordée aux tiers. Louis XVI, au lieu de s'y opposer comme il le

pouvoit et le devoit nécessairement , appuya de toute son autorité ce projet d'égalité présenté par Necker. C'étoit une conséquence naturelle de son penchant à ne rien repousser de ce qu'il croyoit devoir être utile à son peuple ; et le ministre lui avoit persuadé qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de se procurer les subsides dont on avoit besoin.

Louis ne tarda pas à s'appercevoir combien ses vœux étoient trompés , et quel mouvement rapide entraînoit malgré lui et les hommes et les choses. Le 17 juin , sur la proposition de Syeyes , les députés du tiers-état se constituent en assemblée nationale , et le 20 la salle est fermée , par ordre du roi , en attendant une séance royale , proclamée par des hérauts d'armes.

Les députés du tiers , se réunissent alors dans un jeu de paume à Versailles , et y tiennent la séance mémorable , d'où date vraiment la révolution. Là , chacun fait entre les mains de Bailly le serment de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. La majorité du clergé , plusieurs membres de la noblesse , le duc d'Orléans à leur tête , viennent se réunir aux députés du tiers-état , et s'assemblent dans l'église de St. Louis pour y délibérer.

1789.
23 juin.

Le séance royale eut enfin lieu, et le roi la termina en ordonnant aux députés de se retirer sur le champ dans la chambre affectée à chaque ordre, pour y reprendre la suite de leur travaux. Les députés du tiers-état étant restés dans la salle, le roi leur envoya le grand-maître des cérémonies, qui dit au président : monsieur, vous connoissez les intentions du roi. *Les représentans du peuple*, répond le président, *ne reçoivent les ordres de personne.* Mirabeau se lève ensuite, s'adressant à celui que le roi avoit envoyé : *allez*, lui dit-il, *dire à ceux qui vous envoient, que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes.*

C'est à cette époque que se termine, à proprement parler, le règne de Louis XVI. Comment en effet, sans un abus complet des termes, donner désormais le titre de roi, à l'instrument passif des fureurs de tous les partis ; le titre de maître, à celui qui, prisonnier dans son propre palais, et au milieu de ceux qui se disoient ses sujets, ne pouvoit obtenir d'eux la liberté seulement d'aller respirer l'air de la campagne ? Comment appeler *régner*, donner une sanction forcée à des lois présentées à son acceptation à la pointe d'un sabre ou d'une baïonnette ?

Dès le moment que les députés du tiers se furent constitués en *assemblée nationale*, il n'y eut plus de monarchie en France et la double représentation accordée à ce même tiers, a été le premier pas de Louis vers l'échafaud. La digue étoit rompue, et les efforts qu'il opposa depuis au torrent, ne firent qu'ajouter à sa fureur.

La séance du 23 juin, n'ayant fait qu'irriter les esprits, quoique les trois ordres se fussent réunis d'après l'injonction qui en avoit été faite par le roi aux membres du clergé et de la noblesse, il fallut bien prendre un moyen qui pût mettre le trône à l'abri des coups que la faction lui portoit si visiblement. Mais ces moyens ne pouvant être que de rigueur, devoient aigrir les esprits et amener des maux incalculables. Louis venoit de faire un devoir aux députés scissionnaires de se réunir à ceux du tiers-état; c'étoit ôter à son trône un appui réel, et faire au peuple un abandon simulé de ses droits; c'étoit donc provoquer ce même peuple et s'exposer à sa haine, que d'appeler, le lendemain, une force imposante, pour défendre des droits si inutilement sacrifiés la veille. C'est ainsi que par cette incroyable alternative de sévérité dans les mesures premières, et de faiblesses dans l'exécution, Louis toujours

Réunion
des trois
ordres.

mal conseillé, rouloit de précipice en précipice jusqu'au fond de l'abîme qui l'a englouti avec la monarchie.

Toutes les plumes se sont emparées de la révolution : chacun l'a peinte comme il l'a vue, ou comme il vouloit la voir. Aussi n'avons-nous jusqu'ici que l'histoire de telle ou telle opinion, et nous attendons encore celle de la révolution. Nous attendons la main exercée qui se chargera de nous développer les ressorts qui ont imprimé un mouvement aussi effrayant que rapide à la marche des affaires, qui dévoilera les causes de ces terribles effets ; et peut-être saura-t-on alors comment le peuple le plus léger et le plus aimable de l'Europe, fut tout à coup métamorphosé en une troupe de Cannibales, dont les atrocités sont restées sans nom, comme elles étoient sans exemple. En attendant, le devoir de celui qui se charge de recueillir des matériaux pour l'histoire, est de présenter les faits dans leur ordre naturel, de peindre, et non de juger les personnages qu'il introduit sur la scène ; de n'avoir qu'une passion, celle de la vérité ; qu'un objet, celui d'être utile, et de tout rapporter à ce but estimable.

Tel est le plan que nous nous sommes proposé, en traçant cette première partie du siècle de Louis XVI : ce sera celui

de la seconde, où, par un renversement d'idées, et par une immoralité politique qui n'appartenoient qu'à notre siècle, le premier personnage de l'état, le chef suprême de la nation, ne va plus être traité, par son peuple, que comme le dernier et le plus infortuné de ceux qui furent ses sujets:

Fin de la première partie.

S E C O N D E P A R T I E :

Appel et
renvoi des
troupes.

La cour sentant la nécessité de s'opposer, s'il en étoit tems encore, aux progrès de l'insurrection, et ayant d'ailleurs de fortes raisons de suspecter la fidélité de plusieurs régimens françois crut devoir s'entourer de troupes étrangères et les placer entre Versailles et Paris, afin d'en imposer à la fois à ces deux villes, et de couper, au besoin, toute espèce de communication entre elles. Cette mesure, commandée par les circonstances, étoit d'ailleurs conforme aux règles de la prudence. On n'en fit pas moins un crime à Louis; et, à dater de cette époque, tout ce qu'il tenta pour prévenir, ne fit que précipiter sa chute.

A l'aspect des troupes qui, des divers points de la France, se dirigeoient vers la capitale, la fermentation devint générale dans l'assemblée : on n'y rougit point de supposer au roi des intentions perfides, de le publier hautement, et d'aigrir contre lui ce même peuple, qui, peu de jours auparavant, avoit béni son nom et fait retentir les airs des cris mille fois répétés de *vive le roi*. Ces acclama-

tions étoient sincères , et c'est précisément pour cela que la faction en frémissait de rage , et ne pardonnoit pas au prince l'attachement de ses sujets.

Parmi les nombreux complices que l'or de d'Orléans soudoyoit de toutes parts, que des vengeances particulières à exercer, ou que le seul instinct du crime rapprochoient de lui , la postérité en remarquera plusieurs, dont les excès ont mérité une honteuse distinction. A leur tête, se présente ce Mirabeau, qui avoit déjà acquis la célébrité du crime, et la réputation des talens. Tous les vices avoient déshonoré sa jeunesse: parvenu à l'âge mur , les prisons l'avoient long-tems dévoué au glaive de la justice , et en eussent purgé la société , tant qu'auroit subsisté le règne de l'ordre et des mœurs. La révolution le rendit à cette même société, ne respirant qu'une vengeance aussi prompte que terrible , et ne dissimulant pas contre qui il prétendoit spécialement la diriger. Un tel homme ne pouvoit échapper à d'Orléans: il réunissoit en lui tout ce qui pouvoit utilement servir un chef de parti, trop lâche pour se présenter jamais lui-même au combat. Nous avons déjà vu Mirabeau défier insolamment l'autorité du prince , et donner au peuple françois le signal et l'exemple à la fois de la re-

bellion. C'est encore lui qui s'empare de la tribune , pour demander le renvoi des troupes , et pour faire décréter que des ministres , disgraciés alors par le roi , conservoient l'estime et la confiance de la *nation* , et que leurs successeurs seroient responsables de tous les malheurs qui pourroient arriver !

1789.
14 Juillet.
Prise de la
Bastille.

Ce décret étoit un manifeste réel de la guerre que l'assemblée, au nom du peuple françois , déclaroit à son roi. Cependant les bustes de Necker et du duc d'Orléans sont portés en triomphe dans Paris: l'agitation est au comble. Ce n'est plus une portion du peuple égaré par quelques factieux , c'est une ville entière en mouvement , c'est tout un peuple qui court aux armes ; les arsenaux sont envahis , la Bastille est prise , son gouverneur massacré , et des têtes sanglantes se promènent dans Paris. La cour est muette d'effroi , et l'assemblée elle-même tremble un moment pour sa sûreté ; le roi se présente avec sécurité au milieu des représentans de la nation. leur confie ses peines , leur parle avec la bonté attendrissante d'un père et leur laisse ces paroles de paix et de consolation :

» Je ne suis qu'un avec ma nation ;
» c'est moi qui me fie à vous , aidez-
» moi dans cette circonstance à assurer

» le salut de l'état, comptant sur l'hon-
 » neur et la fidélité de mes sujets, j'ai
 » donné ordre aux troupes de s'éloi-
 » gner de Paris et de Versailles. »

Le lendemain il vient renouveler à Paris, entre les mains du maire, ces assurances de son amour pour son peuple, et il reprend encore une fois sa place dans le cœur de ses sujets.

Mais le monstre acharné à sa perte, ne lui laissa pas long-tems cette satisfaction. Maître absolu des subsistances par le coupable monopole qu'il exerçoit sur les grains, d'Orléans tenoit entre ses mains, et faisoit mouvoir à son gré, le ressort puissant qui ne manque jamais son effet sur cette portion du peuple, à laquelle il n'y a rien à répondre, quand elle demande du pain.

Une disette factice commençoit à exciter des murmures dans Paris, quand on y répandit insidieusement la nouvelle que les gardes du corps venoient de donner au régiment de Flandre un repas, où l'on avoit chanté des couplets anti-civiques, foulé aux pieds la cocarde tricolore, et insulté enfin la *nation*. Car il faut observer que déjà le règne des mots étoit établi, leurs sens naturel déjà détourné de sa véritable acception, et que le premier effet de cette langue

Journée
des 5 & 6
octobre.

barbare , qui devoit être bientôt cell de tout un peuple , a été de faire coule des flots de sang. Au récit exagéré d cette insulte prétendue faite à *la natio* et à sa cocarde , hommes , femmes s pressent , se heurtent , se rassemblen en tumulte , crient qu'il faut se porte sans délai à Versailles , pour y venge l'honneur de la nation , punir les auteurs de l'outrage , et surtout la reine à qui la calomnie attribuoit tout l'c dieux de ce complot. Les bataillon s'ébranlent , et entraînent leur chef , frappé lui-même de la terreur qui menace tant d'illustres têtes , et qui s'avançoit au secours de son roi , comme s'il eût marché au supplice. Toute la France a su , et la postérité frémira en apprenant les dangers auxquels la famille royale fut exposée dans la nuit du 5 au 6 octobre.

La nature de notre plan exclut le détail de ces horreurs , et c'est une obligation de plus que nous lui avons. Mais nous sommes , par la nature même de ce plan , dans la nécessité de ne rien omettre de ce qui peut caractériser la conduite du roi , aux époques orageuses où le plaçoit si souvent la révolution.

Louis à qui ses ministres avoient laiss

ignorer ce qui se passoit , revenoit de Meudon, sur l'avis tardif que l'un d'eux, M. de St. Priest, venoit de lui en donner. On le supplioit de mettre sa vie en sûreté, ou de permettre du moins à l'autres l'honneur de la défendre. *M. de St. Priest*, répondit-il, *me mande qu'il y a eu du mouvement à la halle, et que les femmes de Paris viennent me demander du pain! hélas!* ajouta-t-il, répandant des larmes, *si j'en avois, je n'attendrois pas qu'elles vinssent m'en demander. Allons leur parler.*

A son arrivée à Versailles, le comte de Luxembourg lui demande ses ordres. *Allons donc, pour des femmes! Vous vous moquez de moi, M. de Luxembourg.* Telle étoit la sécurité de Louis, tandis que le tumulte et le délire s'accroissoient dans l'assemblée, à mesure que les conjurés pressentoient l'irruption des forces parisiennes. *Il faut des victimes aux nations*, s'écrioit Mirabeau, et il venoit de dénoncer la reine. Ce cri de mort étoit appuyé, répété par Pétion, Lameth, Sillery, etc., par un Puget de Barbanterane, qui disoit: *on voit bien que ces messieurs veulent encore des lanternes: hé bien! ils en auront. Oui, des lanternes: oui, il faut encore des lanternes.* répétoit le duc de Chartres, et il battoit des mains. Nous le demanderons

ici aux amis de l'ordre, et de la justice et surtout de la vérité, s'il ne falloit pas perdre toute espèce de pudeur, pour s'obstiner à ne pas voir dans cette conduite des ministres, dans ces discours des députés vendus à la faction orléaniste, la plus horrible conspiration qui ait jamais existé contre les jours d'un monarque.

Heureusement trompés dans leurs fureurs, les conjurés ne commirent que la moitié du crime. Le roi et la reine échappèrent à leurs poignards, grace au zèle et au courage de leurs gardes, qui périrent, dans cette nuit affreuse, victimes honorables de leur attachement à une cause si juste, et à des maîtres si chers.

Enfin aux cris des victimes que l'on égorgeoit, les grenadiers accourent, et font tomber le glaive des mains des assassins. Tout à coup la pitié et le respect succèdent à toutes les horreurs de cette nuit affreuse : le François redevient François un moment ; on crie : *vive le roi, vive la reine, vive la nation.* Le roi est conjuré de venir demeurer à Paris. Il se détermine à s'y rendre avec toute sa famille ; mais cette résignation trompe le vœu de ses assassins ; c'est sa fuite, ou sa mort qu'ils vouloient. Ils n'ignoroient pas ce que pou-

Le roi
vient à Pa-
ris.

voit sur des cœurs François l'aspect
 d'un roi assez grand pour se fier à leur
 loyauté, assez généreux pour oublier
 tant d'outrages et ne se ressouvenir
 que de son amour ! Aussi eurent-ils
 soin de l'abreuver d'humiliations pen-
 dant toute la route, et à son entrée
 à Paris, à l'instant où l'auguste vic-
 time sembloit échapper pour toujours
 à leur rage, un coup de fusil, dirigé
 sur la voiture du roi, va frapper la
 malheureuse *Duprateau*, qui expire
 sur le champ.

Tant de forfaits, dont l'auteur étoit
 généralement connu, restèrent cepen-
 dant impunis. . . . que dis-je ? C'eût été
 trop peu pour le règne du crime : ils
 furent solennellement justifiés, et un
Chabroud mit le comble à l'opprobre de
 l'assemblée, en lui arrachant le décret
 qui déchargeoit le duc d'Orléans de
 toute accusation à cet égard. Le Châ-
 telet, qui s'étoit emparé de la procé-
 dure, fut aussi lâche que l'assemblée,
 acquitta les vrais coupables, pour leur
 substituer celui de tous les hommes qui
 étoit le plus étranger à toutes ces atro-
 cités, l'infortuné marquis de Favras.
 Mais il étoit coupable d'un grand crime
 aux yeux des conjurés ; il avoit refusé
 de partager leur complot :

Louis, prisonnier dans son palais des

Mort de
 Favras.

9 octobre.

Transla-
 tion de l'as-
 semblée na-
 tionale à
 Paris.

Thuileries, et captif au milieu de son peuple, reçoit bientôt l'ordre (car c'est ainsi qu'il convient d'appeler les prétendues prières qu'on lui adressoit) de faire venir l'assemblée nationale à Paris. Elle s'y transporte, et choisit le Manège pour le lieu de ses séances.

1790.
De l'émigration.

Les premiers orages de la révolution avoient déjà écarté du sol françois la plupart de ceux que leur nom, leur crédit, ou la haine profonde qu'ils portoient aux novateurs désignoit aux poignards des assassins. Tous s'étoient enfuis à la lueur de leurs châteaux devorés par les flammes : plusieurs même avoient été forcés de disputer leur vie aux brigands et avoient porté chez l'étranger les marques honorables de leur résistance. Le plus grand nombre cependant s'étoit armé d'un courage égal à leur malheur ; leur attachement pour la personne du roi, l'espoir de lui être encore utile, leur avoit fait à son exemple, prendre leurs maux en patience. Mais quand ils virent cet infortuné monarque l'éternelle victime de la bonté de son cœur et de la pureté de ses intentions ; quand ils virent l'ombre de pouvoir qu'on lui laissoit encore tellement paralysée entre ses mains, qu'il lui étoit désormais impossible d'opérer le bien, tristement convaincus alors qu'il

qu'il n'y avoit plus rien à faire , rien à espérer ni pour lui ni pour eux , les François quittèrent en pleurant , une patrie , qui , quelque injuste qu'elle se montrât à leur égard , étoit et sera toujours chère à leur cœur. Sensiblement affligé de leurs départ , le roi fit ce qu'il put pour arrêter le torrent de l'émigration. Mais on n'ignoroit pas l'ascendant que l'assemblée , les ministres et la commune même de Paris avoient pris sur Louis XVI. — On savoit que tout lui étoit dicté , qu'il ne lui étoit plus libre de parler ou d'agir d'après son cœur , que s'opposer à sa volonté apparente étoit par conséquent moins lui désobéir , que braver les décrets d'une autorité usurpatrice de la sienne. Le roi , en effet , étoit lui-même gardé de si près , qu'il demanda et n'obtint pas la liberté d'aller à Saint-Cloud avec sa famille , et qu'il fut injurieusement arrêté aux portes de son palais , lorsqu'il crut pouvoir prendre sur lui cette permission.

Abandonné de ses amis , et de ses frères , resté seul en butte à des outrages qui navroient son cœur et qui se réitéroient tous les jours , il forma enfin le projet d'échapper à tant de barbarie , à une captivité aussi étroite qu'injurieuse. Et ce projet , quand le forma-t-il ? quand sa famille en pleurs

l'en conjura à ses pieds, et après avoir opposé, pendant deux ans, la patience d'un ange à des traitemens, dont le seul récit fait frémir, mais qui n'étoient cependant encore que le prélude de ceux que l'avenir lui réservait.

1791.
21 Juin. Le roi part pour Varenne, il est arrêté.

Il part enfin. Mais reconnu, arrêté à Varenne et ramené à Paris, il retombe dans une captivité plus affreuse cent fois que celle dont il a voulu s'affranchir. C'est ici que l'historien aura lieu d'examiner douloureusement par quelle suite de combinaisons plus fâcheuses les unes que les autres, ce malheureux prince étoit invinciblement entraîné à sa perte: comment les mesures mêmes conseillées par la prudence et dirigées par la plus mûre réflexion, se tournoient bientôt contre lui, et ne faisoient qu'aggraver les maux dont il cherchoit le terme. Mais le sacrifice de Louis étoit écrit; il falloit bien qu'il fût consommé.

23 Juin. Son retour à Paris.

A peine de retour à Paris, le roi fut suspendu de ses fonctions, jusqu'à l'achèvement de la constitution.

14 Sept. Il accepte la constitution.

Cette constitution promise avec tant de faste, attendue avec tant d'impatience de l'Europe entière, fut enfin terminée le 3 septembre, présentée à la sanction du roi, et solennellement acceptée par lui le 14 du même mois.

Le 30, l'assemblée qui s'étoit dite *constituante*, termina ses travaux, et remit ses pouvoirs à l'assemblée législative, convoquée pour la remplacer.

Cette première assemblée offroit une majorité distinguée par de grands talens et par de rares vertus. Mais cette respectable majorité étoit tellement subjuguée par les intrigues et l'ascendant de la faction, qu'elle agit constamment contre le vœu de son cœur ou l'intérêt de son pays, et prépara les maux de la France, en renversant les trois grandes bases sur lesquelles avoit reposé sa félicité, pendant une longue suite de siècles.

Le décret qui abolit la noblesse, les privilèges et les distinctions, annonçoit le règne des *Niveleurs*, et frappoit de mort la monarchie, à laquelle il ne laissoit plus que des formes illusoires, aussi injurieuses pour le monarque lui-même, qu'avilissantes pour la nation qui le souffroit.

Décret qui abolit la noblesse.

Le décret sur la constitution civile du clergé a donné aux législatures suivantes le dangereux exemple de ne plus rien respecter, et a porté à la religion et aux mœurs un coup, dont elles ne se sont pas encore relevées.

Décret sur la constitution civile du clergé.

Son système sur le pouvoir exécutif n'étoit qu'une dérision, qui a conduit

le roi à l'échafaud, parce qu'il étoit impossible qu'il ne succombât pas, dans la lutte perfide établie par la nature même de la constitution, entre les deux pouvoirs rivaux. Il n'est pas permis même de douter aujourd'hui que ce ne fût l'intention bien formelle de la plupart des constituans, et tout le prouve, jusqu'à la facilité avec laquelle l'assemblée législative renversa leur ouvrage.

Assemblée législative. L'histoire de cette législature ne présente au lecteur qu'un attentat continué contre le peu de pouvoir délégué au roi par la constitution. C'est une suite non interrompue de dénonciations contre tous les ministres indistinctement, quelles que fussent leurs opérations, afin de décourager leur zèle, d'isoler le roi, et de le mettre dans la nécessité, pour ainsi dire, de se trouver coupable; c'est une perpétuelle violation de cette charte constitutionnelle que ces mêmes hommes avoient, dans leur première séance, solennellement juré de respecter et de défendre.

Jacobins. Cette assemblée étoit composée en grande partie, et dominée insolemment par ces hommes qui, honteusement célèbres sous le nom de *Jacobins*, ont couvert la France d'opprobre, de sang et de ruines. Ce colosse hideux prenoit

de jour en jour un accroissement formidable, et jetoit les bases d'une puissance si ridiculement monstrueuse, qu'elle laissera douter à la postérité, si nous avons été plus ineptes encore que méchans. Ennemis naturels de tout ce qui présentoit l'idée de l'ordre et l'autorité de la loi, on sent bien que de tels hommes ne voyoient qu'en frémissant une constitution qui, toute faible qu'elle étoit, renfermoit cependant l'audace des novateurs dans des bornes difficiles à franchir. Ce fantôme de roi et de royauté les importunoit surtout; ils ne cherchèrent plus que les moyens de se défaire de l'un et de l'autre.

Le *Veto* opposé par le roi aux décrets sur les émigrés et les prêtres insermentés; l'asile donné aux émigrés à Coblenz, la coalition de Pilsnitz, et l'armement des puissances, qui en fut la suite, fournirent à la rage des *Jacobins* plus d'un prétexte de soupçonner la sincérité du roi.

En vain Louis, fidèle à la constitution par cela seul qu'il avoit juré de l'être, écrivit aux puissances, pour les engager à ne point souffrir que ses frères et les émigrés fissent des rassemblemens armés sur leur territoire; en vain il ordonna à ceux-ci de rentrer avant

le 15 janvier, sous peine d'être traités en ennemis. On ne croyoit point à la sincérité de ses lettres : les soupçons, les rumeurs s'accumuloient contre le roi, et plus il protestoit de sa fidélité à la constitution, plus les Jacobins s'efforçoient de le peindre comme un roi parjure, indigne de la confiance et surtout de l'attachement d'une grande nation.

La guerre
déclarée.

Cependant les puissances étrangères, soulevées par les clameurs des princes et des émigrés, convaincues que le roi ne leur écrivoit que sous la dictée des jacobins, et justement indignées du traitement qu'il éprouvoit journellement, commencèrent à faire des préparatifs, pour seconder de leurs armes une cause qui devenoit celle de tous les rois. La guerre fut inévitable ; et quoi qu'il en coûtât au cœur de Louis, quels que fussent les maux dont il entrevoyoit qu'elle seroit la source, il fallut bien se résoudre à la déclarer, et elle le fut à l'empereur.

1792.
20 Avril. Les jacobins triomphoient, ils avoient voulu la guerre, parce que, quels que fussent les événemens, ils y voyoient un moyen infailible de perdre Louis, leur ennemi mortel, par cela seul qu'il étoit roi, et que les Jacobins ne vouloient point de roi. Il fut donc convenu entre-

eux de désorganiser l'armée , afin que , privée de ses meilleurs chefs , et de ses plus braves officiers , cette guerre ne pût être que funeste , et que les malheurs en fussent naturellement imputés au roi. L'événement répondit à leur attente : le premier choc eut lieu à la fin d'avril , aux environs de Tournay ; et les ennemis , supérieurs en nombre , obtinrent un léger succès.

Il n'en fallut pas davantage , pour compromettre de nouveau la personne du roi. Alors les papiers publics furent inondés , et la tribune souillée de blasphèmes , de vociférations qui toutes appeloient la mort sur la tête de Louis , et mettoient le poignard à la main des factieux : alors des forcenés s'écrioient à la barre de l'assemblée : « Ce peuple » qu'on a toujours voulu égorger , est » las de parer des coups ; il veut en » porter. . . . Il est tems que ce peuple se lève ; ce lion généreux va sortir de son repos , s'élançer sur la meute des conspirateurs. . . . Point de quartier , puisque vous n'en avez point à espérer. »

Tels étoient le style et le but des *Pétitionnaires*. On frémissait dans l'attente d'un événement désastreux , et le 20 juin vint confirmer les terreurs du mo-

Journée
du 20 Juin.

ment , et donner de nouvelles alarmes pour l'avenir.

Cette journée destinée , dans le plan des monstres , à consommer les attentats des 5 et 6 octobre , offrit un genre nouveau d'atrocité , et fournit au prince , qui en étoit le déplorable objet , une nouvelle occasion de déployer la grandeur et la fermeté de son âme. Dès le matin , un rassemblement plus hideux encore , que celui qui s'étoit porté à Versailles , et toujours grossi dans sa marche , se dirige vers l'assemblée , dont il force les barrières , inonde le Carrousel , les cours , les terrasses et le château , et se présente insolemment à la porte du roi. Des gardes s'apprêtent à en défendre l'approche : *Non , non* , leur dit Louis : *remettez vos épées dans le fourreau ; je n'ai rien à craindre des François.* Non , prince magnanime et aussi grand que ton infortune ; non , tu n'as rien à craindre des François ; mais tu as tout à redouter des monstres qui te poursuivent , qui sont altérés de ton sang , et dont la rage ne sera satisfaite , que quand ils l'auront versé. Malgré tous tes eiforts pour leur épargner un grand crime , ils le commettront , parce que leur haine l'a juré , et que la haine ne pardonne pas.

A peine le roi eut-il enchaîné, d'un mot, le courage qui s'apprêtoit à combattre pour lui, que des forcenés s'élancent dans les appartemens, avec des cris de Cannibales. *Où est-il*, dit l'un, *que je le tue ! Abas Monsieur et Madame Veto*, dit un autre. *Quand nous jeterez-vous la tête du roi et celle de la reine*, s'écrioient ceux qui étoient restés dans les cours et sur les terrasses ! Ces cris de mort étoient accompagnés de gestes plus affreux encore : plus d'une fois le roi courut le danger de sa vie, plus d'un poignard fut dirigé sur lui. Ce cortège horrible réunissoit enfin tout ce qui pouvoit inspirer l'épouvante et jeter dans son âme les angoisses de mille morts réunies. L'un de ces monstres portoit au bout d'une fourche un cœur sanglant de veau, avec cette inscription : *cœur des aristocrates* : un autre. . . . Puissances du ciel, qui contempriez Louis luttant seul avec sa vertu contre cette horde d'assassins, vous qui le couvriez sans doute de votre égide, puisqu'il échappa encore une fois à leurs fureurs, dites-nous si jamais il se montra plus digne de vos regards et de votre protection, que dans cette funeste journée. La reine en partagea, avec lui, les dangers et les outrages : c'est contre elle que se dirigeoient principalement les poignards et

les imprécations, c'est elle surtout, que d'Orléans vouloit égorger. Son courage n'en fut point abattu, la sérénité de son front n'en fut pas troublée un moment. Calme au milieu des hurlemens qui demandoient sa tête, et tremblante seulement pour les jours du roi et pour ses enfans, elle opposa constamment aux brigands une dignité tranquille, et son seul regard les faisoit pâlir, ou les attendrissoit malgré eux. C'est une justice que la postérité doit et rendra à cette illustre malheureuse, qu'elle fut toujours être *reine*, et que le sentiment de ce qu'elle devoit être ne l'abandonna pas un instant, et la suivit jusque sur l'échafaud.

Tel est l'ascendant invincible de la vertu et du courage sur les âmes les plus féroces, que la contenance noble et ferme du roi et de la reine lassèrent enfin ou désarmèrent encore une fois la rage de leurs bourreaux. Cette horrible journée, commencée sous les auspices les plus sinistres, se termina enfin sans l'effusion du sang proscrit, et les monstres se retirèrent, contents d'avoir affublé ces têtes augustes de leur hideux bonnet rouge, qui eût été honoré dès ce moment, si le signe du crime pouvoit l'être jamais.

Les intentions de ceux qui dirigeoient

ces mouvemens étoient si formellement prononcées , que l'un des chefs ne put s'empêcher de dire, en descendant l'escalier du château : *le coup est manqué*. Il le fut en effet pour cette fois ; et ces mêmes hommes qui étoient venus pour se baigner dans le sang de la famille royale : s'en retournoient en criant : *vive le roi, vive la reine*. La rage des factieux en pâlit : mais , revenus bientôt de ce moment d'alarmes , leur opiniâtre férocité conçut , enfanta , organisa la journée du 10 août.

Journée du
10 août.

Leurs mesures furent tellement prises alors , leur plan si bien concerté , qu'il étoit impossible que leur victime ne succombât pas enfin à tant de moyens réunis pour la perdre. L'ame se déchire et la plume se refuse au récit de ces scènes d'horreurs si souvent renouvelées dans un espace de tems aussi court ; et nous nous sentons à peine la force de décrire ce que Louis a eu le courage d'endurer. Jusqu'ici nous n'avons vu qu'une poignée de brigands, l'écume des faubourgs de Paris , s'appelant insolemment le *peuple françois, la nation* , se porter successivement à des excès scandaleux, mais faciles à réprimer. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; c'est tout ce que la France receloit de bandits , vomis tout à coup dans les murs de la capi-

tale , et marchant au crime sous un étendard de sang. Cette horde d'assassins arriva à Paris le 30 juillet , et des assassinats signalèrent leur arrivée. Admis à la barre de l'assemblée , ils disent : *l'idée de roi ne présente que l'idée des trahisons : et cependant vous n'avez pu encore prononcer sa déchéance.* Peu de jours après , (le 3 août) Péthion harangue l'assemblée , et termine en disant : *s'il faut avoir l'honneur de mourir pour la patrie , qu'avant de rendre le dernier soupir , chacun de nous illustre sa mémoire par la mort d'un esclave ou d'un tyran.* Tandis que ces discours incendiaires circulent dans une partie de Paris et échauffent les têtes ; on soulève , on excite les faubourgs , on les rapproche des *Marseillois* , on leur retrace leurs premiers exploits , et on leur peint la mort du *tyran* , comme le terme de leurs maux et l'aurore de leur liberté.

Le roi étoit instruit, depuis plusieurs jours, de tout ce que l'on faisoit pour agiter le peuple , et pour le porter à quelque grand mouvement. Tant d'expériences douloureuses l'avoient convaincu depuis long-tems que sa perte étoit décidée , et la journée du 20 juin l'avoit résigné au sacrifice de sa vie. Simple particulier , il pouvoit attendre tranquillement la mort , et donner en-

core ce grand exemple de courage ; roi , il devoit plus ; il étoit comptable à la France , à ses suiets , à la postérité , des moyens employés pour sa défense , et c'est précisément parce qu'il n'y avoit plus pour lui de salut que dans une résistance vigoureuse , qu'il ne devoit rien négliger pour l'opposer à ses ennemis. Tel étoit l'avis de la reine , et celui de la plupart de ceux qui entouroient le roi ; il en sentoit lui-même toute la force. Mais les sentimens se partageoient autour de lui , et battu par ce reflux orageux d'opinions contraires , il lui étoit difficile de prendre un parti. Répétons-le encore une fois ; il ne manquoit ni de sagacité pour prévoir , ni de force pour résoudre ; mais l'exécution l'épouvan-toit : tous les moyens violens répugnoient à son cœur ; et , à la seule idée du sang , et du sang versé par ses ordres , sa force l'abandonnoit , et il se trouvoit le plus foible des hommes. Voilà le principe de tous ses malheurs et la cause unique de sa chute.

Aux 5 et 6 octobre , un ordre de sa part dissipoit l'attroupement. Mais cet ordre eût fait couler le sang , et le cœur de Louis s'y refusa. A Varennes , un mot seulement , et sa marche étoit libre. Mais il préféra les fers d'une captivité plus dure encore que la première , à la douleur de voir couler le sang françois.

Aux 20 juin et 10 août, l'appareil de la résistance eût suffi pour mettre en fuite ces hordes de brigands indisciplinés. Mais il conjure tout ce qui lui est attaché, tout ce qui prétend à l'honneur de le défendre, de respecter le sang de ses sujets. Partout enfin il répète qu'il ne veut pas *qu'un seul homme périsse pour sa cause*. Elan sublime de l'héroïsme chrétien, mais qui ne sauve ni les rois de l'échafaud, ni les peuples de la tyrannie des brigands.

Le tocsin sonne, le sang va couler; il ne nous reste plus que des massacres à décrire. Ranimons cependant nos forces, et rappelons-nous pour les soutenir, que celui dont nous écrivons l'histoire a souffert, sans murmure, tout ce que nous ne peindrons pas sans répugnance.

Un petit nombre d'amis fidèles, presque sans armes, mais résolus de mourir à ses pieds; quelques compagnies de Suisses inaccessibles à la peur, quelques bataillons de la garde nationale: voilà donc les forces que Louis peut opposer au torrent d'ennemis qui inondent son palais! Voilà donc tout ce qui lui reste pour défendre son trône, ses jours et ceux de sa famille! Quelques foibles que fussent cependant ces moyens de résistance, on en tira le meilleur parti possible, on fit toutes les dispositions qu'exigeoient les localités, et que per-

mettoient les forces présentes. Le roi en fit lui-même la revue, visita tous les postes, et lut sur tous les visages l'attachement, le respect et surtout le désir bien prononcé de ne pas l'abandonner, de périr ou de vaincre à ses côtés. Oui, j'en jure ici les mânes des braves martyrs de cette grande cause: oui, ce vœu étoit dans tous les cœurs; et ce serment de l'amour, le courage l'auroit rempli. Mais le sort en avoit autrement ordonné, et tandis que l'on n'attendoit qu'un ordre de sa bouche pour dissiper l'insurrection, Louis, cédant aux perfides insinuations de ses plus dangereux ennemis, prenoit le parti funeste de se rendre, avec sa famille, dans le sein de l'assemblée nationale.

Rendons toujours justice à ses intentions: il vouloit épargner le sang.... Le sang coula-t-il moins? A peine est-il rendu dans le sein du corps législatif, au milieu des imprécations d'une populace effrénée, qu'une décharge d'artillerie se fait entendre. Le cœur de Louis en tressaille. *Ah!* s'écrie-t-il douloureusement: *J'avois donné des ordres pour qu'on ne tirât pas.* Le tumulte augmente, les décharges se succèdent avec rapidité; les balles viennent frapper les croisées de l'assemblée. On annonce bientôt après que les insurgés sont en fuite, que les

Louis se rend avec sa famille dans le sein de l'assemblée législative.

Suisses ont vaincu , et que leurs camarades accourent de Ruelle pour les secourir. On force le roi de signer sur le champ l'ordre , aux uns , de retourner sur leurs pas ; aux autres , de cesser le feu. Le feu cesse : les gémissemens et les accens de la mort succèdent à ce lugubre silence. Enhardi par l'ordre donné aux Suisses , les insurgés reviennent avec un nouvel acharnement , et commencent cet effroyable carnage , qui nous épouvanteroit dans l'histoire des peuples les plus barbares. Vous l'avez permis , grand Dieu ! il falloit bien montrer une fois de quoi la perversité de l'homme étoit capable ! La déchéance du roi est prononcée à grands cris , et il est décrété que lui et sa famille resteront en ôtage *sous la sauve-garde de la loi et des vertus hospitalières du peuple François*. Louis ne quitte l'assemblée que pour être enseveli avec sa femme , sa sœur et ses enfans , dans les cachots du Temple.

Massacre
des Suisses.

Louis dé-
chu et trans-
féré au
Temple.

Au récit de ce nouvel attentat , les puissances coalisées se hâtèrent de marcher au secours du roi. Longwi et Verdun tombent en leur pouvoir , et ils mettent le siège devant Lille. La stupeur paralyse un moment l'assemblée et les jacobins ; mais ils reprennent bientôt courage , et le premier usage qu'ils en font , est d'organiser le massacre de tout

Les enné-
mis pren-
nent
Longwi et
Verdun.

ce que les prisons avoient englouti d'amis du roi et de l'ordre, depuis la journée du 10 août. Alors commença en France ce cours effrayant d'assassinats, cette chaîne sanglante de forfaits, si inouis jusqu'au siècle qui les a vu naître, que l'on n'a pu leur trouver d'autre nom encore, que celui des jours affreux qui en ont été les témoins.

Massacres
2 septem-
bre.

Le décret qui avoit prononcé la déchéance de Louis XVI, avoit convoqué en même tems une convention nationale, dont le premier, le grand objet devoit être de *juger* le roi. Jusques là, il y avoit eu un mode observé dans les elections; mais alors on laissa au crime une latitude effrayante, en donnant aux électeurs l'inconcevable faculté de choisir leurs députés par tout où ils le jugeroient à propos; afin, sans doute, qu'il n'y eût pas un bandit au monde, qui ne pût se prévaloir de ses titres, pour siéger dans une pareille assemblée; cela étoit conséquent: c'étoit appeler selon eux, à ce sénat auguste, les talents et les vertus, quelque part qu'ils se trouvassent: cela étoit bien plus conséquent encore. Graces soient rendues une fois à la démence en fureur! Elle voulut affranchir, en partie du moins, les François de l'opprobre dont l'assemblée nouvelle alloit se souiller.

Conven-
tion natio-
nale.

Fidèle au vœu qui la convoquoit, la

convention nationale commença , en abolissant la royauté , par dépouiller les François du respect qui pouvoit encore leur parler pour leur roi. Un vil histrion méprisé même dans son état ; un homme au-dessous duquel le mépris ne voit plus rien , *Collot-d'Herbois* parle : et à sa voix , quatorze cents ans de monarchie s'éroulent , et la France est proclamée *République!* Cette monstrueuse création étonna tellement ceux même qui avoient le plus d'intérêt à la protéger , que *Robespierre* disoit que la république s'étoit glissée à l'insçu et au milieu de tous les partis : *Danton* , que , nouveau Saturne , elle alloit dévorer tous ses enfans.

21 Septem.
La France
proclamée
République

23 Septem.
Procès du
roi. Il com-
paroît à la
barre de la
convention

Le 23 , la convention décrète que le roi sera *jugé* par elle , et le 12 du mois suivant , il est tiré de sa prison , et conduit à la barre de l'assemblée.

Là , on lui présente une longue série d'accusations , appuyées de leurs pièces. Il répond à tout avec clarté et précision , sans trouble , sans le plus léger mouvement d'impatience ou d'indignation. Ses assassins eux-mêmes en font consternés. *Comme il m'a fait pleurer* , s'écrie malgré elle , une des Mégères stipendiées pour vociférer sa mort. Ce respect involontaire attaché à une grande infortune , ce rapprochement terrible de l'état passé à l'état présent

de l'auguste accusé , sa chevelure en désordre, sa longue barbe, ce front flétri par la douleur, ce regard qui faisoit encore pâlir ses bourreaux, tout devoit commander l'intérêt, et faire naître l'attendrissement. Mais fléchir des tigres ! Attendrir un d'Orléans !....

Louis avoit demandé ce qu'on ne refuse pas au plus criminel, la communication des pièces à sa charge, et un conseil pour rédiger sa défense. En attendant la réponse de la convention, il s'étoit retiré dans la salle des conférences; il étoit quatre heures du soir. Exténué de fatigues et encore à jeun, il regarde autour de lui, et demande à ceux qui l'entourent, s'il ne leur seroit pas possible de lui procurer *un morceau de pain!*... *un morceau de pain!* Sujets ingrats qui l'entouriez ! et votre cœur ne s'est pas brisé de douleur à ces accens ! vous n'êtes pas tombés à ses genoux, pour lui offrir votre existence ! le voilà donc réduit, celui qui fut votre maître et votre père, le voilà donc réduit à vous demander, incertain encore de l'obtenir, ce que votre pitié n'oseroit pas refuser au pauvre inconnu qui le mendie à votre porte tous les jours !

Tandis que Louis mange en le trempant de ses pleurs, ce *morceau de pain*, les débats s'échauffent dans l'assemblée. Les Orléanistes s'attendoient tellement à

le voir condamner le jour même, qu'il lui avoient fait dresser un lit dans une dessalles voisines. Les monstres insistoient donc avec acharnement, pour que tout conseil de défense lui fût refusé, et qu'il fût jugé séance tenante. Mais cette opinion trop visiblement atroce n'étoit pas l'opinion générale. Parmi les députés, les uns ne vouloient que la déchéance; les autres, qu'un ôtage contre les puissances ennemies; un très-grand nombre, l'appel au peuple. Ces opinions diverses se heurtoient avec tant de violence qu'il fut arrêté que Louis seroit reconduit au Temple. Il y revint à travers les cris déchirans pour son cœur de *vive la nation ! vive la république ! vive Louis Capet à la guillotine.*

On accorde
un conseil à
Louis.

La convention, par un reste de pudeur, et effrayée peut-être de son propre ouvrage, n'osa refuser au malheureux Louis ce qu'il avoit demandé. Elle décréta qu'il pourroit se choisir un conseil, et communiquer librement avec lui, ainsi qu'avec sa famille.

Le choix du roi se porta d'abord sur Target; Target, qui, loin de sentir tout le prix de cette honorable préférence, ne craignit pas de s'immortaliser par la lâcheté de son refus. Le roi s'y montra sensible; mais combien il fut dédommagé, dans ce moment d'ingratitude, en lisant parmi les noms de ceux qui récla-

voient à l'envi cette dangereuse fonction, le nom du vertueux Malesherbes, qui avoit été deux fois son ministre, et étoit constamment resté son ami.

M. Tronchet fut désigné par le roi pour remplacer le lâche Target, et il se rendit au Temple dans la matinée du 14 avec M. de Malesherbes. Comme il falloit que le roi, en vertu du décret de la convention, reparût à la barre le 26, les deux défenseurs de Louis lui proposèrent de s'adjoindre M. Desèze, qui partagea dès ce moment, l'honneur de leur immortalité. M. Desèze travailla avec la rapidité et la chaleur du zèle; et le 26, Louis se rendit de nouveau à la convention, accompagné de son conseil.

Le jeune orateur lut son plaidoyer, ^{26 Décem.} qu'il termina ainsi: «Entendez d'avance ^{Louis} l'histoire qui redira à la renommée: ^{comparoit} Louis étoit monté sur le trône à ^{de nouveau} vingt ans, et à vingt ans, il donna ^{à la conven-} sur le trône l'exemple des mœurs; il ^{tion avec} n'y porta aucune foiblesse coupable, ^{ses conseils} ni aucune passion corruptrice; il y fut économe, juste, sévère; il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le peuple désiroit la destruction d'un impôt désastreux qui pesoit sur lui, il le détruisit; le peuple demandoit l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même; le peuple sollicitoit des réformes dans

» la législation criminelle , pour l'adou-
 » cissement du sort des accusés , il fit
 » ces réformes. Le peuple vouloit que
 » des millions de François , que la ri-
 » gueur de nos usages avoit privés jus-
 » qu'alors des droits qui appartiennent
 » aux citoyens , acquissent ces droits et
 » les recouvrasent ; il les en fit jouir
 » par ses lois. *Le peuple voulut la liberté*
 » *il la lui donna*: Il vint même au-devant
 » de lui par des sacrifices ; et cependant
 » c'est au nom de ce même peuple qu'on
 » demande aujourd'hui. . . . Citoyens ,
 » je n'achève pas. . . . Je m'arrête de-
 » vant l'histoire , songez qu'elle jugera
 » votre jugement , et que le sien sera
 » celui des siècles. » Quand il eut ache-
 » vé , Louis , d'une voix que le malheur
 » n'avoit point altérée , adressa à l'assem-
 » blée ce discours aussinoble quetouchant

Discours
du roi.

« On vient de vous exposer mes moyens
 » de défense , je ne les renouvellerai
 » point , en vous parlant peut-être pour
 » la dernière fois. Je vous déclare que
 » ma conscience ne me reproche rien
 » et que mes défenseurs ne vous ont dit
 » que la vérité. Je n'ai jamais craint que
 » ma conduite fût exposée publique-
 » ment ; mais mon cœur est déchiré de
 » trouver dans l'acte d'accusation l'im-
 » putation d'avoir voulu faire répandre
 » le sang du peuple , et surtout que
 » les malheurs du 10 août me soient

attribués. J'avoue que les preuves multipliées que j'avois données dans tous les tems de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étois toujours conduit, me paroissoient devoir prouver que je craignois peu de m'exposer pour épargner son sang, et éloigner à jamais une pareille imputation ».

C'étoit le langage du sentiment et expression de la vérité. Mais le discours de Louis, l'éloquence de Desèze, et les pleurs du vénérable Malesherbes, tout fut inutile, rien n'étoit plus capable d'amolir ces cœurs féroces : l'arrêt étoit porté, et Louis, condamné avant d'avoir été entendu. Ce vain appareil, où toutes les formes judiciaires étoient violées, et la majesté des lois si indignement compromise, n'étoit qu'une coupable dérision, et un crime de plus.

L'innocence de Louis et l'atrocité perverse de ses ennemis n'ont jamais été et ne pouvoient être l'objet d'une discussion. Le simple exposé des faits constate l'une et l'autre d'une manière si positive, qu'elle ne laisse pas même de place à l'examen. Ils le sentoient bien, ses farouches perturbateurs ; et voilà pourquoi il leur tarδοit de voir expirer leur victime ; pourquoi surtout ils rejetoient avec fureur l'idée de l'appel au peuple, qui l'eût peut-être sauvé, et

qui, bientôt après devint un titre de proscription pour les députés qui avoient eu le courage de le proposer.

L'ordre des délibérations fut réglé de la manière suivante, dans cette révoltante procédure.

1.^o *Louis Capet, est-il coupable de conspiration contre la liberté nationale, et d'attentats contre la sûreté générale de l'état ?*

Il n'y eut qu'une voix pour l'affirmative sur cette première question ; et, pour cette fois, les monstres raisonnèrent avec quelque justesse. Ils avoient en effet déclaré si souvent, dans leurs placards et dans leurs diatribes, Louis coupable de ces prétendus attentats, qu'il n'étoit pas vraisemblable qu'ils voulussent tomber dans une contradiction, qui en eût fait tout à coup de véritable royalistes.

2.^o *Le jugement qui sera rendu sur Louis soit qu'il condamne ou qu'il absolve, sera-t-il soumis à la ratification du peuple, réuni dans ses assemblées primaires ?*

Il fut décidé, à la pluralité des voix, que le jugement de Louis ne seroit point soumis au peuple assemblé ; et le peuple se trouva absous de la mort d'un roi, qu'il lui eût été peut-être impossible de sauver.

3.^o *Quelle peine infligera-t-on à Louis Capet ?*

Parmi

Parmi les députés, les uns votèrent pour la déportation, les autres pour la détention. Mais les Orléanistes, par des menées que l'histoire développera en frémissant, obtinrent une majorité de cinq voix. Ainsi une foible majorité de cinq voix, conduisit à l'échafaud le descendant de soixante-six rois; et comme tout devoit porter, dans cet effrayant procès, le caractère d'une perversité inouïe, son délit principal fut de n'avoir pas été fidèle à cette même constitution, que ses bourreaux venoient de renverser avec tant d'audace.

Quand le tour de l'infâme d'Orléans fut venu de prononcer sur cette troisième et dernière question, il monta à la tribune, et prononça ou lut ces effroyables paroles :

« Uniquement occupé de mon devoir, et convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteroient par la suite à la souveraineté du peuple, méritent la mort, je vote pour la mort! »

La mort! Ce mot, dans la bouche du monstre, fit pousser un cri d'effroi à des hommes mêmes que l'on ne croyoit plus susceptibles d'humanité. Ils se levèrent brusquement, détournèrent la tête, en faisant avec les mains un mouvement, comme pour repousser ce misérable du milieu d'eux; ils s'écrièrent : *Oh horreur! oh le monstre!*

Quittons enfin cet antre de cannibales, où notre sujet, graces au ciel, ne nous ramènera plus, et transportons-nous dans le temple, dans cette prison, honorée depuis long-temps par les malheurs et les vertus de Louis.

On vient lui communiquer son jugement. Il s'y attendoit; il l'écoute sans trouble, et s'y résigne sans murmure.

I: 93.
20 Janvier.
Le roi est
condamné
à mort. On
vient lui
communi-
quer son ju-
gement.

C'est un des beaux momens de sa vie. J'emprunte d'une autre plume le détail suivant.

« Je voulus être du nombre de ceux
 » qui devoient être présens à la lecture
 » de l'arrêt de mort de Louis. Il écouta
 » avec un sang-froid rare la lecture de
 » ce jugement. Lorsqu'elle fut achevée,
 » il demanda sa famille, un confesseur,
 » enfin tout ce qui pouvoit lui être de
 » quelque soulagement à son heure der-
 » nière. Il mit tant d'onction, de dignité,
 » de noblesse, de grandeur dans son
 » maintien et dans ses paroles, que je
 » ne pus y tenir. Des pleurs de rage
 » vinrent mouiller mes paupières. Il
 » avoit dans ses regards et dans ses ma-
 » nières quelque chose de visiblement
 » surnaturel à l'homme. Je me retirai en
 » voulant retenir des larmes qui cou-
 » loient malgré moi, et bien résolu de
 » finir là mon ministère. Je m'en ouvris
 » à un de mes collègues, qui n'avoit pas
 » plus de fermeté que moi, pour le con-

» tinuer, et je lui dis, avec ma fran-
 » chise ordinaire: *Mon ami, les prêtres,*
 » *membres de la convention, en votant*
 » *pour la mort, quoique la sainteté de*
 » *leur caractère le leur défendit, ont formé*
 » *la majorité qui nous délivre du tyran ;*
 » *eh bien ! que ce soit aussi des prêtres*
 » *constitutionnels qui le conduisent à*
 » *l'échafaud. Des prêtres constitutionnels*
 » *ont seuls assez de férocité pour remplir*
 » *un tel emploi. Nous fîmes en effet dé-*
 » *cider, mon collègue et moi, que ce*
 » *seroient les deux prêtres municipaux,*
 » *Jacques Roux & Pierre Bernard, qui*
 » *conduiroient Louis à la mort ; et l'on*
 » *sait qu'ils s'acquittèrent de cette fonc-*
 » *tion avec l'insensibilité des bêtes fé-*
 » *roces.* »

Ce témoignage authentique arraché à la force de la vérité, paroîtra d'autant moins suspect, qu'il est littéralement copié du plus fougueux démagogue qui ait jamais blasphémé la religion et les rois de son pays, de cet Hébert, souillé de célébrité dans les fastes révolutionnaires. Il semble même que la plume ordurière du père Duchêne, se soit élevée malgré elle à la dignité du sujet, et ait oublié pour un jour, de se tremper dans la fange.

Arrivé au lieu fatal de l'exécution, et déjà monté sur le théâtre sanglant où tant d'autres victimes devoient le sui-

vre, et où la mort alloit terminer ses souffrances, Louis voulut prononcer quelques mots. *Qu'on l'empêche de parler*, s'écrie une voix terrible; et le roulement des tambours étouffe la voix du juste.

L'exécuteur veut saisir les mains du roi pour les lier : Louis s'y refuse. *Je suis sûr de moi*, dit-il. *Encore cette conformité avec votre divin maître*, lui dit son confesseur. Le roi cède, l'autel reçoit la victime... Le sacrifice s'achève... Louis n'est plus !

Mort de
Louis XVI.

Pour qu'il ne manquât rien à cette scène d'horreur, et à la scélératesse de d'Orléans, il fut présent à toute l'exécution, le rire étoit sur ses lèvres, et une joie féroce brilloit dans ses regards. Il ne se retira que quand le corps de l'infortuné monarque fut conduit au lieu de sa sépulture.

Ainsi périt à trente-neuf ans et demi, et après un règne de 19 ans, le dernier roi des François, laissant un grand exemple à la postérité, une leçon terrible aux souverains, et à ses bourreaux d'éternels remords... s'ils sont jamais susceptibles d'en éprouver.

F I N .

T A B L E

D E S M A T I E R E S

Contenues dans ce troisième Volume.

F R A N Ç O I S I I.

EPOQUE des guerres de la religion. Trois factions à la cour. Catherine de Médicis. Les protestans disposés à la révolte. Supplice d'Anne du Bourg. Conjuraison d'Amboise. La cour use de ménagemens. Michel de l'Hôpital, chancelier. Les supplices révoltent les protestans. Traité avec la reine d'Angleterre. Assemblée de Fontainebleau. Requête des protestans. Deux évêques pour la tolérance. Plaintes de Coligni. Sécurité aveugle des princes Bourbons. Procès de Condé. Mort du roi.

Les Guises accusés d'un crime affreux. Despotisme du cardinal de Lorraine.

C H A R L E S I X.

Politique de Catherine de Médicis. Trait hardi du connétable. Etats d'Orléans. Mauvais état des finances. Ordonnance sur la Pragmatique. Montmorenci retenu à la cour. Projet de conférences avec les protestans. Colloque de Poissi. Etablissement des jésuites. Le roi de Navarre change de parti. Liberté de conscience. Massacre de Vassi. Déclamations pour et contre le duc de Guise. Guerre civile. Le roi de Navarre tué au siège de Rouen. Bataille de Dreux. Guise

Tome III.

T

couche avec son ennemi. Le duc de Guise assassiné. Religion politique des Guises. Coligni accusé par Poltrot. Paix qui dura peu. On reprend le Havre , et l'on garde Calais. Concile de Trente : les protestans le méprisent : il n'est pas publié en France. Disputes au concile sur des choses de cour. Embarras de Catherine de Médicis. Conférences de Baïonne. Révolte des Pays-bas contre l'Espagne. Seconde guerre civile. Bataille de Saint-Denis. Mort du connétable de Montmorenci : personne ne le remplace. Le duc d'Anjou. Troisième guerre civile. Disgrâce du chancelier de l'Hôpital. Bataille de Jarnac. Mort du prince de Condé. Ressources des huguenots. Le prince de Béarn. Secours des protestans étrangers. Bataille de Moncontour. Paix avantageuse aux protestans vaincus. Perfidie de la cour. Coligni donne dans le piège. Mort de la reine de Navarre. Mariage de Henri son fils. Coligni assassiné. La Saint-Barthelemi. Mort de Coligni. Massacre général. Cruauté du roi. Conversions forcées des princes. Massacre dans les provinces. Refus de massacrer. On célèbre la Saint-Barthelemi. Observation sur l'amiral de Coligni , etc. Les protestans plus furieux que jamais. Sièges de la Rochelle et de Sancerre. Le duc d'Anjou , roi de Pologne. Faction des *Politiques*. Mort du roi.

La législation perfectionnée par Michel de l'Hôpital. Lois remarquables. Tous les juges , gens de robe. Moins de juridictions. Les actes signés. Monitoires restreints. Déclaration du revenu des bénéfices. Justice réformée. Succession des mères limitée. Information de vie et de mœurs. L'année ne commence plus à pâques. Corruption de la cour. La noblesse ignorante. Montaigne. Galanterie atroce. Les François en Amérique. Dominique Gourgues.

HENRI III.

Henri quitte la Pologne. Bons conseils qu'il ne suit pas. Vices de Henri III. Factions, révoltes. Insolence de Montbrun. Les calvinistes triomphans. Naissance de la ligue : c'étoit une révolte manifeste. Henri duc de Guise. Etats de Blois. Le roi autorise la ligue. Nouvelle paix. Ordre du Saint-Esprit. Le duc d'Anjou aux Pays-bas. République de Hollande. Mauvaise conduite du duc d'Anjou : malheurs et mort de ce prince. Les Hollandois veulent se donner à la France. Projets des ligueurs. Invectives contre le roi. Le pape approuve la révolte. Le cardinal de Bourbon, chef de la ligue : son manifeste. Le roi ne montre que de la foiblesse. Traité avec les ligueurs. Sixte-Quint excommunie le roi de Navarre : Protestation vigoureuse de ce prince. Plaintes du roi sur la nécessité de recommencer la guerre. Il prend les armes contre les calvinistes. Conférence de la reine mère avec Henri IV. Supplice de Marie Stuart. Les Seize. Bataille de Coutras. Gloire de Henri IV. Succès du duc de Guise. Décision de la Sorbonne. Mort du prince de Condé. Assemblée séditieuse de Nanci. Demandes au roi : Il prend un parti de vigueur. Journée des barricades. Guise maître de Paris. Courage du premier président. Procession bizarre des ligueurs. Edit honteux d'union. Flotte *invincible* battue. Etats de Blois. Dispute sur les libertés Gallicanes. Henri sent qu'il risque d'être détrôné. Assassinat du duc et du cardinal de Guise. Mœurs du duc. Tout Paris en combustion. Fanatisme en chaire et ailleurs. Le parlement, prisonnier des Seize. Mort de Catherine de Médicis. Le duc de Mayenne. Henri III et Henri IV unis contre la ligue. Générosité de la Noue.

Monitoire de Sixte-Quint. Bulle *In cœna Domini*.
Siège de Paris. Jacques Clément assassine le roi.
On préconise le régicide.

Ordonnance sur la noblesse. Ordonnance sur
les affaires ecclésiastiques. Raisons qui ont em-
pêché de recevoir le concile de Trente. *Index* de
Rome pour les livres défendus : il n'est point reçu
en France. Du Moulin condamné spécialement.
Le calendrier réformé. Ramus persécuté. Imper-
tinences des fanatiques.

H E N R I IV.

Caractère de Henri IV. Sa religion empê-
che de le reconnoître. Avantages des ligueurs.
Mayenne battu par Henri IV. Paris presque
forcé. Entreprises contre le roi. Bataille d'Ivry.
Bonté du roi. Réparation qu'il fit à Schomberg.
Blocus de Paris. Décret de la Sorbonne. Fana-
tisme des Parisiens. Régiment de prêtres et de
moines. Famine dans Paris. Bonté excessive du
roi. Le duc de Parme délivre Paris. Embarras
et pauvreté du roi. Invasion du duc de Savoie.
Lesdiguières sauve le Dauphiné. L'ennemi reçu
en Provence. Entreprises de Rome. Politique de
Philippe II. Insolence des Seize. Mayenne les
réprime. Le jeune cardinal de Bourbon. Henri
assiège Rouen : Farnèse délivre la place. Belle
retraite du duc de Parme. Ambition de Biron.
Suite de la guerre. Différentes factions à Paris.
Assemblée pour élire un roi. Le roi pense à se
faire catholique. Conférences de Surenne. Les
Espagnols demandent la couronne pour l'infante.
Arrêt en faveur de la loi salique. Abjuration du
roi. Attentat contre le roi. Conduite de Mayenne
et de Clément VIII. La ligue tombe. Le roi entre
à Paris. Le parlement rétabli, Conduite de Henri

IV : les ligueurs lui font acheter leur soumission; Jean Châtel attente sur sa vie : son interrogatoire. Haine pour les jésuites : ce qui les faisoit paroître plus dangereux. On les bannit du royaume. Négociations à Rome. Absolution du roi par le pape. Le roi poursuit Mayenne. Combat de Fontaine-Françoise. Mayenne soumis. Insolence et révolte du duc d'Epéron. Les Espagnols prennent Calais. Conduite d'Elisabeth envers le roi. Assemblée de Rouen. Discours du roi. Mauvais état des finances : elles sont confiées à Sulli. Fruits de son ministère. Les Espagnols prennent Amiens. Mouvemens des calvinistes. Le roi reprend Amiens. Louange qu'il donne à Biron. La Bretagne soumise. Edit de Nantes : raisons qu'il en donne au parlement. Conséquences à tirer de ces raisons. Traité de Vervins. Mort de Philippe II. Amours de Henri IV. Gabrielle d'Estrées. Promesse de mariage à Mlle. d'Entragues : Sulli la déchire. Catherine de Rohan. Guerre avec le duc de Savoie. La Bresse et le Bugei pour Saluces. Dispute entre du Perron et Mornai. Du Perron vainqueur et cardinal. Jugement sur ses antagonistes. Sédition calmée. Crime du maréchal de Biron : son obstination le perd : il meurt avec foiblesse. Mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre. Traité avec l'Angleterre et avec les Suisses. Rétablissement des jésuites : à quelles conditions. Le royaume florissant. Administration de Sulli. Conspiration de d'Entragues. Le duc de Bouillon réprimé. Querelle des Vénitiens avec le pape; Henri médiateur : il ménage un traité entre l'Espagne et la Hollande. Les Hollandois reconnus indépendans : leurs mœurs frugales. Evasion du prince de Condé. Projet contre la maison d'Autriche. Idée pour la paix perpétuelle. Mesures pour la guerre, Henri IV assassiné. Effets du fanatisme,

Particularités sur Henri IV : sa bonté. Il vouloit que la France fût heureuse. Il protégeoit les paysans. Il se faisoit aimer des officiers. Trait de justice. Noblesse militaire supprimée. Son règne glorieux , malgré des abus. Zèle pour l'agriculture. Edit contre le luxe. L'Amérique moins avantageuse que l'agriculture. Attachement à l'église. Avis au clergé. Conduite sage envers les calvinistes. Foiblesses de Henri. Protection accordée aux gens de lettres. Libertés de l'église Gallicane. Jurisconsultes utiles.

L O U I S X I I I .

Marie de Médicis régente. Mauvais gouvernement. Retraite de Sulli. Le président de Thou. Les factions éclatent. Etats-généraux. Préventions du clergé. Aveuglement de la cour. Démarches du parlement : ses remontrances sont mal reçues. Discours de Molé à la reine. Continuation des troubles. On arrête le prince de Condé. Richelieu. Mort de Concini , maréchal d'Ancre. Luines favori , auteur de sa disgrâce. Grande récompense pour une petite action. Maréchaux de France. La reine mère reléguée. Procès de la maréchale d'Ancre. Luines profite des dépouilles. Assemblée de Rouen. Révolte de la reine mère. Luines connétable. Nouvelle révolte. Richelieu reprend du crédit. Résolution de faire la guerre aux calvinistes. Duplessis-Mornai , trompé par la cour. Le duc de Rohan , chef des huguenots. Le roi lève le siège de Montauban. Bravoure de Lesdiguières. Mort de Luines. Caractère du roi. Lesdiguières connétable. Paix avantageuse aux calvinistes. Cette guerre étoit imprudente. Guerre de religion en Allemagne. Elévation du cardinal de Richelieu : il déguise son ambition. Le gouvernement devient

meilleur. Guerre théologique en Hollande. Expédition de la Valteline. Guerre et paix avec les huguenots. Projets de Richelieu. Richelieu terrible aux grands. Rigueurs du gouvernement. Garde donnée au ministre : son pouvoir augmente. Assemblée des notables. Demande politique du ministre. Fureur des duels. Rupture avec l'Angleterre. Buckingham en est cause par vanité. Siège de la Rochelle. Richelieu s'y distingue. Le maire Guiton. Famine à la Rochelle. La ville se rend. Importance de cette conquête. Guerre d'Italie. Les calvinistes soumis par les armes. Cabale contre Richelieu. Il triomphe au moment de sa disgrâce : il se venge sur les Marillac. Procès du maréchal. Il est condamné à mort. Parole du ministre sur ce jugement. La mère et le frère du roi sacrifiés à Richelieu. Succès de sa politique au dehors. Révolte du duc d'Orléans. Montmorenci se joint à Gaston. La révolte est dissipée. Combat de Castelnaudari. Procès de Montmorenci. Son exécution. Dureté du roi. Suite de cette affaire. Richelieu ferme dans ses projets. Mariage du duc d'Orléans déclaré nul. On tâche de ramener ce prince. Guerre avec l'Espagne. Les commencemens en sont malheureux. Edits bursaux. Prélats guerriers ; capucin homme de cour. Le P. Joseph. Sourdis , archevêque de Bordeaux. Siège de Dole par le prince de Condé. Les ennemis dans le royaume. Zèle de la nation. Danger du ministre. Complot des deux princes. Les ennemis chassés. Epuisement des finances. Reproche du roi au parlement. Faste de Richelieu. Perte de la Valteline. Le P. Caussin anime le roi contre le ministre. Richelieu a le dessus. Autre jésuite dont il se venge. Suites de la guerre. Bataille de Rheinfeld. Procès du duc de la Valette. Particularités sur ce procès. Révolte en Normandie. Prise de Turin et d'Arras. Traité remarquable. L'Espagne perd la

Catalogne et le Portugal. Richelieu brave la cour de Rome. Assemblée du clergé à Mantes. Discours singulier fait au cardinal au nom du clergé. Lit de justice sur les fonctions du parlement. Guerre civile du comte de Soissons. Trait de Gassion. Cinquars favori : sa conspiration : Richelieu la découvre. Procès des conspirateurs. Fin du cardinal de Richelieu : son caractère. Mort de Louis XIII. Jugement sur ce roi.

Le pouvoir de la couronne augmenté par Richelieu. Il employa trop la terreur et les supplices. Etat pitoyable des finances et du commerce. Requête de la noblesse en 1623. Code Marillac rejeté par le parlement. Réflexions sur l'obéissance des Magistrats. Loi contre les jeux de hasard. Affaire de Santarelli et des jésuites. Affaire du docteur Richer. Comment on le force de se rétracter. *La concordé du sacerdoce et de l'empire*. Livres anonymes défendus. Licence satirique du père Garasse. Etat des lettres et des sciences. Tyrannie des préjugés. Urbain Grandier. Salutaires effets de la science. Etablissement de l'académie Française. Le parlement s'y oppose.

L O U I S X I V .

Minorité orageuse. Mazarin , premier ministre. Bataille de Rocroi , gagnée par le duc d'Enguien. Bataille de Fribourg. Querelle des généraux à Gravelines. Bataille de Nordlingue. L'Espagne fait la paix avec la Hollande. Bataille de Lens. On s'oppose à l'éloge d'un grand général calviniste. Traité de Westphalie. Avantages des Suédois. Soulèvement contre Mazarin. Arrêt d'*union*. Magistrats arrêtés. Le coadjuteur. Barricades. Ridicule de cette guerre civile. Trois princes arrêtés. Mazarin quitte la France. Révolte du prince de

Condé. Retour de Mazarin. Condé et Turenne opposés dans la guerre civile. Combat de Saint-Antoine. Nouveaux troubles. Mazarin se retire encore. Charles I décapité en Angleterre. Principes de révolte différens en France et en Angleterre. La *fronde* dissipée. Sort du coadjuteur. Mazarin triomphe. Succès des Espagnols. Traité avec Cromwel. Expéditions en Flandre. Dunkerque livré aux Anglois. Traité des Pyrénées. L'infante accordée au roi. Rétablissement de Condé. Charles II Le duc de Lorraine. Cette paix glorieuse à Mazarin. Mariage du roi. Son goût pour une Mancini. Mort du cardinal Mazarin. Le roi jaloux de l'autorité : il gouverne par lui-même. Christine , reine de Suède. Louis parle en maître. Le conseil devient respectable. Disgrâce de Fouquet. Colbert , contrôleur-général. Louis humilie le roi d'Espagne. Affaire de Rome. Le pape s'humilie devant le roi. Acquisition de Dunkerque. Savans récompensés. Canal de Languedoc. Marine créée. Guerre contre l'Espagne. Louvois , ministre de la guerre. Conquête du roi en Flandre. Conquête de la Franche-Comté. Triple alliance contre Louis. Traité d'Aix-la-Chapelle. Vauban. Police dans Paris. Invalides , Versailles , etc. Secours à Candie. Le roi irrité contre la Hollande : état de cette république. Ligue contre elle avec Charles II. Invasion de la Hollande. Passage du Rhin. Campagne étonnante. Le prince d'Orange , stathouder. Evacuation de la Hollande. Conquête de la Franche-Comté. Turenne dans le Palatinat. Condé contre le prince d'Orange. Bataille de Senef. Mort de Turenne. Dernière campagne de Condé. Succès de la France. Ruyter. Mot flatteur de Racine au roi. Paix de Nimègue. Le prince d'Orange attaque après le traité. Chambres de Metz et de Brisac. Reddition de Strasbourg. Bombardement d'Alger. Bombardement

de Gênes : le doge à Versailles. Démêlés avec Innocent XI. Les quatre articles du clergé. Roi-
 deur du pape. Affaires des franchises. Excom-
 munication de l'ambassadeur. Projet de détruire
 le calvinisme. Violences contre les calvinistes.
 Dragonade et ses effets. Révocation de l'édit de
 Nantes. Désertion des protestans. Réflexions sur
 cette affaire. Paroles de Christine. Ligue d'Augs-
 bourg. Siège de Philisbourg par le dauphin. Com-
 ment Montausier le félicite. Jacques II haï et
 sur le point d'être détrôné. Le prince d'Orange
 fait la révolution. Louis XIV protège le roi
 détrôné. Bataille de la Boyne décisive contre
 Jacques. Guerre de tous côtés. Embrasement du
 Palatinat. Belle défense de Mayenne mal jugée
 à Paris. Batailles du maréchal de Luxembourg.
 Fleurus. Steinkerque. Nerwinde. Autres victoires
 des François ; presque sans fruit. Revers. Jour-
 née de la Hogue. Prise de Namur par Guillaume.
 Pointis, Duguay-Trouin. Traité avec le duc de
 Savoie. Paix de Riswik. Murmures en France.
 Nécessité de la paix. Triste état des finances.
 Le prince de Conti élu roi de Pologne. Paix
 générale de peu de durée. Succession de Charles
 II, roi d'Espagne. Premier traité de partage.
 Second traité de partage. Charles mécontent
 de la cour de Vienne ; son testament en faveur
 du duc d'Anjou. Louis XIV accepte le testa-
 ment : il irrite l'Angleterre en reconnoissant le
 prince de Galles. Mort de Guillaume III. La
 reine Anne. Commencement de la guerre. Le
 prince Eugène. Catinat et Villeroi. Surprise de
 Crémone. Vendôme en Italie. Bataille de Luzara.
 Défection de Victor-Amédée. Marlborough déjà
 vainqueur. Succès de Villars en Allemagne : il
 est rappelé. Révolte des Cévennes. Bataille de
 Höchstet, fatale pour la France. Suites de cette
 bataille. Le gouvernement dégéneroît. Les An-

Anglois en Espagne. Succès en Italie. Bataille de Ramillies. Siège de Turin. Le duc d'Orléans joint la Feuillade. Désastres de l'armée Française devant Turin. Affaires d'Espagne. Fidélité des Castellans. Bataille d'Almanza. Siège de Toulon. Efforts du roi, dans ses revers. Le duc de Bourgogne et Vendôme dans les Pays-bas. On perd Lille. Reproche fait à Vendôme. Le roi demande la paix. Odieuses propositions des ennemis. Bataille de Malplaquet. Le roi s'humilie encore devant les vainqueurs. Vendôme sauve l'Espagne. Bataille de Villaviciosa. Révolution dans le ministère d'Angleterre. Suspension d'armes avec les Anglois. Malheurs domestiques de Louis XIV : sa fermeté. Villars sauve la France : son caractère l'expose à l'envie. Traité d'Utrecht. L'empereur continue la guerre. Traité de Rastadt. Résultat de cette guerre. La Catalogne réduite à la soumission. Édit en faveur des princes légitimés. Testament du roi. Mort du roi.

Particularités sur Louis XIV : sa vie privée : Education de ses enfans. Madame de Maintenon. Etablissemens utiles. Commerce ; agriculture. Finances dérangées. Commerce de luxe, nuisible à l'agriculture. Intérêt de l'argent ; multiplication des offices. Dépenses de ce règne. Principe de gouvernement. Triste expérience du roi. Réformes utiles. Marine. Progrès des lettres et des sciences. Obstacles à la philosophie. Quiétisme. Fénelon et Bossuet. Jansénisme. Les jésuites aux prises avec Port-royal. Formulaire sur le fait de Jansénius. Les *Réflexions* de Quesnel, sujet des troubles. Bulle *Unigenitus* Funestes effets de ces querelles. Grand changement dans les mœurs, les opinions, etc. La France perfectionnée.

IDÉE générale des principaux événemens politiques du règne de LOUIS XV.

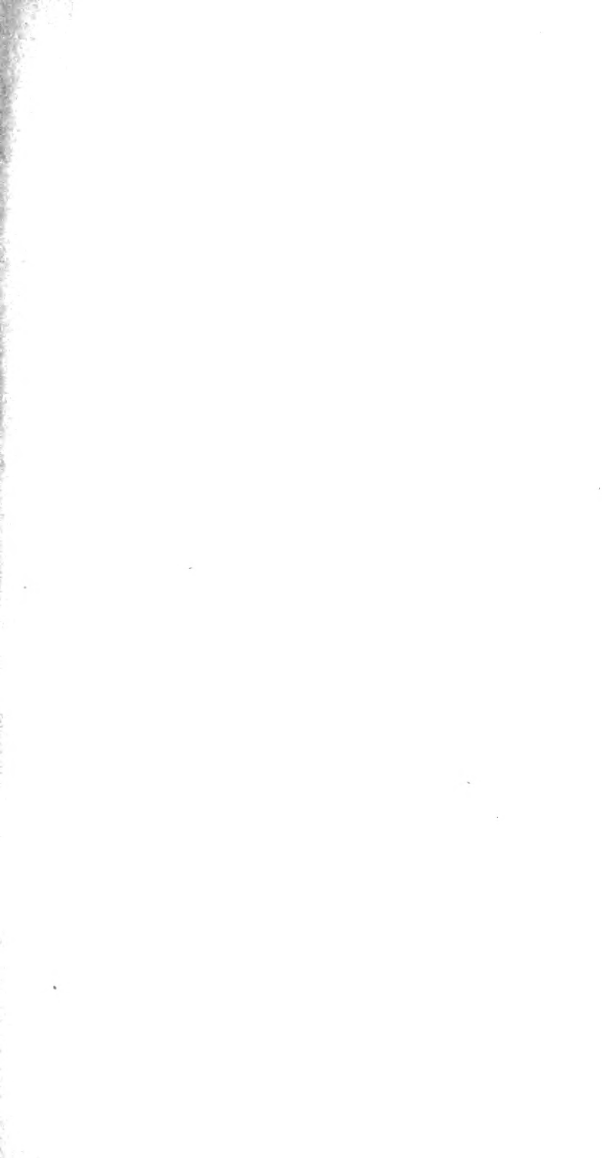
Régence du duc d'Orléans. Guerre avec l'Espagne ; quadruple alliance. Système de Law , source de malheurs. Fureur de l'agiotage. Bouleversement de fortunes. Mort du régent. Le cardinal de Fleury. Double élection d'un roi de Pologne. Le roi Stanislas sans royaume. Guerre de 1734 contre l'empereur. Campagne décisive en Italie. Traité de Vienne. Acquisition de la Lorraine. Mort de l'empereur Charles VI. Prétendans à la succession. Le roi de Prusse attaque la reine de Hongrie. Conquête de la Silésie. La France liguée contre l'Autriche. Guerre de 1741. Charles VII heureux et malheureux. Ressources de Marie-Thérèse. Bataille de Dettingen. Ennemis de la France. Campagnes du roi ; succès en Flandre. Campagnes d'Italie. Marie-Thérèse fonde une nouvelle maison impériale. Pertes sur mer. Les Anglois trop supérieurs. Traité d'Aix-la-Chapelle. Sort du prince Edouard. Ce traité est une source de guerre. Entreprise des Anglois en Amérique. Nouvelle guerre. Alliance singulière. Premières campagnes en Allemagne. Bataille de Rosbac. Diverses révolutions. Conquêtes prodigieuses des Anglois. *Pacte de famille.* Nouveaux désastres. Traité de Paris et de Hubersbourg. Réflexions sur cette guerre. Politique salutaire aux peuples. Assassinat du roi. Jésuites chassés. La Corse acquise. Mort de Louis XV. Progrès de l'esprit humain.

L O U I S X V I.

ÉTAT de la France à la mort de Louis XV. Caractère de Louis XVI. Ses intentions. Edit portant remise du droit de joyeux avènement. Ministres sous Louis XVI : Turgot : Vergennes : Sartines : St. Germain. Guerre d'Amérique. Affaire de Hollande. Invasion de la Hollande. Rupture avec la Russie et la Porte Ottomane. Conspiration du duc d'Orléans : son portrait : ses projets : motifs de sa haine. Brienne. Exil du duc d'Orléans : son rappel. Necker. Etats-généraux. Réunion des trois ordres. Appel et renvoi des troupes. Mirabeau. 14 juillet, prise de la Bastille. Journée des 5 et 6 octobre. Le Roi vient à Paris. Mort de Favras. Translation de l'assemblée nationale à Paris. De l'émigration. Le roi part pour Varennes : il est arrêté : son retour à Paris : il accepte la constitution. Décret qui abolit la noblesse. Décret sur la constitution civile du clergé. Assemblée législative. Jacobins. La guerre déclarée. Succès des ennemis. Journée du 20 juin. Journée du 10 août. Louis se rend avec sa famille dans le sein de l'assemblée législative. Massacre des Suisses. Louis déchu et transféré au Temple. Les ennemis prennent Longwi et Verdun. Massacre du 2 septembre. Convention Nationale. La France proclamée République. Procès du

Roi. Il comparoit à la barre de la Convention. On accorde un conseil à Louis. Il comparoit de nouveau à la convention avec ses conseils. Discours du Roi. Il est condamné à mort. On vient lui communiquer son jugement. Mort de Louis XVI.

Fin de la Table des matières.



DC Millot, Claude François
39 Xavier
M54 Éléments de l'histoire de
1801 France, Nouvelle ed.
t.3

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

